

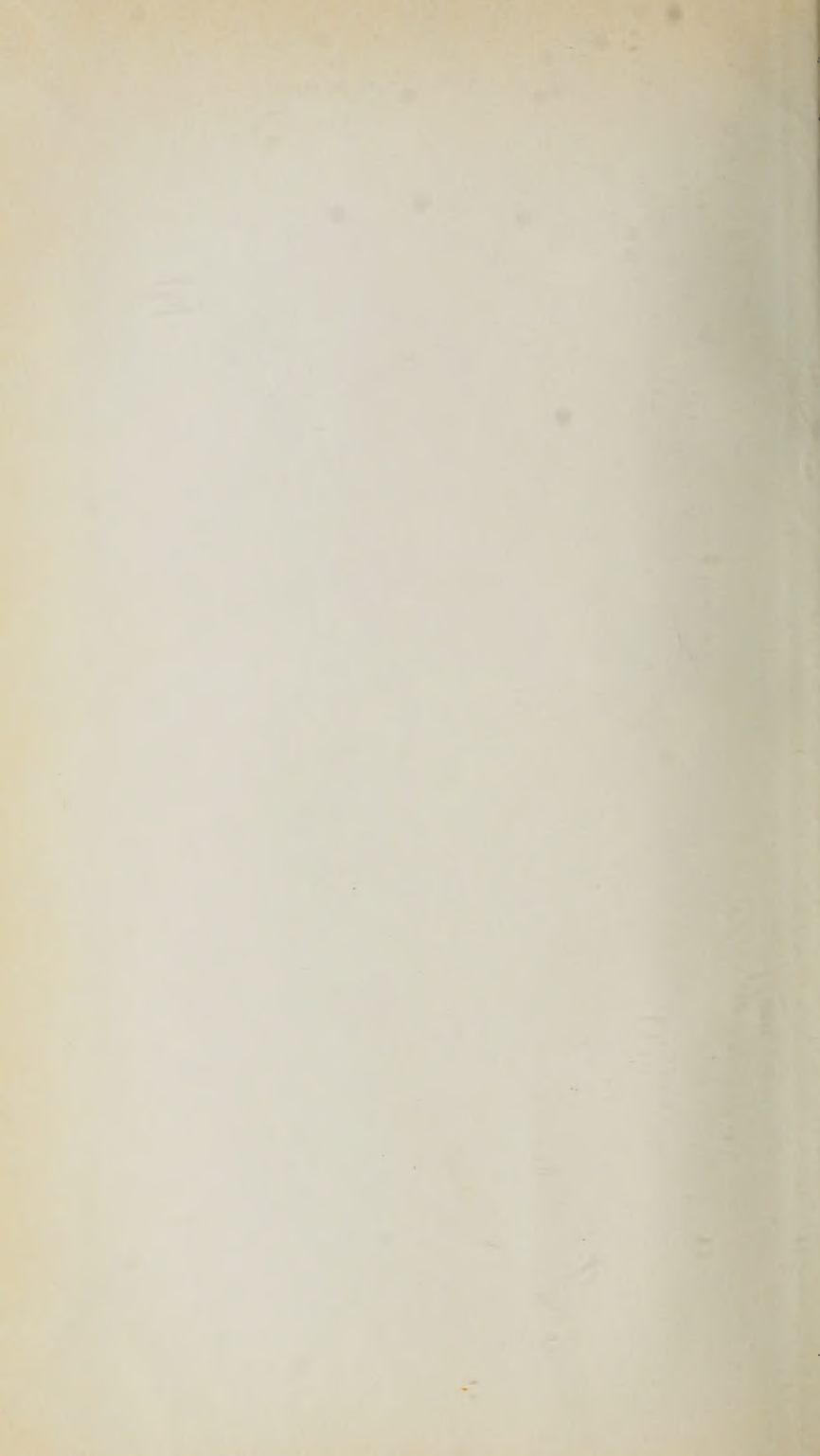
U d'of OTTAWA



39003004449954



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa



BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE D'ÉCONOMIE POLITIQUE
publiée sous la direction de Alfred Bonnet

NOV 20 1973

Ce

LE

CAPITALISME

DANS LE

MONDE ANTIQUE

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE ROMAINE

PAR

G. SALVIOLI

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE NAPLES

Traduit sur le manuscrit italien

PAR

Alfred BONNET



PARIS (5^e)

V. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, RUE SOUFFLOT ET 12, RUE TOULLIER

1906



56807

HC
39
.S2
1906

LE CAPITALISME

DANS

LE MONDE ANTIQUE

- Le professioni di legge nei documenti medievali italiani (*Id.*, vol. II, 1884).
 La scuola nonantolana di diritto (*Id.*, vol. VII, 1881).
 La legislazione di Francesco III d'Este (*Id.*, serie IV, vol. IX, 1898).
 I titoli al portatore nella storia del diritto italiano Bologna, Zanichelli, 1883.
 L'assicurazione e il cambio maritimo nella storia del diritto italiano. *Id.*, 1884.
 Gli statuti inediti di Rimini. Ancona 1880.
 La politica dell'esercito imperiale in Italia nel 1526 e il Sacco di Roma (*Arch. Veneto*, XVI e XVII, 1878).
Die Vaticanische-Glosse zum Brachylogus (Zeitschrift d. Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, IV Roem. Abth., 1883).
 Il diritto di guerra secondo gli antichi giuristi italiani. Camerino 1884.
 Le giurisdizioni speciali nella storia del diritto italiano : I. Giurisd. patrim. Modena 1884.
 Id. II Storia delle Immunità, delle Signorie e giustizie delle Chiese in Italia (*Atti e Memorie della Deput. di Storia patria dell'Emilia*, serie III, vol. V et VI, Modena 1888).
 Il metodo storico nello studio del diritto civile (*Circ. giurid.*, XVI, Palermo 1885).
 L'epigrafia giuridica (*Id.*, XVII, 1886).
 La dottrina degli atti meramente facoltativi (*Id.*, XVIII, 1887).
Iusiurandum de calumnia nel suo svolgimento storico. Palermo 1888.
 I libri giuridici nelle biblioteche medievali (*Rivista ital. di scienze giuridiche*, II, 1886).
 La responsabilità dell'erede e della famiglia nel delitto del defunto (*Id.*, II, 1886).
 La pubblicità nella vendita secondo gli antichi diritti (*Id.*, XVIII, 1895).
 La dottrina dei padri della Chiesa intorno alla schiavitù (*Id.*, XXIX, 1899).
 La casa e la sua inviolabilità in Italia dopo il secolo XIII (*Onoranze a F. Serafini*, 1892).
 I politici italiani della controriforma 1550-1700 (*Archivio di dir. pubblico*, Palermo, 1892).
 Le rappresaglie nei Comuni ital. (*Id.*, 1895) : Sopra la legge delle guarentigie (*Id.*, 1894).
 Diritto monetario italiano (*Enciclop. giurid. ital.*, voce *Moneta*).
 Cavalleria — Composizione — Consolato di mare — Decime — Eribanno — Foro ecclesiastico — Fueros — Seminari, nel *Digesto Italiano*, Torino.
 I pagamenti a rate nei contratti di vendita (*La Scienza del diritto privato*, Firenze 1893).
 Aforismi giuridici (*Scuola positiva*, Napoli 1891-92).
 I *masuirs* del Belgio e l'origine delle proprietà comunali in Europa (*Id.*).
 Il lavoro delle donne e dei fanciulli nel diritto moderno (*Id.*).
 Il progetto di legge agraria per la Sicilia (*Riforma sociale*, 1894 e *Filangieri*, 1894). — *L'homestead* in Europa e in America (*Riforma sociale*, 1894).
 Gabelotti e contadini in Sicilia (*Id.*, 1894). Inchieste sulla Sicilia (*Id.*, 1896).
 Le otto ore di lavoro in Europa (*Id.*). Il Codice civ. tedesco e le classi operaie (*Id.*, 1896).
 La riforma dell'istruzione superiore (*Id.*, 1901).
 Le latifundium siciliani (*Devenir social*, 1895). La nationalisation du sol en Allemagne (*Id.*, 1896).
 La teoria storica di Marx (*Rivista di Sociologia*, 1895).
 Miscellanea di legislazione estense (*Riv. di storia e filos. del diritto*, I, Palermo 1897).
 La capacità giuridica delle donne a Genova nei secoli X e XI (*Id.*, 1897).
 Uso della Lombarda presso i glossatori (*Studi giuridici dedicati a Schupfer*, II, 1898).
Ad Roth. de fegangi. Studio sul furto secondo le leggi germ. (*Onoranze a Pepere*, 1900).
 Le lotte fra pastori e agricoltori (*Rivista ital. di sociologia*, I, Roma 1898).
 Gli esordi dell'agricoltura (*Id.*, III). Il villanaggio in Sicilia e la sua aboliz. (*Id.*, VI, 1902).
 Sulla distribuzione della proprietà fondiaria in Italia al tempo dell'impero rom. (*Id.*, 1899).
 Il diritto di guerra all'epoca dei Comuni (*Mem. d. Accad. di scienze di Palermo*, III, 1893).
 Contributi alla storia economica d'Italia : I. Stato e popolazione d'Italia nel medio evo (*Id.*, V, 1899).
 Contributi ecc., II. Città e campagne prima e dopo il mille (*Giornale d. scienze naturali ed econ.*, XX, Palermo 1901).
 I difetti sociali delle leggi vigenti di fronte al proletariato e diritto nuovo. Palermo, 1906.
 Manuale di storia del diritto italiano, 5 ed. Torino, 1906.

A MES EXCELLENTS COLLÈGUES

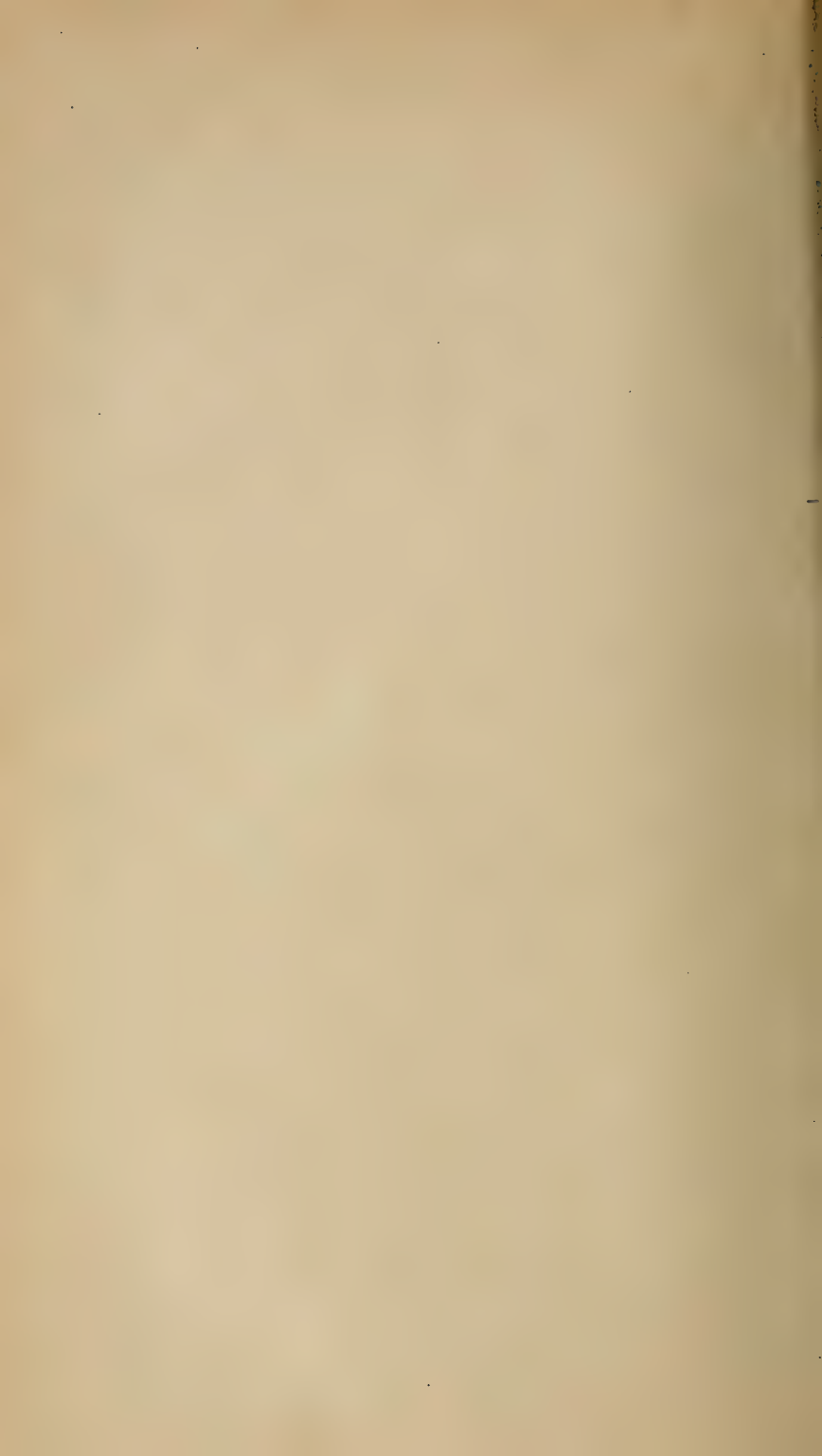
M. CARLO FADDA

RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE NAPLES

M. FRANCESCO NITTI

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE NAPLES
DÉPUTÉ AU PARLEMENT ITALIEN

G. S.



INTRODUCTION

Les phénomènes économiques peuvent être étudiés scientifiquement de deux façons : dans leur réalité objective, tels qu'ils se sont manifestés dans l'espace et dans le temps, ou bien dans leur idéation subjective, tels que l'esprit les reflète et les exprime, les sent et les comprend. Chacune de ces deux études a ses mérites : la première explique le mode et la raison d'être de ces phénomènes, les formes qu'ils revêtent, les lois qui les gouvernent ; la seconde s'occupe des sentiments et des jugements qui constituent et alimentent la civilisation relative à la vie économique. Ce dernier genre d'études a été jusqu'ici le plus généralement suivi ; beaucoup d'excellents travaux nous renseignent sur l'origine, les progrès et les transformations des théories économiques dans le cours du temps et dans les différents pays, de telle sorte que la pensée des grands écrivains, comme aussi, d'ailleurs, celle des écrivains de moindre importance, de l'antiquité et des temps plus récents, a été exposée, retournée dans tous les sens. Il n'y a plus de secrets ni de doutes sur ce qu'ont pensé Turgot ou Smith, comme aussi nous connaissons admirablement les doctrines économiques d'Aristote et de Cicéron, et même des politiques chinois.

Mais l'étude des faits économiques n'a réalisé jusqu'ici que de faibles progrès et il est peu de points sur lesquels il n'y ait des incertitudes et des doutes. Et d'abord ces faits sont multiples et complexes, et il n'est pas facile de les dégager et de les réduire en formules simples. Tout ce qui se réfère à la production, au commerce, au crédit, pour les époques peu éloignées de nous et davantage encore pour les périodes lointaines, se présente à l'observateur d'une façon fort obscure, qui empêche la vision nette des liens qui rattachent entre eux ces phénomènes en apparence hétérogènes, et la mesure exacte des nombreux rapports qui naissent et se développent à l'infini. Pour l'antiquité, ces difficultés, qui tiennent à la nature même des phénomènes économiques, sont augmentées encore par le petit nombre des documents : les renseignements quantitatifs manquent presque complètement et les renseignements qualitatifs sont fragmentaires et en général insuffisants pour nous fournir un tableau complet du mouvement économique. De plus, dans les renseignements transmis, chaque écrivain a déposé une partie de ses préjugés, différents avec sa condition sociale, son parti politique, son système philosophique. Par exemple, les écrivains grecs ont fait des recherches théoriques sur les phénomènes économiques, mais toujours en les subordonnant à leurs recherches de philosophie pratique : ils s'occupent d'éthique économique et non d'économie politique, et s'efforcent notamment de démontrer que la félicité véritable ne consiste pas dans la possession de la richesse.

C'est par suite de cette insuffisance des renseignements et des études sur les faits économiques transmis par les historiens ou inscrits sur les monuments, que l'on n'est pas encore arrivé à établir, d'une façon précise et concordante, à quelle phase de développement économique

étaient arrivées les civilisations anciennes, et notamment la civilisation grecque et la civilisation romaine, et si leur économie différait de la nôtre et dans quelle mesure.

On sait que l'histoire économique a été divisée en un certain nombre de périodes par les économistes. Nous aurons l'occasion de voir quelle valeur on peut attribuer à ces classifications. Il est certain que l'histoire de l'évolution économique nous montre que chaque peuple a parcouru des phases très diverses et passé par des états économiques et sociaux très différents entre eux. Dans la série de ces états successifs on constate un progrès des formes inférieures aux formes supérieures, progrès qui s'est fait graduellement et, parfois, à travers des périodes de transition séculaires, de sorte que l'histoire de l'humanité se présente à nous, non pas comme un mouvement continu en ligne droite, mais comme un mouvement qui suit une courbe ascendante, avec parfois des périodes de regers. On peut constater ce mouvement dans la forme de la production, dans les échanges, dans les conditions de la répartition des biens et de leur formation, dans les façons de satisfaire les besoins matériels et immatériels, dans la condition juridique, économique, sociale et politique, des classes inférieures, en un mot dans tout l'ensemble de l'existence humaine, en tant qu'elle est déterminée par les conditions économiques.

Les économistes ont essayé de ramener la série des formes économiques à un certain nombre de phases dans lesquelles chaque peuple, avec sa civilisation, doit trouver place. En se plaçant au point de vue de la production économique-sociale, certains ont émis l'hypothèse qu'il y a eu cinq phases nécessaires de l'évolution économique : état sauvage, état pastoral, état purement agricole, état agricole et manufacturier, état à la fois agricole, manu-

facturier et commerçant. C'est le système de List, de Roscher et de Levasseur. En se fondant sur la structure économique et sur les formes et la technique de la production, Le Play et son école ont reconnu trois phases principales : âge des productions spontanées — âge des productions artificielles — âge de la production capitaliste. La doctrine de Marx et du matérialisme historique est tout entière basée sur l'influence prépondérante que la forme de la production a sur l'organisation et l'évolution générales des sociétés. Marx n'a pas proposé de classification, mais il a donné la clef d'une explication historique sur laquelle nous reviendrons. D'autres économistes prennent pour base de leur classification des régimes économiques, la circulation des biens, comme De Greef, ou l'instrument des échanges, comme Hildebrand : on a alors trois phases, celle de l'économie naturelle, celle de l'économie monétaire, et celle de l'économie fiduciaire (1).

Il faut nous arrêter un instant sur ce système parce que nous aurons l'occasion de nous y référer dans notre étude. L'économie naturelle caractérise cet état de civilisation dans lequel les échanges se font en nature ; la monnaie n'existe pas ou bien elle n'intervient que dans un très petit nombre de transactions. Il n'y a pas de commerce d'échange entre les différentes économies privées. La production est isolée, la consommation immédiate : chaque foyer ou chaque groupe se suffit à lui-même. Il n'y a pas d'économie urbaine. L'État lui-même satisfait à ses différents services le plus souvent directement, ou au moyen de prestations de travail

(1) HILDEBRAND, dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie u. Statistik*, II, 1864. — DE GREEF, *Sociologie économique*, 1904, ch. IV.

gratuites qu'il impose à ses habitants, ou de ses biens patrimoniaux.

Lorsque la monnaie intervient régulièrement dans les échanges comme mesure des prix et comme instrument d'échange, c'est la phase de l'économie monétaire. Celle-ci naît en même temps que naissent les villes ; elle se développe avec le progrès de la division du travail et la différenciation de la production sociale, elle pénètre dans les économies domestiques et les transforme.

Lorsqu'une grande partie des échanges se font à crédit et qu'une masse considérable de papiers de crédit servent de substitut de la monnaie, avec un pouvoir d'achat et de paiement égal à celui de la monnaie, c'est la phase de l'économie fiduciaire. La monnaie continue à être la mesure universelle des prix, le moyen universel d'échange et le moyen légal de paiement, mais beaucoup d'échanges sont des affaires à crédit et la monnaie comme instrument d'échange et de paiement est remplacée en grande partie par le papier de crédit. Cette dernière forme ne naît que lorsqu'il y a un large développement de l'échange monétaire et que les inconvénients du transport et de la circulation de la monnaie font désirer un instrument de paiement plus simple. L'échange à crédit est à l'origine l'exception, l'effet de l'impossibilité momentanée de se libérer, c'est un résultat du besoin et non pas de la connaissance de son utilité.

Nous pouvons rapprocher de ce système celui de Bücher qui, dans un ouvrage sur les origines de l'économie politique, divise l'histoire de l'humanité en trois phases : celle de l'économie domestique isolée, celle de l'économie urbaine, et celle de l'économie nationale. Dans la première, chacun produirait pour ses propres besoins, sans avoir recours à l'échange et en consommant ce qu'il produit. Chaque économie se suffirait à elle-

même, et la division du travail rentre dans les attributions du chef de la famille, qui règle tout suivant les besoins et la dignité de la maison. Dans la seconde, nous trouvons la division du travail, la production spécialisée, et l'échange. Les échanges se feraient entre un nombre plus ou moins limité de consommateurs habituels, qui consommeraient les valeurs acquises sans les céder à d'autres : par conséquent les biens passeraient directement des producteurs aux consommateurs. Dans la dernière période, la production devient nationale, et les biens circulent en grandes masses, et entre les différents Etats, et passent à travers diverses économies avant de devenir objet de consommation. Telle est la théorie de Bücher, qui a été fort bien accueillie tout comme son livre a eu un véritable succès, dû en partie à la clarté de l'exposition et à la simplicité de la théorie (1). En réalité elle est loin d'être nouvelle, parce que non seulement elle reproduit des remarques incidentes de Marx, d'Engels et de Schmoller, mais elle trouve son point de départ dans les conceptions générales de Rodbertus (2). Rodbertus n'a pas voulu ramener la vie des peuples à des formules, mais il s'est efforcé de reproduire la réalité de la vie économique des Romains, et il a avancé cette affirmation, téméraire à première vue, que dans l'antiquité toute l'organisation était véritablement *économique*, c'est-à-dire basée sur la maison, sur la famille. L'organisation économique dans les civilisations anciennes, notamment dans les périodes les plus anciennes du développement

(1) BÜCHER, *Die Entstehung der Volkswirtschaft*, 1^{re} édit. Tubingue, 1893, 2^e édit. 1898, 3^e 1900 ; trad. franc., Paris, 1900 ; trad. angl., New-York, 1901.

(2) RODBERTUS, *Untersuchungen auf dem Gebiete d. Nationalökonomie des klass. Alterth.*, dans les *Jahrbücher f. Nationalök. u. Statistik*. II, 1864, pp. 208-268 ; IV, V, 1865 ; VIII, 1867.

de la *πολις*, reposait sur l'autarchie de la maison, qui avait entièrement le caractère d'une économie naturelle. La monnaie n'était pas nécessaire pour faire circuler les produits, parce que pendant le processus de la production ils ne changeaient pas de propriétaire. Tout était dirigé par le chef de la maison assisté de ses esclaves, qui transformaient les produits tirés des terres qui appartenaient à la maison, ainsi pourvue par le travail de ses membres, qui confectionnaient ses vêtements, ses instruments, tout ce dont elle avait besoin; elle ne dépendait du marché que pour quelques rares objets. La monnaie n'avait que le caractère de marchandise. Rodbertus attribuait ainsi à toute l'antiquité le caractère de l'économie naturelle, tout en admettant que, même avant les invasions germaniques, la monnaie était intervenue dans les échanges. Ce qu'il réservait à l'époque moderne, c'est le crédit. Dans le monde romain, le caractère de l'économie aurait été déterminé par l'autarchie de la maison et d'innombrables économies isolées, pour lesquelles les échanges étaient superflus, puisque tout pouvait être produit chez soi. Cet état de choses serait une conséquence de l'esclavage; les riches ayant dans les campagnes et dans les villes de nombreuses armées d'esclaves et demandant à leur travail tout ce dont ils avaient besoin, conservaient ainsi une économie domestique qui ne vivait que de ses produits sans avoir recours à l'échange et qui consommait ce qu'elle produisait, et cela même quand, en dehors de cette économie, le commerce se fut développé et qu'il exista des manufactures.

Il est bien évident que les idées de Bücher coïncident avec les thèses de Rodbertus, qui s'est occupé spécialement du monde romain. Bücher ne rappelle même pas comment on peut en faire application au monde ancien, mais sa pensée est claire là où il affirme que la troisième

période, celle de l'économie nationale, dans laquelle les biens passent par diverses économies avant d'être consommés, celle d'une économie organisée avec un commerce richement développé et avec un large échange de biens, avec une classe commerciale comme intermédiaire entre la production et la consommation — que cette troisième période est toute récente, moderne. Dans un autre ouvrage, où il critique ceux qui prétendent que le monde grec a connu la grande industrie et les échanges internationaux, il écrit que le régime économique des échanges, fondé sur la circulation proprement dite, est d'origine récente, qu'il remonte à la formation des Etats modernes, et Bücher répète que les deux régimes précédents sont celui de l'économie domestique fermée dans lequel le producteur et le consommateur se confondent, où les biens sont consommés dans l'économie qui les produit, et celui de l'économie urbaine où on travaille pour une clientèle locale et connue d'avance, où les biens produits passent directement du producteur au consommateur. Athènes, même dans les périodes de sa plus grande richesse, n'a pas dépassé cette seconde période, celle de l'économie urbaine, et la Grèce tout entière est restée à la première période (1).

Toutes ces phases de développement, même si on ne les considère pas comme des phases consécutives dans lesquelles l'historien doit faire rentrer la vie économique de tous les peuples, et malgré toutes les réserves de l'auteur, ont paru à plus d'un artificielles et peu conformes à la réalité historique. La plupart des critiques ont été tirées du moyen âge allemand et de l'époque moderne.

(1) *Festgaben für A. Schaeffle zur LXX Wiederkehr seines Geburtstages*, Tubingue, 1901. Cf. BÜCHER, *Entstehung d. Volkswirtschaft*, 1^{re} édit., p. 14 ; 2^e édit., p. 57.

En ce qui concerne l'antiquité, la théorie de Bücher (1) était en contradiction avec l'opinion courante, à ce qui est tenu pour vrai d'après les historiens les plus illustres. Il nous faut d'ailleurs faire remarquer que les dissentiments sont grands parmi les historiens et les économistes sur la façon d'interpréter la vie économique de l'antiquité, d'expliquer cet ensemble de rapports économiques qui nous donnent la clef des institutions politiques, juridiques et sociales.

Pour les économistes, l'antiquité est, en ce qui concerne la production et la consommation des richesses, tout à fait différente de l'époque moderne. Roscher, qui a divisé l'évolution économique en trois stades, selon que sont prépondérants la nature, le travail ou le capital, écrit que l'économie antique n'est jamais allée au delà du second stade et il affirme que le capital n'a eu qu'un développement très faible, ce qui a constitué un arrêt de développement pour le crédit et pour les institutions qui s'y rattachent : il a une tendance à élargir le fossé qui sépare l'antiquité des temps modernes (2). Nous avons vu quel est sur ce point la pensée de Rodbertus et de Bücher : pour eux, ce qui domine dans l'antiquité c'est l'économie du foyer basée sur l'économie naturelle, caractérisée par ce fait que chaque famille possédait les capitaux nécessaires à la production. Chez les Grecs, les Romains, les Hébreux, les Egyptiens, les peuples orientaux en général, chaque famille était son propre entrepreneur et consommait ce qu'elle produisait. Schmoller insiste sur

(1) G. v. BELOW, dans l'*Histor. Zeitschrift*, n. s. vol. I, p. 1 et s. — SOMBART, *Der moderne Kapitalismus*, Leipzig, 1902, I, p. 59 et s.

(2) *Ueber das Verhältniss d. Nationalök. zum klass. Alterthum*, dans les *Ansichten der Volkswirtschaft aus dem gesch. Standpunkte*, Leipzig, 1861, p. 7; *Principes d'économie politique*, trad. Wolowski, Paris, 1855, I, p. 105.

les différences, et Karl Marx a mieux encore appliqué au progrès industriel, à la formation du capital, à toute l'économie l'idée d'un développement dans le temps.

Les historiens, au contraire, ont la tendance à ne pas faire de différence entre l'antiquité et les temps modernes, et ils multiplient les analogies à ce point qu'en lisant certaines descriptions de Thèbes, d'Athènes, d'Alexandrie, de Corinthe et de Rome, on s'aperçoit vite qu'elles ont été écrites dans le siècle du capitalisme, des colossales entreprises financières, de la grande industrie et qu'on a devant les yeux Manchester ou Londres, Paris ou New-York. Autrefois les historiens ne s'occupaient généralement que des guerres et des changements de dynastie, et le lecteur s'habituaît à croire que les événements se sont passés dans des milieux assez peu différents de ceux qui l'entourent. De nos jours ils s'occupent également des conditions économiques et notamment pour les peuples méditerranéens on tend à démontrer qu'ils avaient atteint le même degré de développement auquel se trouvent les nations modernes les plus avancées. C'est ainsi que Mommsen soutient que les opérations auxquelles donnent lieu les capitaux sont un héritage universel de la civilisation ancienne, que le système commercial adopté par les Romains avait été conçu par les Grecs, que cependant ceux-là le marquèrent d'une empreinte spéciale par suite de l'étendue de leurs opérations et que l'esprit de l'économie romaine et son caractère grandiose se sont manifestés notamment dans une économie capitaliste. Il compare Rome à l'Angleterre au point de vue de la supériorité de la circulation monétaire, de la puissance des capitaux, et il voit dans la grande immoralité toujours inhérente au commerce des capitaux ce qui a rongé la moelle de la société et de la République, en substituant l'égoïsme absolu à l'amour de

ses semblables et de la patrie. Rome est pour lui une Babel financière, gouvernée par une oligarchie de capitalistes (1). A la chute de la République et pendant les deux premiers siècles de l'Empire, le capitalisme grandit, avec toutes ses fièvres de spéculation, avec la rage de l'exploitation, et s'empara de tout, du travail et de la terre, de l'industrie et du commerce, de la banque et de la finance, de la vie publique et privée. La production en grand avec les esclaves, les grandes compagnies financières, les grands accaparements commerciaux, les jeux de bourse, l'agiotage, les monopoles, la puissance du crédit, telles sont les forces occultes ou visibles qui auraient tenu les fils de la politique. Derrière Mommsen sont venus se ranger tous les principaux interprètes de l'histoire romaine. Pour Marquardt, « le régime capitaliste s'empara du commerce et de l'industrie. Artisans, marchands, agriculteurs, en subirent les désastreux effets » (2). L. Goldschmidt, le savant historien et théoricien du droit commercial, parle non seulement d'économie monétaire et d'économie fiduciaire, mais même d'une façon explicite de *capitalisme*, de « grande spéculation capitaliste qui domine toute la vie économique romaine » (3). De même le célèbre historien des mœurs des Romains, Friedlaender, tout en faisant de nombreuses réserves sur les exagérations qu'on a commises au sujet du luxe et de la richesse des Romains, fait reposer la vie sociale romaine sur le capitalisme (4), et c'est là, on peut le dire, l'opinion de tous ceux qui ont écrit sur la société romaine (5). Dureau de la Malle s'est montré plus ré-

(1) *Römische Geschichte*, I, 8^e édit., p. 845, 847, 854; II, 395.

(2) *Vie privée des Romains*, II, 18.

(3) *Handelsrechtsgeschichte*, p. 60, 65, 70.

(4) *Mœurs et civilisation de la société romaine*, II.

(5) DEMETIUS, *Plautinische Studien*, dans *Zeitschrift für Rechtsge-*

servé ; il n'examine pas dans ses détails le problème, pas plus que le caractère de l'économie romaine, mais on peut de certains indices conclure qu'il ne veut pas la comparer à l'économie moderne et qu'il n'attribue pas au capitalisme une grande importance. Mais la tendance générale des écrivains français et anglais a été et elle est encore de présenter la société romaine sous les couleurs adoptées par Mommsen (1) ; et en Italie les historiens les plus récents ont transporté dans le siècle de César, et même avant, ce qui caractérise le mieux le mouvement économique moderne, et non seulement ils ont décrit une société gouvernée par un petit nombre de capitalistes, par une autocratie toute-puissante qui dirigeait toute la vie politique, faisait mouvoir à son gré les leviers de l'Etat, mais même une vigoureuse économie fiduciaire, un système capitaliste qui s'était asservi l'industrie et le commerce, et qui avait transformé toute l'économie publique et privée (2). Mais celui qui a pris plus spécialement position pour ce que nous appellerons l'opinion commune des historiens, c'est Edouard Meyer, un des plus célèbres historiens de l'antiquité, qui a soutenu énergiquement que l'évolution des peuples méditerranéens s'est faite jusqu'à aujourd'hui selon deux périodes parallèles, qu'avec la ruine de l'antiquité, l'évolution recommence de nouveau, qu'elle retourne de nouveau aux conditions qu'elle avait dépassées depuis longtemps.

schichte, II, 199. — NITZSCH, *Die Gracchen und ihren nächsten Vorgänger*, 1847, p. 176. — PERNICE, *Parerga VIII. Die wirthschaftl. Voraussetzungen der röm. R.*, *Zeitschr. f. Rechtsgesch.*, 1898, XIX.

(1) *Economie polit. des Romains*, 1840. — Cf. DELOUME, *Les manières d'argent à Rome jusqu'à l'empire*, 2^e édit., Paris, 1892.

(2) FERRERO, *Grandeur et décadence de Rome*, Paris, 1905. — MASÉ-DARI, *Cicerone e le sue idee sociali ed economiche*. — Voir aussi les savants ch. v-vii de P. GUIRAUD, *Etudes écon. sur l'Antiquité*, 1905.

Pour lui, la disparition de l'antiquité n'est pas le produit d'un bouleversement extérieur qui détruit tout, mais de la désagrégation intime d'une civilisation complètement formée, complètement moderne dans son essence, qui s'épuise en elle-même. Et de cette idée claire, il passe à une de ces conceptions de philosophie de l'histoire si chères à la pensée allemande, à savoir que la caractéristique la plus importante que l'évolution moderne a empruntée à l'antiquité, c'est cette idée d'universel qui, malgré tout ce processus de dissolution, ne pouvait être perdue et qui revit dans l'idée d'une Eglise universelle, d'un Etat universel.

En Grèce, d'après Meyer, l'économie monétaire a dissous les rapports patriarcaux, et des points de vue capitalistes se sont insinués dans l'économie de la grande propriété foncière. Les prix du marché dépendent du grand commerce, de l'importation des produits d'outre-mer. L'argent est rare, les intérêts exorbitants ; il y a eu des crises, comme on en retrouve pour les mêmes causes à Rome et chez le peuple d'Israël. A Rome, Meyer constate la formation complète du capitalisme, peut-être depuis la rédaction des XII Tables (1), certainement dans les derniers temps de la République : à ce moment tout est attiré dans la sphère du capitalisme et réglé par le droit capitaliste, qui bouleverse les conditions de la propriété foncière et modifie les anciennes relations de vie et d'échange, en rendant plus mauvaise la situation de la population rurale. Puis vint la grande industrie, la production sur une grande échelle, l'accaparement de la terre et des moyens de production par un petit nombre de détenteurs du capital, qui dirigèrent ainsi toute la vie de ce vaste empire. Par conséquent, l'antiquité, d'après

(1) *Die Sklaverei im Alterthum*, 1898, p. 7.

ce représentant des historiens, n'offrirait aucune différence avec les temps modernes, au point de vue économique. C'est une grossière croyance populaire qui a accrédité la légende que le développement historique des peuples méditerranéens s'est fait d'une façon continue selon une ligne ascendante. Cette croyance trouve un appui dans la répartition tripartite de l'histoire en antiquité, moyen âge, temps modernes, et comme on trouve dans le moyen âge des conditions de vie très primitives, on croit pouvoir en induire des conditions encore plus primitives pour l'antiquité. Tout au contraire l'antiquité était de beaucoup plus avancée que le moyen âge (1).

Exposer les idées de ces deux écoles c'est poser la question que nous voulons examiner. Nous rechercherons jusqu'à quel point sont fondées les analogies qu'on croit trouver entre la civilisation ancienne et la nôtre, et nous donnerons au travail et au capital la place qu'ils ont occupée, selon les temps et les pays. Il ne s'agit pas d'établir, contre Rodbertus et Bücher, que dans le monde ancien et précisément à Rome, il existait *de l'industrie, du commerce, du capital*. Ce serait se faire la partie trop belle. Qui donc, si ce ne sont des maçons, des marbriers, des sculpteurs, des charpentiers, a élevé tant de monuments, construit tant de ponts, tant de navires? A qui doit-on tous ces travaux d'orfèvrerie, ces vases splendides, ces belles armes qui ornent nos musées, si ce n'est à des artistes spécialisés? Il y a donc eu de l'industrie, et personne n'a jamais eu l'intention de le contester. Et nous trouvons aussi un commerce, qui reliait les parties les plus lointaines de l'empire, qui portait à Rome les parfums de l'Orient, les soies de Chine, les tapis de Ba-

(1) *Die wirthschaftliche Entwicklung des Alterthums*, dans les *Jahrbücher f. Nationalöck. u. Statistik*, série III, vol. IX, 1895, p. 696.

bylone, la pourpre de Phénicie, les métaux d'Espagne et de la Grande-Bretagne. Les montagnes abaissées et ouvertes par les Romains, les ponts jetés sur les fleuves, laissaient passer la civilisation qui, suivant les grandes routes militaires, pénétrait sur les points les plus solitaires, jusqu'au milieu des populations étonnées et domptées par elle plus sûrement que par les armes. Le commerce romain rapprocha les peuples et créa pendant trois siècles, sinon l'idée d'une patrie commune, au moins les mêmes intérêts à conserver la « paix romaine ».

Il y eut aussi du capital. De quelque façon que soit organisée la production, il y a toujours des capitaux mobiliers. Les différences entre les diverses formes d'organisation industrielle ne portent que sur la quantité de ces capitaux. Même dans l'industrie domestique, il y a les capitaux nécessaires à la production dont la possession est concentrée dans la même famille, qui est son propre entrepreneur et qui consomme ce qu'elle a produit. Mais ni la nature économique des services des capitaux ni ceux de l'entreprise ne sont changés. Le chef de famille ou la personne qui dirige la production, tâche de disposer des coefficients de fabrication de façon à obtenir le maximum d'utilité : seulement c'est la famille entière et non pas le chef seul qui ressent les pertes ou les bénéfices des opérations. Même dans cette forme de la production, le capital joue son rôle.

Quelle est l'importance de cette industrie, de ce commerce, de ce capital ? C'est la question que nous avons à examiner. Si la fonction du capital est essentiellement la même dans tous les systèmes sociaux et à toutes les époques historiques, si toujours il est simplement de la richesse employée à la production d'autre richesse, comme les conditions historiques, juridiques et politiques

/

dans lesquelles il est employé varient indéfiniment, comme varient les formes techniques dans lesquelles il est incorporé, de même varient aussi beaucoup son importance et sa signification.

Pour évaluer la place du capital dans la production de l'antiquité, et pour voir si Rome, par exemple, a atteint dans son développement économique la forme du capitalisme, il faut tout d'abord nous mettre d'accord sur la signification de ce mot. Il nous suffit pour cela de tracer les lignes fondamentales du mouvement économique moderne qui est dominé par le capitalisme, c'est-à-dire par la méthode capitaliste.

Par économie capitaliste on entend ce mode de production qui se fait sous la domination et la direction du propriétaire du capital. Ces circonstances que la possession du capital est la condition de toute production notable, que le travail sans le capital ne peut vivre, que le capital n'est pas un bien que tous possèdent ou peuvent posséder, que celui qui le possède occupe une position prééminente, privilégiée par rapport à ceux qui n'en possèdent pas, sont autant de caractères saillants de ce système. Les entrepreneurs sont à la tête de la production : il décident les genres de production et la quantité, ils répartissent les ouvriers selon les besoins de la production, ils règlent les prix, ils dominent les marchés. Ils conduisent toutes les opérations industrielles et commerciales. De plus, les capitalistes sont les propriétaires de tout le produit, tandis que l'ouvrier ne touche que son salaire. La production se fait pour le compte et sous la responsabilité des capitalistes, qui reçoivent en plus de l'intérêt du capital un profit industriel. Le développement du système capitaliste entraîne l'élévation de la classe capitaliste, qui s'enrichit des profits de l'industrie qu'elle contrôle dans son propre intérêt, et l'abaisse-

ment de la classe ouvrière, sans terre et sans capital, séparée ainsi des moyens de production. La grande force du capitalisme est dans l'accroissement de la richesse par l'accumulation des profits. Cette accumulation est assurée par l'appropriation de la plus-value. L'histoire de la méthode capitaliste c'est l'histoire de l'appropriation et de l'accumulation de la plus-value.

Les conditions nécessaires pour l'existence et l'accroissement du capitalisme sont : une classe qui a le monopole virtuel des moyens de production; une classe ouvrière privée des moyens de production; un système de production en vue de l'échange sur un grand marché.

La science économique moderne a posé et étudié ce problème : comment ont été établies ces conditions historiques, comment est née et comment s'est comportée cette classe monopolisatrice, jusqu'à quelle limite ont existé et agi dans la vie sociale, jusqu'à quelle limite ont été possibles le monopole, l'appropriation de la plus-value et son accumulation. Tout ce qui concerne le long processus qui a amené dans les pays modernes le développement du capitalisme, a été étudié : on a montré qu'au moyen âge le paysan et l'artisan étaient propriétaires des moyens de production et qu'ils produisaient pour leurs besoins, pour ceux des seigneurs féodaux et pour les clients qui leur faisaient des commandes. Le surplus, qui était envoyé au marché, était nécessairement peu important et techniquement imparfait. A la fin du moyen âge, l'organisation féodale tombe en ruines, le paysan est exproprié, l'esprit commercial s'applique à la terre, une multitude de propriétaires dépossédés est réduite au vagabondage ou émigre dans les villes. Le prolétariat moderne fait son entrée tragique dans l'histoire.

C'est là l'essence, l'histoire du capitalisme moderne. Quelle est l'essence, quelle est l'histoire du capitalisme antique et plus spécialement du capitalisme romain, de Rome où pendant quelques siècles s'est concentrée toute la richesse du monde ancien connu ?

LE CAPITALISME

DANS LE MONDE ANTIQUE

CHAPITRE PREMIER

LES COMMENCEMENTS DE LA RICHESSE

Ce n'est que dans le courant du m^e siècle avant Jésus-Christ que la richesse commença à se montrer dans les pauvres masures qui entouraient le mont Capitolin, une richesse sonnante, qui augmenta continuellement dans les siècles suivants et qui vint troubler les habitudes modestes de ce peuple guerrier et agriculteur, et en triompher. Caton et les historiens romains ont tracé le tableau de cet âge héroïque de simplicité, époque de vertu qui ne laissait aucune place ni au faste ni à la paresse, dans laquelle bon cultivateur et homme de bien étaient synonymes ; c'était le meilleur éloge qu'on pût faire de quelqu'un. On appelait encore *mollesse* tout changement dans les mœurs qui tendait à adoucir la dure et souvent atroce organisation familiale, et *luxue* tout progrès de la civilisation. Les besoins étaient peu nombreux ; le travail domestique y pourvoyait, pour la plus grande partie, avec quelques produits industriels des Etrusques et d'autres peuples voisins qui accouraient aux foires qui se tenaient dans le Latium. Bien que Rome eût déjà dé-

passé la période de l'économie naturelle et que les règles de son *jus commercii* aient eu pour base les échanges de valeurs, cependant il n'y avait que peu de place pour les échanges et la monnaie était peu employée comme instrument de commerce. On vendait fort peu contre espèces, et la monnaie servait à solder la différence entre les valeurs différentes des produits naturels, objets des transactions, ou pour le commerce de détail, et en général elle servait comme instrument de comparaison pour les marchandises échangées en nature. La circulation était donc très limitée et il n'y avait pas de grandes accumulations pour servir à la production. Pour ces faibles besoins suffisaient les lourdes monnaies en usage, de transport si difficile que si la somme à payer était un peu importante, il fallait la mettre sur un chariot (Liv., IV, 60). Aussi les familles n'en conservaient-elles qu'une petite quantité dans leur maison, ou chez les *argentarii*, comme réserve pour l'achat des choses nécessaires à la consommation et que ne fournissaient pas les économies familiales. La richesse consistait en troupeaux, capital qui ne peut augmenter indéfiniment et qui est sujet à dé périr et à subir des variations de valeur.

Déjà au moment où les Romains entrèrent dans l'histoire, ils formaient une communauté économique, sociale et politique, dans laquelle on pratiquait, bien que dans une mesure restreinte, des échanges et faisait des actes de crédit, qui montrent que déjà l'idée de crédit avait apparu de bonne heure, grâce aux liens qui existaient entre voisins. Même pour les plus anciens temps nous trouvons certains faits qui rompent la symétrie des différentes constructions historiques qui veulent synthétiser le développement progressif de la vie économique des peuples. La formation même de l'Etat montre que les Quirites, tout en étant essentiellement des agri-

culteurs, avaient dépassé la phase dans laquelle les peuples se contentent de la production isolée et où chaque famille tire directement de la nature, par le travail de ses membres, les moyens qu'elle emploie et qu'éventuellement elle transforme. Les éléments d'où est sorti l'Etat romain, ce sont de primitives confédérations domestiques, dont l'union, imposée par la nécessité de la défense, amena des conséquences d'ordre économique. Dans les murs de la cité, les groupes domestiques, bien qu'ils conservassent toute l'indépendance possible, trouvèrent également nécessaire ou utile de conclure des alliances ou associations permanentes, non seulement pour l'échange des services, mais aussi pour l'échange des produits. Et ainsi leur activité économique embrassa aussi la formation de valeurs d'échange et l'échange de ces valeurs. Cet échange se faisait dans les marchés qui se tenaient tous les neuf jours, où travailleurs et agriculteurs se rencontraient pour échanger leurs produits respectifs. Ceux-ci achetaient les produits qu'ils ne pouvaient pas fabriquer de leurs mains, les faux, les charrues, les outils pour les travaux des champs et les bijoux pour leurs femmes ; ceux-là recevaient en échange de l'huile, du vin, du blé, de la laine. Généralement ces objets passaient directement des mains du producteur dans celles du consommateur. Mais en même temps et par suite de leur nature même, ces transactions étaient limitées et rares, parce qu'il est fort difficile que deux *jugera* de terre laissent, dans les économies domestiques, du superflu pour les échanges.

Les relations commerciales avec les cités voisines étaient rares, à peine quelques échanges avec les cités du Latium. On demandait certains produits spéciaux aux foires qui se tenaient près des temples, aux foires de Feronia en Etrurie, à celle de Fregelles dans le pays des

Volsques ou à Rome même, près du temple de Diane sur l'Aventin.

Il n'y avait pas seulement des échanges entre les diverses économies domestiques, normalement ou aux époques des foires, mais aussi, qu'on le remarque, depuis les temps anciens, une certaine différenciation des occupations, c'est-à-dire des professions distinctes. Il y avait des classes productives adonnées à certains travaux. Cette différenciation d'activité économique se retrouvait dans la division des tribus en tribus urbaines et tribus rurales (1), comme dans l'existence d'une classe d'artisans libres, ouvriers tanneurs, drapiers, teinturiers, foulons, etc. (2). Bien que ces professions fussent en petit nombre, simples et rudimentaires, leur existence montre que les économies isolées, les différents foyers ne suffisaient pas à produire et à transformer tout ce qui servait à la vie, que par conséquent ils devaient avoir recours à l'aide des autres, en échangeant avec ceux-ci des biens matériels ou des services. La plus ancienne société romaine était par conséquent divisée en de nombreuses classes fonctionnelles différentes, qui produisaient, sur la base de la division du travail, des valeurs d'échange, c'est-à-dire des valeurs qu'elles livraient à d'autres moyennant une contre-partie ou par l'intermédiaire de la monnaie.

Dans le cours des siècles et avec l'extension des conquêtes en Italie, ces échanges augmentèrent, de même

(1) MOMMSEN, *Droit public romain*, VI, 1, 193, 204.

(2) Voir les sources citées par BÜCHSENSCHÜTZ, *Bemerkungen ueber die roem. Volkswirthschaft d. Königszeit*, 1886. — VOIGT, *Römische Privatalterthümer und Kulturgeschichte*, dans le *Handbuch d. klass. Alterth. Wissensch.*, 2^e édit. 1893, p. 279, 281, 290, 302. — WALTZING, *Etudes historiques sur les corporations professionnelles des Romains*, 1895, I, 62.

que se développa le travail professionnel, sans que pour cela fût modifié le caractère originaire des économies domestiques, parce que la vie était si simple qu'il suffisait d'acheter un petit nombre d'objets, et que les objets ainsi achetés restaient dans le patrimoine de la famille, se transmettaient de père en fils et ne pouvaient être aliénés qu'avec des formalités solennelles (1). Les groupes domestiques les plus puissants n'avaient pas besoin d'aides extérieurs et n'y avaient recours qu'en cas de grande nécessité, et la volonté de se suffire, jointe à une grande sobriété et parcimonie, caractérisait plus spécialement les familles qui habitaient la campagne (2). Même alors l'idéal de la *domus* était de se suffire à elle-même et de subvenir à tous les besoins de ceux qui la composaient. Les femmes et les filles, assistées par les esclaves, filaient, tissaient, cuisaient, moulaient le blé, préparaient le gâteau traditionnel ; les hommes se livraient à d'autres occupations, aidés par les esclaves et par les clients. Un petit nombre d'esclaves faisaient également partie des plus grandes économies, et leur force était employée, comme celle des autres membres de la famille, pour les travaux d'utilité commune. C'était encore un esclavage doux, presque patriarcal, composé généralement d'esclaves nés dans la maison, et la diversité des races n'avait pas encore différencié les maîtres et les esclaves à ce point que les uns et les autres se sentissent de nature différente. Grâce au travail servile, chaque maison conservait une grande autonomie, mais en même

(1) Voir les preuves dans mon étude, *La pubblicità nella vendita secondo gli antichi diritti*, dans la *Rivista italiana delle scienze giuridiche*, xxviii, 1895.

(2) C'est à cela que fait allusion VARRON, *Res. rust.*, II, pr. 4. « Viri magni nostri majores non sine causa praeponerant rusticos romanos urbanis. »

temps avait augmenté le désir d'avoir recours aux échanges et de profiter des produits travaillés à Rome ou importés par la grande voie fluviale. Que le travail de spécification ou de manufacture ne fût plus à l'époque des Douze Tables un travail domestique ou accessoire, mais que déjà certains produits spéciaux fussent arrivés à être un travail fonctionnel, si primitive que fût la technique, cela est attesté de divers côtés : il était déjà distingué en professions, en métiers. Il y avait des artisans de profession et des classes d'artisans pour certaines branches du travail manufacturier, spécialement pour le travail des métaux et du bois, et le travail manuel était une source libre de gain.

Il y avait également un certain commerce. Son heureuse position sur le Tibre, non loin de la mer, fit rapidement de Rome un marché, le grand marché pour les populations rurales voisines et pour les cités du Latium habitées par des paysans et qui menaient une vie primitive. Les populations latines, comme les populations italiennes en général, étaient exclusivement adonnées à l'agriculture et ce n'est que pour les produits travaillés qu'elles ne possédaient pas, pour les outils de fer, qu'elles avaient recours à la ville, qui les leur fournissait au moyen d'échanges en nature. Elles auraient pu offrir beaucoup de blé et beaucoup d'animaux, mais elles n'avaient que peu d'argent : aussi leurs achats étaient-ils peu nombreux, comme cela est vrai encore pour toutes les populations agricoles, qui sont de mauvais acheteurs. C'est pour cette raison que, tout en ayant autour d'elle un territoire vaste, mais habité par des populations vouées à l'agriculture, Rome ne devint pas une ville commerçante comme Carthage ou Corinthe, ou un centre de production comme Alexandrie, et resta au contraire une cité latine surtout agricole. Elle ne fut pas l'objet d'une grande demande de

produits fabriqués, qui aurait donné naissance à une nombreuse classe d'ouvriers et de marchands.

Il y avait donc un certain commerce, mais ses proportions étaient restreintes, il n'y avait pas une vigoureuse classe de marchands indépendants. Tout ce qui n'était pas vente au détail et petit colportage, était dans les mains des patriciens, c'est-à-dire des chefs des économies rurales les plus puissantes, des maisons les plus importantes, qui, dans leurs ateliers domestiques et avec l'aide des esclaves, préparaient et transformaient les produits de leurs terres, les travaillaient pour la vente ou achetaient sur d'autres marchés ce qu'ils ne possédaient pas. C'étaient les mêmes groupes domestiques qui, sans perdre leur nature propre et sans modifier leur composition intérieure, ajoutaient à leurs précédentes occupations de nouvelles fonctions, perfectionnaient leur organisation économique. Les pères de famille, les chefs des économies domestiques trouvaient que le superflu des produits pouvait être utilement employé, échangé, que les bras inoccupés pouvaient être occupés, que d'autres sources de richesse pouvaient naître. C'est ainsi qu'ils concentrèrent certains genres de manufacture et de commerce ou tout au moins qu'ils empêchèrent de se développer des organes séparés pour des buts économiques spéciaux.

Tout affluait à la maison (*domus*), tout le mouvement économique en dépendait. C'est pour ces raisons que, dans l'ancienne langue latine, *domus* avait une signification beaucoup plus large et plus complexe, tout comme le fait a été constaté pour d'autres anciennes langues italiques, dans lesquelles ce mot signifiait la tribu, le temple, la famille, l'atelier, la propriété (1). Cependant ces

(1) ZVETAIJEFF, *Inscrip. osc.*, 63, 82.

grandes économies domestiques ne purent arriver à une accumulation de richesse monétaire un peu importante, parce que Rome n'avait pas encore une bonne circulation. Ce que les familles pouvaient grappiller dans leurs transactions n'était pas employé à une production ultérieure, c'est-à-dire ne se transformait pas en capital, mais était conservé de préférence dans le coffre domestique, sous la garde permanente d'un esclave ou, pour plus de sécurité, était confié aux banquiers qui le gardaient, l'employaient selon les ordres reçus, ou le restituaient dans les espèces reçues.

Ces sommes servaient aux prêts qu'à l'occasion, selon les besoins, se faisaient entre elles les économies, comme aussi à certaines formes de spéculations usuraires. Les prêts étaient gratuits ; ils se faisaient entre voisins, ils étaient en dehors de la sphère du droit, ils ne nécessitaient aucune solennité et ne recevaient d'ailleurs aucune protection de l'Etat. Ils étaient sous la sauvegarde de la *fides*, une confiance entière, qui était traditionnelle chez les peuples aryens. L'exécution était abandonnée à la loyauté du débiteur.

Une autre catégorie de prêts était constituée par le terrible *nexum*, protégé énergiquement par l'Etat, et par lequel les débiteurs insolvable étaient réduits en esclavage pour payer leur dette par des journées de travail, de sorte que les économies familiales augmentaient ainsi leurs forces productives plutôt en vue d'échanges ultérieurs plus nombreux que pour constituer un nouveau capital usuraire (1).

Des études récentes (2) ont établi la nature de ce

(1) VARRONIS, *L. l.*, VII, 405 : « Liber qui suas operas in servitute pro pecunia quam debet, dum solveret. »

(2) MITTHEIS et LENEL, dans la *Zeitschrift f. Rechtsgeschichte*, Röm.

nexum ; c'était une façon de s'obliger par laquelle le débiteur se donnait lui-même en gage et pouvait être vendu en cas de non-paiement. Cela étant donné, il est vraisemblable que cette forme d'obligation n'existait que pour les prêts en nature, pour les avances de blé faites au cultivateur, et que par conséquent elle n'était employée que contre les gens de la campagne et les plébéiens qui ne possédaient que leurs bras, mais qui pouvaient se libérer de leurs dettes par leur travail. Cela nous expliquerait également les intérêts très élevés de ce genre de dette, intérêts qui dans les prêts en nature vont généralement jusqu'au double.

Ainsi donc, entre voisins et amis, des prêts gratuits, des contrats fiduciaires conclus entre personnes solvables et appartenant aux classes supérieures chez lesquelles la confiance, le respect de la parole donnée et les *boni mores* étaient en grand honneur, des traditions de famille qui avaient plus de force que la loi. Chez les peuples encore jeunes, la crainte de l'opinion publique, le désir de conserver l'estime des concitoyens ont un pouvoir suffisant pour assurer l'exécution des conventions. Bien que la moralité fût certainement inférieure à la nôtre, les conditions spéciales de vie imposaient plus de respect aux promesses. Les conventions se formaient dans un cercle restreint de personnes liées par des liens de voisinage ou de sang, vivant en contact continu et dans un échange continu de bons offices, qui n'auraient jamais songé à s'adresser à des étrangers, à des membres d'autres groupes n'ayant pas le même culte et les mêmes intérêts. Caton enseignait : « Sois en paix avec tes voisins. Si tu construis, ils t'aideront de leurs matériaux (1). » Il était

Alterth., xxii et xxiii, 1901, 1902. — SCHLOSSMANN, *Nexum*, 1904.

— KLEINEMANN, *Die Personalerecution der Zwölftafeln*, 1904.

(1) *De agri cultura*, 4. — PLAUT., *Asin.*, 229, *Curcul.*, I, 1, 68.

d'usage que les familles s'aidassent entre elles, en se prêtant de l'argent, des outils, des aliments, gratuitement, à charge de revanche, quand l'occasion s'en présentait. Le prêt rentrait dans la catégorie des bons offices qui se faisaient entre voisins et pendant longtemps il n'eut pas de valeur juridique. L'action qui le sanctionnait quand il avait pour objet un prêt en argent, fut introduite par la loi *Silia*, postérieure aux Douze Tables et peut-être même la consécration du prêt est-elle postérieure (1). Jusque-là le prêt resta un service amical, gratuit : celui qui prêtait n'avait aucun droit, il s'en était remis à la loyauté du débiteur. Le plus ancien document dans lequel le prêt est présenté comme un acte juridique remonte à 198 avant Jésus-Christ (2).

A côté de ces prêts gratuits nous trouvons les opérations usuraires faites avec les classes inférieures avec cette rapacité et cette cruauté que les Romains avaient contre leurs ennemis. C'était le blé prêté au soldat qui n'avait pu cultiver, au plébéien tombé dans la misère, avec l'obligation de restituer au moment de la récolte, avec un surplus, pour intérêt, calculé à tant par mois. Et si la récolte manquait, c'était l'esclavage qui attendait le débiteur insolvable, c'était le travail forcé dans la maison du créancier. L'usure impitoyable était donc exercée contre les classes inférieures, qui sont distinctes par suite d'une origine différente et par la tradition, et entre lesquelles les procédures du *nexum* mettent une barrière de haine et de rancune. Dès maintenant se dessine ce qui sera le cadre des luttes sociales à Rome : d'un côté, les patriciens qui veulent la liberté de l'intérêt, de l'autre,

(1) CROU, *Institutions juridiques des Romains*, I, 1891, p. 630.

(2) LIV., XXXII, 2. — LENEL, *Zeitschrift* citée, XXIII, 99, nie l'existence dans le droit des obligations du prêt *per æs et libram*.

les plébéiens qui proposent des lois contre l'intérêt et pour l'abolition des dettes, le grand jubilé qui fut une des aspirations des classes déshéritées de l'antiquité.

Entre ces deux extrêmes de la gratuité et de l'usure, il n'y avait pas de place pour des opérations régulières de crédit, pour le prêt à la production. L'argent qui servait à combler les vides des économies particulières ne servait qu'à des buts de spéculation ou pour en tirer un intérêt. Pour le prêt gratuit entre personnes honorables ou pour le prêt à intérêt servant d'instrument de domination ou d'exploitation contre les classes inférieures, on avait recours de préférence aux prêts en nature. Dans les stades inférieurs de l'économie des peuples, les emprunts ne sont pas faits pour servir à la production, mais pour servir à la consommation. C'est un devoir de venir en aide à ses parents ou aux membres de sa classe, et cela ne peut être l'occasion d'une spéculation. Comme il n'y a pas d'idée de solidarité entre les classes, on peut profiter de la gêne des inférieurs et exiger des intérêts. L'organisation du travail industriel ne permettait pas l'existence de personnes disposées à acheter l'usage des capitaux d'autrui, c'est-à-dire des faibles réserves monétaires, pour les appliquer à la production. De là une lenteur dans l'accumulation progressive. Le chef de famille ne pouvait accumuler que ces quantités de capitaux qui provenaient du travail associé des enfants, des esclaves, des clients, des débiteurs.

En résumé, pendant une longue période de son histoire, Rome fut dans la même condition économique que les parties les plus intérieures de l'Italie, c'est-à-dire que les organismes domestiques y étaient très développés pour pourvoir aux besoins des habitants, organismes qui se complétaient, pour les lacunes possibles, par le travail de l'artisan libre et par un mouvement d'échange

qui restait à la surface de l'organisation économique et ne touchait pas à l'autonomie des différentes maisons ; bien que celles-ci eussent perdu le caractère originaire presque corporatif, elles étaient toujours solides et largement productives pour les besoins les plus urgents du groupe domestique. Pour les conserver, il fallait un système rigide de lois et de surveillance publique des mœurs privées, mais surtout une pauvreté relative, qu'on appelait parcimonie, frugalité, et la vie agricole. Celle-ci et le travail agricole étaient les seules occupations dignes d'un homme libre et d'un honnête homme : les autres professions n'étaient pas honorables, et surtout le prêt à intérêt que Caton assimilait à un homicide. Les travailleurs de la terre, voilà les classes vraiment utiles à la société, celles qui étaient productrices de richesse. De là l'amour de la terre et du pays natal, de là le sentiment des liens étroits qui unissent les membres de la communauté contre les ennemis extérieurs, de là l'origine aussi de cet esprit étroit, égoïste, conservateur, respectueux de la tradition, mais en même temps pratique, d'une logique sévère et presque impitoyable, dégagé de tout sentimentalisme, uniquement soucieux des nécessités présentes, cet esprit que les Romains ont conservé dans leur histoire et auquel ils ont dû leur merveilleux développement.

CHAPITRE II

LE CAPITAL MOBILIER

Après les guerres qui ouvrirent à la fortune de Rome l'Afrique et l'Asie, cette Asie brillante, industrielle et artiste, école de luxe et de goût, source de tentation incessante, irrésistible pour les publicains et les proconsuls, la richesse fut à son faite le plus haut. La violence la plus impitoyable et la plus brutale dirigeait sur l'Italie un fleuve d'or et d'argent, qui continua à couler tant que les sources elles-mêmes ne furent pas taries. Les trésors accumulés en Orient, dans les Gaules, dans le monde entier, les produits des mines alors exploitées affluèrent à Rome, butin ou contribution de guerre, fruit de la rapine ou des impôts ; les autres parties de l'Italie en eurent aussi leur petite part. Rome devint et demeura pour quelques siècles le grand marché international de la richesse métallique. Ces guerriers et ces agriculteurs, envahis par un délire de domination et d'enrichissement, s'étaient mis à décider de la gloire des généraux par la quantité d'or et d'argent qu'ils portaient pour leur triomphe : et ainsi ceux-ci s'habituèrent à ne plus rien laisser aux vaincus et à vendre aux peuples amis la faveur de Rome au plus haut prix. Plus rien ne fut sacré devant cette rage de rapine : la justice et la logique furent sans pudeur mises de côté. Ayant appris que Ptolomée de

Chypre possédait un trésor bien fourni et de magnifiques vases d'or, on n'hésita pas à faire une loi par laquelle on attribuait à l'Etat romain la succession d'un homme vivant et la fortune d'un allié. Pour le Sénat, tous les trésors du monde appartenaient à Rome, qui ne laissait rien aux vaincus. Non seulement l'argent était confisqué mais aussi tout ce qui avait une valeur artistique. Les statues et les bronzes servaient à orner les lieux publics et les villas des particuliers; l'argent était envoyé à l'hôtel des monnaies.

Aussi longtemps que Rome avait combattu contre les populations italiques, on n'avait pas eu de grands butins, parce que l'Italie était pauvre, sans mines, sans commerce. Même ses plus grandes cités maritimes ne pouvaient rivaliser de richesse avec les grands marchés de l'Orient. Tarente était une des plus grandes villes de la péninsule, une proie depuis longtemps convoitée par les Romains, mais ils n'y trouvèrent pour tout butin que 3.000 talents d'or, à peu près un million et demi de notre monnaie. Tant que les armes de Rome ne sortirent pas de l'Italie, le Trésor public ne posséda que des sommes relativement minimales. Il ne s'enrichit que lorsque la conquête mit à la disposition de l'avidité italique les trésors de l'Orient, et peut-être le plus haut chiffre fut atteint en l'année 91 avant Jésus-Christ, un milliard et demi de notre monnaie, d'après le témoignage de Pline (*H. n.*, 33, 17). Certainement si nous comparons ces chiffres avec ceux des sommes conservées aujourd'hui à la Banque de France ou à la Banque d'Angleterre, il y aura une grande différence en faveur des temps modernes. Mais le monde antique était plus pauvre que le nôtre (1) et ainsi on peut comprendre combien

(1) DEL MAR, *History of the precious metals*, 1889.

énormes étaient les sommes immobilisées dans le Trésor public; quelle masse extraordinaire de métaux précieux avait été amenée à Rome au moyen d'un drainage colossal et ininterrompu, que firent des dépouilles du monde ancien les généraux victorieux, les proconsuls et les publicains avides des richesses des rois et des peuples et les mille marchands ou flibustiers qui suivaient les légions, transformant en monnaie le butin distribué aux soldats et qui achevaient l'œuvre de spoliation commencée par les généraux sur les pays conquis.

Jusqu'à quel point, dans cette brillante période des grandes conquêtes, que suivirent la magnifique puissance impériale, l'unification des provinces, l'agrandissement des marchés, l'abondance des capitaux, le progrès dans toutes les branches, une expansion de vie, que l'antiquité n'avait pas connue, jusqu'à quel point l'originale économie domestique fut-elle transformée? Quelle extension et quel caractère prit l'activité manufacturière et commerciale?

On ne peut pas répondre à ces questions en rappelant simplement le splendide tableau de la civilisation romaine. On ne peut arguer l'existence d'une économie capitaliste, d'un vaste capitalisme, de ce seul fait qu'un peuple a possédé un art et une littérature, qu'il a fait des conquêtes, qu'il a laissé derrière lui de grands monuments. S'il en était ainsi, on devrait conclure que le monde oriental a atteint les plus hauts degrés du capitalisme, qu'il en a été ainsi de l'Assyrie et de l'Egypte, comme aussi du Mexique et du Pérou. Avant même d'être ouverte aux Européens, la Chine aurait été, elle aussi, une économie capitaliste. Dans tous ces pays, les ruines existantes laissent l'impression d'une extraordinaire puissance mécanique et architectonique, d'une distribution inégale de richesse et de pouvoir. Et cependant

nous savons que chez ces peuples, l'économie était primitive, que la production se faisait tout entière à la maison, que les échanges étaient rudimentaires, que la monnaie avait une fonction limitée.

Nous ne pouvons résoudre le problème qu'en décomposant la vie économique romaine dans ses éléments constitutifs ; ainsi seulement nous pourrions saisir le secret de sa constitution.

La grande richesse à Rome fut le produit de la guerre ; il en fut de même dans toute l'antiquité, il en est encore ainsi dans les temps modernes. Les grandes fortunes des Etats-Unis tirent leur origine première des spéculations de tout genre auxquelles donna lieu la guerre de sécession : sur cette première base elles ont grandi et se sont multipliées dans les chemins de fer et dans les grandes combinaisons manufacturières, spécialement grâce à la politique économique suivie après 1864 et aux monopoles de toute espèce qu'elle a permis de constituer.

Dans l'antiquité, au fond de toute grande capitalisation il y avait la spoliation violente, le butin de guerre, de même qu'à l'époque moderne, il y a l'absorption continue d'une partie de la force ouvrière par les entrepreneurs d'industrie. De nos jours, la richesse vient petit à petit, lentement, et même les peuples y conforment leurs éducation et y adaptent leur esprit, leurs goûts et leur mœurs. A Rome, cette grande richesse provenant de la guerre surprit tout le monde. C'était une inondation soudaine d'argent dans un pays très pauvre et privé de toute espèce d'accumulation monétaire. Ce peuple qui avait passé sa vie dans les champs et à la guerre et qui avait tissé son histoire de conquêtes et de dévastation sur un fond de frugalité paysanne, qui s'était jusque-là contenté des modestes produits de l'activité familiale, ce peuple qui brûlait les navires des

vaincus et qui changeait en plats et en vases le premier or ou argent qu'il avait pris, qui peut-être ne connaissait pas le prêt et l'intérêt de l'argent, ou qui l'employait avec grande modération, n'était pas préparé à cette masse vertigineuse de trésors qui furent déversés sur les bords du Tibre. Il ne s'agissait pas d'un enrichissement méthodique provenant de l'exercice régulier de l'activité économique.

La parcimonie des anciens et l'abstinence de ces tenaces agriculteurs, qui jusque-là n'avaient été que des peuples simples et grossiers, à peine initiés au commerce, presque privés de métaux précieux, réservés aux ornements des femmes et aux rites funéraires, furent éblouies par cet amas de richesse et toutes les âmes furent assaillies par une espèce de fièvre pour la possession de l'or. Il fut convoité pour les satisfactions qu'il procure. Le mot d'ordre fut la conquête de l'or. Caton est le théoricien de cette tendance générale ; il en a rédigé le décalogue, qui commence par ces mots : « le premier devoir de l'homme est de gagner de l'argent », et il enseigne quels en sont les meilleurs emplois. S'enrichir par n'importe quel moyen est l'aspiration de la société impériale : « O citoyens, dit Horace, d'abord il faut poursuivre la richesse, ensuite la vertu », « l'argent est tout : la richesse est la seule chose nécessaire, indispensable même à la considération personnelle », « tout plie devant l'or ». « Il est, dit Properce, le moyen d'acheter les juges, d'acquérir des honneurs et des amitiés. Il est plus puissant que la foudre de Jupiter (1). »

Personne n'est resté sourd à ces enseignements, d'au-

(1) *Ep.*, I, 1, 53 : 6, 37 ; *Sat.*, I, 1, 62 ; II, 3, 75 ; *Carm.*, III, 16, 9. — PROPERT., III, 10, 48. — OVID., *Fast.*, I, 217. — JUVENAL., I, 112.

tant plus que les occasions s'offrirent en foule. Les classes patriciennes commencèrent à organiser pour elles la rapine, puis vinrent les plébéiens qui cherchaient à s'élever. Les consuls et les généraux prennent pour eux la part la plus importante du butin, et puis ils abandonnent les provinces à des troupes faméliques qui, d'une façon systématique, s'en approprient toutes les ressources. Par les approvisionnements des troupes, par les fournitures du matériel de guerre, par l'adjudication des impôts et des taxes publiques, par les prêts aux rois soumis à la domination romaine, il se forme une classe de financiers assez puissante pour prendre aussitôt une place prépondérante dans la vie politique. Et sous ces foules il en est d'autres voués aux petits trafics, à la suite des armées : ils achètent, ils vendent, ils échangent le butin ; ce sont des gens de basse extraction, parce que les familles patriciennes et les chevaliers méprisaient les opérations du petit trafic, la sordide occupation du colportage. L'instinct d'acheter pour vendre est un sentiment spécifique de l'âme plébéienne, il est la force par laquelle les plébéiens veulent secouer le joug des classes aristocratiques et s'élever. A Rome, comme dans les cités italiennes pendant le moyen âge, partout aux temps modernes, l'accumulation capitaliste se fait dans les classes populaires et bourgeoises, d'où sortent les *hommes nouveaux*, par les « gains rapides ». Chez ces plébéiens, les anciennes traditions de moralité domestique qui étaient le patrimoine des maisons patriciennes n'existent pas, les mœurs sont relâchées et par conséquent il leur est plus facile de mettre tout à l'encan, notamment l'administration de la justice. Quand ces parvenus prirent part à la vie publique, l'action démoralisatrice des richesses mal acquises, augmentées par tous les moyens, ne tarda pas à se faire sentir. C'est dans l'ordre

des chevaliers que sont les initiateurs de ce mouvement : c'est chez eux que l'on trouve les premiers signes de l'esprit capitaliste, esprit fait d'audace, esprit d'entreprise, de prévoyance, de calcul, de décision, esprit qui n'avait jamais auparavant animé les vieilles familles patriciennes, pour lesquelles la seule véritable richesse c'est la terre, et l'occupation la plus noble, l'agriculture, encore pleines de préjugés contre l'industrie et le commerce (1), et par conséquent mal préparées à se jeter dans la mêlée désespérée de ces hommes sans scrupules qui luttèrent dans les provinces lointaines pour la conquête de la richesse.

Tout était bon pour gagner de l'argent, la ferme des impôts et des spectacles, la construction de routes ou d'aqueducs, l'entreprise des pompes funèbres, les spéculations les plus audacieuses comme les métiers les plus humbles, mais les grandes fortunes se constituaient en dehors de l'Italie, dans le gouvernement des provinces, en prenant à forfait les impôts, en exerçant l'usure sur les rois vassaux. Et on cherchait des emplois rémunérateurs à tout l'argent qui arrivait en abondance. On pense généralement que toutes les richesses conquises par les Romains ont été dépensées dans un luxe fou de banquets et de plaisirs. Il suffit de prononcer le nom de Rome, capitale des Césars, pour éveiller le souvenir d'une foule d'anecdotes ressassées, de villas construites sur le fond de la mer, de jardins établis sur des maisons grandioses, de l'or et de l'argent employés pour la ferrure des mulets, pour fondre des vases destinés aux usages les plus vils, des pierres précieuses que l'on faisait fondre dans les cratères, etc. Mais à y regarder de près, on voit tout ce qu'il y a d'exagération, de faits mal interprétés, et

(1) CIC., *de officiis*, II, 25.

beaucoup de ces récits ne méritent aucune créance.

Les Romains ont beaucoup sacrifié à l'hyperbole, la figure le plus souvent enseignée dans les écoles de rhétorique. L'esprit littéraire romain avait une tendance marquée à l'exagération et à la généralisation. Les historiens de l'Empire sont particulièrement sujets à ce travers (1), les uns par hostilité contre le nouvel ordre politique, auquel ils attribuent le luxe et le dérèglement des mœurs, tous les vices des contemporains, les autres simplement par amour de l'amplification. Dans le premier siècle après Jésus-Christ, il était de mode de déclamer contre la concentration et l'excès des richesses, contre les extravagances des dissipateurs fameux, le train de vie princier des grands personnages, dont les goûts fastueux ou le raffinement dans les orgies des viveurs par excellence étaient généralisés, tandis que nous savons que le luxe insensé ne se produisait qu'isolément, que ces aberrations, dont la lecture aujourd'hui encore provoque le dégoût, étaient même alors taxées de folie et blâmées. Il y a dans toutes ces anecdotes encore quelque chose de commun ; elles sont faites de *on dit*, de sorte qu'il n'est pas possible de savoir où finit l'invention et où commence la vérité. De toutes façons, ces solécismes de la volupté, comme les appelle Lucien, ne peuvent servir à caractériser le luxe de la société romaine.

Si certaines extravagances du luxe firent alors tant d'impression et frappèrent tellement l'imagination, cela provenait du faible *standard of life* de la masse, des habitudes misérables de la foule, qui considérait comme du luxe toute consommation dont elle n'éprouvait

(1) PETER, *Die geschichtliche Literatur über die röm. Kaiserzeit bis Theodosius*, 1897, I, 37 ; II, 184.

pas le besoin. D'ailleurs Friedlaender a déjà remarqué que le luxe romain est fort peu de chose en comparaison de celui de maint petit prince d'Allemagne du ^{xvii}^e et du ^{xviii}^e siècle (1), et nous pouvons ajouter à côté de celui des milliardaires d'aujourd'hui.

Le luxe absorba certainement une partie des sommes énormes qui affluaient à Rome, mais non pas la plus grande partie. Beaucoup furent employées en dépenses improductives, constructions de palais et de villas, de temples, de cirques, par cette manie de construire où l'on prodiguait les marbres les plus chers. Mais il y avait encore une masse de richesse qui s'accroissait d'une façon continue par suite des nouvelles conquêtes, par les envois incessants des provinces. En un mot il en restait beaucoup pour les emplois productifs, pour ceux qui devaient contribuer à conserver et à augmenter les richesses qui provenaient du butin de guerre ou de spéculations heureuses. Cicéron disait : « Le patrimoine familial doit être cherché dans ces choses qui ne sont pas honteuses, il doit être conservé avec diligence et économie. Les hommes de bourse et même certains philosophes discutent sur les meilleurs placements. Il ne suffit pas de se procurer de l'argent, il faut encore savoir l'employer pour pouvoir faire face aux dépenses quotidiennes nécessaires et libérales » (*De officiis*, II, 25).

Comme nous ne nous proposons pas d'étudier les théories, nous n'examinerons pas ce que dit Cicéron de la productivité de l'argent ; son système n'est d'ailleurs que le reflet de la pensée d'Aristote, qui, tout en contestant le précepte de Solon : « il n'y a aucune limite fixe mise à la richesse des hommes », reconnaît que la richesse qui pro-

(1) FRIEDLAENDER, *Mœurs romaines du règne d'Auguste*, III, 1874, p. 6.

vient du commerce peut être développée indéfiniment (1). Cicéron ne fait que reproduire les idées de la philosophie grecque ; mais dans ses discours et sa correspondance, il nous met en pleine réalité et il nous montre les formes variées de spéculations et d'emplois de la richesse qui servaient aux chevaliers, à la classe puissante des affairistes qui dirigeaient alors la politique, à accroître et à multiplier les capitaux.

A l'époque de Cicéron, il s'était constitué une classe de *negotiatores* et de *publicani* à la chasse de la fortune dans tous les pays, une classe si nombreuse que dans certains lieux elle intervenait en corps dans les solennités publiques (*ad Q. frat.*, II, 13). Quelle était l'importance des sommes sur lesquelles ils opéraient, c'est ce qui résulte de ces faits : F. Pinnius, cité par Cicéron (*ad fam.*, XIII, 61), était créancier de la ville de Nicée pour une somme de 8 millions de sesterces (= 2.000.000 de fr.) ; ils formaient des associations analogues à nos « Crédits mobiliers », avec directeurs, caissiers, agents, etc. A l'époque de Sylla se constitue la société des Asiani avec un capital assez important pour pouvoir prêter à l'Etat 20 mille talents, c'est-à-dire 125 millions de francs. Douze ans après elle faisait monter sa créance à 120 mille talents. Les *Reguli* de l'Asie, analogues aux nababs indous, étaient tous débiteurs des chevaliers romains et ils étaient, pieds et poings liés, à la merci de telle ou telle maison de banque qui avait à Rome son principal siège.

Les petits capitaux étaient employés en actions de grandes sociétés, de sorte que toute la ville, comme dit Polybe (VI, 17), était intéressée dans les différentes entreprises financières dirigées par quelques firmes impor-

(1) ZMAUC, *Die Geldtheorie des Aristotiles*, *Zeitschr. f. d. gesammte Staatswiss.*, 1902, p. 48-88.

tantes. Les plus petites épargnes avaient leur part dans les entreprises des publicains, c'est-à-dire dans le fermage des impôts et des terres publiques, entreprises qui donnaient des profits extraordinaires. En France, avant la Révolution, les impôts étaient affermés et il est constant qu'il n'arrivait dans les caisses publiques guère plus de la moitié des sommes perçues : le reste couvrait les frais de perception et le profit des fermiers de l'impôt (1).

Il n'y avait pas de spéculation dans laquelle la haute banque, qui groupait les capitaux des riches chevaliers et de la petite épargne, n'intervint. Elle enserrait ainsi dans des mailles de fer inextricables l'Etat et les provinces qu'elle exploitait, prompte à violer les contrats dès qu'ils ne donnaient pas les profits espérés, sûre de l'impunité, grâce aux patrons puissants et intéressés qu'elle avait dans tous les ordres. Par suite de cette participation d'un si grand nombre d'individus aux affaires de la haute banque, les krachs qui arrivaient fréquemment et qui précédaient ou suivaient les événements politiques, causaient des perturbations profondes dans tous les rangs de la société.

Nous trouvons dans les œuvres de Cicéron une liste très complète des hommes de banque, des prêteurs, usuriers, spéculateurs, qui nous font connaître la nature des opérations alors pratiquées pour la conquête de la richesse, Verres, Pompeius, Brutus, Rabirius, Plancius, Sittius, Castricius, Atticus. Ce sont les grandes maisons de banque, les grandes firmes de la fin de la République et des premières années de l'Empire, grâce auxquelles le capital monétaire des citoyens romains s'intéressait aux entreprises les plus variées et s'assurait le monopole des ressources financières et patrimoniales de l'Etat.

(1) STOURM, *Les finances de l'ancien régime*, I, 1885, p. 261.

Verres ne fut pas seulement le spoliateur de la Sicile, mais un impudent homme d'affaire, disposé à tout vendre à qui était disposé à bien payer, et qui prêtait de l'argent à ceux qui n'avaient pas d'argent pour le payer (*II Verr.*, II, 76). Il faisait l'usure directement ou par personnes interposées, il avait aussi de larges participations dans les adjudications des droits de port et des terres publiques. Les créanciers de Pompeius étaient légion. Junius Brutus avait fait d'excellentes spéculations en prêtant au roi de Cappadoce et à la ville de Salamine : il avait conclu avec celle-ci un emprunt à 48 0/0 (*Ad Attic.*, v, 21 ; vi, 1, 3). La maison C. Rabirius était depuis deux générations à la tête de grandes opérations financières : il n'y avait pas d'entreprise, pas d'emprunt qui ne passât par ses mains : « il dirigea beaucoup d'affaires, fit beaucoup de contrats, prit part à toutes les entreprises des publicains, prêta à des peuples et à des rois » ; « il n'oublia pas ses amis qu'il appela à partager les bons profits là où ils offraient toute sécurité » (1). Il fit des prêts importants au roi Ptolémée, alors en exil ; il ne lui prêta pas seulement son argent, mais celui de ses amis, confiant dans son retour sur le trône des Pharaons, et qu'il le lui aurait restitué à 100 0 00. Ptolémée retourna, en effet, sur le trône avec l'appui des armées romaines, et le banquier romain alla à Alexandrie pour réorganiser les finances de son illustre débiteur, tout comme les grandes puissances l'ont fait avec l'Egypte moderne, ruinée par les dettes d'Ismail-Pacha. Il se soumit à bon nombre d'humiliations, à remplacer la toge par le pallium, à faire antichambre, dans l'es-

(1) « Multa gessit, multa contraxit, magnas partes habuit publicorum, credidit populis : in pluribus provinciis eius versata res est ; dedit se etiam regibus. » CICER., *Pro. Rab. Posth.*, 2.

poir de rentrer dans ses fonds ; mais le roi, non seulement lui fit perdre son temps, mais il le fit mettre en prison, et le banquier finalement s'enfuit à Rome, pauvre et nu. César lui refit sa fortune en lui donnant de magnifiques fournitures dans les guerres d'Afrique.

Plancius était lui aussi un homme d'affaires d'une grande notoriété ; il constituait des sociétés, il en dirigeait (*Pro Plancio*, 10). P. Sittius contractait des dettes en Italie pour spéculer avec le Maroc : il avait beaucoup de dettes à Rome mais il avait des créances pour des millions à l'étranger (Cicer., *Pro Sylla*, 20). La crise qui frappe, au temps de Catilina, le capital romain ne touche pas la maison Sittius, qui fit face à ses engagements avec ses réserves et la vente de ses propriétés immobilières.

L'Asie mineure fut au temps de Cicéron un des plus beaux théâtres ouverts à l'enrichissement de ces spéculateurs, comme les fournitures militaires le furent au moment de la guerre civile. Les banquiers romains furent en relation avec les Grecs rompus à toutes les ruses et à toutes les roueries ; ils apprirent d'eux de nouvelles formes de spéculation, notamment en matière d'usure, où les Grecs étaient passés maîtres. A ce genre appartiennent d'autres figures de moindre importance que Cicéron rappelle, comme Heraclides, Castricius, Egnatius, Cluvius Puteolanus, qui faisaient des opérations de banque entre Rome et l'Asie mineure, en tirant des traites sur Rome ou en se chargeant de toucher celles qui étaient tirées sur les villes d'Asie, moyennant de fortes commissions.

Mais arrivons à Atticus, dont le sort fut si heureux que nous connaissons toute sa vie et les détails de toutes ses opérations financières. Sa correspondance avec Cicéron et la biographie qu'en a donnée Nepos nous mettent au courant du genre d'affaires que pratiquaient les cheva-

liers au moment où Rome dominait le marché mondial. Atticus est le représentant de cette ploutocratie qui remplit l'histoire de rapines et de malversations, qui s'empara des réserves métalliques accumulées en Orient, par la concussion, l'usure, par un processus systématique de spoliation, semblable à celui des *conquistadores* du nouveau Monde, de Clive et ses compagnons dans les Indes. Nous pouvons apprendre par lui ce qu'était cet ordre des chevaliers si puissant à Rome, si haï dans les provinces (1), qui avait usurpé les terres publiques, exproprié les anciens cultivateurs, remplacé le travail libre par le travail servile, monopolisé les finances et l'administration, et qui, pour s'assurer la prééminence économique et ouvrir les sources de sa richesse poussait d'une façon permanente à la guerre.

Atticus appartenait par sa naissance à l'ordre des chevaliers, dont la force était représentée par les publicains, « la fortune de la république, les ministres fidèles de la richesse publique » (2), dont Livius écrivait : « partout où pénètre l'un d'entre eux, la justice et la liberté cessent d'exister pour tous » (XLV, 8). Il avait hérité de son père 2 millions de sesterces (= 440.000 francs) ; il avait reçu une bonne éducation, comme tous les élégants de son temps. Voyant la ville en proie aux factions et estimant dangereux de se compromettre avec les partisans de Marius ou avec ceux de Sylla, en homme prudent et soucieux de ses intérêts, il se retire à Athènes sous le prétexte de compléter ses études ; ce qu'il fit d'ailleurs, sans négliger les bonnes spéculations et notamment les prêts qu'il faisait à ses amis, pour leur rendre service.

(1) ASCON., *ad Verrem*, II, 3, p. 205 (Orelli) « Odiosissima haec (publicanorum) sunt nomina Romanorum hominum per provincias. »

(2) CIC., *Pro lege Manilia*, 7 ; *Pro Fonteio*, 11 ; *Pro Plancio*, 9.

Athènes avait dû emprunter, et n'ayant pu payer sa dette à l'échéance, on avait ajouté les intérêts au capital. Atticus intervint ; il chercha un compromis avec les créanciers, grâce au crédit dont il jouissait dans le monde des capitalistes. Nepos ne nous donne qu'une formule obscure de cette opération, par laquelle les Athéniens devaient restituer le capital à l'époque fixée, de façon que la dette ne vieillit pas et que son extinction ne devint pas plus difficile par l'accumulation des intérêts. Il devait pour cela se procurer cet argent en son nom ; il l'obtint à des conditions moins onéreuses que ne l'auraient pu faire les Athéniens, auxquels il le remit sans stipuler aucune commission. Non content de cela, il montra sa bienveillance à l'égard des Athéniens en faisant des distributions gratuites de blé, et en le vendant à bas prix en temps de disette. Il avait eu la prudence, en quittant l'Italie, de vendre ses propriétés immobilières et de convertir toute sa fortune en argent comptant qu'il emporta à Athènes, la mettant ainsi à l'abri des violences possibles des partisans de Sylla, qui confisquaient les biens des ennemis et même de ceux qui restaient neutres entre les partis. Avec cet argent et d'autres capitaux qu'il acquit par héritage — un de ses oncles lui laissa 10 millions de sesterces — il chercha des placements à Athènes, sans acheter toutefois ni terres ni maisons (1). A ce moment, en Italie, les confiscations des guerres civiles jetaient sur le marché d'immenses quantités de biens immobiliers qui étaient mis aux enchères, et il était facile de s'enrichir. Atticus ne voulut pas de ce moyen de parvenir, dans la crainte qu'un changement politique ne tournât contre lui et le dépouillât à son

(1) NEPOTIS, *Attic.*, 13, 1 « minus fuit emax, minus aedificator. »

tour : il chercha des placements dans des pays éloignés du tourbillon des factions, en Epire, à Chypre, dans les provinces balcaniques et dans certaines parties de l'Asie mineure (1). Il devint grand propriétaire, mais hors de l'Italie, et il consolida ainsi sur ses terres sa position de financier.

Mais il n'immobilisa qu'une partie de sa fortune, et il réserva le reste de ses capitaux à la ferme des impôts et au fermage des terres publiques. Atticus spécula avec les publicains et peut-être fut-il l'associé de Caton, l'usurier rompu à tous les genres de rapines, d'une avidité brutale et sans scrupules, celui qui formula la théorie de l'enrichissement « concentrer terre et argent comme but final de la vie, créer au moyen de spéculations monétaires de nouveaux capitaux, les mettre en circulation pour les augmenter et puis les placer dans de nouvelles acquisitions de terres ». Atticus était appelé le prince des chevaliers ; il prit part à toutes les opérations qui formaient la force de cette classe ; la Grèce et l'Asie constituaient le domaine de ses opérations, il pouvait y faire l'usure à 3 et 4 0/0 par mois, directement ou par des intermédiaires, en prêtant à des villes ou à des particuliers. Peut-être n'était-il pas à la tête de compagnies de publicains et était-il simple souscripteur d'actions. C'était un homme prudent, qui voulait éviter l'avidité des concurrents : il hésitait à paraître en personne, mais il était l'allié fidèle et intéressé des publicains, qu'il protégeait contre les proconsuls, en se servant de ses nombreuses relations.

(1) NEPOTIS. *Attic.*, 14, 13. — CIC., *ad Attic.*, II, 6, 2 ; IV, 8, 26. Beaucoup de renseignements sur Atticus dans DRUMANN, *Gesch. Rom. in seinen Uebergange von d. Republik zur monarch. Verfassung* (1834-38), V, p. 3-5). — BOISSIER, *Cicéron et ses amis*, 1882,

Ses biographes nous le donnent comme très actif, l'esprit toujours en éveil, à la recherche de prêts avantageux, habile calculateur, usurier intrépide. Il prêtait aux particuliers et aux corporations (1), et ses clients étaient à Délos, en Macédoine, en Epire, en Grèce, à Ephèse. Peut-être que comparé aux autres chevaliers, ces clients trouvaient Atticus si honnête qu'ils lui élevaient des statues : ce qui ne fait pas que, comme l'assure Cicéron (*Ad Attic.*, II, 1, 12 ; V, 13, 2), il ne fût aussi intéressé dans de grandes et de petites affaires et qu'il ne sût exiger jusqu'au dernier as les intérêts mensuels, évaluer les solvabilités et intervenir à temps ou en ouvrant sa bourse ou en la fermant ou en exigeant le remboursement de ses prêts. Il exigeait de solides garanties, bien qu'il comptât plutôt sur l'intervention de Rome toujours prête à intervenir en faveur de ses citoyens contre les débiteurs étrangers. Nepos veut nous faire croire que, à Rome, on ignorait la participation d'Atticus à des entreprises usuraires et qu'on le tenait au contraire pour un lettré généreux, qui n'avait rien de commun avec les publicains et les affairistes. Mais personne n'ajoutera foi à cette petite histoire de panégyriste.

D'ailleurs ses opérations ne scandalisaient certainement pas les Romains, qui avaient vu bien d'autres usures, qui avaient servi à élever des fortunes colossales et respectées. Le 4 0/0 par mois était de règle dans les

p. 123-426. — GREVES, *Etudes sur l'histoire de la propriété romaine* (en russe), Saint-Petersbourg, 1899, I, 237-438.

(1) CICER., *Ad Attic.*, IV, 5 ; II, 1, 12 ; IV, 16, 4. — Corn. Nepos. (14, 13) dit que la fortune d'Atticus consistait uniquement en biens ruraux et en maisons urbaines. Ici comme en beaucoup d'autres points il se trompe, et les lettres de Cicéron lui donnent un démenti.

prêts aux villes de l'Orient. D'autres ne leur prêtaient qu'à 75 0/0 par an, ou même plus (1). L'exagération du taux dépendait de la rareté de l'argent, du risque de l'opération, de l'absence de concurrence entre prêteurs, parce que les chevaliers, voulant monopoliser les affaires de prêts, s'étaient constitués en syndicat qui réglait le taux de l'intérêt.

On pourrait croire qu'Atticus se contentait de ce genre d'affaires. En aucune façon : il prend la charge de s'occuper des affaires des sénateurs qui résident à Rome, il se met au service du premier venu, dans l'espoir d'en tirer profit, ou des cadeaux : tous les gains, petits ou grands, le tentent ; de tout il espère tirer profit : et à Cicéron qui lui reprochait cette faiblesse, il répondait que les grands fleuves sont formés de petits ruisseaux (*Ad Attic.*, II, 1). Il se fit entrepreneur de jeux de gladiateurs, propriétaire d'écoles pour les esclaves, où ils apprenaient à combattre et à mourir avec élégance et dignité dans les cirques (*id.*, IV, 4), et de bureaux où l'on copiait les manuscrits (2). C'est le seul moment de la vie d'Atticus où nous le voyons entrepreneur d'industrie, c'est-à-dire devenu libraire et éditeur. Faire copier par des esclaves les œuvres de quelque poète d'amour ou de satires et en vendre les exemplaires, c'était une excellente entreprise quand l'œuvre était dans le goût du public : on pouvait gagner jusqu'à 100 0/0 (Mart.,

(1) BOISSIER, *Brutus d'après les lettres de Cicéron*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1863, VI, p. 60 et 71. — DRUMANN, *op. cit.* — GREVES, *op. cit.* — SAVIGNY, *Ueber die Zinswucher des Brutus*, dans *Vermischten Schriften*, I, 38. — HUGUES, *Une province romaine sous la République*, 1876, p. 310. — BILLETER, *Gesch. d. Zinsfusses im griech-röm Alterthum*, 1898, p. 350.

(2) GERAUD, *Essai sur les livres dans l'antiquité*, 1840, p. 196 et s. — DZIATZKO, *Autor. Verlagsrecht im Alterthum*, dans *Rhein. Museum*, 1894.

XIII, 3) : et il n'y avait jamais de perte, même si l'ouvrage ne plaisait pas, parce que ce qu'on ne vendait pas à Rome, on le vendait en province, où l'on était moins difficile et où l'on achetait même les exemplaires peu soignés (Hor., *Ep.*, I, 20, 13 ; *Ars p.*, 345). Le commerce des livres était de bonne exploitation, et Atticus ne le négligea pas.

Cela même ne lui suffit pas. Pour augmenter sa fortune

il eut recours à un bas expédient, courant à son époque (Tacit., *Ann.*, XIII, 42) : il accepta des héritages de mères sans enfants, de veuves et de vieilles filles en recherche d'amants. Cicéron déjà vieux se vantait d'avoir tant reçu par testament de ses amis, que ces legs dépassaient 20 millions de sesterces (*Philip.*, II, 16). L'empereur Auguste aurait en legs reçu, d'après Suétone (*Aug.*, 101), 4 milliards de sesterces. Atticus hérita d'un vieil usurier de Rome environ 10 millions de sesterces en plus d'une grande maison.

Ainsi enrichi il retourna à Rome, domicile de toutes les nations, dit son biographe. Là, en jouant entre les partis, en se montrant humble avec les vainqueurs, en se retirant à l'écart à l'occasion, en se faisant passer pour un homme d'études, un bibliomane, en augmentant le nombre de ses amis par des dons ou des prêts, il vécut tranquille, et il administra une énorme fortune, sans prodigalité, sans étalage d'un luxe asiatique. A ses placements immobiliers en Egypte il en ajouta d'autres qu'il fit à Rome, maisons de bon rapport, et non de luxe, parce qu'il voulait des emplois productifs, et non la satisfaction de ses caprices ; il acheta des terres pour les mettre en culture, et non pour les transformer en parcs ; il aimait la vie commode, mais non la prodigalité ; il achetait volontiers de belles statues, mais non de colossaux vases d'argent ou de pierres précieuses, ni des tables de cèdre d'un million de sesterces, ni des tapis qui valaient

un patrimoine. Il savait mettre son goût au service de spéculations heureuses, de bons profits. Dans sa vieillesse il devint encore plus prudent, parce qu'il reprit les capitaux employés en opérations de crédit, en prêts peu sûrs, pour acheter au contraire des terres et des maisons de rapport à Rome et à Naples (Cicer., *ad Att.*, I, 6, 1), où les loyers étaient chers. Ainsi, après avoir exprimé le sang des provinciaux, Atticus se mit à traire ceux qui, expropriés de leurs terres, et chassés de leurs villages, venaient augmenter la population urbaine (1). Contre ces malheureux il continuait le travail de compression commencé par les grands propriétaires fonciers dans les campagnes, fournissant ainsi un excellent argument aux orateurs populaires qui demandaient l'intervention de l'Etat pour diminuer le taux des loyers.

Il acheta également des terres dans les faubourgs, qui donnaient d'excellents revenus, parce qu'on y faisait des cultures appropriées au grand marché de Rome, des terres aussi dans le Numantin, fameux par ses vins, en Toscane, en Apulie, dans les montagnes de Reate, en Calabre : il afferma également des terres publiques en Italie, ces terres qui furent ensuite la proie des sénateurs et des chevaliers, données d'abord à titre de jouissance précaire et appropriées ensuite par ceux qui les détenaient.

Devenu ainsi un très grand propriétaire foncier, il arrondit lentement ses domaines ; il acheta alors également des maisons de campagne à Antium, Baies, Cumes, stations de bains renommées. Il montra pour administrer ses propriétés la même habileté que pour gérer ses affaires d'argent : il louait ses terres, et persuadé de l'infériorité du travail servile, il divisait ses fonds entre de petits colons

(1) PÖHLMANN, *Die Wohnungsnot in Alterthum und Gegenwart*, 294

partiaires ; il en abandonnait d'autres au pâturage, qui conquerrait de plus en plus certaines régions de l'Italie.

Comme les grands propriétaires dont parle Sénèque (*Ep.*, 89, 20), Atticus avait des biens partout, et il ne pensait qu'à agrandir l'étendue de ses terres. Etre riche, tel était le but de toute activité dans cette société où le cens déterminait le rang. L'accumulation progressive était rendue facile à Atticus par ses habitudes parcimonieuses, parce qu'il ne dépensait pas plus de 3.000 sesterces par mois (= 600 fr.). Dans cette somme n'étaient sans doute pas compris les produits de ses terres qui alimentaient sa maison et pourvoyaient aux différents besoins de son économie. Son revenu était de 12 millions de sesterces (= 2.400.000 fr.) ; il était donc avare malgré les euphémismes de ses panégyristes (*Nep.*, 3, 14), alors qu'ils déclarent qu'il était splendide mais non pas somptueux, élégant mais non pas magnifique, avec une maison modeste et une vie simple. Cela confirme encore que le luxe extravagant n'était le fait que de quelques-uns.

C'est là le portrait de l'un des plus grands affairistes de cette époque si mouvementée, qui va de la chute de la république à la naissance de l'empire. Ce résumé des opérations de celui qu'on a appelé le prince des chevaliers peut nous donner une idée du genre des emplois et des affaires en vogue au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ. L'histoire d'Atticus est sans doute celle de ces deux milliers de riches que l'on trouvait à Rome, au dire de Cicéron, et qui étaient les maîtres de l'Etat romain, l'histoire de ces chevaliers qui, sortis d'une modeste origine, après avoir monopolisé la richesse monétaire, s'étaient mis à acheter des terres, détruisant ainsi les bases de l'ordre politique, faisant acquérir à l'argent la suprématie sur la naissance, transformant la constitution politico-

économique de la société, qui devint une ploutocratie, et créant ainsi une oligarchie qui, avec l'esclavage et le paupérisme, formait les trois anneaux d'une chaîne, dont aucune partie ne pouvait être enlevée sans entraîner les autres.

Nous avons maintenant assez de documents pour juger du caractère des spéculations de banque et des emplois du capital mobilier.

Les capitalistes romains se jetèrent avec fureur sur les opérations de prêt, et ils demandèrent à l'usure la multiplication de leurs richesses, ou bien ils se tournèrent vers la terre, et ils en poursuivirent l'accaparement. Ils ne conçurent pas d'autre emploi avantageux que celui qui a pour lui la sécurité, c'est-à-dire la terre, et celui qui donne d'énormes bénéfices, c'est-à-dire l'usure. Le capital mobilier ne prit ainsi que la forme de capital usuraire. L'usure est ainsi la grande spéculation des Italiens au 1^{er} siècle avant J.-C. et pendant l'Empire. L'usure est pratiquée sous toutes les formes, et du prêt pur et simple, de la *versura* (1), et du prêt à la grosse, par la haute banque et par les petits prêteurs à la semaine, à la journée, un nuage de sauterelles capables d'appauvrir les pays les plus riches, de vrais eldorados, comme l'Asie. Les grands usuriers s'appelaient *equites*, les plus modestes se qualifiaient de *negotiatores*, et tels sont les *Italici qui negotiantur* des inscriptions grecques (2), mais cette masse de négociants, qui se jetaient sur les Gaules, en Allemagne jusqu'au Samlad, en Espagne, en Asie mineure, en Extrême-Orient, et qui poussaient jusqu'aux côtes de Norvège, au Nil jusqu'aux grands lacs, à Madagascar,

(1) BEKKER, *Zeitschr. f. Rechtsgesch.*, XXIII, 1902, dit que la nature de ce contrat est obscure, mais il est certain qu'il était très onéreux.

(2) MOMMSEN, *Ephem. epigraph.*, IV, 42.

dans l'Inde, en Chine, ou qui se répandaient jusqu'aux confins des pays non conquis, faisant un peu de tout, le change des monnaies, la vente à crédit, achetant les peaux, les parfums, etc., se déguisant à l'occasion en ambassadeurs (*libera legatio*), c'étaient aussi des usuriers. A en croire certains chiffres, ces *italici* auraient été très nombreux. On dit par exemple qu'en Asie mineure on tua en un seul jour, par l'ordre de Mithridate, 80.000 *italici* (88 av. J.-C.), d'après d'autres 150.000. On peut être sceptique au sujet de ces chiffres, comme au sujet de la plupart des renseignements statistiques qui proviennent des auteurs anciens. Nous savons combien le nombre des morts augmente en passant de bouche en bouche, par exemple pour les massacres d'Arménie. S'il nous fallait croire tout ce que nous en disent les journaux, toute la race arménienne aurait disparu depuis longtemps. On en pourrait dire autant des Européens tués en Chine. Connaissions-nous le nombre exact des victimes de la Saint-Barthélemy ? Bien évidemment Mithridate n'a pas fait la statistique des morts, et les Romains n'avaient aucun moyen de le faire. On grossissait le chiffre pour faire plus grande impression sur la capitale et la pousser à en tirer vengeance.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux que le nombre des italiques répandus dans le monde était considérable : c'est ce que prouvent les inscriptions funéraires de Délos, le fait que dans la ville de Certa en Numidie ils purent organiser la défense contre Jugurtha. Mais ce qu'il importe de relever c'est plus encore leur esprit d'entreprise et d'avidité, qui savait pouvoir s'appuyer au besoin sur les légions de Rome, et ce fait que toute violation de contrat de la part de leurs victimes était punie par la guerre et le pillage.

L'économie monétaire avait pour objet principal les

affaires de prêt et consistait surtout dans les opérations des publicains, dans des adjudications de tout genre, dans des entreprises de mines et de salines, de construction de ports, d'aqueducs, en spéculations édilitaires. Le commerce ne venait qu'au second rang, et après lui seulement certaines entreprises de caractère industriel.

La spéculation édilitaire qu'Atticus a également pratiquée, était justement considérée comme une des plus lucratives, notamment à Rome, où affluaient des gens de tous les pays. Il fallait des villas pour les riches étrangers, les ambassadeurs, de bonnes maisons pour les magistrats, des casernes pour les prolétaires. Et aussi tout ceux qui le pouvaient habitaient leur propre maison ; c'est aussi l'ambition de tout bourgeois, même aujourd'hui, dans les pays où la richesse mobilière est peu appréciée. Ceux qui ne pouvaient satisfaire leur ambition, s'associaient avec d'autres pour faire construire une maison qu'ils se partageaient ensuite (1). C'est pour cela qu'il y avait à Rome tant de maisons indivises, et que la jurisprudence nous fournit tant de dispositions sur cette propriété. En résumé, les spéculateurs avaient de bonnes occasions de s'enrichir, en construisant des maisons pour les revendre ou les louer.

La spéculation commença à l'époque de Cicéron (*ad. fam.*, XIII, 2 ; *ad Q. frat.*, II, 3) ; on construisit de grands îlots à six ou sept étages, avec de très petits appartements souvent d'une pièce ou deux. Les Romains vivaient la plus grande partie de la journée dans la rue, et la maison ne leur servait que pour la nuit. Même pour ces pauvres habitations on payait des loyers élevés. Un ma-

(1) L. 3, § 7. *Dig.*, XLIII, 17 ; l. 2, *Dig.*, VIII, 1. — SENECA, *Ep.*, 70. — A Pompéi, une maison de moyenne grandeur était divisée en 30 habitations séparées : NISSEN, *Pompejan. Studien*, 378. — LANGE, *Haus u. Halle, z. Gesch. d. antik. Wohnhauses*, 1883, p. 33.

gistrat devait dépenser pour se loger au moins 30.000 sesterces = 6,300 fr. (Cic., *Pro Coelio*, 7). Le prix moyen d'un logement était de 2.000 sesterces = 420 fr. (1).

On réalisait ainsi des gains magnifiques, soit en construisant de grands bâtiments pour les pauvres gens, ou de beaux palais pour les gens riches. On se livra rapidement à l'accaparement des terrains dans les quartiers où la ville pouvait se développer, et les capitalistes se disputaient le terrain occupé par les maisons incendiées pendant que le feu les dévorait encore, et aussitôt après l'enlèvement des décombres venaient les architectes et les maçons. A ces spéculations vinrent s'ajouter celles des propriétaires qui entouraient leurs maisons de boutiques où les esclaves et les affranchis vendaient les denrées produites sur les terres du patron ou les objets fabriqués dans sa maison (2).

Aussi la spéculation sur les terrains prit-elle une place importante à côté de l'usure. Aulu Gelle (*Noct. Att.*, xv, 1) écrivait que si ce n'était le danger des incendies, si fréquents et si terribles alors, le meilleur emploi de l'argent serait l'achat de maisons : « Je vendrais les fonds ruraux et j'achèterais des fonds urbains ». Et aussi il constatait la baisse de la rente foncière, tandis qu'augmentait la rente urbaine. C'est ce qui nous explique la grande mobilisation des maisons, et en effet, Strabon (v, 3, 7) avait été frappé de la fréquence extraordinaire avec laquelle on achetait et on vendait les maisons à Rome. Les capitaux s'employaient volontiers en achats de maisons ou en constructions, et, à Rome, on disait dans le monde des affaires

(1) DION., XLII, 51. Sur la difficulté qu'avaient les pauvres gens pour se loger, v. SUET., *Tib.*, 35. Cf. PÖHLMANN, *Uebervölkerung der antiken Grosstädte*, 1884, p. 36, 74-106, et *Wohnungsnot*. — GREVES, *op. cit.*, 293. — BECKER-GOLL, *Gallus*, II, 219-224.

(2) CIC., *Ad Attic.*, I, 14 ; XII, 32 ; XIV, 9.

que la possession d'un îlot était l'emploi le plus solide, avec une rente élevée et peu de risques (1), pourvu que l'on s'en tint aux réparations les plus urgentes (2).

Un îlot donnait un revenu de 40 à 60.000 sesterces (3). Cicéron en possédait plusieurs, et l'un d'eux lui donnait un revenu annuel de 80.000 sesterces = 16.800 fr. (*Ad Attic.*, xvi, 1). Crassus tirait de la location de ses maisons des revenus considérables (*Plut.*, *Crass.*, 2). Souvent ces propriétaires, pour ne pas avoir d'ennuis avec ce grand nombre de petits locataires, louaient tout l'îlot à une seule personne, qui sous-louait : c'était ouvrir la porte à une nouvelle sorte de spéculation, qui se faisait au détriment des locataires pauvres, au moyen d'une hausse des loyers, que le jurisconsulte Paul évaluait à 33 0/0 (4). Il faut rappeler que, par suite de l'absence de bons moyens de communication, il ne pouvait y avoir un grand développement des faubourgs. La plèbe infime devait s'entasser dans de misérables logements, comme le montrent les ruines de Pompéi, et cette surpopulation urbaine élevait extraordinairement la rente urbaine (5).

Il existait encore un autre genre de spéculation, mais elle n'avait pas l'importance et l'étendue des prêts et des achats d'immeubles. Par exemple, Caton l'Ancien, qui fut un grand déclamateur de patriotisme, mais un usurier

(1) *Cic.*, *De offic.*, II, 25, où il explique les avantages des *vectigalia urbana* sur les *vectigalia rustica*.

(2) *C. Nepot.*, *Attic.*, 13, 2. — *Cic.*, *ad Attic.*, xv, 1.

(3) *L. 30, Dig.*, xix, 2; *l. 7, Dig.*, xii, 2.

(4) *L. 30, Dig.*, xix, 2; *l. 7, Dig.*, xix, 2.

(5) Cette spéculation ne pouvait se faire dans les petites villes, où le prix des maisons et des loyers était peu élevé. C'est ce qui résulte de la *Lex municip. tarentina*, v, 27 (*Bollettino dell'Istituto di dir. romano*, 1896, ix, 8), qui met comme condition, pour aspirer au décenvirat, de posséder une maison dont le toit comprît au moins 1.500 tuiles (*Scialoja, Rendiconti Accad. Lincei*, 1898, série V, vol. VII, 216).

implacable, spéculateur très expert en matière d'argent et riche propriétaire foncier, unissait à l'exploitation de la terre par le travail servile et aux opérations de banque, d'autres spéculations, comme l'élevage des esclaves, pour les vendre ensuite, et le prêt à la grosse. Un bon esclave, habile ouvrier, instruit dans les belles lettres, atteignait un prix fort élevé sur le marché ; un bon danseur, un cuisinier habile, un musicien étaient payés à des prix fabuleux, et aussi les eunuques, les copistes, les médecins, les pédagogues trouvaient facilement des acheteurs disposés à payer un bon prix. Caton se livra à cette spéculation : il achetait des esclaves ou instruisait les meilleurs parmi ses propres esclaves, et il les revendait ensuite. Cette spéculation ressemble plus à celle de nos éleveurs, qu'elle ne résulte d'une bonne administration des terres, pour laquelle, d'après Columelle (I, 8), un maître intelligent doit encourager la prolifération de ses esclaves, en dispensant du travail celles qui ont beaucoup d'enfants et même en affranchissant celles qui en ont quatre.

Caton ne néglige pas non plus la navigation, en pratiquant le plus usuraire des prêts, le prêt à la grosse. Il prêtait volontiers aux peuples adonnés au commerce maritime, qui réalisent d'ordinaire de gros profits, et pour en diminuer les risques, il imagina la pratique suivante parmi les négociants ses emprunteurs : il imposait la constitution d'une société d'une cinquantaine de personnes, qui devaient équiper autant de navires, et sur chacun de ceux-ci il avait, outre sa part de bénéfice comme associé, également une part spéciale. Sur chacun des navires il y avait un de ses affranchis, qui veillait à ses intérêts. Ainsi il ne courait des chances de perte qu'au cas où la société aurait été ruinée par la perte de tous les navires, hasard vraiment impossible (Plut., *Cat. M.*, 21). Sous cette

forme d'assurance mutuelle, Caton trouvait emploi de ses capitaux.

D'autres se livraient à l'exploitation des mines, dont quelques-unes occupaient jusqu'à 40.000 hommes, comme les mines d'argent près de Carthagène en Espagne. On constituait des sociétés par actions pour leur exploitation.

Dans sa classification des diverses activités commerciales, Aristote donnait la première place à l'agriculture, puis au commerce, enfin à l'industrie : dans le commerce il faisait rentrer le commerce de l'argent, l'usure ; mais au lieu de le considérer comme fécond, comme augmentant la masse des ressources pour l'entretien des hommes, il le déclarait stérile. Il ne tire pas du sein de la nature de nouvelles richesses ; il ne sert qu'à l'exploitation de l'homme. Du moment où la monnaie n'a plus pour unique objet l'échange entre individus de choses de la même valeur qu'ils possèdent respectivement en plus ou en moins, et que l'objet de l'échange est, au contraire, le gain, l'art de s'enrichir n'est plus que la guerre de tous contre tous, l'art de se dépouiller réciproquement. Aussi n'hésitait-il pas à condamner l'usure, grande ou petite, le prêt à la petite semaine et les gros placements à intérêt (*Polit.*, III, 12 ; IV, 2). Il blâmait ainsi les emplois qui consistaient dans l'exploitation de l'homme et qui tendaient à l'accumulation indéfinie de l'argent.

Aristote a fait la critique de l'économie de l'antiquité en expliquant la condition de cette exploitation de l'homme par l'homme, comme Marx a fait celle de l'économie moderne. Aristote a constaté que de son temps l'usure était parmi les principales branches d'acquisition, comme si la base de l'économie antique avait été le prêt de consommation. Ce qu'il donnait pour la caractéris-

rique de l'économie grecque s'applique également à l'économie romaine. Que faisait Atticus, qu'écrivait Cicéron sinon la justification des méthodes de spoliation des chevaliers romains ?

Qu'on lise les poètes de l'empire et on verra que, après les emplois immobiliers, ils ne connaissent d'autre emploi pour le capital mobilier que l'usure. Pour Martial, est riche celui qui possède une maison de cent colonnes et qui a son bureau plein d'or sans emploi, ou qui est propriétaire de grandes étendues de terre, même sur le Nil, ou de nombreux troupeaux (V, 13), qui a son argent employé en terres, en maisons ou en usures et qui a autour de lui un cortège de débiteurs (III, 31). Il voit le type de l'homme d'affaires, de l'homme riche (le *pecuniosus*, comme Nepos appelle Atticus) dans celui qui prête (V, 5, 20 ; VIII, 37 ; IX, 104 ; X, 14, 18), qui achète des terres, qui prête ou change les monnaies (VI, 30), qui recueille par tous les moyens de l'argent pour remplir sa caisse et pour avoir une longue liste de personnes auxquelles il a prêté de l'argent. Quels sont les plus beaux modes d'emploi de l'argent, d'après Martial ? Il n'y en a que deux, ou prêter ou consommer (VIII, 16), c'est-à-dire rester oisif sur le forum, à faire le banquier, à battre les monnaies sur le banc, à les changer avec un agio, à faire des prêts (XII, 57), ou vivre luxueusement, avoir des lits magnifiques, des coupes de cristal de murrhe, une excellente cuisine, une longue suite de clients, des chevaux, des maîtresses et des damoiseaux (IX, 23 ; XI, 71 ; XII, 66), et dissiper ainsi les richesses accumulées par les ancêtres. A ceux qui faisaient un tel emploi de l'argent, le poète donnait cette dernière consolation : « Tu n'auras pas à craindre le feu, les voleurs ou les naufrages, ou à te mettre en colère contre le débiteur qui conteste le capi-

tal et les intérêts (V, 42), contre celui qui ne te paie pas, contre le fermier qui a suspendu ses paiements » (II, 11).

La richesse oscillait ainsi entre deux pôles, l'usure et la terre.

CHAPITRE III

LES PLACEMENTS FONCIERS

L'importance de la terre est ancienne à Rome. Alors que sa puissance était circonscrite au Latium, les patriciens s'emparèrent, au moyen de l'usure, du petit nombre de jugera qui appartenaient aux plébéiens auxquels ils prêtaient de l'argent. C'est ainsi qu'ils accrurent l'étendue de leurs domaines. Après la conquête de l'Italie méridionale et ensuite de l'Italie septentrionale, puis de la Gaule, de la Grèce, des provinces balcaniques, de l'Asie mineure, ils s'attribuèrent par divers moyens les meilleures terres de ces provinces ; cette appropriation se fit de concert avec les chevaliers, qui, enrichis dans les périlleuses opérations usuraires, cherchaient de plus solides placements fonciers. Ainsi prit naissance le latifundium, c'est ainsi que se forma cette puissante classe de grands propriétaires fonciers qui eut une si grande influence sur l'économie romaine.

L'idée du latifundium se développa parallèlement à la concentration progressive de la propriété foncière dans un petit nombre de mains et aussi en relation avec la façon dont fut conçue la propriété agricole. Dans les Etats de l'antiquité, l'appropriation individuelle du sol eut une base historique qui diffère de celle des Etats germaniques et médiévaux, et conséquemment on se fit une idée diffé-

rente de la propriété foncière. Dans le monde romain, l'idée de la propriété privée s'appliqua à la quantité de terre qu'une famille pouvait cultiver, c'est-à-dire à l'*heredium* de deux jugera = 0,50 hect. Cette étendue augmenta au cours de la civilisation fondée sur l'esclavage et devint petit à petit un *latifundium*. Et par antithèse on considéra comme *latifundium* tout ce qui excédait les besoins ou la possibilité de culture directe par la famille. Avant Caton on considérait comme des *latifundia* des terres fort peu étendues : 200 jugera = 50 hect. constituaient déjà un *latifundium*. Le domaine décrit par Caton n'était que de 240 jugera = 60 hect. Au temps de Varron, c'est-à-dire un siècle avant Jésus-Christ, l'idée du *latifundium* avait complètement changé. Pour cet agronome, mille jugera = 250 hectares constituaient un *latifundium*. Un siècle après Jésus-Christ, c'est-à-dire au temps de cet illustre agronome que fut Columelle, cette propriété était insignifiante : il y avait dès lors des domaines si vastes que le maître ne pouvait en faire le tour à cheval dans une seule journée (Colum., *præf.*). Les personnes riches voulaient posséder des provinces entières, et elles avaient comme une maladie inguérissable, *ingens cupido agros continuandi* (Liv., XXXIV, 4). Leur vanité se complaisait à posséder des domaines considérables et dans toutes les provinces (Colum., 1, 3, 11, 12).

Les lois liciniennes avaient été écartées par une petite oligarchie de capitalistes, composée de quelques nobles d'ancienne race — cette noblesse était de beaucoup réduite puisque, après la chute de Carthage, il n'y avait plus à Rome que 15 familles vraiment anciennes — de beaucoup d'affranchis, de parvenus enrichis dans les affaires (1).

(1) Voir une belle et vivante description de la société à cette époque dans FERRERO, *Grandeur et décadence de Rome*, 1905, 123.

Tous ils s'étaient jetés sur la terre avec une avidité insatiable, dépouillant les paysans, chassant les petits propriétaires et les remplaçant par des esclaves, que la guerre fournissait en abondance et à bas prix avec les prisonniers et les populations vaincues. Les contemporains ont décrit cette odieuse expulsion systématique des paysans de leurs foyers. Salluste (*Jugurt.*, 41) plaignait le sort des pauvres vieux parents du soldat qui se battait au loin pour la gloire de Rome, tandis qu'ils étaient chassés de leur petit domaine par un voisin puissant. Horace (*Carm.*, 2, 18) décrit les usurpations du riche qui enlève les bornes des champs de ses clients et la misère de l'agriculteur qui s'enfuit avec sa femme, ses enfants et ses pénates. Tite-Live (VI, 12) parle avec tristesse de la campagne des Volsques, autrefois peuplée d'hommes libres, et maintenant habitée par des esclaves, les seuls êtres qui rompent la désolation de ce désert. Cette concentration se faisait avec une rapidité vertigineuse ; elle suivait la concentration de la richesse mobilière, de sorte que le tribun Philippe pouvait dire un jour : il n'y a pas à Rome 2.000 personnes qui possèdent des terres (*Cic., de off.*, II, 21). L'exagération est évidente, et nous le démontrerons plus loin. De même les écrivains latins ont beaucoup exagéré la concentration foncière. Au premier siècle après Jésus-Christ, il était de mode de déclamer contre les grands propriétaires fonciers : l'avidité des riches impitoyables et les expulsions des paysans propriétaires étaient un thème de rhétorique sur lequel s'exerçaient les jeunes gens dans les écoles, comme celui de la vestale qui laisse éteindre le feu en écoutant les douces paroles de son amant, et sur ces deux sujets se disputaient également les esprits avancés et révoltés. Des rhéteurs comme Quintilien (*Orat.*, XII, 2) et comme Sénèque, des romanciers comme Pétrone trouvaient là

un thème à leur goût. Les hyperboles de Sénèque le Père (*Controv.*, V, 5) sur la possession privée de terres autrefois habitées par des peuples entiers, et celles de son fils : « des troupeaux immenses paissent là où s'étendaient autrefois des provinces et des royaumes » (*De benef.*, VII, 10) ; « un pays où habitait un peuple semble n'être qu'à un seul maître », « ce qu'on appelait un royaume, n'est plus qu'un domaine » (*Ep.*, XLIX), — ces hyperboles font pendant à celles de Pétrone dans son banquet de Trimalcion : « Aux calendes de juin il y a eu, sur le domaine de Cumes, 30 naissances du sexe mâle et 40 de l'autre sexe ; on a transporté sur l'aire 400.000 boisseaux de grains, 500 bœufs ont été mis sous le joug » (*Satyr.*, 53). Trimalcion voulait ajouter la Sicile à ses biens pour pouvoir passer en Afrique sans sortir de ses domaines. Et ce n'est pas là la plus énorme de ces caricatures ; le riche dont parle Sénèque était encore plus ambitieux puisqu'il voulait enfermer dans ses domaines la mer Méditerranée.

Il nous faut donc éliminer ce qui est du ressort de la rhétorique et de l'amplication, et dont nous trouvons de nombreux exemples pour tout ce qui concerne la richesse et le luxe romain. Ammien Marcellin (xiv, 9, 10) reconnaît la vanité des sénateurs romains qui exagéraient leurs biens et s'accordaient volontiers des revenus immenses. Les écrivains eux-mêmes ne savaient pas se débarrasser des généralisations exagérées, et bien qu'en ayant que des renseignements peu nombreux et insuffisants des conditions disparates de ce vaste empire, ils étendaient facilement à une région ce qui pouvait être arrivé en telle ou telle autre, et à toutes les parties de l'Italie ce qui était propre aux alentours de Rome. Nous savons quelles difficultés rencontrent les économistes actuels, malgré les grandes enquêtes qu'ils ont à leur disposi-

tion, pour évaluer avec exactitude l'état de la répartition de la propriété foncière dans les différents pays de l'Europe, ou bien le montant et la distribution de la richesse mobilière. Quelles ne devaient pas être les difficultés des historiens romains, qui ne disposaient que de renseignements incomplets et en petit nombre ? On ne peut donc accepter leurs opinions qu'avec la plus extrême prudence.

Les écrivains modernes ont eux aussi généralisé parfois avec trop de hâte. Ils ont invoqué par exemple le témoignage de saint Cyprien (*Ep. 1 ad Donat.*, 12), qui n'est jamais sorti de l'Afrique, en citant le passage où il reproche aux riches Africains de chasser les pauvres de leurs terres pour augmenter indéfiniment leurs domaines. Que l'Afrique fut le pays du latifundium, c'est ce que nous dit Pline (*H. n.*, xviii, 6) et c'est ce qu'ont démontré de récentes découvertes épigraphiques, qui nous ont donné de véritables lois pour les grands domaines africains des particuliers ou de l'empereur (1) ; mais l'Afrique n'était pas l'Italie ou la Gaule et les conditions de la propriété foncière en Tunisie et sa constitution économique ne peuvent être généralisées.

Sous ces réserves nous ne nions pas l'existence du latifundium et même sa grande importance dans l'économie romaine : importance pleine de dangers, dont a parlé non seulement Pline dans son célèbre *Latifundia perdidere Italiam et provincias*, mais aussi Tibère quand,

(1) MOMMSEN, *Dekret des Commodus für den saltus Buritanus*, *Hermes*, xv, 385. — SEEK, *Pachtbestimmungen eines roem. Gutes in Africa*, *Zeitsch. f. Social. u. Wirthschaftsgeschichte*, VI, 1898, pp. 305-368. — TOUTAIN, *Le colonat partiaire dans l'Afrique romaine*, 1897. — TOUTAIN, *L'inscription d'Henchir-Mettich* (Extraits des Mémoires présentés à l'Acad. des Inscriptions, I, série XI), et dans la *Nouvelle revue historique de droit*, XXI, 1897. — RAMSAY, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, Oxford, 1893, I, 278 et s., 321 et s.

dénonçant au Sénat les maux qui frappaient la société, il évoquait les *infinita villarum spatia* qu'il fallait chercher à diminuer (Tacit., *Ann.*, III, 53), et aussi le luxe des vêtements, le faste des repas, le nombre des esclaves (1).

Les premières régions où se développa le latifundium en Italie, ce furent celles des peuples qui s'armèrent contre Rome dans l'insurrection des Italiens, les terres de la Sabine, du Latium et des Abruzzes, de la Lucanie, de l'Apulie, du Samnium, du Picenum, de la Campanie. Les populations indigènes rebelles furent exterminées ou dispersées et d'immenses territoires furent confisqués. De même les guerres puniques qui coûtèrent tant de vies à l'Italie méridionale amenèrent la formation du latifundium. C'est ce que firent aussi les guerres d'Annibal, qui détruisirent, au sud de l'Italie, des peuples et des villes (2). D'ailleurs la population y était très clairsemée par suite des guerres de la Lucanie contre la grande Grèce (3). C'étaient des régions dépeuplées par les guerres, par la malaria, toutes prêtes à recevoir l'invasion économique des capitalistes romains. Elles s'offraient pour ainsi spontanément au latifundium.

Ce mouvement de spoliation ne se dirigea vers le Nord et vers les Gaules que plus tard, quand déjà Rome avait ouvert à l'avidité et à la vanité des sénateurs de vastes régions presque abandonnées, comme la Thrace, la Bithynie et l'Afrique. Ce n'est qu'au second siècle avant J.-C. que les Romains, militairement maîtres de l'Italie jusqu'aux sommets des Alpes, établirent une série de colonies pour défendre l'œuvre de la conquête. Telle fut la politique romaine dans la plaine du Pô et dans les Gaules,

(1) DRAMARD, *Etudes sur les latif.*, Acad. des sciences morales, 1895.

(2) NISSEN, *Italische Landeskunde*, II, p. 57, 1902.

(3) NITZSCH, *Die Gracchen*, 1847, p. 43.

tandis que dans le Samnium les colonies avaient pour objet de repeupler un territoire dévasté par la guerre (Liv., xxvii, 9) et dans la Campanie pour remettre les terres en culture et pour fournir du travail aux citoyens non propriétaires. Vers le nord, des raisons militaires imposaient la colonisation ; au sud de la péninsule, au contraire, Rome établissait les bases de sa constitution économique (1). Il y avait une différence essentielle, administrative et économique, entre ces deux parties de la péninsule : et quand Sylla sépara, au point de vue politique, la Cisalpine de l'Italie proprement dite, il reconnut que cette dissemblance dans l'organisation administrative correspondait à l'attitude différente de Rome à l'égard de ces deux régions et aussi aux conditions sociales différentes des populations du Sud et de celles du Nord.

Pour comprendre comment se fit ce processus de concentration de la propriété foncière, il faut se rappeler les différents systèmes de conquête des Romains et leurs idées sur la condition des peuples vaincus. Il ne faut pas nous en tenir aux jurisconsultes classiques, parce qu'ils représentent un droit déjà éloigné de l'époque où se firent les conquêtes de l'Italie et des provinces ; il nous faut avoir recours à d'autres sources qui nous permettent d'établir pourquoi Rome changea d'attitude à l'égard des populations italiques et fit une distinction entre la propriété italique et la propriété provinciale.

Il semble que lorsque fut commencée la conquête de l'Italie, toutes les terres des populations vaincues, qu'elles aient été *assignées* à des citoyens ou à des colonies, qu'elles aient été vendues par les questeurs (*ager quaes-*

(1) Cic., *de offc.*, I, 42, 38 « cum Celtiberis, cum Cimbris uter esset, non uter imperaret. » Cf. RUDORFF, *Gromat. Instit.*, 303.

torius), avaient été remises aux concessionnaires moyennant le paiement d'annuités (*vectigal*) à l'Etat, en reconnaissance de sa souveraineté. Mais ces annuités disparurent par l'effet de la loi agraire de 110 avant J.-C., la troisième des lois agraires qui eurent pour but de détruire toute l'œuvre des Gracques (1). On assimila ainsi à l'*ager romanus* une grande partie de l'*ager italicus*, en le faisant comme celui-ci objet de *dominium*, et marquant ainsi un pas décisif dans la romanisation de l'Italie, qui fut terminée avant la chute de la République.

Au contraire, en dehors de l'Italie, les immeubles étaient considérés comme un fruit de la conquête, par conséquent ils entraient dans le domaine de l'Etat et étaient concédés par lui aux particuliers par une espèce de contrat analogue au contrat de louage et à l'usufruit, avec obligation de verser au Trésor une somme annuelle (Gai., II, 7) en reconnaissance de ce *dominium*.

Cette conception des droits qui appartenaient à l'Etat sur les territoires conquis, offrait un champ large qui pouvait satisfaire la cupidité des sénateurs et des chevaliers désireux de posséder de la terre.

En Italie, Rome n'a pris aux populations vaincues qu'une partie du territoire, généralement un tiers, parfois la moitié ou même les deux tiers. La conquête totale était fort rare, et toujours comme une punition; elle fut appliquée à Capoue (Liv., xxvi, 16) et à bon nombre de municipes de l'Etrurie, du Samnium, de la Lucanie, quand Sylla voulut punir les villes qui avaient pris part à la guerre civile. La plupart des guerres contre les populations italiques se terminèrent non par leur

(1) Voir « Lex agraria » dans le *Corp. insc. lat.*, I, n. 200 (avec un commentaire classique) et dans BRUNS, *Fontes iuris rom. antiqui*, 5^e édit., p. 74. — KARLOWA, *Roem. Rechtsgesch.*, I, 315.

destruction mais par l'application d'une simple amende (Flacc. Sicul., 155, 6) : elles n'étaient pas éliminées, mais souvent elles recevaient des terres, et les anciens propriétaires étaient assignés à quelque centurie ou on les laissait tranquilles dans les campagnes voisines que l'on qualifiait de *agri limitanei* et on les appelait des *cives sine suffragio et iure honorum* (id., 160, 11-12).

Par conséquent, les conquêtes ne provoquèrent pas en Italie de grandes innovations dans la constitution de la propriété foncière, parce qu'on laissa aux populations indigènes de grandes étendues de terre, libres de toute charge. Dans les provinces, les anciens propriétaires demeurèrent par tolérance, et soumis à un tribut ils cultivaient leurs terres à titre précaire, simples usagers, mais à titre onéreux, de la terre qui avait été autrefois leur propriété, avec une jouissance, en somme, qu'ils pouvaient perdre d'un jour à l'autre, selon les besoins et les caprices du véritable propriétaire, le peuple romain, dont ils étaient les locataires. C'était l'application de la vieille règle de droit public qui déclarait dépossédés tous les vaincus, parce que la conquête avait rompu tout lien légal entre le sol et les personnes. Cependant, bien que les habitants des provinces ne fussent pas propriétaires, mais de simples possesseurs, en pratique c'était la même chose, parce que toutes les formes de la possession foncière s'adaptaient, au moins extérieurement, aux idées juridiques romaines sur la propriété, la possession, les servitudes, le louage.

En Italie, la terre était répartie en deux catégories : l'*ager publicus*, qui appartenait à l'Etat romain et qui fut colonisé ou loué, et l'*ager privatus*, qui fut laissé aux anciens possesseurs, auxquels Rome enleva le droit de vendre les terres. La raison de cette disposition est restée obscure : on dit qu'elle le fit pour les affaiblir et les

empêcher de devenir des rivaux, et que, en supprimant la concurrence, elle était sûre de pouvoir acheter les fonds à son heure (Liv., VIII, 14 ; XLV, 30), mais on ne comprend pas une mesure à si longue portée, quand Rome aurait pu, tout simplement, appliquer le droit de conquête, c'est à-dire confisquer toutes les terres et les louer ensuite aux indigènes.

L'*ager publicus* embrassait des étendues considérables de terre, et en plus des terres provenant de la conquête, il s'était augmenté en Italie et dans les provinces des biens vacants et des legs et hérédités, provenant de libéralités ou autrement, des rois tributaires. Les forêts et les pâturages qui le composaient avaient été exclus des distributions parce que l'usage en restait commun à tous, et que tout citoyen pouvait y envoyer son bétail et prendre le bois nécessaire à sa consommation. Ce n'est que rarement que l'Etat concédait des forêts ou des pâturages à titre individuel, dans la forme consacrée aux assignations : le plus souvent il les louait à tant par tête de bétail. La redevance était, comme tous les revenus de l'*ager publicus*, affermée à une compagnie de publicains, dont le droit était garanti par le droit de prendre un gage contre les fraudeurs et de confisquer le bétail introduit en contrebande. Pour donner une idée des expédients employés par ces compagnies pour augmenter leurs profits, nous dirons seulement qu'elles avaient assez de crédit pour demander à l'Etat que l'adjudication fût recommencée quand ils n'étaient pas satisfaits (Liv., XXXIX, 44 ; XLIII, 16). L'*ager publicus* était une mine très fertile pour les chevaliers. Aussi les lois agraires qui transformaient les possessions en assignations gratuites, n'eurent-elles pas d'adversaires plus violents que les chevaliers adjudicataires des redevances.

Ce mode d'exploitation du sol avait pris sous la Répu-

blique une grande importance. La location des terres publiques représentait pour le Trésor public une source abondante de recettes ; par contre le droit de pâture était une partie considérable de la fortune privée. Les mesures ordonnées par les lois agraires pour en assurer une équitable répartition auraient suffi à le prouver ; mais d'autres faits attestent l'immensité des pâturages, comme le grand nombre des gardiens de troupeaux (Liv., xxxix, 29). Il est certain que déjà au temps de la guerre civile, ces pâturages étaient devenus le monopole des riches. Ceux-ci les avaient accaparés. Le bœuf du paysan et la chèvre du pauvre avaient dû abandonner les prairies communes devant les grands troupeaux des publicains et du riche éleveur. Les lois agraires avaient cherché à remédier à cet état de choses, sans y parvenir. Toutes les lois étaient éludées : nourrir son bétail sur ses propres terres, au lieu de l'envoyer aux pâturages publics, semblait une négligence indigne d'un propriétaire économe (Ovid., *Fast.*, v, 286). En attendant, un certain nombre d'individus avaient obtenu la possession perpétuelle, héréditaire et gratuite des droits de pâturage sur l'*ager publicus*, et ce principe, une fois consacré par la loi *Thoria*, devait amener sa disparition inévitable. L'*ager publicus* fut la source des grands latifundia des sénateurs et des chevaliers, qui, de cette façon, acquirent la prépondérance économique et politique en Italie et dans les provinces. Et cette acquisition ne leur coûta aucun sacrifice, pas un sou, mais simplement un acte violent d'appropriation, ne plus payer la redevance annuelle et transformer ainsi en terres privées les terres qui étaient du domaine public.

Ils arrivèrent, d'ailleurs, par d'autres moyens encore à la formation de grandes propriétés foncières.

On sait qu'une partie de l'*ager publicus* avait été assignée aux citoyens romains ou avait servi à établir

des colonies. Ainsi Rome créait sur ses frontières, au milieu des populations récemment conquises, des forteresses avancées pour imposer le respect et une cité qui, constituée sur le modèle de la mère-patrie, devait répandre autour d'elle la civilisation latine. Le territoire occupé par la colonie n'était jamais considérable, il conservait toujours le caractère d'un camp retranché et d'un comptoir commercial. Dans les assignations de terres, les Romains appelaient autant de citoyens qu'il y avait de terres à partager ; les colonies occupaient un espace déterminé, de sorte que la part de terre qui revenait à chacun dépendait de la quantité des immigrants (Sicul. Flacc., 135). Chaque colon recevait une quantité de terre qui variait avec la quantité des terres à distribuer et le nombre des colons. Plus tard s'exercèrent également l'influence de la condition de la plèbe toujours davantage habituée à l'oisiveté et la condition plus difficile faite au travail libre par le travail servile, ce qui obligea à augmenter la terre disponible afin de mieux aguerir le colon pour cette concurrence.

Ainsi au milieu des populations indigènes on créa de petites oasis de propriété romaine, constituées par les meilleures terres, les plus fertiles, les *agri culti* (1), à l'exclusion des marais, des terres de montagne, des terres impropres à la culture. Il s'ensuivit que les colonies et par conséquent les petits fonds des colons, sous forme de carrés ou de rectangles ou de bandes de terre qui se suivent, s'établirent dans les plaines où maintenant encore le réseau géométrique dessiné par les

(1) HYGIN., *de limit. agror.*, 199, 13 ; *de cond. agror.*, 112, 22 ; 201 ; *Liber colon.*, 246, 18. (Pour les gromatiques je cite l'édition de Lachmann, 1848). Sur les colonies consulter les travaux définitifs dans le *Dizion. epigr.* de Ruggiero et l'article de HUMBERT dans le *Diction. des antiq. grecques et romaines* de Daremberg et Saglio.

moyens de viabilité témoigne de l'origine romaine et révèle la limite extrême des terres cultivées par les Romains. Cette remarque a son importance pour l'histoire de la romanisation des populations conquises. Les montagnes furent laissées de côté. A propos de la colonisation des plaines des Romagnes, Elisée Reclus (1) écrit : « En suivant la voie Emilienne entre Cesena et Bologne, le voyageur est tout surpris de voir des cheminots égaux, tous parfaitement parallèles, équidistants et perpendiculaires à la grande route, se diriger au nord-est vers la Polesine ; ils sont tous coupés à angles droits par d'autres routins également réguliers, de sorte que les champs ont exactement la même surface. Vues des contreforts des Apennins, ces campagnes ressemblent à des damiers de verdure ou de moissons jaunissantes, et les cartes détaillées prouvent qu'en effet le sol de ces districts est découpé en rectangles d'une égalité géométrique, ayant 714 mètres de côté et près de 51 hectares de superficie. »

Ces assignations de parts de superficie égale portaient en elles le germe d'où devait, avec le temps, naître le latifundium, et voici comment. En fondant leurs colonies, les Romains n'avaient pas cherché à éloigner les causes qui pouvaient troubler le développement régulier, progressif des différentes économies, en empêchant les usurpations des terres publiques qui pouvaient être

(1) *Géographie universelle*, I, 343 — L'honneur de cette découverte appartient au célèbre hydrologiste LOMBARDINI, *Studi idrologici e storici sopra il grande estuario adriatico* (R. Istituto lombardo, Classe scienze matematiche, XI). Cfr. Rubbiani, *Atti e Memorie d. Deput. di storia patria per le prov. di Romagna*, série III, vol. I. — RICCI-BITTI, *id.*, vol. XX, 1892. — LEGNAZZI, *Del catasto romano*, Padova, 1887, p. 247. Il faut ajouter des remarques importantes de BRUGI, *Istituto veneto*, 1900. Tout ce qu'on trouve chez les autres écrivains n'est que la reproduction des découvertes de ces auteurs.

nuisibles à leur prospérité : bien plus, dès le moment de la fondation, on ne respecta pas toujours, dans la distribution de la terre aux colons, le principe de l'égalité, le seul qui aurait pu donner une certaine sécurité à la colonie. En effet, non seulement on donna aux citoyens méritants des assignations doubles et triples sur les terres publiques ou des pâturages réservés (Frontin., 48, 24), mais on réserva certains fonds à des personnalités politiques (Sicul. Flacc., 157, 6), sans les obliger à s'établir sur ces terres et à venir résider dans la colonie. C'est ainsi que beaucoup de familles patriciennes eurent la part du lion, en même temps qu'une prépondérance indiscutable ; c'était admettre officiellement le principe de l'absentéisme.

Ces distributions spéciales furent le point de départ d'inégalités futures et plus grandes. Sylla, après avoir distribué des terres à ses 120.000 soldats, donna à ses amis les terres confisquées aux municipes qui avaient pris parti contre lui. Non seulement beaucoup de terres appartenant à ses adversaires politiques changèrent de propriétaires, mais ces distributions faites sur les terres publiques créèrent une classe de riches au sein même des colonies. César suivit cet exemple, et ainsi beaucoup de bonnes terres qui auraient pu servir à la colonisation se concentrèrent dans les mains d'un petit nombre de favoris.

De plus on avait réservé et excepté de la distribution de grandes étendues de terre, comme les champs non cultivés, les pâturages, les forêts, qui constituèrent le domaine public (*C. I. L.*, II, 5439, c. 82), et comme sur ces pâturages ceux qui avaient reçu des assignations spéciales avaient un droit de parcours proportionnel à l'étendue de leur propriété, et par conséquent beaucoup plus étendu que celui qui appartenait aux simples colons, il en résulta qu'il leur fut facile, grâce à la prépondérance

qu'ils avaient sur les terres à pâturage, de se les approprier et de les soustraire à la jouissance commune (1).

Ces considérations nous permettent d'établir que le latifundium romain, puisque ces assignations particulières étaient déjà véritablement des latifundia, est né originairement comme une unité primordiale, et que ce n'est que dans la suite qu'il s'est étendu par l'accumulation des fonds. Du jour où la colonie était fondée, le fait que certains recevaient de vastes étendues de terres publiques, mettait à côté des colons la pieuvre qui devait les engloutir. Le latifundium naquit donc au moment même où naissait la colonie : il devait se développer en absorbant les propriétés plus petites, par la force d'attraction qu'exerce fatalement la grande propriété sur la petite. Ainsi donc c'est au sein même de la colonie que se trouvait l'élément qui devait la transformer en vastes latifundia.

D'autres causes, d'ailleurs, amenèrent cette transformation. Un bon nombre de colonies, étant donnés les éléments dont elles se composaient, eurent un succès éphémère. Les premières colonies étaient composées d'une plèbe courageuse et féconde de paysans, qui employaient leurs ressources, devenues plus abondantes, à élever des générations toujours plus nombreuses de paysans et de soldats, poussés qu'ils étaient par l'abondance des terres à avoir beaucoup d'enfants ; ils augmentaient ainsi le nombre de ceux qui parlaient latin dans ce mélange confus des races et des langues. Mais lorsque les conditions du travail eurent changé en Italie, ces paysans connurent des jours tristes. Ils n'avaient ni moyens, ni capitaux. Leur cul-

(1) WEBER, *Röm. Agrargesch.*, 1891, p. 56 et s. Sur la colonisation romaine en Afrique, cfr. le savant ouvrage de TOUTAIN, *Les cités romaines de la Tunisie*, 1896, ch. VIII et IX.

ture dissociée et isolée devait être facilement battue par les organisations supérieures du travail associé et concentré des économies à esclaves. C'est ainsi que beaucoup de terres cultivées disparurent lentement.

Les colonies postérieures étaient composées de gens qui avaient consacré leur vie au métier des armes, qui aimaient le butin et les aventures, beaucoup plus que la culture pacifique des terres. C'étaient des vétérans qui n'avaient aucune préparation et aucune aptitude à la culture, qui souvent conservaient pour emblème bien plus l'enseigne surmontée de l'aigle que les bœufs à la charrue. C'étaient des éléments turbulents, qu'avaient accrus les factions et les perturbations politiques de la capitale, habitués à vivre à la suite des politiciens, dans les clientèles des scélérats, citoyens sans propriété, ouvriers libres sans travail, prêts à se jeter dans n'importe quelle aventure. Il est probable que souvent ils demandèrent des terres dans l'intention de les céder à d'autres le plus tôt possible. Peut-être aussi la nature des terrains, mais certainement les frais de défrichement et l'éloignement des centres habités, rendaient-ils malaisé et de succès douteux pour des familles de prolétaires qui venaient de Rome, de s'établir sur les terres assignées.

Lorsque Rome introduisit la solde pour les soldats, l'ordre social fut bouleversé, parce qu'ainsi la vie militaire et la guerre prirent la place que l'agriculture avait occupée jusque-là dans le système économique. La plèbe n'eut plus aucune raison de chercher dans le travail des champs l'indépendance et les commodités de la vie, que la guerre lui offrait avec plus de probabilité de s'enrichir. Ceux qui avaient vécu de la vie militaire s'accommodaient mal de la vie du paysan, et ainsi la foule des déclassés et des flibustiers augmenta à mesure que devinrent plus fréquentes les guerres hors du Latium. Etant donnée cette

répugnance à travailler la terre dans la plèbe romaine, il est probable que le mouvement agraire à Rome était plus factice que réel ; ce devait être une excellente plateforme électorale pour les politiciens. Mais lorsque les terres étaient concédées et que ceux qui les demandaient au forum partaient avec leurs familles, bientôt épouvantés par le travail, par les désillusions qui attendaient les premiers fondateurs des colonies, ils revenaient découragés et mécontents. Ils avaient simplement abandonné à l'Etat les terres qui leur avaient été concédées, ou bien au riche créancier qui avait consenti des avances.

Dans les colonies les plus récentes il n'y avait pas une véritable population de colons, la terre manquait de bras. Généralement les vétérans restaient volontiers dans les pays où ils avaient servi pendant de longues années, et où ils contribuaient à l'augmentation de la population (1), tandis qu'en Italie ils se montraient mauvais pères de famille. « On ne pouvait pas avec eux remédier, dit Tacite, à la dépopulation du pays : ils se dispersaient presque tous et retournaient dans les provinces où ils avaient vécu. Ils répugnaient au mariage et à la famille. Ce n'étaient plus ces colonies unies de cœur et de volonté qui formaient rapidement une cité ; c'était un rassemblement d'individus qui ne se connaissaient pas, sans chefs, réunis par le hasard, une foule sans cohésion » (*Ann.*, xiv, 27).

En effet, les terres de Campanie, assignées par César à la foule turbulente et vicieuse de ses soldats, furent bientôt désertes. Le fameux territoire de Falerne, réparti à la plèbe en lots de 3 jugera, en 340 avant J.-C., passa

(1) On trouvera des renseignements intéressants sur les colonies de vétérans dans WILMANS, *Comment. philol. in honorem Mommseni*, Berlin, 1877, p. 200.

quelques années après entre les mains de quelques gros propriétaires. C'est ainsi que Préneste, colonisée par les troupes de Sylla, perdit en moins de quatre lustres successivement tous ses colons. Les colonies militaires, quand elles ne mouraient pas aussitôt nées, devenaient des hospices d'invalides ; et celles qu'avait fondées Auguste, et dont le marbre d'Ancyre (*C. I. L.*, II, 2, 769) célèbre l'état florissant, étaient des cités mortes, et on disait que Casilinum était mourant, Tivoli vide, Acerres et Cumes déserts (1). Les vétérans morts, comme le dit Tacite (*Ann.*, XIV, 27) pour les colonies de Antium et de Tarente, n'avaient pas de successeurs ; et les colonies restaient désertes (*Liber colon.*, 223, 3, 224, 3). Beaucoup de colonies eurent une éphémère splendeur, comme Este (2) ; d'autres brillèrent un moment pour s'éteindre aussitôt. Crémone, la colonie célèbre pour sa fertilité, sa richesse en blé, reçut, en 222 avant J.-C., un envoi de 6.000 familles de vétérans : 32 années après, c'est-à-dire en 190, on dut envoyer 6.000 familles nouvelles pour la repeupler. S'il s'agissait de colonies militaires, les habitants étaient toujours exposés à être rappelés sous les armes et beaucoup ne retournaient plus (*Sicul. Flacc.*, 162, 12).

Les établissements militaires sont toujours voués à la mort ou à une vie misérable ; au contraire les colonies agricoles prospèrent, parce que la terre ne s'acquiert et ne se conquiert définitivement que par la charrue, le travail et la population. Ce n'étaient donc pas les *milites sine uxoribus* (3), errants et fatigués qui pouvaient

(1) *PLIN.*, *H. n.*, III, 5, 7 ; *Horat.*, *Ep.*, I, 7, 45 ; *Virgil.*, *Georg.*, II, 225 ; *Juvenal.*, *Sat.*, III, 2.

(2) *MOMMSEN*, *Corpus inscript. lat.*, V, p. 224, 240.

(3) Sur tous ces points, voir *TERTULL.*, *Exhortat. ad castitatem*, 42 ; *HYERONIM.*, *Epist.*, 123.

créer des colonies florissantes, semblables à celles du Canada, où les familles françaises et anglaises des travailleurs de la terre avaient de quinze à vingt enfants.

De plus, comme nous l'avons vu, les parts assignées étaient généralement trop petites pour pouvoir compenser le travail qu'elles demandaient. Ou il s'agissait de terres déjà occupées, et alors elles n'avaient pas la productivité des terres vierges. Ou il s'agissait de terres à défricher, et alors elles ne disposaient pas des forces de travail nécessaires. En principe, l'Etat ne faisait pas d'avances en argent, ni en instruments de travail : c'est seulement l'empereur Constance qui décida de remettre aux vétérans une somme d'argent pour les travaux de mise en culture, 2 bœufs et 100 boisseaux de blé (l. III, *C. Th.*, VII, 20). Beaucoup épuisaient leurs maigres ressources avant de rien retirer de la terre qu'ils abandonnaient, comme cela est arrivé aux premiers colons du Far West, du Canada et de l'Algérie. C'est là le sort des premiers colons qui, par manque de moyens suffisants, sont obligés de renoncer aux concessions obtenues et à laisser la place à d'autres qui trouvent déjà les premiers travaux terminés, et peuvent attendre le résultat des dépenses qu'ils feront, et jouir ainsi de leur travail et de celui des autres.

Ce fut ainsi que les plus faibles, les colons plébéiens, c'est-à-dire la grande majorité, durent abandonner la partie (1), renoncer à une propriété qui ne les nourrissait pas, devenir locataires, métayers, colons partiaires ou ouvriers. C'est ce qui explique ce fait dont nous avons plus d'un témoignage, que les assignations militaires de Sylla, vingt ans après, étaient passées dans les mains

(1) « Propter plebitatem agro expulsi », Cassius Hemina, édit.

* KRAUSE, *Fragm. hist. rom.*, 155.

des grands propriétaires, qui les avaient achetées des vétérans moyennant une rente viagère. Les terres distribuées par Auguste avaient de même changé de propriétaires (Tacit., *Ann.*, xvi, 27; Hygin., 131).

Ce furent donc de nouveaux latifundia qui furent créés par les colonies militaires. Ce fut une proie magnifique offerte à l'oligarchie ploutocratique. Les guerres et notamment les guerres asiatiques avaient mis à sa disposition de très nombreux esclaves à bon marché, qui remplaçaient les travailleurs salariés. Par suite de la guerre, on faisait la traite sur toute l'étendue de l'empire romain; on n'avait pas toujours besoin d'aller bien loin, sur le marché de Délos, où 10.000 esclaves débarqués le matin étaient vendus le soir, parce que les riches propriétaires, sous prétexte qu'ils étaient entourés de voleurs, obtenaient des consuls de véritables razzia contre les populations autochtones des Apennins, des Alpes, des montagnes de la Sardaigne et de la Corse. C'était une épouvantable chasse à l'homme. Les familles n'étaient en sûreté ni dans leurs maisons, ni sur les routes : des émissaires armés les arrêtaient pour les marquer et les enfermer dans les ergastules (Sueton., *Aug.*, 32; *Tiber.*, 8). Sur les côtes de l'Afrique, la traite était organisée comme elle l'était il n'y a pas très longtemps encore. Des marchands de chair humaine engageaient les indigènes, enlevaient par ruse, ou par force de chez eux pour les transporter sur les latifunda où les bras manquaient. Ce commerce avait rendu célèbres les corsaires de Crète et de Cilicie en relation avec les négociants romains.

C'est de cette façon que les patriciens mettaient en culture ces parties des terres publiques qui étaient abandonnées par les colons et qu'ils s'appropriaient, et celles dont ils n'auraient dû être que de simples fermiers.

En droit, ils n'auraient dû être que des colons de la République, *possessores* et non *domini*, mais en fait on pouvait les considérer comme propriétaires, au point qu'ils pouvaient vendre et faire des donations, protégés qu'ils étaient par l'interdit du prêteur et par la *bonorum possessio*. Donc si leur titre était sans valeur à l'égard de l'Etat, il ne l'était pas à l'égard des particuliers. Leur jouissance n'avait d'autre limite, comme le dit Flaccus Siculus (138, 11-17), que les possessions voisines et les obstacles de la nature.

Voici ce que nous pouvons dire des procédés qui conduisirent à la formation du latifundium sur les terres publiques : il résulte de l'usurpation et de l'occupation des parts assignées aux colons et abandonnées par ceux-ci.

« Anciennement, dit Appien (*de b. c.*, I, 7), le Sénat avait permis à tout le monde de défricher les terres incultes qui appartenaient à l'Etat ; il espérait ainsi suffire aux besoins des Romains maîtres de l'Italie et à ceux de la patiente et laborieuse race italique. » Les terres non cultivées, c'est-à-dire la partie la plus considérable de ce vaste domaine étaient l'objet, au profit des citoyens, d'un droit particulier appelé *possessio*. Rien de plus simple que l'acquisition de ce droit de possession : on prenait par droit d'occupation tout ce qu'on pouvait cultiver. Cette forme élémentaire d'occupation et l'absence de fermage régulier semblaient froisser les classes qui étaient capables de s'en prévaloir. Pour l'histoire de la propriété il nous faut rappeler que les *possessions* n'existaient qu'en Italie : toutes les parties des terres publiques avaient, dans les provinces, leur destination propre et il n'y avait pas de ces terres vagues qui pouvaient faire en Italie l'objet d'une occupation privée.

L'inégalité des fortunes fournit aux riches plus d'un moyen d'accaparer les *possessions* au détriment des ci-

toyens pauvres : et tous les expédients étaient bons ! On élevait les redevances à un taux inaccessible aux petites bourses et auquel les accapareurs étaient sûrs de ne pas trouver de concurrents ; on achetait bon gré mal gré les terres vacantes et celles abandonnées par les colons. Et puis le cours du temps couvrait le tout, et à un certain moment il n'était plus possible de reconnaître ce qui appartenait à l'Etat et ce qui appartenait aux propriétaires privés, lorsque les limites avaient disparu, et que les traces de l'ancienne limitation étaient complètement perdues. « C'est surtout la consécration donnée par le temps aux possessions et aux droits créés à leur abus qui rendit impossible une revision sérieuse de ces occupations. Cette longue possession, à l'ombre de laquelle s'étaient formés tant d'intérêts, avait aussi sa légitimité. Cette terre, les possesseurs l'avaient fécondée par de longs travaux, enrichie par des plantations, embellie par des édifices ; souvent ils l'avaient achetée : c'était l'héritage paternel, la dot des enfants, celle des femmes, le gage des créanciers. Que de titres ! Aussi, par la force des choses et tout en gardant son nom, la possession se transforma en propriété (1). »

D'après les indications des historiens romains nous pouvons nous représenter tout le processus de cette usurpation. Nous avons dit que les riches surélevaient à dessein le prix du fermage, pour le rendre inaccessible aux pauvres. C'est Plutarque qui l'atteste (*Tib. Gracc.*, 8). Les publicains passaient avec les autres capitalistes un bail d'où avaient été éliminés les concurrents : une fois en possession, le fermier temporaire s'éternisait. La complaisance qu'il trouvait parmi les siens qui étaient

(1) LABOULAYE, *Histoire du droit de propriété foncière en Occident*, 70. — HUMBERT, *v° Agrariae leges* dans Daremberg et Saglio, *Diction.*, etc. — DE RUGGIERO, *Leggi agrarie*, dans *Encicl. giurid.*

au pouvoir, transformait sa possession en propriété.

Ces heureux usurpateurs des terres publiques appartenaient à la même classe que ces patriciens et ces chevaliers qui avaient pénétré dans les colonies comme élément perturbateur d'égalité, en obtenant des parts plus grandes. Ces familles ainsi favorisées absorbaient petit à petit tout le territoire de la colonie, qui restait abandonné pour diverses raisons. Les terres abandonnées furent ainsi réunies aux gros lots qui les entouraient. C'étaient des usurpations sous le coup de revendication possible, mais toute occupation devenait légitime avec le temps et conférait presque un droit héréditaire (1). Ce processus de constitution de la grande propriété ressort avec évidence de ce passage d'Appien (*de b. c.*, I) : « Dans les conquêtes des différentes régions de l'Italie, les Romains avaient l'habitude de s'approprier une partie du territoire et de fonder de nouvelles villes, ou d'envoyer dans les villes existantes des citoyens. Les terres étaient mises à l'encan et affermées moyennant le paiement d'un cens en nature. On espérait ainsi favoriser les intérêts de la race italique. Mais c'est le contraire qui arriva. Les riches capitalistes avaient accaparé la plus grande partie des terres, sans que l'Etat s'assurât qu'ils les mettraient en culture. Bien qu'ils les tinssent en ferme, ils espéraient qu'avec le temps on ne les leur enlèverait plus. Bon gré mal gré, ils achetèrent leurs champs aux petits propriétaires, ou bien ils les occupèrent violemment. Ainsi ils n'eurent plus des *villae* mais des *latifundia*. Alors les troupeaux et les terres furent confiés à des esclaves achetés dans la crainte que les hommes libres n'abandonnent les champs pour se faire

(1) Voir, pour le côté juridique, le savant ouvrage de BRUGI, *Le dottrine degli agrimensori*, p. 280, et les travaux de BEAUDOUIN, *Les limitations des fonds: Les grands domaines*, *Nouv. Rev. hist.*, 1897.

soldats. Il en résulta que les riches devinrent plus riches, et que la multitude des esclaves fit de rapides progrès dans les campagnes ; leur nombre augmenta, et parce qu'ils avaient beaucoup d'enfants et parce qu'ils échappaient au service militaire, tandis que les Italiens, peu nombreux, souffraient de la misère et du service militaire : et quand ils étaient libérés, ils se corrompaient dans l'oisiveté, ne sachant à quoi s'occuper, parce que les travaux agricoles étaient dans les mains des esclaves, qu'on préférait aux prolétaires pour la culture des champs et la garde du bétail. »

Cet exposé clair et exact de la formation du latifundium résume les points fondamentaux de l'histoire économique de Rome. Enrichis par les guerres puniques et asiatiques, les patriciens s'emparèrent des territoires fertiles des colonies et de celles qui constituaient l'*ager publicus*. Au moyen des intérêts prélevés sur l'argent prêté, ils enlevèrent aux paysans libres le fruit de leur travail et, ayant augmenté la masse des capitaux, ils cherchèrent des placements dans l'achat de propriétés foncières. Il était inutile et peu pratique de continuer à prêter à de petits propriétaires qui ne produisaient plus aucun surplus appréciable, parce qu'avec l'extension de la culture du blé et d'autres céréales, la baisse des prix et la difficulté de la vente furent telles que le débiteur ne pouvait se libérer de ses obligations. Alors intervint l'expropriation. Les cultivateurs libres furent expulsés et remplacés par des esclaves. Ainsi une partie de la population agricole libre fut réduite à la condition de salariés, et ainsi disparut une partie des descendants des colons dans ces colonies où ils auraient dû prospérer.

Les conséquences en furent formulées par Pline dans sa phrase célèbre : « Le latifundium a perdu l'Italie et les provinces ». Il chassait le travail libre, dépeuplait les régions

et réduisait cette vigoureuse race italique qui avait fourni pendant des siècles les légionnaires de Rome (Liv., VII, 25 ; Plin., *Hist. n.*, III, 20). Les colonies et les assignations désormais transformées en grands domaines ne donnaient plus à l'empire les contingents de troupes nécessaires à sa sécurité. Avec le dépérissement et l'extinction de ces citoyens dans les colonies disparaissaient les soldats qui peuplaient les légions, la classe moyenne qui est la base des états militaires. Ce que, au temps de Pline, le latifundium avait de plus dangereux, de plus ruineux pour la prospérité publique, ce n'était pas la transformation des cultures et la substitution du pâturage à la culture du blé. Même avec le latifundium, l'Italie et les provinces ne souffraient pas de la pénurie du blé. La production était plus que suffisante pour ses besoins, et c'est ce que Pline reconnaissait lui-même, ce qu'il considérait comme un des éclatants résultats de la politique impériale (*Paneg.*, 30). Les conséquences sociales de la grande propriété foncière se présentaient à l'esprit de l'historien dans ce qu'elles avaient de plus immédiat et de plus saisissant, c'est-à-dire la diminution des cultivateurs libres qui étaient le nerf des armées. Quoiqu'il soit surtout un compilateur et un assez mauvais critique, Pline n'ignorait pas que le latifundium peut être productif, pourvu qu'on ne conserve pas systématiquement les méthodes et les formes inférieures d'exploitation. Si certains préféraient l'étendue au revenu, il en était d'autres qui avaient organisé le travail sur le latifundium. Aucune société ne peut se développer sans augmenter et féconder les fruits du travail et de la richesse. Pline ne pouvait pas faire allusion à une décadence économique de l'Italie et des provinces parce que de son temps celles-ci et celle-là étaient en pleine efflorescence et la richesse circulait abondamment. Quelles que fussent ses prédilec-

tions pour la petite culture et pour les temps anciens, il ne voulait pas se faire le prophète d'une ruine prochaine, qui ne devait se réaliser, d'ailleurs, que trois ou quatre siècles plus tard : et il ne parlait pas de maux futurs mais de maux passés et présents. Si ses récriminations sont exactes, c'est qu'elles ne s'appliquent pas aux conséquences économiques de la grande propriété : s'il en était ainsi, on devrait dire que la culture des terres par les hommes libres était encore assez forte pour fournir à l'écrivain un terme de comparaison pour sa supériorité sur la culture servile qui dominait sur le latifundium.

La pensée de Pline, au contraire, porte exclusivement sur la diminution de la population libre, chassée et remplacée par les esclaves : c'était là une question qui préoccupait les classes dirigeantes, parce qu'elle avait son contre-coup sur l'organisation de l'armée et la défense de l'empire. C'était là le danger que faisait naître le latifundium et que constatent les contemporains. Caton y fait allusion quand il parle des campagnards qui fournissent de robustes soldats (*de r. r.*, præf.), et plus tard Appien regrettait la disparition des ruraux libres où se recrutaient les milices. La raison en est évidente : sur un latifundium de 200 à 240 jugera qui est pour Caton une moyenne, il compte de 10 à 15 esclaves non mariés. Or, ce fond aurait suffi à nourrir deux fois autant d'hommes libres avec leurs enfants. Pour un peuple qui avait un système militaire tel qu'un homme sur huit devait le service militaire de 17 à 45 ans, — ainsi qu'aujourd'hui dans les Etats les plus militarisés, au moment de la mobilisation — il était de la plus grande importance d'avoir un grand nombre de soldats : c'était le seul fait à relever dans les vicissitudes économiques. Quand les classes dans lesquelles on recrutait les troupes furent

affaiblies par les guerres civiles, quand le peuple romain fut un corps sans tête et une tête sans corps, comme disait Catilina, une foule immense de pauvres avec quelques nobles riches, personne ne vit le danger qui résultait de cette répartition défectueuse de la richesse, on ne vit que celui qui venait d'un recrutement insuffisant des légions ; et c'est cela que Pline déplore dans la formation du latifundium.

D'ailleurs le latifundium n'était pas un fait général dans tout l'empire. Cette concentration morbide de la richesse ne se manifestait pas dans toutes les provinces avec la même uniformité et avec la même intensité : dans l'empire romain il n'y avait pas qu'un seul régime économique. En Grèce et en Egypte c'était la petite propriété qui dominait ; en Tunisie, au contraire, c'était la grande propriété. En Afrique, les cultivateurs étaient en majorité libres, soumis à des prestations ; ailleurs ils étaient esclaves. Dans certaines parties, la grande propriété s'était constituée en englobant les petites possessions, les terres assignées aux colons, ou en usurpant les terres publiques, les pâturages communs, les biens des cités ; dans d'autres, elle représentait la part de butin qui avait été attribuée aux généraux, aux consuls, aux prêteurs, ou bien elle avait pour cause les placements de capitaux, la vanité des familles (Colum., 1, 3 ; Sicul. Flacc., 137, 9), la nécessité légale d'avoir une partie de la richesse immobilisée en terres ; ailleurs elle était le fruit de la conquête violente, d'une administration frauduleusement spoliatrice. Dans certaines provinces où la notion de propriété privée n'était pas bien nette, les sénateurs romains s'étaient partagé les cultivateurs, dont ils exigeaient des prestations et des cens ; ils étaient comme autant de seigneurs féodaux. En Gaule, par exemple, ils ne firent que se substituer à l'aristocratie indi-

gène tuée ou expropriée, de sorte que les populations agricoles ne s'aperçurent pour ainsi dire pas du changement, elles continuèrent à être soumises à une espèce de patronat, accordé en échange de certains services (1). Ces fonds continuèrent à être peuplés de colons libres, puisque la redevance ne modifiait pas leur condition, soit parce que le concept précis de propriété manquait, soit parce que même avant la domination romaine les cultivateurs étaient dans des relations de clientèle et qu'ils les continuèrent également après cette conquête, se considérant comme détenteurs du sol à titre d'usagers. Probablement ces relations existaient également dans certaines parties de l'Italie, et tels étaient sans doute ces colons dont parle Pline, qui payaient un cens et cultivaient les terres avec des outils leur appartenant (2).

Partout la terre était devenue l'objet de désirs insatiables, et la terre eut, dans cette société, une importance prépondérante. Par suite des nécessités mêmes des formes de la production, les idées traditionnelles, d'après lesquelles seuls les biens immobiliers constituaient une vraie richesse, persistaient. Les lois rappelaient les sénateurs dégénérés à ces principes en les obligeant à placer en terres les richesses acquises, pour les mêmes raisons qui faisaient considérer chez nous le commerce et l'industrie comme incompatibles avec la noblesse du sang. Et avec la considération, tous les privilèges étaient accordés à la grande propriété foncière, notamment pour l'exercice des fonctions publiques. Les propriétaires de latifundium furent par suite considérés comme des *principes loci* (*C. I. L.*, x, 1201); à eux furent réservées les meilleures charges (*id.*, v, 4332, 4341, — Orelli, 3177), et une es-

(1) *Corpus inscription. lat.*, xi, 600 ; x, 1201 ; viii, 8270.

(2) *PLIN.*, *Hist. n.*, iii, 24. — *PLINIUS CAEC.*, *Epist.*, iii, 19 ; x, 24.

pèce de protectorat ou de patronage sur les villages des hommes libres, qui les faisait considérer en quelque sorte comme les maîtres des populations au milieu desquelles ils vivaient : en effet ils exerçaient sur elles la police, ils les défendaient contre les collecteurs de l'impôt, accordant leur protection aux collèges, aux villes, aux plèbes. Comme autant de petits seigneurs de l'époque féodale, ils rançonnaient les petits agriculteurs sans défense, ils résistaient aux autorités municipales, et poussaient, comme le raconte Appien (ix, 35), leur effronterie jusque dans les cités, parce qu'il n'y avait pas de mauvaise entreprise qui leur fit peur.

Ces privilèges, ce prestige poussèrent les personnes riches à faire des placements fonciers. Posséder beaucoup et partout, être *puissant* et *plus puissant* comme on le disait du propriétaire de latifundium, avoir beaucoup d'*hommes à soi* — appellations et choses qui semblent celles d'une société féodale — c'est la suprême ambition des parvenus, en opposition avec l'ancien précepte qui voulait qu'on possédât peu, mais qu'on cultivât bien. De là la fièvre des acquisitions, et même les violences dont nous avons de nombreux témoignages (Sic. Flacc., 161, 3-10). Les narrations de ces violences se réfèrent le plus souvent à l'Italie, mais elles peuvent bien s'appliquer à l'œuvre de spoliation qui se fit dans toutes les provinces : ce que l'on dit de l'expulsion des petits propriétaires des territoires de Hirpinum et de Casinum (Cic., *de lege agraria*, 3, 4), des villageois chassés de leurs cabanes (Sallust., *Jugurth.*, 41 ; Horat., *Ep.*, II, 18), du *pauper dominus parvulae casae* tué par le riche propriétaire pour le dépouiller (Apul., ix, 35), ce que l'on nous dit de la façon dont les terres incultes furent envahies par les troupeaux des riches (Festus, v° *Saltus*) concorde avec ce que Sidonius nous raconte,

bien que pour une époque postérieure, des usurpations commises en Gaule. Ce que certains patriciens firent à Pompéi, où ils profitèrent du désordre causé par le tremblement de terre de l'année 63 av. J.-C. pour s'emparer de la meilleure part du domaine municipal, ils le faisaient également dans toutes les provinces, dès que l'occasion s'en présentait.

Mais pour l'histoire économique, il ne suffit pas d'établir l'existence du latifundium ; il est beaucoup plus important de montrer quelle part de la superficie cultivée il occupe par rapport à la petite propriété. Or, on s'est généralement trompé sur ces deux points, quand on a cru que tout l'empire romain était couvert par d'immenses latifundia, et que la petite propriété avait disparu presque complètement ou tout au moins n'était pas un élément économiquement important. Rien de plus faux. Même en cela, les écrivains romains ont exagéré en généralisant à toutes les provinces ce qu'ils avaient constaté aux portes de Rome, dans l'Italie méridionale et insulaire et en Afrique. On sait toute l'insuffisance des données statistiques qu'eurent à leur disposition les auteurs anciens ; et nous avons déjà dit combien les Romains ont sacrifié à l'hyperbole. Il faut avant tout ne pas oublier que les fortunes antiques étaient loin d'être égales aux fortunes modernes. On nous dit que Crassus était un des personnages les plus riches qu'ait connu le monde romain. Il possédait une fortune immobilière de 200 millions de sesterces, à peine plus de 40 millions de francs. En acceptant même sans bénéfice d'inventaire ce chiffre qui est donné par Pline (*H. n.*, xxxiii, 134), d'ailleurs contredit par Plutarque (*Crass.*, 2, 2) qui donne un chiffre moindre, deux écrivains qui recueillaient non seulement les opinions de gens disposés à exagérer les richesses mais même des traditions déjà

anciennes, et en songeant qu'il comprend toute la fortune de Crassus, c'est-à-dire ses maisons de campagne, achetées à des prix d'affection, et ses casernes à loyer de Rome, on peut penser qu'environ 100 millions de sesterces, c'est-à-dire 20 millions de francs, étaient représentés par des latifundia. Si on calcule le jugerum à mille sesterces (Colum., III, 3, 8), Crassus aurait possédé 25.000 hectares (250 kmq), mais comme il avait beaucoup de terres à pâturage, dont la valeur est moindre, il faut augmenter l'étendue de ses propriétés. Mais quel que soit cet accroissement, ces chiffres n'ont rien d'impressionnant pour caractériser l'extension du latifundium, l'importance de la grande propriété foncière et de l'économie servile, quand on pense que dans la seule Campagne romaine avant 1870, la famille Borghèse avait 22.000 hectares, Sforza Cesarini 11.000, Pamphili et Chigi 5.000, le Chapitre de saint Pierre et l'hospice du Saint-Esprit 20.000, que 113 familles possédaient 126.000 hectares (1.260 kmq) et que 64 corporations étaient propriétaires de 75.000 hectares. Et Crassus, comme Atticus, avait des terres un peu partout.

D'autres renseignements relatifs à l'étendue des propriétés foncières ont été inexactement rapportés, ou bien on leur a attribué un sens qu'ils n'ont pas. On cite, par exemple, Domitius qui, en 49 av. J.-C., aurait distribué à chacun des soldats de ses trente légions 4 jugera de ses propriétés (1), mais César (*de bell. civ.*, I, 17) dit seulement qu'il promet de les distribuer; or, pendant la guerre civile, qui entraîna des ruines immenses, on était fort enclin à promettre ce qui vous appartenait comme aussi les biens d'autrui. César avait, d'autre part, tout intérêt à augmenter les forces de ses

(1) NISSEN, *Italische Landeskunde*, II, 91.

adversaires et à montrer par quelles promesses et par quels mensonges ils attachaient des partisans à leur cause. On cite également le passage où Pline (*H. n.*, xxiii, 135) parle du testament de l'affranchi Cecilius Isidore, de l'an 8 av. J.-C., qui laissa une fortune de 60 millions de sesterces, 4.116 esclaves, 3.600 bœufs, 257.000 brebis, autant qu'il y en a aujourd'hui dans les Pouilles. Mais Pline était un témoin d'une crédulité incroyable, et d'autre part pour posséder de pareils troupeaux on n'était pas nécessairement propriétaire des pâturages nécessaires à leur entretien. On cite Agrippa qui aurait été propriétaire de la Chersonèse de Thrace, c'est-à-dire de la péninsule de Gallipoli, sur les Dardanelles, d'une étendue de 2.475 kilomètres carrés, mais Dion Cassius dit simplement qu'il y avait de grandes propriétés, ce qui est fort différent.

Mais même en acceptant ces chiffres et tous ceux qui se réfèrent aux latifundia africains, nous ajouterons qu'ils ne sont ni les seuls ni les plus grands. Aujourd'hui en Bohême, le prince de Schwarzenberg possède 1.778 kilomètres carrés et d'autres biens en Autriche; le duc de Cobourg possède 1.600 kilomètres carrés en Hongrie; le duc de Richmond, 978 kilomètres carrés et Gordon Castle en Ecosse; et dans ces terres se trouvent d'importantes exploitations minières; le duc d'Argyle est propriétaire de 681 kilomètres carrés de terres situées en Angleterre; le prince de Pless, de 701 kilomètres carrés en Prusse. Le nouveau monde compte certains propriétaires qui ont de très vastes étendues de terre, et il y a de nombreuses fermes de 200 à 300 kilomètres carrés. On connaît au Canada la célèbre Chency-Farm de 30.000 hectares. Dans l'Argentine, au Brésil, au Mexique, il y a des *fazendas* tout aussi vastes.

La notion du latifundium est d'ailleurs relative. En Russie comme au Brésil et en Australie 60 kilomètres carrés constituent à peine un latifundium, parce que la valeur de la terre est faible et que beaucoup de terres sont encore incultes. Dans ces pays, le latifundium s'est formé sans expulsion de paysans et sans suppression de la moyenne et de la petite propriété, deux circonstances qui ont accompagné sa naissance en Italie, où le régime ancien avait été celui de la petite propriété jusqu'aux derniers temps de la République. Les plaintes des écrivains anciens sur le paysan chassé de son foyer se réfèrent à ce qui était arrivé autour de Rome et dans certaines parties de l'Italie. En Afrique, dans certaines parties de l'Orient, le latifundium était antérieur à la conquête romaine, et les sénateurs n'avaient fait que se substituer aux aristocraties indigènes.

De plus, le latifundium tire spécialement son caractère économique de la densité de la population, c'est-à-dire du nombre de ceux qui restent sans terre, et de la quantité de terre cultivée par rapport à la superficie du pays. C'est pour cela qu'il est fort grave pour l'Angleterre qu'avec une population de 39 millions d'habitants, 2.000 familles possèdent la moitié du territoire, et que le sixième du royaume soit dans les mains de 91 individus. C'est un vrai pays de latifundia celui où 47 propriétaires possèdent chacun de 24.000 à 40.000 hectares ; 23, de 40.000 à 60.000 ; 10, plus de 60.000 ; 8, plus de 80.000 hectares chacun. Au contraire, la Chénery-Farm du Canada, où il y a 0,6 habitant par kilomètre carré, et les vastes fermes du Queensland, avec une population de 0,2 habitant par kilomètre carré, ont une signification tout autre que celle des latifundia de l'Ecosse, de la Bohême, de la Hongrie, de la Prusse, où il y a 52,79, 54,96 habitants par kilomètre carré ; la richesse des propriétaires

de la vieille Europe est ainsi de beaucoup supérieure à celle des planteurs du nouveau monde.

Comparons maintenant les vastes possessions foncières des sénateurs avec la population de l'Empire. On calcule qu'à la mort d'Auguste (14 ap. J.-C.) la Gaule narbonnaise avait 1.500.000 habitants, et le reste de la Gaule jusqu'au Rhin 3.500.000 ; les pays du Danube 2 millions, l'Espagne 6 millions, l'Italie 6 millions, y compris les esclaves. Tout l'empire d'Occident avait en chiffres ronds 20.000.000 et avec ses parties orientales il atteignait 55 millions (1). Pour nous en tenir à la haute Italie, l'Etrurie aurait eu 200.000 hommes libres, l'Ombrie 100.000, le Picenum 300.000, l'Apulie 250.000, la Lucanie 160.000, le Brutium 75.000, le Latium et la Campanie 640.000, la Cisalpine, la Ligurie et la Vénétie un million, et autant les îles. Les esclaves auraient été au nombre de 2.000.000. En résumé, environ 24 habitants par kilomètre carré, un peu plus que la densité de la population du Montenegro (22) et de la Russie (18), tandis que la population de l'Italie est actuellement de 107 habitants par kilomètre carré. Il est évident que si la distribution de la propriété, comme aussi l'étendue et l'importance des propriétés, doivent être évaluées en relation avec la population, le latifundium romain n'est plus aussi impressionnant qu'il l'est à première vue.

De plus, pendant l'époque romaine, il n'existe pas de région ou de canton entiers qui appartiennent à une seule personne : on n'en a aucun exemple ni en Gaule, ni en Espagne, ni en Italie. Les classiques anciens ne nous parlent de rien de semblable, ni les écrivains du ^v^e et du ^{vi}^e siècle comme Sidoine et Salvien, ou le pape Grégoire. Nous pouvons évaluer l'étendue des latifundia

(1) BELOCH, *Die Bevölkerung der griechisch. roem. Welt*, 1886.

romains, en tenant compte de ce fait que ces latifundia portaient le nom de leur propriétaire, auquel on ajoutait le suffixe *anus* en Italie, *acus* en Gaule. Ces noms sont devenus des noms de villages, dont le territoire a donc l'étendue du latifundium qui leur a donné son nom. Les villages français et italiens n'ont généralement pas plus de quelques milliers d'hectares. Les plus considérables sont dans l'Italie du Sud et dans les îles ; et c'est là que se trouvaient également les latifundia les plus étendus.

La population moindre avait pour conséquence une moindre étendue de terres cultivées, et la culture s'était confinée sur les terrains les plus fertiles. Il est vrai que les écrivains anciens ne nous donnent sur ce sujet aucun renseignement, et nous n'avons pas de données statistiques sur les quantités de terres mises en culture et sur les surfaces occupées par les bois et les marais, mais nous savons que ces dernières avaient des étendues très considérables, que les montagnes étaient la plupart incultes et que les parties cultivées etensemencées étaient les parties les plus fertiles des plaines et celles qui étaient les plus voisines des villes, des grandes routes ou des fleuves. Par exemple, les célèbres champs léontins en Sicile occupaient au temps de Cicéron 30.000 jugera, tandis qu'aujourd'hui les territoires de Francofonte, de Carlentini, de Lentini, au milieu desquels se trouvaient ces champs, couvrent une superficie cultivée d'environ 80.000 jugera, exactement 19.392 hectares. De même les champs modicains avaient 70.000 jugera, tandis qu'aujourd'hui le seul territoire de Modica a une superficie plus considérable et tout autour se sont formés les domaines des communes de Scicli, Spaccaforno, Rosolini, Ragusa, c'est-à-dire qu'on a mis en culture des terres qui, au temps de la domination romaine, étaient abandonnées.

Ce sont toutes ces conditions qui déterminent l'impor-

tance et le rôle du latifundium dans l'économie antique, et qui nous font présumer qu'il s'étendait de préférence là où la densité de la population était peu considérable et où les terres incultes étaient en grand nombre. Probablement les domaines qu'on dit grands comme des royaumes, étaient composés en grande partie de forêts et de terrains marécageux, de terres que la malaria vouait au pâturage ou à la désolation. Si l'on pouvait établir la carte topographique de la grande propriété, on verrait qu'elle s'étendait surtout dans les régions où la guerre avait détruit les populations originaires, c'est-à-dire dans le Latium, aux portes de Rome, dans la Lucanie, dans le Brutium, le Picenum, en Sicile. C'est dans le Picenum qu'un certain Ruffus acheta pour 100 millions de sesterces de terres *ad gloriam*, c'est-à-dire par ostentation (Plin., *H. n.*, XVIII, 17). C'est dans le Samnium que les partisans de Sylla obtinrent de vastes domaines. L'ager de Préneste était occupé *a paucis* (Cic., *de lege agr.*, II, 28 ; III, 1). Les plaines jusqu'à Tarente et au Tyrrhénium étaient louées à des publicains qui y élevaient des troupeaux. Le latifundium s'étendait le long des côtes de l'Adriatique, où quelques esclaves faisaient paître des troupeaux bêlants et mugissants, sans étables, sous le soleil et la pluie, dormant aux étoiles, sur de vastes territoires sans route, sans commerce, aux cités en ruines. Nous trouvons là les prisons pleines d'esclaves prêts à la révolte. Il n'y avait en Lucanie que des latifundia et par conséquent des esclaves et des émeutes, comme en Sicile, la terre classique des insurrections serviles, comme en Etrurie, où Tiberius Gracchus ne vit que des cabanes d'esclaves (1).

Le latifundium triomphait aussi dans le Latium et aux

(1) PLUT., *Tib. Gracc.*, 10. — MARTIAL., IX, 22, dit : « Sonet innumera compede tuscus ager. »

portes de Rome ; et c'est de ce fait que les écrivains romains tiraient cette fausse conclusion que la grande propriété dominait dans toute la péninsule. La république avait aliéné les pâturages publics dans le Latium ; les plébéiens écrasés par l'usure avaient cédé aux patriciens leurs *heredia* qui, épuisés par une culture trop intense de six siècles de céréales, ne les récompensaient plus de leurs peines. Ainsi autour de l'*Urbs*, dans un rayon de 70 à 100 kilomètres, les petites propriétés avaient disparu devant le latifundium, qui absorba les terres publiques et privées, qui remplaça le travail des hommes libres et des clients par celui des esclaves. C'est par ce processus d'expropriation que là où se trouvaient les 23 cités florissantes des Volsques, Pline (*H. n.*, III, 3) et Tite-Live (VI, 5) ne trouvait que les marais pontins insalubres qui appartenaient aux patriciens romains ; les antiques cités du Latium étaient en pleine décadence : de certaines il ne restait que le nom (1). Rome, dans ses alentours, n'avait que des troupeaux et des brigands, des solitudes et la malaria (2). La *campagna romana* était alors ce qu'elle était au XVIII^e siècle (3). Du côté de la mer, le latifundium existait depuis les guerres puniques (4) ; il était confié à des esclaves sous la surveillance d'un intendant, aidés à l'époque des travaux par des ouvriers venus des monts ombriens et qui vendaient leur travail moyennant salaire (5).

(1) NISSEN, *Italische Landeskunde*, II, 1902, p. 667-684. Sur la malaria, *id.*, p. 416.

(2) Sur le brigandage aux portes de Rome, voir *Frontonis ad M. Caesarem et invicem ep.*, 2, 12.

(3) Voir les preuves dans TOURNON, *Etudes statistiques sur Rome*, liv. I, ch. IX. Cf. BUNSEN, *Beschreibung d. Stadt Rom.*, 98-106.

(4) PLIN., *H. n.*, XVIII, 33. — LIV., VI, 12. — PLUTARCH., *Tib. VI Græc.*, VIII, 7. — APPIAN., I, 7, 11.

(5) CIC., *de orat.*, II, 22. — VARRON, *R. r.*, III, 13. — MACROB., *Sat.*, II, 21.

Bien que les familles impériales et le fisc fussent parmi les plus grands propriétaires fonciers, un peu partout, cependant, c'est en Apulie, en Calabre et dans le Picenum qu'ils avaient le plus grand nombre de terres, puisque pour celles-ci il y eut des procurateurs spéciaux. Le domaine impérial comprenait les terres publiques encore existantes (Sicul. Flacc., 137), l'*ager albanus* (l. 8, *Dig.*, xxx, 39) et les pâturages publics du Bruttium, et ailleurs d'autres terres publiques et d'autres pâturages. De même dans le Latium, en Etrurie, en Campanie, en Sicile et en Sardaigne, il y avait des latifundia donnés par Constantin au pape Silvestre (1) ; et c'est dans ces régions qu'étaient les biens les plus considérables des Ostrogoths (2).

En Gaule, les régions et latifundia possédés par l'ancienne aristocratie ou par de nouveaux enrichis se trouvaient en Aquitaine, dans la Lugdunaise et en Belgique. Au contraire, dans la Gaule narbonnaise où les colonies avaient été nombreuses, le sol était divisé en petits lots, et aussi dans certains territoires du Nord-Est près de la frontière, où on avait fondé des colonies et où les Germains s'étaient établis. Là encore on trouvait la moyenne et la petite propriété. Dans les autres parties, au contraire, la terre n'était pas beaucoup morcelée. Il est vraisemblable qu'il y avait un certain nombre de petites propriétés, mais ce qui dominait c'était le grand domaine. La petite propriété était répandue çà et là sur le

(1) *Vita s. Silvestri*, dans *Liber pontific.*, édit. Duchesne, et introd., p. cix. — Voir LÉCRIVAIN, *De agris publicis imperatorisque ab Augusto*, 1887, p. 31-36, 49-50. — HIS, *Die Domänen der roem. Kaiserzeit*, 1896, p. 46, 55. — HIRSCHFELD, *Grundbesitz der roem. Kaiser*, dans *Beiträge zur alten Gesch.*, II, 1902, p. 42-71.

(2) CASSIOD., *Variar.*, I, 16 ; v, 7, 9, 18 ; XII, 5. — PROCOP., *de b. got.*, I, 4.

sol gaulois, mais n'en occupait qu'une faible partie ; la moyenne et la grande couvrirent presque tout (1).

Nous pouvons donc conclure que toutes les parties de l'empire ne furent pas couvertes de latifundia, et que dans certaines, c'est la petite propriété qui était prédominante, — qui ne fut ni chassée ni absorbée entièrement, comme nous le verrons plus loin, — et que les grandes fortunes foncières n'étaient pas constituées par d'immenses étendues de terres d'un seul tenant. C'est plutôt par l'acquisition de nombreux domaines situés dans les régions les plus éloignées les unes des autres qu'elles étaient constituées. Les familles les plus opulentes de cette époque ne possédaient pas un canton entier ou une province, du moins en Italie et dans les Gaules (nous ne sommes pas bien renseignés sur la nature juridique des vastes domaines situés en Orient et en Afrique). Elles possédaient vingt ou trente ou quarante domaines dans des provinces différentes, quelquefois dans toutes les provinces de l'empire. Ce sont là les *patrimonia sparsa per orbem* dont parle Ammien Marcellin. Telle est la nature de la fortune immobilière d'Atticus, comme celle de la famille des Anicci, qui possédait des terres en Italie, en Gaule, en Afrique, ou celle de Tertullien, de Symmaque en Italie, de Syagrius, de Paulin, de Ecdicius, de Ferreolus en Gaule (2).

(1) FUSTEL DE COULANGES, *L'allen et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, 1889, p. 34, 35.

(2) *Id.*, p. 37. Tertullien donna à saint Benoît 34 *fundi* ou *villae*, situés en Apulie, Campanie, Ligurie et près de l'Adriatique, et 18 en Sicile (*Vita Placidi*, 16-18, dans MABILLON, *Acta SS.*, I, 52).



CHAPITRE IV

LA PETITE PROPRIÉTÉ

Bien que les lois qui limitent l'étendue des propriétés foncières soient tombées dans l'oubli, et que les patriciens et les chevaliers tirent vanité de leurs vastes domaines, fruit d'usurpations et d'expropriations, cependant une partie fort importante de la petite propriété a survécu à toutes les crises. C'est devant cette persistance de la petite propriété que les historiens ont voulu fermer les yeux et soutenir qu'elle avait disparu, alors qu'elle constitue un des côtés les plus caractéristiques de la vie romaine, et même la base fondamentale de son économie. Sans doute, dans le cours de tant de siècles, il y eut des propriétaires expropriés pour dettes, des cultivateurs chassés par la fondation de colonies militaires, d'autres ruinés par le service militaire ou par les guerres civiles, qui devaient produire d'immenses ruines dans les sociétés anciennes, mal pourvues de capitaux, et où ce capital était rapidement consommé ou détruit. Sans doute les paysans autour de Rome souffrirent beaucoup, refoulés sur les montagnes par les patriciens qui transformaient les anciennes petites propriétés en villas, en parcs. Mais il ne faut ni exagérer, ni généraliser. A côté du latifundium il reste encore beaucoup de place pour la petite propriété qui, aussi bien au temps de la République que de l'Empire,

existait non seulement en Grèce, en Egypte, mais encore dans les Gaules et en Italie, et notamment dans l'Italie du Nord, où la densité de la population était beaucoup plus grande que dans le Sud.

Frontin assure qu'en Italie il y avait une *densitas possessorum* (56, 17), et cette expression il l'oppose à l'*exiguitas agrorum*, dont il parle également. *Ager* a ici le sens de grande étendue de terre ; il faut y comprendre également les terres à pâturages. Il est bon de remarquer que le mot *latifundia* ne se rencontre pas dans les sources du droit classique, qui se servent simplement du mot *agri* (l. 9, *Dig.*, 1, 8 ; l. 13, § 2, *Dig.*, 11, 8) ; il n'est pas non plus employé par les arpenteurs qui se servent de la circonlocution *agri late continuati*. Ailleurs, Frontin affirme que *multi* sèment (*multi serunt*, 57, 10), et ces *multi* ce sont précisément de petits propriétaires cultivateurs qui, à l'occasion, n'hésitent pas à mettre la main sur les biens des temples et à les joindre aux leurs, et qui envahissent les terres incultes et boisées aux environs des villes (57, 18), qu'ils transforment ensuite en jardins potagers. De petits propriétaires sont aussi ces *diligentes agricolae* qui voient les bornes de leurs champs enlevées par leurs riches voisins et qui s'efforcent de les replacer et de les rendre plus solides (Front., 42, 10). Il parle également des petits fonds de terre, auxquels se rattachent quelques terres en colline, dans la Campanie (id., 15, 1). Ce même Frontin dit qu'en Italie il y a rarement des contestations entre l'Etat et les propriétaires (*de contro. agr.*, 53, 3), et cela s'explique par l'absence de ces grands domaines (*saltus*) qui sont nombreux dans les provinces et notamment en Afrique, où quelques particuliers possèdent des étendues vastes comme les territoires de la République, sur lesquelles habite une nombreuse population plébéienne,

avec des *vici* autour de leur villa ou en guise de redoutes. Et cela n'existait pas en Italie — dans un des pays que l'on considère comme envahis par le latifundium à économie servile — et il n'y avait pas non plus de contestations entre les particuliers et l'Etat pour ces domaines. Le *Liber coloniarum* ne décrit pas de grandes propriétés foncières.

Aussi bien au temps de la République comme à celui de l'Empire on trouve un bon nombre de mesures pour constituer une classe de petits propriétaires cultivateurs, au moyen de paysans libres. Dans la fondation des colonies on éleva les étendues de terre à distribuer de 7 jugera à 10, à 15, à 20, à 30 et même à 50 ; on les cédait en fermage héréditaire, inaliénables pendant les vingt premières années, protégées par conséquent contre toute absorption possible par une espèce de *homestead*. En Sicile il existait une classe de *aratores* importante et nombreuse, comme cela résulte du témoignage de Cicéron. La politique impériale ne perdit jamais de vue la création d'une classe de petits propriétaires. Auguste prit un certain nombre de mesures dans ce sens, soit par des droits protecteurs qui frappèrent les importations, ce qui augmenta la valeur des terres (Dion., LI, 21 ; Suet., *Oct.*, 41), soit par l'institution du crédit foncier en faveur des petits propriétaires (Suet., *id.*). Il aurait voulu abolir les distributions de l'annone pour favoriser l'agriculture ; certainement il les diminua. Tibère conçut également des mesures en faveur de la petite propriété (Tac., *Ann.*, VI, 1 ; Suet., *Tib.*, 48). Nerva acheta des terres et les distribua aux citoyens pauvres pour augmenter la force et l'importance de la classe rurale (Dion., LXVIII, 2). Alexandre Sévère autorisa les pauvres à emprunter sans intérêt à la caisse de l'Etat pour acheter de la terre : les emprunts étaient remboursés sur les produits des fonds

achetés (*Vita Alex.*, 21). Même Pertinax s'occupa avec soin de semblables mesures.

Au temps de Trajan nous avons connaissance de l'existence d'une classe de petits propriétaires sur le territoire de Bénévent, et avec cet instinct de conservation qu'ils ont toujours eu, ils cherchaient à profiter des sources de crédit instituées en leur faveur par les empereurs qui avaient ajouté aux fondations alimentaires un service de crédit foncier (!). Les Tables d'Héraclée (*C.I.L.*, I, 206) nous apprennent que dans la Lucanie, une des régions classiques du *latifundium*, il y avait de notables traces de petite culture et de fermage à long terme. Celles de Tegiano et de Volcei (*id.*, x, 290, 407) nous montrent que la terre était divisée en de nombreux *fundi*, qui appartenaient à de nombreux propriétaires.

Et ce passage de Pline (*Ep.*, 3, 19, 7) où il nous dit qu'à l'époque de Trajan, dans la Gaule cisalpine, près de Côme, l'emploi des esclaves pour cultiver la terre était inconnu, signifie bien que l'économie agraire reposait sur d'autres bases que sur l'esclavage. Les petits propriétaires cultivateurs, comme aussi ceux qui habitaient ordinairement dans les villes, pouvaient avoir recours aux classes ouvrières libres, c'est-à-dire à des mercenaires (*operarii*) qui vendaient leur travail à temps (Cato, *de r. r.*, I, 1) et que l'on employait à des travaux spéciaux et exceptionnels, classe d'individus qui affermait également ou tenait à colonat partiaire les terres des autres, système qui convient mieux à la petite propriété, tandis que dans le *latifundium* il y avait des esclaves surveillés par des *villici*, ou le système du colonat.

Les arpenteurs (*Gromatici*) font parfois allusion à des *particulæ* (Flac. Sic., 143, 19), « *particulæ in mediis*

(1) HIRSCHFELD, *Roem. Verwalt.*, I, 114, 125.

aliorum agris » (Hygin., 130, 5). Ce que Siculus Flaccus dit (152, 5) des *possessores* qui ont « non terras continuas sed particulas quasdam diversis locis intervenientibus compluribus possessoribus » répond parfaitement au tableau que nous fournissent les tables d'Héraclée et de Tegiano, de sorte qu'il faut tenir pour des hyperboles et des exercices de rhétorique ce que Quintilien met dans la bouche d'un propriétaire dépossédé : « Je ne pus trouver aucun petit fonds (*agellum*) qui n'eût pour voisin une personne riche (*decl.*, 7, 13). Au contraire, les *agelli* et les petites propriétés étaient nombreux dans les montagnes et dans les plaines, aux portes des villes et ailleurs, objet de soins assidus de la part de leurs propriétaires, qui les voyaient menacés tantôt par des voisins puissants, tantôt par les eaux déréglées des torrents et des fleuves (Front., 50, 8 ; Hygin., 124, 41).

Que, d'ailleurs en Italie, autour de la propriété foncière se groupaient les intérêts d'un grand nombre de personnes, beaucoup plus que cela n'était vrai en Afrique, cela est démontré par ce fait que les empereurs ne purent revendiquer ces lambeaux de terre restés en dehors des limitations et usurpés ensuite par les propriétaires limitrophes ; il en serait résulté un véritable bouleversement. Nous en avons la preuve encore dans l'agitation générale que provoqua l'introduction de l'impôt foncier et par les difficultés que rencontra même le despotisme impérial toutes les fois qu'il eut à toucher à la propriété foncière. Dès qu'un de ces intérêts se trouvait atteint, la commotion était si profonde et si étendue que les empereurs n'osaient pas passer outre « quia quassabatur universus possessor » (Front., 54, 9). Il est donc certain que lorsque les arpenteurs parlent de cette classe ou des *multi possessores*, des *plures possessores* (Sicul. Flacc., 142, 6, 14 ; 151, 6), ils ne peuvent faire allusion à un

nombre restreint de personnes, mais à une classe nombreuse qui, par la multiplicité de ses intérêts, avait une certaine action sur l'Etat et pouvait même le mettre en danger, moins par l'importance que par la diffusion de la fortune immobilière qu'elle avait dans ses mains.

Les descriptions de la vie agricole que nous donnent les poètes de l'époque d'Auguste, se réfèrent de préférence à la petite propriété. Le poète, fatigué du mouvement et des plaisirs de la *urbs*, rêve d'un petit coin solitaire, au calme et à la verdure des campagnes, il envie la simplicité des cultivateurs qui savent se contenter de peu et qui vivent près de la nature. *O rus*, douce vie champêtre ! Heureux laboureur qui vivez des produits des champs, de lait frais ! C'est là la thèse d'un grand nombre de compositions poétiques ; un petit fonds bien cultivé mis en antithèse avec l'agitation du forum et le luxe des villas pleines de statues et d'esclaves si nombreux qu'il fallait un personnel spécial pour les choisir et les appeler par leur nom. Horace rappelle avec complaisance les *parva rura* (*Carm.*, II, 16, 37), la *villula* où il peut reposer dans l'oisiveté (*Sat.*, II, 3, 10), l'*agellus* où il peut se soustraire aux soucis de tout genre et s'appartenir vraiment (*Epist.*, I, 14, 1), un petit fonds qui lui suffit et qui fait même qu'il se sent riche (*id.*, I, 7, 15), parce qu'il ne désire pas de vastes domaines (*modus agri non ita magnus*), mais un jardin avec une fraîche fontaine et un petit bois. Si Auguste lui a donné beaucoup plus, tel n'était pas son désir ; il se serait contenté de beaucoup moins (*Sat.*, II, 6, 1) : et maintenant il ne changerait pas son vallon de Sabine (*Carm.*, III, 18, 44) pour les plus grandes richesses (*id.*, III, 1, 47), parce qu'il éprouve une sorte d'horreur pour les vastes domaines, pour les palais fastueux (*Carm.*, III, 1, 45 ; III, 16, 18). Ses goûts sont modestes, comme ceux d'un

petit propriétaire, qui a un petit foyer, « parvuslar » (*Carm.*, III, 29, 14), sans marbres, sans vases volés sur la côte de l'Asie (*id.*, II, 18, 1), mais garni de meubles modestes (*Sat.*, I, 6, 116). On y trouve aussi de bon miel, des buissons de roses odorantes (*Carm.*, IV, 11, 2 ; III, 29, 1) et s'il n'y a pas des mets exotiques, qui sont le signe de la richesse, et pour lesquels on dépense de vrais trésors, il y a de bons plats de fèves, des olives et des paniers de fruits savoureux (*Sat.*, I, 4, 107 ; *Epist.*, I, 16, 1) et un vin doux qu'il obtient lui-même de ses vignes. Comme fait tout petit propriétaire, Horace s'occupe de ses terres ; il surveille ses colons (*Epist.*, I, 8, 3 ; I, 7, 84) parce qu'il doit retirer de son champ tout ce qu'il lui faut pour vivre (*Epist.*, I, 16, 1) et que sur la récolte repose la tranquillité de son lendemain (*id.*, I, 14 ; I, 18, 109). Son fonds n'est pas cultivé par des esclaves, mais par des *rustici* (*Carm.*, III, 23, 1) qui travaillent la terre avec la charrue ; et Horace a des bœufs dans son étable, des brebis dans sa bergerie (*Epist.*, I, 14, 27 ; *Epod.*, I, 24), et une petite forêt (*Sat.*, II, 6, 1) comme tout propriétaire (1). Horace est le type du petit propriétaire, qui vit heureux à côté de ces grands propriétaires qui possèdent en Lucanie d'immenses pâturages et dont les greniers regorgent de blé.

Martial et Juvénal, qui sont les plus véridiques dans leur description de la société impériale, où la valeur des individus se mesurait au nombre de leurs esclaves, à l'étendue de leurs domaines, au faste de leurs soupers,

(1) FRONTIN., 113, 8. — HYGIN., 116, 23. — SICUL. FLACC., 57, 9. — FEST., 40. — Sur les *agri compascui*, voir HYGIN., 201, 12, et SICUL. FLACC., 113, 8 ; VOIGT, *Die staatsrechtliche possessio und der ager compascuus* (Abhandl. ph. hist. Classe d. sächs. Gesell. d. Wissensch., X, 1888, p. 229-233 ; WEBER, *Roem. Agrargesch.*, 120-121. — Sur le petit domaine d'Horace voir GREVE, *op. cit.*, 73-131.

à l'importance de leurs créances (Juv., *Sat.*, III, 140). n'ont pas oublié le petit propriétaire indépendant, qui vit du produit de son champ. Certainement il y a des individus qui possèdent des centaines de villas (*id.*, IV, 26; XIV, 275), qui ont autant de terre qu'en labourait autrefois le peuple romain (XIV, 156), de nombreuses maisons, de nombreux débiteurs, et qui vivent dans un luxe fou (III, 23), mais à côté nous avons de petits tableaux de la modeste vie rurale (Mart., III, 58, 1), où s'épanouit le travail agricole : voici la *breve rus* (X, 79) qui prospère et résiste à l'insatiable avidité du riche (*adquirendi insatiabile votum* : Juv., XIV, 125), voici le petit champ que l'affranchi de César voudrait absorber (Mart., II, 32, 3). Ils nous parlent du propriétaire qui met en pratique le précepte de Virgile *exiguum colito*, et de cet autre qui, au lieu d'améliorer ses cultures, cherche des placements commerciaux, ou urbains, ou achète une autre villa, parce que l'*unum rus* qu'il possède ne lui suffit pas et qu'il envie le champ voisin (Juv., XIV, 138), tout prêt même à faire appel à la violence (*id.*, 150). Martial a un *parvum rus* qui lui donne des légumes, des œufs (III, 27; XII, 57), un *rus minimum* (IX, 19), un jardin suburbain (VII, 49; X, 58; XI, 19) de quelques *jugera* (XII, 72) qui lui fournit des produits frais et parfumés.

La pensée de ces poètes s'arrête aussi sur les cultivateurs des champs ; mais ils ne nous présentent pas des foules d'esclaves, mais plus fréquemment des colons libres (Mart., II, 11, 9; VIII, 31, 9) et Horace s'attendrit sur le *pauper colonus* (*Carm.*, I, 35, 6), sur les *inopes coloni* (*id.*, II, 14, 12). Le petit *rus* a son colon (*id.*, II, 14, 12; *Sat.*, II, 1, 35) qui travaille avec sa famille, aidé par des ouvriers salariés quand les travaux sont urgents. Il y avait des propriétaires qui cultivaient

leurs terres, loin des villes et fuyant les risques des commerces lointains (*Epod.*, 2, 1 ; *Carm.*, 1, 1, 11), mais il y en avait d'autres qui confiaient le travail des champs à des colons, avec lesquels ils partageaient les produits. Ce sont là les *tenues rustici* qu'une inscription rappelle (*C.I.L.*, VIII, 10370); c'est bien rarement qu'il est fait mention de ces foules actives qui de génération en génération fécondaient le sol, entretenaient dans les villes la classe oisive des *possessores*, et qui arrivaient rarement à la propriété. Il faut que le paysan salarié trouve un trésor pour pouvoir acheter un petit champ (*Sat.*, II, 6, 10).

Au contraire, il arrive des villes toujours de nouveaux éléments en quête de placements ruraux. Ce sont des clients ou des affranchis que leur maître a gratifiés de quelques fonds, ou des boutiquiers enrichis, des individus appartenant aux professions libérales qui ont réalisé des épargnes et qui achètent de petits lots de terre. Des couches inférieures de la population urbaine on passe à la propriété foncière qui a toujours en réserve de petites parts pour ces nouveaux venus. On peut ici citer l'histoire, racontée par Horace, de ce client qui, enrichi par le commerce, acheta à son patron un fonds qu'il se mit à cultiver avec passion, remplissant les étables, refaisant le vignoble. Mais son inexpérience aidant, le succès ne vint pas : les maladies décimèrent ses troupeaux ; alors il abandonna l'entreprise et retourna à ses affaires coutumières (*Epist.*, I, 7, 80-89).

Ceux qui soutiennent la disparition de la petite propriété citent Virgile (*Georg.*, IV, 125-133) qui en parle comme d'une exception, d'un phénomène, c'est-à-dire un fait ni général, ni journalier. On fait remarquer aussi que Juvénal (XIV, 161), comparant l'économie rurale archaïque et celle de son temps, oppose les petits pro-

priétaires d'autrefois aux grands barons fonciers de l'époque impériale. On a également cherché dans Horace des preuves de la prédominance de la grande propriété. Mais Horace parle aussi souvent des petits propriétaires et des colons libres, et de même Martial (vi, 16 ; vi, 73 ; xi, 49 ; xii, 72 ; viii, 40) et Tibulle (*Priapea*, 81, 1), et Propertius (iii, 12), et Catulle (20, 3), qui reproduisent la réalité des conditions économiques mieux que les regrets de Juvénal, qui ne sont que des lieux communs poétiques.

Non seulement en Italie, mais dans les provinces et même en Afrique (*Aggenus Urb.*, 83), il y avait une classe assez importante, un *peuple* de petits propriétaires, de plébéiens, de cultivateurs libres, qui sinon à Rome, certainement dans les autres parties de l'Empire, formaient l'élément le plus important de l'économie. On ne peut rien expliquer de la vie de l'antiquité romaine si on n'admet pas l'existence de cette classe, qui forme le noyau économique et politique des villes et des campagnes. Dans les villes, où la population se partage en *plebs urbana*, *aratores*, *negotiatores* (Suet., *Oct.*, 42), les *aratores* ou *possessores* étaient les détenteurs de la richesse foncière et constituaient une classe nombreuse, elle aussi divisée d'après le cens, appelée aux fonctions municipales et aux hautes charges de l'Etat. Parmi les *possessores* il y a aussi bien des propriétaires de latifundium comme aussi des propriétaires qui n'ont que 25 jugera de terre : tous sont *possessores*, bien qu'ils ne forment pas une classe unique, mais une gradation de classes, d'après l'étendue et l'importance de leurs propriétés foncières. Aux uns, aux propriétaires de latifundium, on donne le nom de *potentiores*, les autres s'appellent propriétaires moyens ou petits, ou simplement *possessores*. Tous vivent du revenu foncier, tandis que

les *negotiatores* et les *artifices* vivent de leur négoce ou de leur industrie ; puis viennent la plèbe infime et les pauvres, parmi lesquels on distingue encore ceux qui avaient quelque ressource (*rem familiarem*) et ceux qui n'en avaient aucune (*Cod. Th.*, II, 31, 1). Le fait qu'ils ne vivaient pas de leur travail, comme les commerçants et les artisans, les réunissait dans une même catégorie, malgré les inégalités de leurs propriétés ; ils restaient toujours séparés des couches inférieures, dont ils se distinguent par un titre honorifique. Vivre de ses rentes, qu'elles soient grandes ou petites, c'est ce qui donne de la considération dans cette société qui a avili et méprisé le travail. Vivre de ses rentes, même si le cens est si faible qu'on ne peut arriver aux charges, c'est là l'essentiel. Posséder un peu de terre et la faire cultiver par un colon, habiter la ville, fréquenter le forum, vivre des produits de la terre obtenus par le travail d'autrui et ne rien faire, telle est l'ambition de cette classe que nous pourrions appeler la bourgeoisie de l'époque romaine. Comme la bourgeoisie moderne elle habite la ville (Plin., *Ep.*, x, 43) ; elle est fière d'être parmi les *cives*, les *incolae*, qu'on oppose aux *agricolae* (l. 239, § 2, *Dig.*, I, 16) ; l'été elle va à la campagne (1), un des plaisirs les plus grands des Romains d'alors, comme des peuples latins d'aujourd'hui, et elle retourne à l'automne, laissant à la campagne les colons, les esclaves, les fermiers, les salariés et les petits cultivateurs qui ont des terres à eux (*vicani propria habentes*). Les *possessores*, qui ressemblent aux *possidenti* des villes italiennes du Nord et de la Toscane (c'est un nom qui n'existe pas avec une signification spéciale dans l'Italie méridionale),

(1) *Iusticari*. Frontonis ad Antonium imp. *Epist.*, II, 4 (éd. Mai 1823, p. 160) ; TERTULLIAN., *de idolatra*, 11.

se considèrent comme les vrais citoyens, et cela explique le sens qu'a eu dans le monde romain le mot *citadin* et combien anciennes et enracinées sont, dans cette séparation de la ville et de la campagne, les rivalités entre citadins et ruraux, parce que leur situation vis-à-vis de l'Etat était différente (l. 1, § 2, *Dig.*, l, 50).

Cette classe n'était pas fermée ; en faire partie était l'aspiration des plébéiens, des négociants enrichis, de tous ceux qui avaient fait fortune dans l'exercice d'un art ou d'une profession civile, dans le petit commerce, dans la vente au détail, dans l'adjudication des pompes funèbres. Militaires en retraite du grade de centurion, employés de bureau, pédagogues et professeurs, enrichis dans des professions avilissantes, tous cherchaient la noblesse et le respect dans cette possession de la terre, qui leur ouvrait la porte des charges municipales, qui leur donnait le droit de porter l'anneau équestre, et qui à l'occasion leur faisait trouver du crédit (Mart., xii, 23). Tous ceux qui par leur talent ou par la ruse avaient fait fortune aspiraient à avoir un morceau de terre (l. 72, *C. Th.*, xii, 1), et les affranchis eux-mêmes croyaient mettre une pierre sépulcrale sur leur modeste origine, s'ils pouvaient arriver à acheter un morceau de terre ou mieux encore un vignoble (Plin., xiv, 18).

Dans les campagnes il y avait d'autres propriétaires qu'il faut distinguer des propriétaires urbains, petits propriétaires (*agricolae, vicani propria possidentes* qui cultivaient leurs *agelli* et les fécondaient de leurs sueurs. Varron (*de r. r.*, i, 17) et Columelle (i, 7) en parlent ; on en trouve dans toutes les parties de l'Empire (Aggen. Urb., 85 ; Joseph., xiv, 72 ; Orelli, 4561).

Pour mieux démontrer l'existence de la petite propriété et de cette classe de propriétaires, nous pouvons citer les sources législatives de l'époque impériale, dans

lesquelles les allusions abondent. Bien qu'elles se réfèrent aux ⁱⁱⁱ^e, ^{iv}^e et ^v^e siècles, elles peuvent être invoquées même pour prouver un état de choses antérieur, parce que la distribution de la propriété foncière ne se modifie pas d'un moment à l'autre, elle a des racines profondes et elle remonte toujours très loin dans le temps. Cela est vrai également pour les temps modernes, mais plus encore pour l'antiquité, où les transformations économiques se faisaient avec plus de lenteur, au point de nous paraître presque imperceptibles. C'est pour cela que ces témoignages, que je citerai encore ailleurs, serviront à renforcer les arguments qui précèdent pour démontrer l'existence et l'importance de la petite propriété aux derniers jours de la République et au début de l'Empire.

D'ailleurs la grande propriété a besoin, pour vivre, d'institutions propres à la soutenir, et elles n'existaient pas dans le monde romain : il faut avant tout que le droit successoral soit réglé de telle sorte qu'il assure l'indivision de la propriété. Il en était tout autrement à Rome, et les grands domaines ne trouvaient pas dans les lois ces forces qui servent ailleurs à les conserver intacts. Par les lois successorales, la propriété se trouvait exposée à se diviser toujours davantage (Frontin., 40, 5). Il y avait dans le droit une forte tendance, continue, au partage des hérités, d'où devait résulter inévitablement le fractionnement de la terre. Il y eut même alors des lois contre ces conséquences, peut-être dictées par des intérêts de classe. Il y avait encore une forte tendance à faire des legs (Gaii, II, 225), et la loi Voconia y apporta des restrictions ; et comme les biens sortaient des familles par les femmes, la loi défendit à tout citoyen propriétaire d'un cens de cent mille as (à peu près 20.000 fr.) d'instituer pour héritier une femme. Pour empêcher qu'on

n'écludât cette interdiction en instituant des légataires, on défendit aux testateurs possédant ce cens, de léguer à une femme plus de la moitié de leurs biens (*id.*, II, 226). Ce remède ne produisit aucun effet et la loi qui voulait restreindre la liberté de disposer de ses biens et de les fractionner, parut cruelle et inique. Beaucoup préférèrent se faire inscrire dans les dernières classes du cens, en dissimulant leurs richesses, afin de pouvoir en disposer librement (Cic., *in Verr.*, I, 41); d'autres eurent recours aux fidéicommiss. Enfin une autre loi votée pour empêcher la dissémination de la propriété dut se contenter d'assurer un quart aux héritiers. Ce fut plutôt la reconnaissance de la liberté de tester, c'est-à-dire de diviser le patrimoine.

On a soutenu la disparition de la petite propriété en invoquant la loi d'attraction exercée par le latifundium, mais les déductions qu'on en a tirées, reposent exclusivement sur des erreurs. Nous les examinerons plus loin, lorsque nous exposerons les conditions de l'économie agraire. Pour le moment disons seulement qu'on exagère beaucoup l'action funeste du latifundium. Dans les périodes où la population est peu dense, le latifundium n'est pas une calamité pour l'économie nationale : il est bien plus une grande étendue de terre qu'une puissante unité industrielle. Le latifundium ne pesait pas alors sur la propriété voisine par l'intensité de la production, les grands emplois de capitaux, la rente foncière plus élevée, comme il l'a fait en Angleterre, le pays classique de la grande propriété. Nous verrons que n'existaient pas dans l'antiquité romaine ces causes économiques spéciales qui découlent du latifundium et qui aujourd'hui amènent la ruine et la disparition de la petite propriété. Celle-ci se maintenait, car on n'avait pas besoin de fortes avances et de puissants moyens de production, de même

que se conservait la petite culture indépendante sans l'aide d'esclaves ou de salariés, qui sont la base de la propriété capitaliste, moins exposée aux crises, peu troublée par l'allure du marché, auquel elle n'apportait presque rien, parce que le plus grand consommateur de ses produits c'étaient le propriétaire lui-même et sa famille ; c'est là la principale raison qui l'empêchait d'être frappée par les importations des grains étrangers et les distributions gratuites. Même aujourd'hui la petite propriété vit à l'abri des événements politiques et économiques, mais cela était beaucoup plus vrai autrefois que maintenant. Sans doute les écrivains romains parlent de paysans expulsés, de propriétaires expropriés : cela arrivait alors comme cela se produit de nos jours, mais il ne faut pas conclure à l'extinction totale de la petite propriété. Peut-être que les écrivains avaient en vue des faits qui se passaient aux portes de Rome, où les sénateurs et les chevaliers voulaient agrandir leurs villas et arrondir leurs domaines. Si le latifundium s'étendit ailleurs, ce fut en grande partie là où les guerres avaient détruit les villes et raréfié la population. Mais là où la violence n'intervint pas, et où n'entrèrent en jeu que les forces économiques, la petite propriété se maintint sur une grande échelle, parce qu'elle était la seule possible et la seule qui convînt à la société rurale et à l'économie principalement naturelle qui domine dans le monde antique.

CHAPITRE V

LA PRODUCTION DES BIENS

La forme de production qui avait des racines profondes dans la vie sociale antique, c'est la production familiale. C'est un fait, et nous l'avons déjà indiqué, que, aux premiers temps de Rome, l'organisation économique était tout entière basée sur la famille et se faisait, de la production à la consommation, dans le cercle domestique, sous l'autorité du chef de famille. Tous les membres concouraient à la production dans la mesure de leurs forces, sans division des fonctions et du travail, sans spécialisation, sans échange régulier des biens entre les unités économiques autonomes. Le fils devait travailler sous l'autorité de son père, toujours : un travail exécuté hors de la famille n'était pas reconnu juridiquement, n'était pas protégé, et c'est pour cela que le droit ancien ne connaissait pas la location d'ouvrage, parce que le travail humain n'était dans l'économie domestique, principalement occupée à la production agricole, ni différencié ni particulièrement qualifié et par conséquent il n'était même pas protégé dans son usage pendant des périodes de temps courtes et interrompues, mais seulement dans sa totalité. Cela au contraire ne peut pas suffire dans les périodes de civilisation où le travail manuel constitue un moyen pour vivre, et où il existe

des ouvriers qui offrent leur force de travail et qui vivent en dehors de ces économies pour lesquelles ils produisent : alors ses prestations sont rétribuées et protégées par la loi, parce que le temps pour produire une valeur industrielle particulière est mesuré, tandis que le travail de l'homme qui produit pour sa propre économie et pourvoit à ses besoins, est ininterrompu et ne peut être évalué que dans sa prestation totale.

Pour les temps anciens on peut se représenter la vie économique de la façon suivante : le peuple tout entier, comme chaque famille et chaque individu, pourvoit lui-même aux plus importants de ses besoins, à sa nourriture quotidienne, presque exclusivement végétale ; les différentes économies sont indépendantes les unes des autres, de même que chaque peuple est indépendant des autres peuples.

Il est incontestable qu'un changement se produisit dans ces conditions, notamment à Rome, et dans les centres urbains. L'augmentation de la population et l'acquisition des forces de travail servile modifièrent la composition des groupes de la *gens*, en même temps qu'elles eurent pour résultat de dissoudre le communisme familial des biens. Beaucoup de *gentes* avaient été décimées par les guerres et les membres qui survécurent, constituèrent autant d'unités économiques indépendantes. Les grandes familles patriarcales disparurent des villes, mais elles continuèrent à exister, au moins sporadiquement, dans les campagnes, où les agents de dissolution de l'antique constitution économique pénétrèrent plus lentement, et dans les colonies où l'élément agricole était prépondérant. Même à l'époque impériale on pouvait voir sur les routes qui menaient à Rome des processions de *gentes* qui venaient des campagnes italiennes rendre hommage à l'éternelle dominatrice, pour

l'amusement des habitants raffinés de la ville éternelle, pour lesquels les mœurs simples, les manières d'un autre temps, la *rusticité* étaient un objet de risée.

Là où de nombreuses familles se trouvèrent réunies sur un territoire restreint et constituèrent une ville, l'économie domestique fut beaucoup plus atteinte par l'économie urbaine ; les métiers se multiplièrent, on eut une division du travail, une classe d'artisans, d'ouvriers, de travailleurs salariés ; en un mot les activités se différencièrent, comme les fortunes et les classes. Mais jusqu'à quel point l'économie domestique fut-elle modifiée ? Jusqu'à quel point fut-elle absorbée par l'économie urbaine ? Afin de pouvoir établir leurs rapports mutuels, il faut préciser leur champ d'action réciproque et leur mode de fonctionnement.

La maison ancienne était dominée moins par les traditions et la religion que par les conditions matérielles de la production, et pour qu'elle changeât et que son organisation économique cédât la place à de nouvelles formes d'entreprise, il eût fallu avant tout des progrès matériels techniques, qui ne se réalisèrent jamais, la technique étant restée la même pendant de longs siècles. C'est pour cette raison surtout que la production domestique resta pendant toute l'antiquité l'élément principal de l'économie privée ; et si l'on peut constater certaines transformations à Rome, s'il semble parfois que l'économie de la maison se suffisant à elle-même a cédé la place à des formes plus avancées, il s'agit là de manifestations superficielles, limitées à des centres urbains, conséquences d'une augmentation passagère de la richesse, qui s'affaiblirent avec la disparition de celle-ci : de là la plus grande persistance des économies domestiques dans les campagnes et son retour dans les périodes de décadence.

Même dans les derniers temps de la République et pendant l'Empire, c'est la femme avec les esclaves qui travaillent sous ses ordres, qui filent et qui tissent dans l'*atrium* de la maison. On fait encore à la maison beaucoup de choses qui, à notre époque, sont le fait de métiers spéciaux, parce que la technique en est simple et que l'imagination y tient une grande place. Si au temps de Columelle (xii, *praef.* 9) la vie frivole de la société élégante empêchait les femmes de s'occuper du tissage des laines, la plus grande partie tenait encore le fuseau et le métier comme à l'époque ancienne. C'est toujours un titre d'honneur d'être appelée *lanifica*. La petite ménagère file, tisse la laine de ses brebis, et son travail habille sa famille. Quand la patricienne riche ne s'occupait plus du métier domestique, l'atelier ne fut pas fermé ; on y travailla sous la direction d'un *lanipendius* ou d'une *lanipendia*. Dans des chambres spéciales il y avait des tisseurs et des tisseuses, et dans toute maison patricienne il y avait un atelier domestique pour le tissage. Le plus souvent ces ateliers étaient situés à la campagne, afin que les esclaves occupés au tissage pussent également travailler la terre, et ne rester jamais inoccupés.

La simplicité du vêtement, la stabilité des mœurs, l'absence de mode facilitaient le travail de la mère de famille qui, avec quelques coutures et quelques épingles, préparait, avec les étoffes qu'elle avait tissées elle-même, les vêtements des hommes et des femmes de la maison. Toute une branche d'industrie se trouve pour ainsi dire absente. Plus simple encore est l'ameublement de la maison ; les anciens se passaient d'une quantité de meubles, d'étoffes et d'objets de lingerie qui figurent aujourd'hui dans les maisons les plus modestes. Tout cela rendait la famille plus autonome, plus indépen-

dante du marché, moins sujette à avoir recours à des achats. Même le petit propriétaire peut tirer de ses brebis tout ce qu'il lui faut pour se vêtir, lui et toute sa famille, et aussi sa nourriture, qui consiste principalement en végétaux, en farine, en légumes, en vin, vinaigre, huile et viande de porc.

Cela est vrai pour les villes. Dans les campagnes, où la population est disséminée, où la famille comprend un plus grand nombre de membres, on est encore bien plus indépendant du marché : chaque groupe familial tire de son travail intérieur les matières premières pour sa nourriture, pour ses meubles et ses vêtements. D'ailleurs l'autonomie domestique plus grande entraîne certainement une plus grande pénurie.

Si nous passons ensuite aux familles qui avaient des esclaves, nous voyons plus nettement encore chaque maison s'efforcer de se suffire à elle-même. Si la maison sans esclaves était forcée de sortir parfois de son cercle et d'avoir recours au commerce, celle qui avait des esclaves trouvait dans la main-d'œuvre servile tous les moyens de production nécessaires, et elle pouvait augmenter son bien-être ou même produire dans un but lucratif. L'esclavage diminuait les besoins réciproques des membres de la famille et permettait de combler les lacunes de la production domestique. S'il s'agit de la maison d'une personne riche, nous trouvons alors un organisme complet qui se suffit à lui-même. En effet, les grandes maisons avaient non seulement des ateliers de tissage, mais des tailleurs, des forgerons, des charpentiers, des foulons. Elles possédaient le moulin, le four, un coiffeur et même un orfèvre. Il y avait pour les familles riches une espèce de vanité à pouvoir dire que tous les besoins de la maison pouvaient être satisfaits

par le travail intérieur lui-même (1) : ainsi tout se faisait à la maison, même les objets de luxe. Les tombeaux des esclaves de Livie Augusta et des Césars romains portaient de nombreuses inscriptions funéraires consacrées à des esclaves brodeurs, doreurs, ciseleurs, peintres, architectes, sculpteurs. Caton avait enseigné que le père de famille devait vendre et non pas acheter, et Varron, qu'on n'achetait pas les choses qui pouvaient naître sur le fonds ou être faites par les domestiques (*R. r.*, I, 22, 11). Ce précepte fut observé par les petits propriétaires comme par les grands, les premiers avec l'aide de leurs colons et pour leurs besoins, les seconds avec le travail servile et même dans un but de lucre. En effet, les grands propriétaires, pour augmenter leur revenu et tirer profit de leur famille servile nombreuse et exercée, avaient l'habitude de faire travailler les esclaves pour la vente, en exerçant sur leurs terres des industries accessoires (*Colum.*, XI, 3, 1-3, 6), en faisant travailler le bois, en construisant des chariots et des instruments agricoles, et, là où existaient quelque carrière de pierre ou des puits d'argile, ils entreprenaient la fabrication des briques, des tuyaux, des amphores, des poteries. L'*opus doliare* était précisément une spéculation qu'on faisait sur beaucoup de grandes propriétés ; on connaît un certain nombre de marques de fabrique et certains produits avaient une large diffusion dans tout l'empire. L'esclave qui y était occupé, unissait au travail industriel le travail agricole et il consacrait à la manufacture le temps que lui laissait la culture des champs (l. 23, § 1, *Dig.*, XXXIII, 7). Ce genre d'industrie était en principe destiné aux besoins de la maison, puis il

(1) *PLIN.*, *H. n.*, XVIII, 40 « nequam agricolam esse quisquis emeret quod praestare ei fundus posset. »

avait pris de l'extension et le surplus fut destiné à la vente (l. 6, *Dig.*, VIII, 3). Le grand propriétaire remédiait ainsi à un des graves inconvénients de l'esclavage et de la culture extensive qui laissait pendant de longues périodes l'esclave inoccupé. Ainsi l'économie domestique étendait son activité, mais sans perdre son caractère originaire, par la coopération de tous ceux qui composaient la *familia*.

On connaît le passage de Pétrone « omnia domi nascuntur ». Dans sa satire il y a beaucoup d'exagération, mais au fond il est vrai que les Romains achetaient moins que les Grecs et produisaient dans leur maison tout ce qu'ils pouvaient. En haut et en bas, directement ou avec des esclaves, chaque maison était un atelier toujours actif : et le maître qui avait des esclaves et des terres n'achetait rien pour eux, les femmes esclaves faisant les vêtements des esclaves (l. 12, §§ 5 et 6, *Dig.*, XXXIII, 7). S'il en avait été autrement, si on avait acheté ce qui était nécessaire aux esclaves, le travail servile n'aurait pu durer. Au contraire, ils étaient nourris avec les produits de la terre de leur maître et ils les transformaient pour le marché, s'il y avait du superflu. Il y avait une étroite dépendance entre l'esclavage et la propriété foncière : celle-ci ne pouvait exister sans celui-là, et c'est pour cette raison que ceux qui n'avaient pas de terre n'avaient généralement pas d'esclaves.

Il était aussi déshonorant pour une personne riche d'acheter quelque chose au dehors, que d'habiter une maison louée. Horace décrit ainsi ce qu'est une maison pauvre et sans ressources : « exilis domus est ubi non et multa supersunt » (*Epist.*, I, 6, 45). Au contraire, tout ceux qui possèdent, dans la mesure de leurs forces, doivent avoir une *domus instructa* ou *recta* (*Senec.*, *Ep.*, 100, 6). C'est la maison que doit avoir tout père de

famille pour pourvoir aux besoins de celle-ci ; et pour qu'il en soit ainsi, il doit ordonner son fonds de telle sorte qu'il ait peu à acheter et, s'il a beaucoup de fonds, qu'il puisse vendre au besoin. La maison bien ordonnée est celle qui a pour base le *fundus instructus*. Ulpien nous dit ce que doit contenir un fonds : il doit y avoir un boulanger, un meunier, un forgeron, une femme qui a le soin du feu, et la villica, les femmes qui font le pain, puis d'autres qui occupent d'autres charges, qui filent, qui tissent, qui aident les hommes, qui préparent les repas ; il doit y avoir également des hommes pour fabriquer les meubles, pour confectionner les harnais pour les chevaux. Ainsi *domus instructa*, *fundus instructus*, c'est la maison, c'est le fonds qui se suffit économiquement à lui-même, qui a des esclaves urbains ou ruraux qui produisent ce qui sert à la consommation de tous ceux qui habitent la maison ou le fonds, *artifices* qui peuvent être occupés, suivant les circonstances, à des métiers variés et même dans d'autres fonds. A propos de celui qui fait le drap, c'est-à-dire de celui qui prépare les vêtements, le jurisconsulte se demande s'il fait partie des instruments du fonds, et il répond d'une manière affirmative pour le fonds dans lequel le maître a son domicile habituel. Le *fundus instructus* doit avoir un atelier de tissage, dans lequel travaillent les cultivateurs quand ils ont terminé les travaux des champs.

Plus le fonds était grand, plus facilement il pouvait se suffire, et il en était ainsi pour le latifundium sur lequel vivait une population servile apte à la production manufacturière et à la transformation des produits qui dépassaient la consommation intérieure et qui étaient destinés à la vente. Mais le petit fonds, quelque active et diligente que fût l'industrie du propriétaire, ne pouvait rester isolé, et il devait avoir recours aux économies

voisines ou au marché voisin. La présomption est que tout doit être produit dans la *maison*, et que le bon père de famille, s'il manque de quelque chose, a recours à l'échange avec les économies domestiques voisines. C'est ce que recommande Juvénal : « Quidquid domi non est et habet vicinus, ematur » (vi, 151). Il est bien clair que cela se réfère à la maison qui est jointe à la propriété foncière d'où l'on tire les produits naturels que le travail servile transforme ensuite. Le Romain ne pouvait concevoir une *domus instructa* sans terre : c'est pour cette raison qu'on voyait dans la terre ce qui donne l'indépendance et la dignité, l'autonomie à chaque économie domestique, tandis qu'aujourd'hui tout repose sur le capital mobilier, et le capital est la base de toute entreprise.

Sur le latifundium, l'organisation économique, au point de vue de l'autonomie, est aussi plus vaste et plus importante. Le propriétaire est entrepreneur de manufacture et commerçant. Il vend directement l'excédent de ses produits, comme le font encore aujourd'hui les grands propriétaires dans les villes de Toscane. Autour de leurs maisons urbaines il y avait des boutiques où des esclaves vendaient le grain, le vin, l'huile produits sur les terres du maître. Les produits qu'il ne vendait pas, il les transformait au moyen de ses esclaves en produits industriels qu'il portait sur le marché.

L'activité économique du grand propriétaire comme industriel est un des faits les plus importants qui déterminent le caractère de l'économie dans le monde ancien. C'est à elle que se rattache étroitement le rétrécissement de la ville avec sa propre économie, qui fut empêché là où dominait le latifundium, tandis qu'au contraire on peut dire que là où fleurit la ville avec ses manufactures, le latifundium eut une diffusion et une importance moins grande, et la petite propriété devint prépondérante.

Le caractère industriel du latifundium a été mis en évidence par Rodbertus, mais avec beaucoup d'exagération. Avec plus de pénétration et de vérité Marx a écrit : « Dans l'économie naturelle proprement dite où aucune partie ou seulement une partie insignifiante du produit agricole et même une fraction sans importance de la partie constituant le revenu du propriétaire est mise en circulation, comme par exemple dans les latifundia de l'ancienne Rome, les Villas de Charlemagne et plus ou moins durant tout le Moyen Age, le produit et le surproduit des grands domaines ne résultent pas uniquement du travail agricole, mais également du travail industriel (1). » La culture de la terre est incontestablement la base de cette économie, mais elle se complète par la transformation économique de ses produits.

La puissance des riches maisons romaines est connue : de nombreux esclaves, des affranchis, des clients étaient au service des grands propriétaires. Les ergastules étaient des ateliers où on travaillait, quand les travaux des champs étaient finis ou suspendus ; on remédiait ainsi à un des inconvénients de l'économie servile, celle de nourrir, même quand il ne travaillait pas, l'esclave occupé aux travaux des champs : on le changeait d'occupation. Comme tous les matériaux nécessaires à la fabrication se trouvaient dans la *domus*, comme même dans la *familia urbana* il y a des esclaves *artifices* (l. 12, § 42, *Dig.*, xxxiii, 7), l'instinct économique et la nécessité apprennent à tirer profit de ces circonstances. Et pour mieux exploiter ces matériaux, on instruisait les esclaves pour les rendre plus habiles et augmenter ainsi le profit.

De cette façon la rente et le profit étaient dans les mêmes mains ; tout, fabrication, commerce et usure, se

(1) *Le Capital*, liv. III, tome II, p. 382.

concentrait chez le riche propriétaire foncier, et cela nous explique ce que dit Rodbertus, qu'il n'y avait pas de distinction entre le capital et la propriété foncière. Tant que, avec les produits du sol et avec ceux fabriqués par la famille, on pourvoit aux besoins de celle-ci, la maison du petit propriétaire comme celle du grand propriétaire, mais dans une mesure différente, étaient soumises principalement à l'économie naturelle.

Mais tout ce qui est nécessaire aux économies dissociées ne peut pas être produit dans la maison, et notamment dans les maisons peu importantes. Puis il y a une foule nombreuse d'individus, et notamment ceux qui n'ont pas de propriété foncière, qui ne produisant pas, doivent avoir recours au travail des autres. De plus, à mesure que la famille se disloque et se restreint, le nombre des collaborateurs diminue et la capacité productive du groupe domestique devient moindre. Ainsi naissent les métiers, ou mieux les métiers se détachent de la famille et se mettent au service du public. Cette dissociation se produit déjà aux premiers jours de l'histoire romaine ; nous y trouvons des métiers et même des corporations de métiers : ce qui nous prouve que la division du travail avait déjà fait de grand progrès. La division du travail ne resta pas rudimentaire, elle progressa, car on ne tarda pas à constater que plus l'individu se spécialisait, plus augmentait son habileté. Il acquérait l'habileté nécessaire pour satisfaire les progrès du goût et pour lutter contre la concurrence. La spécialisation pouvait seule perfectionner le processus de fabrication, renouveler les modèles, s'approprier les secrets des autres, produire rapidement et bien. De là la croissante division du travail, la spécialisation de l'activité individuelle, notamment dans les villes, mais cepen-

dant d'une façon beaucoup plus restreinte que dans la société moderne.

Même l'ouvrier de l'époque romaine reconnut la vérité de cette observation de Platon : « on fait plus, mieux et plus facilement si l'on s'en tient à sa propre spécialité ». Cependant il n'arriva à cette spécialisation que par degrés, et jamais il ne perdit sa propre initiative ; d'ailleurs la division du travail ne se produisit pas partout, parce que dans les petits centres urbains où le marché était restreint, les métiers devaient nécessairement rester réunis dans la même personne.

Nous trouvons donc à Rome, de bonne heure, une nombreuse classe industrielle, et déjà au ⁱⁱ^e siècle avant Jésus-Christ toutes les professions manufacturières étaient représentées par une spécification croissante du travail (1). Celui qui ne pouvait pas préparer dans sa maison la nourriture, les vêtements, les meubles, pouvait en confier le soin à un personnel technique qui exerçait les différents métiers et qui vivait de son travail. Les petites gens des villes n'ont pas de provisions dans leurs maisons : elles vivent non seulement au jour le jour, mais elles s'adressent au boulanger pour avoir du pain, à d'autres marchands pour avoir du poisson frit. La farine qui est distribuée gratuitement est portée au boulanger pour qu'il en fasse du pain, et les boulangers vendent également du pain fait avec de la farine achetée dans les greniers publics ou dans les magasins des marchands en gros. Après qu'on eut organisé les distributions, les boulangers furent placés sous la surveillance des autorités publiques, organisés en collège, et leur importance découle de ce fait que le blé était l'ali-

(1) Voir BLUEMNER, *op.cit.* — VOIGT, *Alterthümer*, dans le *Handbuch d. klass. Altert.*, IV, 2^e édit., pp. 307, 370, 442. — MARQUARDT, *Vie privée des Romains*, II. — DEZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste*, 1886.

mentation principale des anciens italiques. Au iv^e siècle il y avait à Rome 254 boulangeries.

Si l'on excepte les boulangers, les autres industries alimentaires qui occupent dans les sociétés modernes un très nombreux personnel, existaient à peine ou n'avaient aucune importance. Le lait, le fromage, les légumes, les fruits étaient apportés chaque matin par les paysans des campagnes voisines. Il y avait des auberges où l'on préparait la nourriture pour le menu peuple, les ouvriers, les esclaves, les étrangers, pour toute la masse oisive qui vivait du blé public, pour les clients qui dépensaient dans ces tavernes fumeuses les sesterces qu'ils avaient reçus, et aussi pour les classes plus élevées, parce que personne n'avait de cuisinier, et si on en avait besoin pour quelque occasion rare, on en louait un (Plin., *H. n.*, xviii, 38). La cuisine de la population urbaine et rurale n'avait rien de commun avec celle pour laquelle Apicius écrivait des traités, pour laquelle les cuisiniers étaient payés plus que ne l'était un philosophe grec, et pour laquelle on mettait à contribution le ciel, la terre et la mer. Quand, outre la farine on fit à Rome des distributions d'huile, de viande, l'industrie de l'alimentation perdit encore de son importance, et elle resta confinée dans de petites boutiques, où on vendait au détail les aliments achetés en gros dans les maisons des riches.

L'industrie du vêtement n'eut pas un développement plus considérable. Certainement le luxe avait, pour l'habillement des femmes, inventé une foule de métiers. Plaute cite vingt-six métiers différents pour la toilette d'une dame, en plus d'une multitude de femmes de chambre. Mais tous ces métiers constituaient l'occupation d'autant d'esclaves, qui étaient en si grand nombre dans les maisons riches. Les noms de *vestifici*

et de *vestificae* apparaissaient dans la liste des esclaves chargés de la garde-robe du maître (1). Mais dans les maisons de moindre importance, la femme, et ceux qui ne pouvaient pas ou qui n'avaient pas de famille, le menu peuple, les prolétaires et les esclaves s'adressaient à des négociants qui avaient toujours des tuniques, des toges, des chaussures (Cato, *R. r.*, 135), de qualité ordinaire ou de fabrication soignée (Mart., XI, 27, 11). C'est le commerce que faisait ce Remmius Palemon qui, esclave occupé au tissage, devint plus tard un grammairien fameux, et après avoir accumulé une certaine fortune par son enseignement, l'employa partie en vignes, partie dans un magasin de vêtements tout confectionnés (Suet., *De gramm.*, 23). Ces *vestiarii* ou *negotiatores vestiarii* avaient des ateliers où des esclaves et des affranchis confectionnaient des vêtements, mais plus généralement ils n'étaient que marchands, c'est-à-dire ils achetaient les étoffes et les vêtements déjà confectionnés dans les campagnes, où les préparaient les différentes économies domestiques, qui vendaient ce qui dépassait leurs besoins, ou recueillaient les produits tissés, confectionnés et prêts à la vente dans les grandes maisons, où des esclaves les préparaient pendant la saison d'hiver. Il y avait également des marchands de vêtements spéciaux, et au dernier degré de l'échelle, les marchands de vieux habits qui avaient pour clientèle les esclaves et la populace des gueux. Mais il faut remarquer que les anciens ne faisaient pas une grande consommation de vêtements : à la maison ils ne portaient qu'une tunique ; les femmes étaient aussi simplement vêtues, et la toge ne servait que pour sortir. Ils couchaient nus. L'esclave recevait une tunique

(1) FERRATIUS, *De re vestiaria*. — FRIEDLAENDER, BLUEMNER, BECKER, *Gallus*, 1882, III, 303 et s. — MARQUARDT, *Vie privée*, II, 105-233.

par an, et une *saga* tous les deux ans (Cato, *de r. r.*, 59) .

Il n'est pas nécessaire de dresser la liste des métiers, que nous ont donnée les écrivains anciens et les inscriptions. Dans les cités antiques, certaines rues ou ruelles groupaient la plupart des métiers et des ouvriers, souvent constitués en collèges. Il y avait les teinturiers, les foulons, les charpentiers, les orfèvres, les ouvriers en fer et en cuivre, en bois, en ivoire, les ouvriers en meubles, en poteries d'argile, en vases de verre, en amphores, candélabres, en verrous, en faux, les fabricants d'onguents, les pharmaciens, etc. A Rome, naturellement, le nombre des métiers est très grand, Rome étant le marché le plus considérable de l'Italie, mais il l'était également à Pompéi (1). On peut dire que chaque ville avait ses fours pour les briques, les tuiles, les amphores, les lampes, les vases et aussi pour les statuettes, les amulettes, des fonderies pour métaux, des teintureries, des ateliers de menuiserie, de forgerons, la boutique du coiffeur, la tannerie pour les peaux et aussi des bazards où l'on vendait des *merces popularibus usibus aptae*, des marchés d'objets d'usage domestique. En résumé, il y avait un exercice permanent des métiers, une classe industrielle d'artisans, à la disposition du public, la vente de produits fabriqués, tout ce qui, en un mot, avec des marchés périodiques, caractérise l'économie urbaine. (2).

La question importante pour nous est d'établir comment ces métiers étaient exercés, si la fabrique était née, si le capital servait à des usages industriels, si c'est la

(1) OVERBECK, *Pompei*, 3^e édit., p. 114-118. — FIORELLI, *Descrizione di Pompei*. — NISSEN, *Pompeianische Studien*, 1877, p. 287, 294, 645-668. — HELBIG, *Wandgemälde d. Städte Campaniens*, 1489-1500.

(2) VOIR DÉZOBRY, *Rome au siècle d'Auguste*, 1886. — BECKER-GÖLL, *Gallus*, 1890. — MARQUARDT, *op. cit.*

grande ou la petite industrie qui prédominait, et dans quelle mesure elle employait le travail des salariés et des hommes libres.

Nous ne parlons pas des fabriques impériales, fabriques d'Etat destinées à la production des armes et des habillements pour les troupes, et établies par suite de l'absence de grands ateliers privés qui fussent en mesure de fournir ce qui était nécessaire pour l'armée impériale.

Les métiers que nous avons énumérés étaient exercés par des hommes libres, par des esclaves et des affranchis ; mais dans l'industrie isolée, dans la boutique, l'artisan travaillait-il sur commande, d'après les ordres reçus de son client et se contentait-il de satisfaire aux besoins particuliers, comme le font encore aujourd'hui nos menuisiers ou nos cordonniers de village ? Ou bien n'attendait-il pas les commandes, et produisait-il pour la vente ? L'industrie en grand existait-elle, la fabrique qui produit, domine le marché et exporte au besoin ?

D'après les écrivains et les juristes, comme aussi d'après les monuments épigraphiques et figurés, nous voyons que l'artisan travaille dans sa boutique, aidé d'un ouvrier ou d'un enfant, avec un petit nombre d'instruments, ou bien qu'il va de pays en pays et que notamment il parcourt les campagnes ; à côté de lui nous trouvons aussi l'artisan qui livre son travail à la journée aux économies domestiques, et qui va de l'une à l'autre emportant avec lui les outils spéciaux à son métier ; il est payé en nature. Dans beaucoup de métiers l'artisan travaille donc sur commande, d'après les ordres reçus du consommateur, suivant les goûts de celui-ci, avec des matériaux fournis par lui, ou bien le travail est fourni dans la maison même du consommateur, la matière première étant fournie par celui-ci ; c'est le système pratiqué encore aujourd'hui dans les campagnes, pour le cordonnier, le

tailleur, le menuisier. C'est seulement dans les métiers qui demandent peu d'avances et dont les produits sont de vente certaine, ou pour les produits artistiques et de luxe, c'est-à-dire dans la production des poteries et des objets d'art, que l'ouvrier produit en vue de la vente et pour le marché. Quel que soit l'objet qu'il fabrique, c'est essentiellement le produit de son *travail*, obtenu à l'aide d'instruments et d'outils très simples, c'est-à-dire que le capital n'a aucune importance ou fort peu. Quand nous avons affaire à un de ces nombreux artisans mentionnés dans les inscriptions, nous pouvons être sûrs qu'il s'agit d'un petit artisan, qui ne diffère pas de celui qu'ont connu le moyen âge et les temps modernes, jusqu'à ce que la grande industrie les ait fait disparaître (1).

Il n'y a rien à ajouter à ce qu'ont écrit MM. Ciccotti, Francotte, Guiraud sur l'existence et le développement progressif d'une classe d'ouvriers libres dans l'antiquité grecque et romaine (2). Ils ont démontré que le travail libre a subsisté et progressé même devant la concurrence servile, et qu'il profita de toutes les circonstances qui en favorisaient le développement. Tout le menu peuple n'était pas composé de gueux oisifs, de citoyens incapables de tout métier et profession, et vivant au jour la journée de la sportule du patron ou des distributions de l'Etat. Mais dans le petit peuple beaucoup travaillaient, et il est fait perpétuellement mention d'ouvriers libres. Nous en avons une preuve encore par l'existence des collèges, qui les organisaient et les soumettaient à une certaine discipline, afin d'assurer le fonctionnement régulier de cer-

(1) L. 5 § 7, *Dig.*, XII, 6; l. 7. *Dig.*, L, 6. — C. I. L., II, 2772 X, 7296; VI, 9336.

(2) CICCOTTI, *Il tramonto della schiavitù nel mondo antico*, 1898. — FRANCOTTE, *L'Industrie dans la Grèce ancienne*, 2 vol. 1900. — GUIRAUD, *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, 1900.

tains services publics. L'importance du travail libre est également démontrée par les impôts qui le frappaient. Et non seulement il existait, mais nous verrons qu'on lui donnait la préférence sur le travail servile dans les professions et les arts les mieux rétribués, les moins pénibles, les plus considérés.

Même dans les périodes de la plus grande abondance de la main-d'œuvre servile, il y eut des artisans, c'est-à-dire des travailleurs libres, qui possédaient, outre leur art, les instruments de production. La technique était très simple, par conséquent il suffisait d'un capital de roulement très faible, qui constituait le patrimoine de l'artisan et celui de sa famille, parce qu'il exerçait son métier par tradition de famille et héréditairement. Il fabriquait, il dirigeait la production, il vendait.

L'histoire du développement de ce travail libre est on ne peut plus simple. Avec la croissance de la ville et la dissolution des grandes familles, on voit les métiers se détacher de la famille et les individus se mettre au service du public. Beaucoup d'hommes libres, sans terre ou possédant une petite propriété foncière, cherchent à tirer profit de leurs aptitudes spéciales. Pendant quelque temps ils joignent la pratique de l'agriculture à celle d'un art, mais ensuite, comme ils perdent leur propriété foncière, ils restent de simples artisans. La minorité qui n'avait pas de terre trouvait une occupation dans les arts. La prépondérance de la petite industrie, qui n'a besoin que d'un petit capital, faisait que l'ouvrier libre pouvait facilement s'établir et que le consommateur ou l'industriel qui n'avait pas les capitaux nécessaires à l'achat d'esclaves, préférait recruter des ouvriers libres. De là la multiplication des petits métiers, qui n'exigent que peu de capitaux et quelques outils ; de là une organisation économique qui résistait facilement à la concurrence servile.

Ainsi l'organisation du travail ne dépassa pas en général la phase du métier, qui se bornait à satisfaire aux besoins locaux. Ainsi le salaire occupa une large place et offrit un refuge aux non-possédants, que nous nous représentons trop facilement comme une troupe de mendiants nourris par l'Etat. Et que la rémunération fût faite en nature, ou qu'elle fût mixte, elle était suffisamment élevée, comme cela est toujours vrai dans les Etats de civilisation inférieure dans lesquels il y a peu de capital circulant et où la rente foncière n'enlève presque rien au revenu. L'esclavage agissait comme élément modérateur, et les classes improductives pouvaient ainsi exploiter la population travailleuse. Quand le capital augmenta plus rapidement que la population, il ne rechercha pas un emploi industriel, et il ne se produisit pas ce qui caractérise l'économie capitaliste moderne, où il y a plus d'emplois du capital que du travail : d'où résulte une baisse du profit et une augmentation du salaire du travail, bien que celui-ci puisse être forcé de laisser une partie de son accroissement à la rente foncière qui a également augmenté.

Mais, dit-on, et les esclaves ? Et la concurrence servile ? Et le taux moins élevé du travail servile n'empêcha-t-il pas le développement du travail libre ?

Il est utile que nous examinions dès maintenant la position et l'influence économique du travail servile dans l'antiquité parce que, cette question élucidée, nous pourrions évaluer l'importance de la classe ouvrière libre et l'organisation des formes de la production.

La part prise par les esclaves et par les affranchis dans la production était certainement importante. Il est évident que quand l'esclave est considéré comme un capital, le maître veut qu'il lui rapporte un revenu. C'est par l'esclavage que commence l'intérêt capitaliste : et

c'est là probablement la première marchandise qui s'achète, qui se vende et qui se loue dans un but de lucre. Avec lui commence donc le profit du capital. Or, il n'y a que trois moyens d'exploiter les esclaves : le maître peut les employer à quelque travail productif ; — ou les louer à d'autres ; — ou les louer à eux-mêmes, c'est-à-dire leur imposer un cens ou une participation, en leur accordant l'autorisation d'employer à leur gré leurs aptitudes naturelles ou acquises.

L'économie domestique qui dispose d'un ou de deux esclaves ne produit pas systématiquement des marchandises dans le but d'en retirer un profit, mais seulement par accident et après avoir satisfait à tous les besoins de la maison. C'est une production qui s'ajoute au travail domestique afin d'utiliser complètement les forces de travail qui appartiennent à la maison après que tous les besoins intérieurs ont été satisfaits. Mais quand le nombre des esclaves dépasse ces besoins, et cela se produit lorsqu'il s'agit d'une riche maison ou lorsque le maître veut tirer profit du capital employé dans l'achat des esclaves, il met alors en valeur leur habileté. Ce fut, à Rome, une spéculation courante d'instruire des esclaves dans quelque art ou profession, ou de les acheter déjà instruits, soit pour les faire travailler directement, soit pour les louer. L'emploi des esclaves, dont il est fait mention au Digeste comme d'un fait courant, se rencontre déjà, sous la forme du commodat ou de la location d'ouvrage, chez les jurisconsultes de la République (1). Au commencement, on avait rarement recours au travail des autres, et les renseignements les plus précis que nous ayons se réfèrent à un cas particulier, la célébration des funérailles : c'était le seul luxe permis.

(1) BREMER, *Jurisprud. antehadrianea*, 1896, pp. 183, 208.

Avec l'accroissement de la richesse, on eut recours largement soit aux services des affranchis, soit à ceux des esclaves. *Artifex* fut aussi synonyme d'esclave (1) ; les personnes riches en avaient un très grand nombre dans leur maison, chargés des travaux les plus variés, et elles les louaient à qui le voulait, fixant les conditions par une *lex locationis*, ou bien elles ouvraient boutique et mettaient à leur tête des esclaves et des affranchis. Ainsi ces deux catégories de travailleurs envahirent petit à petit les métiers, principalement les plus humbles et les plus pénibles ; mais il n'y eut pas de profession, si élevée qu'elle fût, où ils ne pénétrèrent. Caton indiquait l'éducation de l'esclave pour en tirer profit comme une excellente affaire. En effet, tous les profits du travail revenaient au propriétaire qui, pour stimuler l'activité de l'esclave, l'intéressait à l'entreprise, lui permettait de faire quelques épargnes avec lesquelles il pouvait ensuite se racheter. L'institution du pécule, qui fut le point de départ d'un changement profond dans la condition juridique de l'esclave, exerça son influence sur l'organisation du travail industriel, parce que l'esclave trouva, dans la possibilité d'accumuler, un stimulant à son travail, la condition pour acquérir des habitudes d'économie et de diligence, et pour atteindre à la perfection technique. Ce n'est pas seulement dans la culture des champs, mais aussi dans la production des objets manufacturés que le propriétaire d'un esclave habile dans une profession lui permit d'installer une entreprise autonome, de travailler pour son compte et de recevoir en échange un tant pour cent sur les bénéfices (l. 14, *Dig.*, xl, 7) ou une somme fixe annuelle. L'esclave cessait d'être un instrument matériel dans les mains du maître pour prendre à son égard, malgré son

(1) L. 12 § 42, *Dig.*, xxxiii, 7 ; l. 6. *Dig.*, vii, 7 ; l. 13 § 4, *Dig.*, xix, 1 ; l. 26, § 1 *Cod.*, iv, 32.

absence de personnalité, tout au moins l'aspect d'une partie dans un contrat. Les textes juridiques font clairement allusion à ces économies serviles, non seulement séparées, mais on peut dire opposées à celles du maître, dont la fonction n'était plus d'employer directement l'esclave, mais qui tirait un bénéfice indirect d'une espèce de contrat de louage. Ce n'était plus l'esclavage mais le servage, tel qu'il existait dans l'économie manufacturière et commerciale russe avant l'abolition du servage. « Ainsi s'était formée à Rome, par une hybride transformation, sous une forme hybride, mais qui correspondait à une époque de transition, une catégorie d'artisans et de salariés qui tenait du passé et de l'avenir, du travail libre et du travail servile : débarrassés désormais de toute étroite dépendance personnelle, ils remplissaient la fonction de celui-là et conservaient de celui-ci l'origine et la condition juridique (1). »

Les affranchissements furent un autre moyen employé pour remplacer l'emploi direct des esclaves par l'utilité indirecte qu'on pouvait en retirer par une participation aux fruits de leur activité indépendante. Le maître trouvait avantage à accorder spontanément la liberté à son esclave, ou à prendre sur son pécule le prix de son rachat, puisque l'affranchissement faisait sortir l'esclave de la famille, mais non de la maison du maître. L'affranchi était, par rapport à celui-ci, dans une situation analogue à celle de l'esclave, sauf qu'il n'était plus considéré comme sa propriété. On a même pensé que le mot *servus* a été pendant longtemps la classification légale de l'affranchi, auquel on n'aurait donné le nom de *libertus* qu'au IV^e siècle. Peut-être cela n'est-il pas exact (2), mais il est certain que l'affranchi faisait par-

(1) CICCOTTI, *op. cit.*, p. 216, 219.

(2) MOMMSEN, *Röm. Gesch.*, III, 428.

tie de la famille, qu'il était soumis à la juridiction du maître, qui conservait sur lui le droit de vie et de mort (1) : seulement le maître était tenu envers lui à des devoirs analogues à ceux qu'il avait envers ses clients. L'avantage du maître qui lui donnait ce simulacre de liberté, consistait en ceci que l'esclave devenu libre employait d'une façon plus intense son activité économique, son industrie, son métier, et qu'ainsi la part de profit qui revenait au maître s'en trouvait accrue d'autant, car celui-ci restait toujours associé aux revenus professionnels et aux bénéfices de l'affranchi (2). En plus des *operae officiales*, il devait les *operae fabriles* ; celles-ci consistaient dans l'exercice d'un art ou d'une profession, généralement dans un but lucratif, aussi bien dans la maison du maître qu'au dehors, appris pendant l'esclavage ou postérieurement l. 16, *Dig.*, xxxviii, l. 1. et le maître pouvait louer à n'importe qui ces *operae* (l. 25, *id.*), exploiter comme il le voulait son *artificium* (l. 38, *id.*), le faire venir de la province à Rome, où le travail était plus apprécié et mieux rétribué, l'obliger à travailler jusqu'à concurrence de la part ou somme promise sous serment : et ces *operae* étaient considérées comme une *res certa*, une *pecunia credita*, bien que consistant en une obligation de *facere* ; et d'autre part il n'était plus tenu à le nourrir.

Il n'y eut pas de métier, d'art ou de profession, où on ne trouvât des affranchis. Il y en avait parmi les médecins, les architectes, les musiciens, les tisseurs, les forgerons, les boulangers, les teinturiers, les aubergistes, les vendeurs d'huile et de vin, les copistes ; ils vivaient

(1) Sueton., *Caes.*, 48.

(2) LEMONNIER, *Étude historique sur la condition privée des affranchis aux trois premiers siècles de l'empire romain*, 1857, p. 120, 144.

dans leur maison, avec leur femme et leurs enfants, auxquels ils transmettaient les professions qui les avaient fait passer de l'esclavage à la liberté, et qui souvent leur avaient procuré la richesse et la considération.

Avant d'examiner les raisons données pour démontrer que le travail servile tuait le travail libre, essayons d'établir si le nombre des esclaves était tel qu'il pût influer d'une façon permanente sur l'organisation économique. Certains les ont évalués à des chiffres très élevés, beaucoup plus nombreux que la population libre ; d'autres, au contraire, en ont réduit le nombre au cinquième, et même à moins. Beloch a fait des recherches minutieuses sur ce sujet ; ses conclusions peuvent être acceptées, elles font partie désormais de la science historique. Il a établi que le nombre des esclaves était de beaucoup inférieur à ce que l'on croit généralement. D'après lui, au premier siècle avant Jésus-Christ, c'est-à-dire au moment où la richesse était la plus considérable et où les guerres avaient jeté sur le marché, à vil prix, des quantités énormes de travail servile, il y avait en Italie une population de un million et demi d'esclaves, et de quatre millions et demi d'hommes libres : la distribution de ces deux groupes était fort inégale, et, par exemple, la Sicile, pays de latifundium, absorbait le quart de tous les esclaves, puisqu'il y en avait 400.000 (1). On a certainement beaucoup exagéré le nombre des esclaves, en prenant pour point de départ certaines grandes maisons et en généralisant, ou en appliquant à l'industrie et à la vie urbaine ce qui a pu exister, à certains moments, dans l'agriculture. Les écrivains romains appuieraient la

(1) BELOCH, *Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, 1886, p. 416. — MEYER, dans le *Handwörterbuch d. Staatswiss.*, V, 682, dit qu'en Italie le nombre des esclaves était égal à la moitié de celui des hommes libres, en Sicile il lui était égal.

thèse du grand nombre, qui est celle qui est à la base des hypothèses de Rodbertus et de Bücher sur la grande importance de l'économie domestique et la pré-supposent (1). Pline, en effet, parle de légions d'esclaves et compare le luxe de son temps à la parcimonie des temps anciens, où même les riches se contentaient de quelques esclaves, de ceux qui étaient absolument nécessaires (*H. n.*, xxxiii, 26). Tacite apporte également son témoignage dans ce sens, et de même Sénèque (*de tranq.*, 8), Apulée. Cicéron. Ce dernier parle de grands cortèges d'esclaves des deux sexes, de troupeaux d'esclaves, de grandes foules d'esclaves, selon ses habitudes de rhétoricien. Il est certain qu'il y avait des riches qui possédaient des esclaves par milliers, et il y avait de grands latifundia sur lesquels il y avait de très nombreuses familles d'esclaves, rendues encore plus nombreuses par ce fait que l'économie servile réclame un nombre de bras supérieur aux formes du travail libre. En somme, le grand nombre des esclaves doit plutôt se référer à l'agriculture.

Que l'esclavage conduise à développer outre mesure les services improductifs, c'est un fait confirmé par l'histoire ancienne et moderne. De même en Russie avant la suppression du servage, les maisons des riches fourmillaient de gens occupés à des services ridicules, et ainsi beaucoup de bras vigoureux qui, avec un autre ordre de choses, auraient été productifs, étaient condamnés à l'inaction et consommaient au lieu de produire. Aussi n'est-il pas étonnant si à Rome et dans les centres urbains les plus importants et dans les villes des riches Romains, ceux-ci disposaient d'une *familia urbana* composée de très nombreux esclaves des deux

(1) RODBERTUS, *Jahrbücher*, etc., XV, 203.

sexes, avec une extraordinaire spécification des fonctions, en commençant par les *ordinarii* pour finir aux *quales quales* (l. 15, *Dig.*, XLVII, 10). Les grandes familles avaient des domestiques de confiance, des procureurs, des médecins, et même des musiciens, des gladiateurs, des danseuses, en outre des artisans qui pourvoyaient à l'économie de la maison. Mais ces familles étaient-elles nombreuses? et y avait-il des esclaves dans toutes les maisons? On peut en douter. Beaucoup de familles n'en avaient pas; d'autres ne disposaient que d'un esclave pour tous les emplois, et Cicéron nous dit que Pison n'avait qu'un seul esclave qui lui servait de cuisinier et de concierge (*in Pison.*, 27). Horace avait en tout trois esclaves à son service dans sa maison, et huit pour les travaux des champs (*Sat.*, I, 6, 116; II, 7, 118). Horace nous parle d'un prêteur, c'est-à-dire d'un personnage pourvu d'une très haute charge, qui considérait comme suffisant pour son décorum de venir de sa villa à Rome accompagné par cinq esclaves (*Sat.*, I, 3, 12). La classe moyenne n'avait pas d'esclaves ou tout au plus en avait-elle un, comme ce Cotta, cité par Martial (XII, 87), parce qu'il fallait trop dépenser à les nourrir (Juven., III, 166), bien que leur nourriture fût plus que simple, 35 kilogrammes de blé par mois et un peu d'huile. Les prolétaires n'avaient, eux non plus, pas d'esclaves (Mart., XII, 32).

On ne peut pas non plus admettre que toutes les grandes familles aient eu une *familia urbana* très nombreuse. Les satiriques nous parlent de tous ceux qui voulant faire figure louaient des esclaves à l'occasion, ou demandaient qu'on leur en prêtât, ou les employaient aux travaux les plus disparates. On se servait de ces expédients quand la main-d'œuvre servile affluait en Italie et que son prix était bas : combien le nombre dût

en être réduit, quand furent épuisées les sources qui alimentaient la population servile ! Ajoutons que, au témoignage de Columelle, les grands propriétaires avaient toujours besoin d'esclaves pour leurs terres, et qu'ils en manquaient ; d'où il n'est pas possible d'admettre que les plus avisés les aient gardés dans les villes à ne rien faire.

Il ne faut pas oublier que même l'antiquité se rendit parfaitement compte des inconvénients du travail servile, et qu'il était plus coûteux et moins avantageux. Columelle l'avait constaté pour l'agriculture. Il était facile de voir que l'industrie ou la manufacture qui employait des esclaves devait leur assurer du travail toute l'année, sous peine de nourrir des bouches inutiles, et courir ainsi le risque d'une surproduction et d'être encombrée d'objets fabriqués avant d'en avoir trouvé le débouché. Il est vrai que dans cette société esclavagiste on avait remédié à cet inconvénient de la surproduction par le moyen du louage. La main-d'œuvre servile était organisée de telle sorte que ceux qui en avaient besoin pouvaient louer des esclaves, ou engager des salariés libres, sans être tenus d'avoir un personnel stable et de l'occuper d'une façon continue ; et ainsi ils pouvaient restreindre le travail, l'intensifier ou le suspendre suivant les exigences du marché. Cependant ce remède était insuffisant, parce que s'il laissait tous les risques de l'entretien des esclaves, alors même qu'ils ne travaillaient pas, au maître qui les donnait en location, ce genre de spéculation ne devait pas être très courant, d'autant que les esclaves ne pouvaient pas facilement passer d'un métier à un autre.

De plus le travail servile n'avait pas une grande capacité productive, et il n'était pas susceptible de s'améliorer. La quantité de travail et la quantité de richesse nécessaire à l'entretien des esclaves sont fixes, tandis que la valeur de ces richesses varie ; aussi cette valeur aug-

mentant avec la productivité décroissante de l'industrie, le travail servile devient moins avantageux, et alors arrive un moment où il coûte plus qu'il ne rapporte (1). On a dit que cette perte pouvait être compensée par la fécondité plus grande de la terre et par la faible quantité de capital employé à son achat, de sorte qu'il existe toujours une différence de valeur entre le coût et le produit. Mais si ces deux circonstances se rencontrent dans les pays neufs, elles ne sont pas vraies pour l'antiquité, où déjà on constatait l'épuisement de la terre, et si dans quelques occasions les esclaves furent vendus à des prix très bas, c'était par exception et après des guerres, tandis que généralement le prix des esclaves était élevé et notamment s'ils avaient quelque habileté.

Les observations faites dans les pays esclavagistes ont démontré que le profit obtenu par les esclaves est inférieur à celui du travail salarié, et aussi que le prix de location de l'esclave est plus élevé que le salaire, par suite de la propriété exclusive du monopole dont jouissent les propriétaires d'esclaves. Storch, Cairnes ont calculé que le travail de ceux-ci est inférieur des deux tiers à celui d'un ouvrier libre, par conséquent excessivement cher. Ce n'est donc pas le haut profit qui est peut-être la cause déterminante de l'esclavage. On a également remarqué que son travail n'augmente pas d'intensité et d'efficacité, et qu'il se limite à ce qu'il est forcé de faire, non seulement parce qu'il n'est pas un producteur intéressé, mais aussi parce qu'il sait que, valeur marchande, on ne le poussera pas au delà d'une certaine mesure. C'est pour cela qu'il n'est approprié qu'aux industries de peu d'étendue et pour l'agriculture à ces cultures qui nécessitent,

(1), CAIRNES, *The Slave Power*, p. 234. Voir l'excellente étude de NIOBOER, *Slavery as an Industrial System*, 1900.

sur une petite échelle, un groupement de travailleurs faciles à surveiller. En effet, la limite de l'esclavage n'est pas déterminée par le climat, mais par la nature de la culture. Là où il faut un travail dispersé, le travail libre est toujours plus avantageux : et Cairnes a constaté que, au centre même des Etats esclavagistes, les terres à blé étaient cultivées par des hommes libres. Ce même auteur nous dit que le travail servile est sans instruction, inhabile, impossible pour des opérations délicates : il est impossible de l'employer dans une industrie de spéculation. L'indocilité des esclaves est telle qu'on ne peut en retirer aucune utilité à moins de ne leur apprendre pour toute leur vie qu'une seule chose.

Ces vices de l'esclavage ont été constatés dans l'antiquité avec cette même intensité, et nous en avons une preuve dans le rude et cruel système de surveillance des esclaves, qui, d'ailleurs, fait augmenter les dépenses de production. Pour toutes ces raisons, le travail servile était frappé d'une improductivité inguérissable : le travail apparaissait comme une peine sans compensation, et l'esclave dépensait toute son ingéniosité pour s'y soustraire. Entre lui et le maître, les intérêts étaient opposés.

Nous avons déjà dit que pour lutter contre la faim, et rendre le travail plus productif, l'antiquité grecque comme l'antiquité romaine ont eu recours à des expédients variés, soit en faisant participer l'esclave aux bénéfices de l'entreprise, soit en lui confiant la direction du commerce ou du métier et en prélevant simplement une somme fixée d'avance. On espérait ainsi le stimuler au travail par la perspective d'une rémunération ou de sa liberté à racheter. Ces expédients ne remédiaient qu'à une partie de ces inconvénients : le maître ne supportait pas la responsabilité du travail mal fait, mais il perdait l'intégralité du produit ; il devait toujours

supporter les dépenses d'apprentissage et l'usure de la machine humaine, les suites, les suicides fréquents et la mort naturelle ; il était donc toujours en perte et la possession d'esclaves à louer cessait d'être une spéculation lucrative.

Toutes ces raisons nous font comprendre pourquoi la main-d'œuvre servile, plus coûteuse, moins productive, inférieure, n'arriva jamais à supprimer la main-d'œuvre libre, moins coûteuse, plus productive, plus habile. De là la grande importance que les hommes libres eurent dans les métiers, et l'existence de toute une classe d'artisans, à laquelle on refuse de reconnaître d'ordinaire l'importance qu'elle avait réellement dans l'antiquité. Nous nous sommes habitués à croire que la population était divisée en deux catégories : les esclaves, qui travaillaient partout et pour tous, les hommes libres, qui vivaient du travail des esclaves. On a dit que la société antique et les Etats de l'antiquité n'avaient été possibles que grâce à l'esclavage (1). Ce sont des opinions qui tirent leur origine de certaines assertions des philosophes sur la dignité du travail manuel, mais elles sont sans fondement. La réalité de la vie quotidienne était tout autre, les travailleurs libres y avaient une large place.

Tout d'abord le nombre restreint des esclaves ne put exercer une pression considérable sur le travail libre. S'il y eut un moment où ils furent nombreux dans les villes, cela ne dura pas et même on manqua

(1) C'est l'opinion de TREITSCHKE et de SEECK, *Geschichte des Untergangs der röm. Welt*, I, 293, 303. BÜCHER lui aussi exagère le travail servile, et dit que l'autonomie de la maison et l'esclavage nous expliquent toute l'histoire sociale et politique de Rome. Ces idées ont été fort justement combattues par SCHMOLLER, *Preuss. Jahrbücher*, XXXIV, 67 et *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, XXIV, 81.

bientôt d'esclaves, comme le prouve le haut prix qu'ils atteignent. La coexistence du travail servile et du travail libre est un fait commun aux sociétés esclavagistes, l'esclavage n'étant en lui-même ni cause ni effet d'une constitution économique déterminée, et pouvant s'adapter à toutes. Il naît et se développe, non parce que l'oisiveté, comme le dit Bagehot (1), est nécessaire aux sociétés naissantes et que l'esclavage seul en permet l'existence, — et Aristote (2) qu'on cite à ce propos ne dit nullement cela, — mais parce que les salaires sont élevés et que le travail de l'artisan est coûteux et parce qu'on ne peut pas réaliser des profits sur les salariés. Sa présence nous atteste l'existence d'une solide production indépendante, rémunératrice pour qui l'exerce, mais peu nombreuse en comparaison de la richesse nécessaire, des exigences des consommateurs qui se contentaient jusque-là d'un *standard of life* moins élevé. On le trouve par conséquent dans les périodes de transition d'une richesse peu abondante au grand luxe, notamment quand le drainage des capitaux métalliques répand dans un pays le désir de vivre et de jouir, multiplie les besoins, augmente les consommations. L'ancienne organisation économique est bouleversée, les formes antérieures de la production deviennent insuffisantes ou mal préparées aux besoins nouveaux. Jusqu'alors les besoins matériels avaient été satisfaits par le travail familial et les artisans libres, qui ne trouvaient pas dans les faibles exigences de

(1) BAGEHOT, *Lois scientifiques du développ. des nations*, 79.

(2) ARISTOTE, *Polit.*, I, 2, 5 : « Si chaque outil pouvait, sur un ordre reçu ou deviné, se mettre de lui-même en marche, comme les statues de Dédale, ou comme les trépieds de Vulcain, qui d'eux-mêmes allaient aux réunions des dieux ; si la navette tissait d'elle-même, si l'archet de lui-même frappait les cordes de la cithare, alors les entrepreneurs n'auraient pas besoin d'ouvriers, et les maîtres n'auraient pas besoin d'esclaves. »

vie commode de stimulants à augmenter leur nombre. Tout à coup les exigences augmentent et l'équilibre entre l'offre et la demande de travail libre est rompu, et la rareté de celui-ci a pour effet de développer la main-d'œuvre servile. Mais il ne s'agit pour celle-ci, nous le répétons, que d'une ascension transitoire, parce que l'équilibre se rétablit avec l'accroissement des classes travailleuses et du prolétariat, qui s'augmente de nouvelles recrues, des nombreux déclassés, et ainsi s'affirme définitivement dans l'industrie le règne du travail libre.

Nous avons ainsi repoussé la thèse courante que le travail libre a souffert de la concurrence servile. La vérité est que la main-d'œuvre servile n'a pas déprimé les salaires, n'a pas chassé les hommes libres des boutiques, n'a pas encombré les carrières. Les deux forces productives ne se sont pas partagé les branches de la production, mais elles se sont rencontrées dans tous les métiers et dans toutes les professions, et un certain équilibre spontané s'est réalisé. Cela nous explique également le caractère de la question sociale dans l'antiquité ; ce ne fut pas la lutte du travail libre et du travail servile, mais la lutte entre les propriétaires fonciers et ceux qui n'avaient pas de terre. Jamais il ne s'est élevé un cri de guerre contre ces foules achetées qui dépréciaient le travail manuel, l'avilissaient et enlevaient le pain aux travailleurs ; jamais les plèbes n'ont demandé l'expulsion en masse des esclaves. L'ouvrier libre se plaignait non pas du manque de travail, mais d'être obligé de travailler, de ne pas être aussi riche que les classes dirigeantes, de n'être pas propriétaire foncier. Ce qui empêcha l'esclavage de devenir un élément dangereux pour les sociétés antiques, de servir de plate-forme dans les luttes sociales, dans les antagonismes de classe, ce fut le petit nombre des esclaves, conséquence du faible développement de la

richesse. Dans la société grecque comme dans la société romaine, les esclaves sont peu nombreux dans l'industrie, d'une façon normale et permanente, et cela parce qu'il y avait également offre de travail libre (1). Si Rome nous donne à certains moments le spectacle d'une foule oisive entretenue par l'Etat, d'un prolétariat qui dédaigne le travail manuel et qui préfère faire la queue devant les portes des maisons riches, si par conséquent le travail servile, dans cette ville, trouble l'équilibre et oblige le Trésor public à entretenir les hommes libres non-possédants, ce spectacle ne se présente pas dans les nombreux petits centres urbains, où les non-possédants et les prolétaires n'étaient pas à la charge de l'Etat (les distributions gratuites ne se faisant que dans la capitale), mais étaient occupés aux différents métiers. Toutes les petites gens exercent un métier ; or, ceux-ci n'exigent qu'un petit nombre d'outils, presque aucun capital, pas même de matières premières, parce que, comme nous l'avons vu, celles-ci sont fournies par le client lui-même. La forme d'économie qui complète les économies domestiques et pourvoit aux besoins, ce n'est pas le salariat, mais celle où l'artisan travaille dans sa boutique ou va travailler dans les maisons, sur commande, et auquel on fournit les matières premières ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'il vend à des marchands ses produits manufacturés ; il est aidé par ses fils, auxquels il transmet son art et ses secrets ; dans les moments de presse il emploie quelques esclaves, qu'il n'achète pas parce qu'il manque de capitaux, mais qu'il loue et qui mangent avec lui dans la cuisine de sa boutique (2). Cet artisan libre constitue le

(1) WILKEN, *Griechische Ostraka aus Aegypten und Nubien*, Berlin, 1899, p. 681 et 703. Pour la Grèce, voir FRANCOTTE, *op. cit.*, p. 27-29. Pour l'Empire romain voir CICCOTTI, *op. cit.*, 183 et s.

(2) FIORELLI, *Descrizione di Pompei*, 1875, p. 283.

type du citoyen antique, qui croit subir une diminution de sa dignité et de sa liberté s'il vend ses bras, comme le fait l'ouvrier moderne. Un tel contrat aurait rapproché sa condition de celle de l'esclave. Il voulait, au contraire, conserver toute sa liberté personnelle, son autonomie, c'est-à-dire travailler quand il le voulait, quand ses devoirs de citoyen le lui permettaient ; il voulait concilier son travail avec toutes les autres occupations qui remplissaient la vie de l'homme antique, c'est-à-dire participer aux élections, aux débats judiciaires, aux fêtes religieuses, aux réunions du forum, aux jeux, interrompre son travail quand ses amis l'appelaient pour aller aux thermes, ou quand ses collègues se réunissaient dans un banquet, toutes choses qui étaient incompatibles avec un contrat de salaire.

L'artisan était maître dans son petit royaume, et de ses mains sortaient les produits les plus courants et d'usage quotidien comme aussi les merveilles d'art les plus raffinées. Certainement son autonomie économique était plutôt de surface, parce que tous, plus ou moins, et notamment ceux qui se livraient à des industries de luxe, dépendaient de leurs clients, et par conséquent des classes les plus riches. Celles-ci pouvaient seules fournir aux artisans la mise de fonds indispensable, les avances nécessaires et la plupart des commandes ; seules elles alimentaient les métiers qui produisaient les beaux vêtements, les meubles sculptés, les métaux ciselés. Et de plus ces artisans avaient tout intérêt à être attachés aux maisons riches, à faire partie de leur clientèle, afin de s'assurer leurs commandes, c'est-à-dire pour écarter le danger de la concurrence servile. En effet, ce qui constituait une vraie menace pour les artisans, c'était de voir les maisons riches acquérir des esclaves habiles dans les métiers exercés par les artisans, et les charger

des travaux qu'ils confiaient auparavant à ces derniers, ou même accaparer les commandes des étrangers pour augmenter le travail dans leurs ergastules ou louer leurs esclaves à des tiers. Pour écarter ce danger, qui aurait amené la ruine des artisans, ceux-ci se mettaient sous le patronage des grandes familles, qui trouvaient parmi les hommes libres, ainsi placés dans une dépendance obséquieuse, les artisans qui leur fournissaient ce que ne produisait pas la famille servile. Ce sont ces artisans libres qui savaient répondre aux désirs de luxe et de jouissance de leurs protecteurs et donner ainsi naissance à de nouvelles industries, auxquelles se prête mal le travail servile, plus grossier et insouciant, tandis que les mains agiles des artisans se meuvent avec plus de diligence, avec la passion et le plaisir créateur de l'artiste. On les payait d'ailleurs de façon à leur permettre de vivre, et aussi d'avoir leur part dans les jouissances. C'est ainsi que Caius Gracchus payait fort cher sa vaisselle ciselée, 15 fois la valeur du métal, et L. Crassus, 18 fois cette valeur. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la part que les affranchis prenaient à l'exercice de ces métiers, étant donné qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de vivre que de devenir artisans.

Nous avons déjà parlé de la division des métiers. Elle fut d'abord assez restreinte, mais, avec l'accroissement de la richesse, elle augmenta considérablement dans les villes. Là où la demande augmente, les travaux se spécialisent, là où elle est faible, le même individu exerce de nombreux métiers. Tout dépend de la demande de travail et des exigences de la clientèle. Ce que Xénophon dit des petites villes grecques, où le même ouvrier fabrique des lits, des portes, des charrues, des tables, et s'estime heureux quand tous ces métiers le font vivre, et des grandes cités, où la foule a des besoins identiques, et où

un seul métier peut nourrir son homme, où parfois même une partie d'un métier y suffit, nous pouvons le dire de toute l'antiquité, des pays où la production repose sur le travail des artisans. L'industrie antique n'arriva jamais à une grande spécialisation, qui ne se produit que lorsque les marchés sont étendus et que leur débouché est grand. Il y a eu certainement, même dans l'antiquité, pour certains produits, des spécialisations notables, non seulement dans les métiers, mais même dans les produits : par exemple, certains genres d'étoffes, de céramiques, de tapis, de vases, d'amphores, de lampes ont constitué la spécialité de tel ou tel artisan, qui reproduisait toujours le même type, de tel ou tel atelier qui ne fournissait que telle ou telle spécialité, — et c'est ce que nous apprennent les noms inscrits sur les objets en terre cuite, — de même qu'ils constituèrent ensuite la spécialité de telle ou telle région, comme les candélabres d'Egine, de Tarente, etc. (1). Mais cette spécialisation se concilie fort bien avec le régime de l'artisan, comme le prouve ce qui est arrivé au moyen âge et jusque de nos jours, ce qui arrive actuellement en Orient, où les métiers qui ont un large débouché, connaissent également une assez forte spécialisation, comme ils l'avaient dans le passé quand ils importaient dans le monde romain les anneaux de Bithynie, les fers ciselés de Cibre, les tapis de Laodicée, les vases de Tralles, etc. Même en Occident, telle ville était célèbre pour les armes, telle autre était renommée pour d'autres produits, façonnés tous de la même façon, par les mêmes procédés, avec une forme et une décoration identiques. Il y eut des cités qui donnèrent à leurs produits des formes caractéristiques et qui ne les changèrent jamais : c'est là un fait qui n'est pas propre à l'antiquité

(1) BLÜMNER, *Die gewerbl. Thätigkeit d. Völker des klass. Alt.*, 1869.

et qui s'est reproduit même dans les temps modernes, où, en plein développement industriel, certaines villes possédaient le monopole de la fabrication de certaines porcelaines (1). Ces fabriques disparurent avec la grande industrie, qui s'établit sur la destruction des monopoles et en adoptant des modèles variés.

La spécialisation de chaque artisan et la ressemblance de ses produits avec ceux de ses confrères dénotent une petite industrie sans capitaux, sans main-d'œuvre abondante et sans débouchés larges et assurés, limitée à la région ou à la ville, comme aussi l'absence de mode et une extraordinaire immobilité du goût.

Si l'on fait exception pour certaines industries de luxe ou pour celles que certaines conditions naturelles constituaient en monopole, la métallurgie par exemple, on peut dire que le métier avait un caractère strictement local. Cependant certains produits inférieurs, comme les terres cuites d'Arezzo, se trouvaient répandus partout. Pour l'expliquer on a supposé qu'il s'agissait d'imitations, ou de produits d'ouvriers d'Arezzo qui émigraient et couraient le monde en marquant du nom de leur ville d'origine leurs travaux de type traditionnel. Admettons que ces coupes, ces amphores, ont été fabriquées à Arezzo dans de petits ateliers par des ouvriers indépendants. Mais elles ont été recherchées pour la beauté de leur patine. Le commerçant a réuni le produit des petits ateliers et par les voies de mer il en a porté un peu partout : ce sont des bibelots prisés par les riches et les dames, comme certains bronzes et étoffes, et non des ustensiles pour tout le monde. Il n'y a pas eu dans l'antiquité une grande industrie de la poterie. Il n'y a pas en Chine une production en grand de vases, ni en Perse de tapis, et

(1) FRANCOTTE, I, 295. — BLÜMNER, *Kunstgewerbe in Alterth*, 1885.

il en arrive néanmoins sur les marchés les plus lointains et ils se répandent sans que pour cela le métier qui les produit perde son organisation primitive, qui repose sur l'artisanat et sur les petits ateliers de famille.

En ce qui concerne les relations de l'artisan et du consommateur, nous avons déjà dit que le consommateur commande l'objet dont il fournit la matière première, ou fait venir l'artisan chez lui, où celui-ci travaille avec sa famille, et il le paye en nature. Les contrats varient et l'industrie en offre des types variés : d'une part, le travail dans la maison avec des produits domestiques, de l'autre, le travail à ses propres risques dans la boutique, et enfin la production en vue de la vente. Entre ces types s'intercalent des modalités nombreuses ; il suffit de noter leur existence. Aussi longtemps que les formes les plus simples persistent à côté d'autres formes plus avancées, il est certain que la société ne s'est pas débarrassée encore des formes économiques primitives.

Quant aux relations des artisans entre eux, le fait le plus remarquable c'est l'organisation en collèges. La corporation antique n'est pas cependant semblable à la corporation médiévale ou moderne, parce qu'elle n'avait aucun caractère professionnel et ne servait pas davantage à la résistance ou au relèvement des salaires. Elle était sans contenu économique et par conséquent sans vie. Il nous suffira de constater que les artisans ne trouvèrent dans l'association aucune protection, qu'aucun contrôle ne fut exercé, qu'aucune mesure ne fut prise pour régler la concurrence. Chacun organisait son atelier comme il l'entendait, chacun fixait lui-même ses prix.

A côté de l'artisan, il y avait place pour le salarié, dernier refuge des pauvres, employé cependant plus spécialement pour les travaux intermittents et pour les travaux agricoles et les travaux de construction.

Le grand développement du métier exclut la grande industrie et la fabrique au sens moderne du mot. Et il en fut ainsi : l'antiquité romaine comme l'antiquité grecque (1) n'ont connu ni la grande industrie, ni la fabrique d'une façon générale, de même que nous ne les retrouvons pas pendant l'antiquité orientale, et s'il en existe des traces en Egypte, ce sont de grandes industries d'Etat, exercées par le roi qui occupe des ouvriers libres (2), et celles d'Athènes sont des exceptions.

L'antiquité n'a pas connu la grande industrie et n'est pas sortie du métier. C'est là une différence importante avec la société moderne. Il est vrai que certains estiment qu'il n'y a entre l'une et l'autre qu'une différence extérieure, du plus au moins, la fabrique étant un métier exercé en grand, l'artisan étant un petit entrepreneur. Mais c'est là s'en tenir à la surface des choses, bien que celle-ci présente également des différences, en ce que l'industriel moderne fait l'avance de la matière première, qu'il possède en provisions considérables, et de la main-d'œuvre, tandis que l'artisan ne fournit que la main-d'œuvre. Ce sont de bien plus profondes différences qu'a signalées Marx et plus récemment Sombart, en ce qui concerne la formation de la plus-value et du capital, la division du travail, la position des classes ouvrières et leur dépendance. La fabrique exerce son influence sur tout l'organisme économique, et son action se répercute sur toute la société : elle transforme non seulement les moyens de production, mais même les consommations, et c'est un élément qui ne peut échapper à personne.

La première cause qui empêcha le développement d'une véritable grande industrie ce fut la grande force

(1) GUIRAUD, *op. cit.*, p. 87. — FRANCOU, *op. cit.*, I, 27 ; II, 18.

(2) WILKEN, *Griechische Ostraka aus Aegypten*, p. 628.

que conserva l'économie productrice familiale. Un fort organisme industriel ne peut exister qu'avec la production d'objets de large consommation, et ceux-ci étaient ou bien produits pour la plupart dans chaque maison, ou bien échangés contre d'autres produits fournis par les économies domestiques.

Par rapport à nous, les sociétés antiques avaient des besoins limités et consommaient peu, et la consommation dans les grandes villes était encore réduite par la composition de la société, la grande majorité de la population étant composée de non-possédants qui n'achetaient rien. Dans les maisons rurales, le travail de la famille pourvoyait à des besoins très restreints. Les vêtements, fort simples, étaient tissés par les femmes, tout au plus les envoyait-on au teinturier du voisinage, et Caton nous apprend que les petits meubles, les instruments de travail, et même les poteries en argile ou en bois étaient fabriqués dans la maison. Les petits propriétaires avaient le moins possible recours au marché et aux artisans, et ils faisaient rentrer dans la production domestique un très grand nombre d'objets. Les mœurs dans les petites villes étaient simples, l'art de confectionner les vêtements rudimentaire, chacun s'habillant à sa fantaisie, le corps n'étant pas emprisonné dans des étoffes ou des tuniques ajustées, mais les étoffes étant drapées et retenues au moyen de quelques épingles ou de quelques coutures. Il y avait bien les personnes riches, mais l'organisation économique de leur maison ne laissait que peu de place à l'industrie privée.

Le peu de stabilité des fortunes empêcha la constitution de la grande industrie. Celles-ci avaient des origines assez impures, elles provenaient de la guerre ou de rapines dans les administrations. Elles ne faisaient pas naître le désir de les conserver avec parcimonie et par le

travail, parce qu'on savait qu'il suffisait d'occuper à nouveau un poste dans l'administration pour s'enrichir. De plus, les commotions politiques et les confiscations faisaient en quelques jours disparaître de grandes fortunes, de même que la faveur du prince en constituait rapidement d'aussi grandes. Or, les grandes entreprises industrielles ne s'improvisent pas et elles ne peuvent pas reposer sur un terrain aussi fragile ; pour s'étendre et prospérer, elles doivent durer. Elles sont l'œuvre de nombreuses générations et leur prospérité n'est pas conciliable avec une excessive mobilité des fortunes. Seule la certitude que le capital employé dans l'industrie est aussi bien protégé que celui qui est employé en terres, peut fournir des capitaux à l'industrie. La grande industrie entraîne avec elle l'association des capitaux et les sociétés par actions, pour constituer un capital anonyme : ce sont là des faits et des institutions que la société antique n'a pas connus.

Une autre cause, qui est d'ailleurs une conséquence de la précédente, ce fut la faible productivité de l'industrie ; aussi les capitaux ne furent-ils point attirés et la transformation du petit métier en fabrique avec des esclaves ou des hommes libres ne se fit-elle pas. Le faible commerce ne procurait pas des gains élevés, qui auraient été diminués encore si on avait employé de grands capitaux à l'achat d'esclaves. L'absence de machines y eut aussi sa part ; chacun pouvait, en effet, ouvrir boutique et exercer un métier sans mise de fonds. Les instruments étaient très simples : aucune force motrice, pas même l'eau ; tout se faisait au moyen des bras. Or, la machine a certainement une grande influence sur la transformation industrielle. L'histoire de tous les temps montre qu'il y a un rapport étroit entre le développement des machines et le progrès de la grande industrie. Le petit

métier n'a besoin que d'un petit nombre d'instruments et le travail des bras suffit, et il vit aussi longtemps que la machine ne le détruit pas. Il ne peut pas lutter, en effet, avec ces puissants engins qui permettent la production rapide et à bon marché, mais qui souvent sacrifient le goût, l'élégance, à la reproduction des mêmes formes, où la personnalité de l'artiste n'est plus pour rien.

L'esclavage lui-même, qui semble en apparence favoriser dans l'antiquité le développement de la grande industrie (1), fut un obstacle et contribua à maintenir l'organisation par métier. L'économie servile, qui montra son improductivité dans l'agriculture (Columel., 1, 77), devait avoir la même conséquence dans l'industrie. Nous savons que les arts mécaniques naissent insensiblement à côté des travaux rustiques et se perfectionnent en s'en séparant. Or, comme l'esclavage empêche cette séparation, il retient les arts éternellement dans l'enfance, parce que la division du travail, qui seule peut perfectionner ces arts, devient impossible là où l'homme est esclave ou attaché à la terre. Soit que le maître organise une certaine division du travail dans sa maison, ou qu'il retire du travail des champs un certain nombre d'esclaves pour en faire des maçons, des cochers, des tailleurs, des forgerons, le travail ne se perfectionnera pas sous le régime de la contrainte : cela n'arrive pas davantage pour le travail industriel. Ici on ne reçoit aucune aide de la nature et si imparfaite que soit la méthode de production agricole, le produit ne s'en ressent que par rapport à la quantité. Au contraire, les produits industriels dépendent entièrement du travail de l'homme et, par conséquent, ils

(1) Voir sur l'esclavage, BÜCHSENSCHÜTZ, *Die Hauptstätten d. Gewerbehefisses in kluss. Alterth.*, p. 6 : *Besitz u. Erwerb in griech. Alterth.*, 192, 335, appuie sa manière de voir sur l'existence d'une grande industrie et de fabriques.

ne peuvent être perfectionnés que grâce au zèle, à l'activité, aux efforts des ouvriers. Or, la contrainte ne produit jamais cet effet ; si elle peut arriver à faire travailler les hommes, elle ne les rendra jamais ni actifs, ni intelligents, ni zélés.

On a vu l'agriculture florissante dans certains pays à esclaves, jamais l'industrie, et si Rome n'avait pas eu une classe d'artisans libres et l'importation étrangère, ses arts et son luxe n'auraient pas fait beaucoup de progrès depuis les origines.

L'esclavage agit d'ailleurs d'une autre façon délétère sur le développement de l'industrie, c'est-à-dire par son coût élevé, le patron devant tenir compte de l'intérêt des sommes employées à l'achat, à l'instruction et au perfectionnement de l'esclave, des dépenses d'entretien, d'amortissement du capital employé, de la prime d'assurance sur la vie, des frais de surveillance et d'administration. Tout cela rendait plus coûteux les produits de l'industrie qui employait la main-d'œuvre servile que ceux des artisans libres.

Enfin, c'était la composition même de la société qui rendait incompatible un haut degré de développement dans l'industrie. Cette société n'avait pas une large classe de consommateurs, composée d'un tiers-état riche, d'une nombreuse classe d'artisans aisés. Les grandes villes étaient pleines d'esclaves, de clients, de non-possédants, d'une plèbe misérable et affamée, comme l'appelle Cicéron (*Ad Att.*, I, 16, 6). Leur augmentation était un phénomène morbide, qui dépendait de l'émigration des gens de la campagne, non pas à la recherche d'un emploi mais d'une aumône, tandis qu'aujourd'hui c'est l'industrie qui les appelle (1). Ce prolétariat sans activité indus-

(1) PÖHLMANN, *Uebervölkerung der antiken Grosstädten*, 1884, p. 28.

truelle n'achetait rien. Quant à l'oligarchie des riches, qui produisaient dans leur maison le plus qu'ils pouvaient et qui n'achetaient au dehors que les objets de luxe, la grande industrie ne pouvait pas compter sur eux. Il n'y avait de débouché ni en haut ni en bas.

On a voulu voir dans les corporations le symptôme d'une haute potentialité productive (1), des indices d'une forte organisation économique, constituant des organismes de défense, qui assuraient l'indépendance professionnelle, ce qui suppose une vigoureuse classe ouvrière. On a ainsi méconnu le caractère des corporations, qui n'étaient pas, comme on le croit généralement, des associations faites pour conserver la technique ou pourvoir, par la division du travail, à certaines industries qui demandent de la technique, de l'habileté, de l'habitude, un apprentissage. Rien de tout cela n'est vrai : les collèges romains n'étaient pas des instruments de politique industrielle, mais d'économie d'Etat, qui se rattachaient au système des impôts en nature et des prestations ; c'est pour cela qu'ils comprenaient d'autres personnes que celles qui se livraient à l'exercice du métier. Le but de ces collèges était d'assurer certains services publics, moyennant certaines immunités, services de transport et vente d'objets fournis à titre d'impôts. Ils n'ont donc rien à voir avec l'organisation industrielle.

L'Etat ne favorisa jamais le développement des industries, il ne s'en préoccupa que pour le service de l'armée et de l'annone. Si à certains métiers il fournit des locaux et des instruments, s'il donna aux boulangers le capital de roulement et des dotations spéciales, s'il donna à certains des privilèges et des immunités, en les obligeant cependant à ne vendre qu'à prix ta-

(1) MARQUARDT, MOMMSEN, KARLOWA, LIEBEMANN, *Röm. Vereinswesen*, 9.

rifés, ce fut toujours pour faciliter l'alimentation des grandes masses populaires, non pas pour amener la transformation du métier en fabrique.

On ne peut pas non plus soutenir que Rome était un centre industriel, avec des fabriques de tissus, de métaux, d'objets d'art (1). La vérité est que Rome n'avait que l'apparence d'une cité industrielle, et qu'elle fut une cité improductive, une grande pieuvre.

Dans la grande ville, la richesse était mal divisée : à un pôle, la ploutocratie avide de luxe, en vain combattu par des lois somptuaires, par la censure publique ; à l'autre pôle, la misère, une souveraineté couverte de haillons, qui vivait des distributions publiques ; au milieu, rien. Généralement on parle de la Rome riche, éblouissante, des repas magnifiques, des spectacles grandioses, des villas immenses, des palais de marbre, de prodigalités insensées. Ce tableau ne donne qu'un côté de la vie sociale, celui qui est artistiquement beau, mais à côté il y a d'autres perspectives plus profondes et économiquement plus intéressantes, celles où grouillent les foules anonymes.

Martial et Juvénal, qui ont connu par expérience tous les côtés de la société et qui vécurent des jours heureux avec les jouisseurs et des périodes de misère et d'humiliation avec les misérables, ont fait une analyse minutieuse des uns et des autres et ils nous fournissent des données utiles pour évaluer la richesse de la capitale. Ici, dit Martial (III, 38), on vit à l'aventure : les foules sont pâles de faim, et on passe les journées à monter et à descendre les escaliers en solliciteur (x, 58). Ici nous vivons tous dans une pauvreté ambitieuse, dit

1) MARQUARDT, *Vie privée*, II, 1-18. — BLÜMNER, *Die gewerbliche Thätigkeit*, 112 — BÜCHSENSCHUTZ, *Die Hauptstätten der Gewerbelebens in klass. Alterth.*, 1869, p. 3.

Juvénal (III, 180). La cité regorge d'une masse énorme de misérables qui ne peuvent apaiser leur faim : parmi eux il y a des citoyens qui portent des noms illustres et qui prétendent descendre des Troyens (I, 109). C'est beaucoup d'avoir un plat de légumes mal assaisonnés (I, 139). Et pour les clients, quelle misérable condition, obligés de courir toute la journée et souvent de revenir le soir les mains vides (I, 117). La plupart recevaient 10 sesterces par mois (= 2 francs. Mart., IV, 26). Avec cette somme ils ne pouvaient certainement pas payer leur loyer, leur nourriture, leur chauffage, leur éclairage, leurs vêtements (1) : c'était plutôt un moyen de se les attacher, et celui qui recevait cette aumône vivait d'un métier. Si on leur donnait des aliments, c'étaient des restes, des aliments gâtés et corrompus (Mart., XIII, 123). Ceux qui étaient favorisés recevaient 2 à 3 « denarii » par jour (= 1 fr. 66 : id., III, 7 ; IV, 68 ; 3 fr. 25 : id., IX, 103), mais c'étaient les grands agents électoraux. D'autres n'étaient payés que quand ils rendaient quelque service, toute la journée à la recherche d'un morceau de pain, et ils n'étaient pas beaucoup au-dessus des mendiants. En un mot, la grande masse était composée de gens qui avaient à peine de quoi vivre et qui n'avaient pas de moyens pour acheter des marchandises et alimenter l'industrie.

La ploutocratie se composait d'ailleurs de véritables riches, de chasseurs d'héritages, de dissipateurs et de prodigues par ostentation. Juvénal nous avertit que c'était une habitude des personnes riches de s'attribuer des richesses qu'ils n'avaient pas et de spéculer sur leur faste (VII, 138). Le grand luxe donne du crédit et

(1) Cf. JUVENAL., IV, 26. Au temps de Cicéron (*in Pison.*, 27), il y en avait qui recevaient 0 fr. 06 par jour !

tire de l'argent des usuriers. De là les grandes dettes et la disparition rapide des patrimoines. Les grandes richesses dissipées en dépenses improductives, qui non seulement empêchaient l'accumulation mais qui poussaient à la ruine, ne servaient jamais au développement de l'industrie, qui ne vit pas sur les extravagances, mais sur une large et sûre demande.

La fabrique ne peut prospérer que là où le débouché est abondant et continu, ce qui arrive dans les sociétés modernes où la richesse est diversement répartie entre un très grand nombre de personnes, de sorte que du milliardaire on passe au dernier mendiant par une échelle infinie de fortunes qui se diversifient en qualité et en quantité. Plus la richesse est divisée, plus augmentent les consommations : quand elle est concentrée à un pôle, le luxe rompt l'équilibre de la production, en diminuant la production des objets de consommation courante et en augmentant celle des objets de luxe. Mais ceux-ci ne pouvaient dans l'antiquité, par suite du petit nombre des possédants, alimenter de grandes industries, et Rome, de plus, les importait : les vases venaient de Chios, de Rhodes, de Samos, de Cnide, les verres d'Alexandrie, les bronzes et les objets d'or de Corinthe, de Délos, de Colchide. La Sicile et la Calabre envoyaient des tapis et des étoffes, la Gaule cisalpine des laines. La production indigène ne pouvait pas lutter contre ces produits étrangers, parce que le marché local étroit ne pouvait soutenir des industries de luxe, et Rome n'avait autour d'elle que des déserts et une faible population rurale. Les riches romains satisfaisaient à leurs goûts et à leurs jouissances esthétiques en achetant des produits d'origine diverse, là où les ateliers florissaient, parce que leur clientèle n'était pas seulement à Rome, mais partout où il y avait des personnes riches.

Ces centres d'importation étaient à l'étranger, et Rome possédait une classe de négociants (*negotiatores*) qui tiraient de larges profits de l'importation de ces marchandises étrangères. On pourrait se demander si la grande industrie se développa pour ces produits de luxe préparés pour l'exportation ; nous répondrons qu'ici encore une circonstance l'empêcha de se développer et ce fut la nature du commerce ancien qui exigeait, sur les marchandises étrangères, des gains élevés pour l'intermédiaire, le marchand voulant pour lui un bénéfice en dehors des intérêts du capital employé et des frais de transport, qui étaient très élevés. De là, l'élévation des prix, dont une part minime allait au producteur, et qui faisait que ces produits ne pouvaient devenir l'objet d'un grand trafic et restaient réservés à un petit nombre de privilégiés. Certains lieux renommés pour leur tradition artistique ou pour leurs dons naturels exportaient, mais en petite quantité et avec de faibles profits, autant d'obstacles au développement d'une grande industrie.

Toutes ces circonstances variées retenaient l'industrie dans les limites du métier : chaque localité a ses artisans qui suffisent aux besoins locaux, qui fabriquent sur place les objets de consommation courante. Si certaines grandes familles exploitent au moyen d'esclaves les carrières de leurs latifundia et y établissent des fours à briques, cela ne modifie pas l'allure générale de l'industrie. Et la petite industrie triomphe même dans la construction des maisons publiques et privées, comme dans les mines, quand on n'emploie pas des condamnés ou des prisonniers de guerre (1). La multiplicité des puits, le réseau serré des galeries laissent supposer que la

(1) BLÜMNER, *Die gewerbl. Thätigkeit der Völker des klass. Alterthums*, 1869, p. IX.

division des terrains miniers était extrême et les concessions très nombreuses (1), de sorte qu'elles étaient à la portée de toutes les bourses, même des plus petites. On peut en dire autant des ateliers de métallurgie, où l'examen des lieux a conduit à conclure qu'il n'y avait pas de vastes ateliers organisés sous une même direction et par un seul maître, mais plutôt une foule de petits ateliers appartenant à des propriétaires indépendants. Quant aux constructions, il suffit de rappeler que pour la construction de l'aqueduc de Marcius à Rome, le gouvernement passa des contrats avec 3.000 maîtres-maçons, dont chacun se mit au travail avec l'aide de ses esclaves. Le fractionnement des lots dans les adjudications de travaux publics atteste la prédominance de la petite industrie (2). D'autres grandes constructions publiques furent faites par l'Etat en employant les *esclaves publics*, au moyen desquels l'Etat pourvoyait à de nombreux services publics et qu'il possédait comme un grand propriétaire (3). C'est ainsi que l'Etat romain, comme les monarchies orientales, étaient de grandes économies qui produisaient ce dont elles pouvaient avoir besoin au moyen d'esclaves qu'elles nourrissaient, logeaient, habillaient (4). L'ancien empire égyptien avait aussi sous sa dépendance des troupes d'ouvriers libres non salariés, mais rétribués en nature. Ce n'est que lorsque les esclaves ne suffisaient pas qu'on avait recours aux salariés, par des contrats à forfait, à la journée, à des entrepreneurs qui cédaient le travail à un grand nombre de petits sous-entrepreneurs.

(1) Cf. ARDAILLON, *Les mines du Laurium dans l'antiquité*, p. 181 et 74.

(2) De même en Grèce. Voir MAURI, *I cittadini lavoratori dell'Attica*, 1895, p. 25.

(3) HATKIN, *Les esclaves publics, dans l'empire romain*, 1897.

(4) LUMBROSO, *L'économie sous les Lagides*, p. 20.

CHAPITRE VI

LA PRODUCTION AGRICOLE

Nous devons maintenant rechercher dans quelle mesure le capitalisme a pénétré dans la production agricole et l'a intensifiée. C'est ici que se place l'étude des spéculations faites, notamment par les latifondistes, dans l'exploitation du sol, de la formation de la plus-value foncière, de la part qui revient au capitalisme agricole et pastoral dans la ruine des petits propriétaires et des classes rurales. Nous rencontrons ici les problèmes les plus importants et les plus complexes de l'histoire économique du monde antique, et il serait téméraire de vouloir les éclaircir entièrement. La vie économique, à la différence des manifestations juridiques, ne peut pas être étudiée sous toutes ses faces, beaucoup échappent au regard ; même la vie économique qui se déroule sous nos yeux est si pleine d'incertitudes et de contradictions que pour beaucoup de faits on n'a pas pu arriver à se mettre d'accord sur leur interprétation ; nous avons des théories optimistes et des théories pessimistes, et les mêmes faits sont invoqués, par exemple, en faveur du protectionnisme et contre lui. Aux difficultés inhérentes au sujet lui-même viennent s'ajouter pour l'antiquité celles qui dérivent du défaut de renseignements ou de leur insuffisance. Les écrivains anciens n'ont exprimé qu'incidem-

ment leur pensée sur tel ou tel fait économique, et généralement il s'agit d'impressions provoquées par des phénomènes transitoires et observés sur un champ très étroit, à Rome et dans ses environs, rarement dans toute l'Italie, des impressions faussées le plus souvent par la passion politique et plus encore par la rhétorique. Aussi comment ne pas douter, devant ces affirmations si souvent répétées des causes de la grandeur et de la décadence de Rome, que le capitalisme dans ses formes les plus modernes a imprimé son caractère à l'économie agraire et que les latifondistes ont exploité leurs terres avec des méthodes capitalistes (1). On retrouve couramment ces expressions, de même qu'on dit très souvent que sur le marché de Rome les terres des royaumes conquis étaient objet de spéculation, de jeu, se vendaient et s'achetaient, comme on le fait aujourd'hui en Australie, que l'on jouait sur la hausse et la baisse des produits agricoles, qu'on accaparait les denrées des pays lointains, que la terre était cultivée de façon à obtenir le produit brut le plus faible et à restreindre les dépenses de culture. De même on dit encore que l'industrie agricole trouvait un encouragement dans l'industrie commerciale, qui aurait également poussé au développement de l'industrie manufacturière. L'esclavage est présenté comme un moyen de production capitaliste, et l'on voit dans les importations de blé d'Afrique et les distributions gratuites de blé à Rome la cause directe de la ruine des agriculteurs italiens.

Les formes de production capitaliste, en général, si l'on fait exception pour les colonies, se développent d'abord dans les villes, c'est-à-dire dans l'industrie.

(1) MOMMSEN, *Roem. Gesch.*, 8^e éd., I, 833. Voir surtout l'excellente et originale étude de M. G. FERRERO, *Grandeur et décadence de Rome*, trad. franc. 3 vol.

L'agriculture n'en subit pas d'abord l'influence, et ce n'est que lorsque le progrès industriel est avancé, qu'il réagit sur la production agricole, en lui imprimant un autre caractère.

Nous avons déjà parlé de l'économie domestique des familles rurales qui pourvoyaient à leurs besoins par le travail de leurs membres et qui allaient au marché vendre leur superflu et acheter les quelques objets indispensables, notamment en fer, qu'ils ne pouvaient produire. Des oscillations du marché pouvait dépendre leur luxe, mais non pas leur vie matérielle. Nous avons pu constater l'existence d'une classe de petits propriétaires, qui ne travaillent pas la terre, qu'ils louent à colonat partiaire, et qui vivent modestement, mais avec dignité, du produit de leurs terres et qui vendent leur superflu au marché local. Ils constituaient l'élite des nombreux petits centres urbains d'Italie, ils prenaient une part active à la vie politique, mais ils n'avaient pas de capitaux pour les spéculations agraires. Leur existence ne dépendait pas non plus du marché ; ils n'avaient pas de paiements à faire, ni à payer d'impôts. Ils manquaient de tout aiguillon pour augmenter une production que le marché n'aurait d'ailleurs pas pu absorber.

La première règle de toute agriculture capitaliste c'est de produire pour vendre, d'intensifier les cultures quand on prévoit des prix rémunérateurs sur les marchés. Or, toute la question est de savoir si les marchés pouvaient offrir ces prix, s'il existait de grands marchés prêts à absorber toute surproduction agricole, et à encourager l'augmentation d'activité et l'esprit d'entreprise du propriétaire.

Or, ce sont précisément ces causes et conditions qui ont manqué dans l'antiquité. La population était faible, les centres urbains insignifiants, les habitudes de vie frugales et très faible la capacité d'achat des classes non

possédantes, pour pousser le propriétaire à intensifier les cultures, à spéculer. Les transformations agraires qui demandent des emplois de capitaux peuvent se faire quand il n'y a pas surabondance des produits par rapport aux besoins, sinon les progrès de l'agriculture amènent la ruine des propriétaires. L'état stationnaire des cultures jusqu'à ce que la consommation ait atteint le niveau de la production et fait monter les prix, l'utilisation des conditions de fertilité naturelle, c'est encore le système le plus avantageux, quand les producteurs ne peuvent compter que sur un étroit marché local, et c'était là le cas de l'antiquité.

Ce qui semble certain pour l'Italie romaine comme pour la Gaule, et cela devait être vrai pour d'autres régions, c'est que normalement les produits dépassaient les besoins et que les prix des denrées alimentaires étaient bas. On y constatait ces bas prix qui, dans une économie naturelle, assurent le bien-être de tous, et rendent, d'autre part, impossibles les transformations agricoles. Sur cette abondance et ce bon marché relatif nous pouvons citer Polybe (II, 15), qui parle de la facilité de vie dans la vallée du Pô comme d'un fait constant. On y trouvait à se nourrir et à se loger dans les auberges pour un demi-as, c'est-à-dire pour 0 fr. 025 par jour. De son temps (il mourut en 123 av. J.-C.), le médimne sicilien de blé valait 4 oboles, soit 1 fr. 21 l'hectolitre, de sorte que si l'on compare la dépense d'un voyageur au prix du blé et si on prend celui-ci comme indice de valeur au prix de 20 francs l'hectolitre, la dépense correspondrait à moins de 0 fr. 40.

Le renseignement de Polybe se rapporte à l'Italie et non pas à Rome, dont le marché était absolument indépendant des prix des provinces, de même que celles-ci étaient économiquement séparées et indépendantes de

Rome. Aussi n'avons-nous pas à tenir compte des prix que Marquardt (1) nous donne pour le blé à Rome, où, de 203 à 196 av. J.-C., l'hectolitre valait de 2 fr. 64 à 2,50, parce qu'il s'agit là des conditions spéciales du marché de Rome, qui était sous l'influence des arrivages des navires de l'Espagne, de la Sicile, de la Sardaigne et de l'Afrique, et qui était étranger aux prix que l'on trouvait dans les campagnes de la Gaule transalpine et cisalpine. Les prix à Rome variaient et même donnaient lieu à des jeux de bourse : on jouait à la hausse et à la baisse, suivant que l'arrivée du blé était plus ou moins probable, que la mer était bonne ou mauvaise, que les réserves des greniers publics étaient plus ou moins abondantes ; mais ces variations de prix ne dépassaient pas un cercle restreint, et ne changeaient rien aux conditions des marchés lointains. Nous ne pouvons donc suivre ceux qui, comme Marquardt, étendent à toute l'Italie le prix atteint à Rome par le blé au commencement du II^e siècle av. J.-C. et qui appliquent le renseignement fourni par Pline au marché romain et en tirent la preuve de la baisse des prix par suite de l'importation des blés étrangers, pour conclure que la culture du blé en Italie n'était plus rémunératrice. Cette confusion ne peut que nous faire commettre des erreurs, et la nécessité de distinguer tous ces faits sera plus loin rendue plus évidente encore.

Ce qui est certain c'est le bas prix des denrées. Même le vin se vendait les 3 litres pour un as (= 0 fr. 03 : Plin., *H. n.*, XVIII, 17). Martial, qui venait des campagnes d'Espagne et qui avait vécu en Italie, le constatait : « Le paysan, dit-il, peut bien se rassasier, mais il n'a rien. Les bas-prix des denrées rendent l'agriculteur pauvre » (XII, 76).

(1) *Vie privée*, II, 14.

La condition du producteur était celle-ci : il ne pouvait transporter que les produits supérieurs, très recherchés ; la plus grande partie des produits devaient être vendus au marché local, où l'offre était plus grande que la demande ; il n'avait donc aucun intérêt à augmenter la production et à employer de nouveaux capitaux dans l'exploitation agricole.

Examinons successivement chacun de ces points.

On affirme couramment que les importations à Rome de blé d'Afrique fermèrent le marché de Rome aux producteurs italiques et les ruinèrent. Cela suppose qu'auparavant les blés italiques venaient à Rome, et que toute une agriculture pouvait tirer de cette vente des prix rémunérateurs. Il n'est pas vraisemblable *a priori* qu'une ville qui, à l'époque de son plus grand développement, consommait environ 4 millions de quintaux, ait pu avoir de l'influence en bien ou en mal sur toute l'agriculture d'un Etat. Mais voyons les choses de plus près.

Dans les premiers temps, l'histoire économique de Rome et du Latium est étroitement unie : les citoyens du Latium produisent pour la consommation de Rome, qui est leur plus grand marché pour le blé. Le pain, le principal aliment des Romains, vient des campagnes latines (Cic., *Ad Att.*, xiv, 3), comme de la zone plus proche de la ville viennent les légumes, les fruits, le lait. Au delà de la première zone circulaire, cultivée, d'après la loi de Thünen, en jardins et en potagers destinés aux produits soumis à un rapide dépérissement, au delà de la zone du paysan qui le matin, à l'aube, réveille la ville par ses cris (1), s'étendait la zone aux céréales, aux systèmes de culture qui devenaient toujours plus extensifs

(1) CALPURN., *Eglog.*, 4 ; APULEJ., ix, 32 ; HORAT., *Epist.*, i, 18, 36 ; VIRGIL., *Georg.*, i, 279.

à mesure que l'on avançait vers des zones plus éloignées.

Du Latium, Rome tirait sa nourriture, jusqu'au moment où s'étant emparée de pays qui n'avaient pour richesse que du blé, après les avoir privés de toute richesse métallique, elle dut se contenter de recevoir d'eux des tributs en nature. Ce fut l'économie qui prédominait en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, qui obligea Rome à prendre du blé. Et c'est pour cela que fut dirigé sur Rome ce torrent de blé qui bientôt submergea la zone à céréales du Latium et la transforma presque en un désert qui s'étendait jusqu'aux portes de Rome.

Il est donc bien évident que les importations de blé étranger et les distributions gratuites ont ruiné l'agriculture dans le Latium, de même qu'il est invraisemblable qu'elles aient ruiné celle de l'Italie, comme le disait Suétone (*Aug.*, 42), qui y voyait la cause de la disparition de la *cultura agrorum*, et comme tout le monde le soutient, y compris Mommsen (1). Ce grand historien attribue la ruine de la propriété foncière aux importations de blé d'Afrique, de Sicile et de Sardaigne ; il soutient que les paysans italiques furent sacrifiés aux prolétaires de la capitale et que, avec l'inondation du marché de Rome et la pression du blé étranger, l'agriculture italique fut obligée de se transformer, c'est-à-dire d'adopter des cultures intensives, la vigne, les fruits et les légumes.

C'est sur ce point des importations étrangères que se concentrent toutes les questions relatives à la production agricole, à sa ruine d'une part, aux emplois de capitaux de l'autre, et il est nécessaire de l'éclaircir afin de pouvoir apprécier le caractère de la production.

Suétone, qui le premier releva le fait, le faussa en

(1) MOMMSEN, *Roem. Gesch.*, I, 8^e édit., p. 839 ; II, 339.

l'attribuant à l'Italie tout entière; le dommage ne s'étendit que sur une région assez petite. Et d'abord essayons de préciser le total de ces importations de blé étranger. L'annone, aux temps d'Auguste, recevait par la voie de mer 60 millions de « modii » par an, c'est-à-dire 5 millions 200 hectolitres (un peu plus de 4 millions de quintaux) : 20 millions étaient fournis par l'Égypte, les autres 40 millions par la Sicile et la Sardaigne (1), ces greniers de la République, les fidèles fournisseurs de l'annone (2). La consommation journalière était pour Rome de 79.000 « modii » à l'époque de Cicéron (3) et de 75.000 à l'époque de Sévère (4), de sorte qu'environ la moitié du blé importé servait aux besoins de la capitale : l'autre moitié était vendue par les édiles dans le territoire environnant (5).

Que ce blé importé fût distribué gratuitement ou vendu à un prix inférieur à celui qu'il coûtait pour le produire, c'était là un fait dont l'influence ne se faisait sentir qu'à Rome et sur les marchés voisins. Aussi est-il sans intérêt de savoir que les distributions gratuites

(1) A. VICTOR., *Epit.*, 2.

(2) CIC., *leg. Manil.*, 12; *Verr.*, II, 2. — VALER. MAX., VII, 6.
— TIT. LIV., XXVII, 2.

(3) CIC., *Verr.*, III, 30.

(4) SPARTIAN., *Sever.*, 23.

(5) De ces chiffres sur la consommation du blé à Rome, connaissant ce que consomment aujourd'hui les villes italiennes du Midi, on arrive à établir que la population de Rome était inférieure à un million. Et qu'on remarque qu'on consommait autrefois plus de blé que maintenant, non seulement par suite des mauvais procédés en usage pour la mouture et la panification, mais surtout parce que le blé était la base exclusive de l'alimentation, parce qu'on n'utilisait pas les céréales inférieures, l'orge, l'avoine, et que l'on ne connaissait pas le maïs, la pomme de terre, et qu'on ne consommait que peu de légumes. Il faudrait donc évaluer la population à moins d'un million.

étaient faites en moyenne à 200.000 personnes (1) et que si l'on dépassa parfois ce chiffre, ce fut accidentellement, à la suite de disettes ou d'autres circonstances. César, au moment de sa dictature, y admit 320.000 personnes, mais il en réduisit ensuite le nombre à 150.000 (2). Sous Auguste il y en eut 200.000 (3). L'influence de cette augmentation d'Etat fut désastreuse pour Rome, non seulement sur la culture des terres environnantes, mais sur son économie générale. L'espérance d'avoir le pain gratuit attirait dans ses murs des masses de misérables, de paresseux, elle poussait la plèbe à dédaigner le travail, et les maîtres d'esclaves eux-mêmes, pour avoir le pain gratuit, affranchissaient leurs esclaves à condition que ceux-ci leur apporteraient le blé reçu (4). On peut saisir ici l'enchaînement des faits économiques et comment ils agissent réciproquement les uns sur les autres. Les importations et les distributions gratuites ruinaient l'agriculture dans la campagne romaine qui se dépeuplait et se transformait en pâturages, et cette dépopulation augmentait le nombre des sans-travail urbains, de ceux qui devaient être nourris par le blé public, dans la capitale. Là, en effet, tout languissait, tout dépérissait, tout travail était abandonné, toute industrie, sauf la mendicité, était interdite aux pauvres. Les professions destinées à pourvoir aux besoins des agriculteurs étaient abandonnées. Quand on chasse la population des campagnes, on condamne toute la population urbaine à vivre dans l'oisiveté, on lui interdit tous les métiers qui alimentent le premier des commerces, le commerce entre la ville et la campagne. Mais, nous le répétons, cet effet

(1) *Monum. anciran.*, 3, 19.

(2) *Suet.*, *Aug.*, 41, 42.

(3) *Dion.*, LV, 10.

(4) *Dionysii Halicarn.*, IV, 24.

était propre à Rome, comme l'était la cause elle-même, parce que les distributions gratuites n'avaient lieu qu'à Rome (1) et que la répercussion des importations extérieures ne se faisait pas sentir au delà des campagnes du Latium.

Si l'importation du blé ruina l'agriculture, ce fut celle du Latium, de même que la constitution des pâturages dans les campagnes de l'Italie méridionale date des guerres d'Annibal, qui les ont dépeuplées. Rome ne fut jamais le marché du blé italique, parce qu'il n'y avait pas de routes faciles et commodes pour apporter à Rome de grandes quantités de blé. Autre chose sont les routes militaires sur lesquelles on peut faire le commerce d'objets précieux, de luxe et peu volumineux, autre chose les routes sur lesquelles peuvent passer de grandes quantités de blé et de vin dans des récipients d'argile. Même au moyen âge, il arrivait que le blé ne pouvait pas rapidement être transporté au loin, et de là des disettes effroyables dans les provinces voisines d'autres provinces où il n'y avait pas pénurie, et séparées à peine par une chaîne de montagnes. Enormes auraient été les frais de transport des produits du nord de l'Italie ou des Gaules à Rome, et c'est pour cela qu'il n'y eut pas de service régulier de commerce pour les denrées volumineuses entre ces régions. Ce fut pour Rome une nécessité que de pourvoir à ses besoins exclusivement par la voie maritime, même si son alimentation était ainsi laissée à la merci des vents et des pirates.

Voyons si l'existence de ce grand centre urbain peut exciter la production à donner, sinon du blé, au moins d'autres denrées et notamment des denrées de luxe, et si cela entraîna la transformation du latifundium, si des

(1) APPIAN., *de bell. civ.*, II, 120.

méthodes intensives de production s'introduisirent, si on fit des emplois de capitaux dans les spéculations agricoles.

On dit que la demande de produits de luxe, viñ, légumes, etc., aurait amené la transformation des cultures du latifundium et encouragé à substituer au blé des cultures intensives (1); on dit que, pour avoir des produits spéciaux, il fallut diviser le latifundium et le donner en petits lots à des fermiers, obtenant ainsi une plus grande intensité de travail et un arrêt dans l'appauvrissement des classes travailleuses (2). Le capital aurait été appliqué à la terre, le colon se serait livré à des cultures intensives et aurait amené une transformation dans la production agricole.

La grande augmentation de la production à Rome, l'immigration des riches de la Méditerranée devaient, selon Rodbertus, provoquer une augmentation dans la demande et des goûts différents de ceux de la Rome antique. Mais à combien de personnes s'étendait ce pouvoir d'absorption? Ces objets dont les prix étaient décuplés et davantage par les frais de transport, étaient destinés à un petit nombre de personnes riches, à quelques centaines de richards et de dissipateurs, et ce n'est pas cette consommation restreinte qui peut transformer les cultures. Ce n'était pas la demande de quelques produits spéciaux, des roses, des lis et des violettes (3), des légumes cultivés en serre (4), des poires de Vérone, des asperges de Ravenne qui figuraient sur les tables des

(1) RODBERTUS, dans les *Jahrbücher f. Nationaloek. u. Statistik*, II, 1864, p. 248.

(2) WISKEMANN, *Die antike Landwirthschaft und das von Thünen Gesetz*, 1839, p. 39. — HEISTERBERGK, *Entstehung des Colonats*, 92.

(3) VARRON, I, 16. — PLIN., *Hist. nat.*, XXI, 7.

(4) PLIN., *Hist. nat.*, XIX, 19, 20.

riches comme des raretés et des merveilles, avec d'autres excentricités de prodigues dissipateurs, les langues de perroquets, les roses de Pestum, les champignons de Bithynie, les huitres de Brindisi, les oiseaux de Numidie (1), ce ne pouvaient pas être ces demandes qui changeaient les cultures de toute l'Italie et qui poussaient à la production et à la spéculation.

Il est certain que le revenu de ces produits devait être beaucoup plus grand que celui du blé (2), mais combien pouvait-on en vendre ? Ils arrivaient à Rome en très petite quantité, et les difficultés de transport et de conservation en haussaient extraordinairement le prix. Nous savons par Pline que les fruits eux-mêmes étaient au-dessus de la bourse des pauvres (xvii, 1), bien entendu les fruits qui venaient de loin. Aucune production industrielle en grand ne pouvait prospérer pour les objets de luxe ; il en était de même en agriculture pour les aliments destinés à la bouche d'une infime minorité de riches. Aujourd'hui seulement la production de coûteuses raretés agricoles est possible parce que, avec les rapides moyens de transport, le marché mondial leur est ouvert.

Imaginer, comme le fait Marquardt, que pour remplacer la petite culture qui n'était plus rémunératrice, on essaya la production en grand des viandes de choix, des fruits délicats, des vins supérieurs, c'est pour le moins commettre un anachronisme, tout comme nous ne pouvons souscrire à cette opinion de Rodbertus (3) : « Rome opérait sur l'Italie comme la ville de Thünen, et toute l'Italie sur le reste des pays méditerranéens. Puisque le

(1) NISSEN, *Italische Landeskunde*, I, 113, 437 ; II, 36.

(2) VARRON, III, 2,

(3) *Jahrbücher*, II, 222.

blé venait de loin, l'Italie se livrait à d'autres cultures qui dépendaient d'une économie parcellaire. »

Qu'il nous soit permis d'insister sur l'examen de ces affirmations qui ont été acceptées sans discussion et qui sont devenues un lieu commun de l'histoire économique de Rome. Il ne nous paraît pas douteux qu'elles reposent sur une inexacte appréciation de la réalité.

Pour que la production intensive de produits agricoles spéciaux pût se développer sur une large échelle, il eût fallu de nombreux marchés avec une grande capacité d'achat, et il n'y en avait pas. On ne peut pas tenir compte des nombreux centres urbains où vivait une classe nombreuse de petits propriétaires, de curiales, d'artisans, de non-possédants. Il ne restait que Rome, où se concentraient les grandes fortunes mal accumulées et prêtes à être dissipées par des héritiers prodigues.

De même que son approvisionnement par les marchés d'outre-mer n'avait pas d'influence au delà du Latium, c'est-à-dire dans ces régions qui n'avaient jamais envoyé et ne pouvaient envoyer du blé à Rome, de même la demande de produits supérieurs qu'elle pouvait faire ne pouvait modifier sensiblement les formes de production dans ces pays éloignés. La population de la capitale était composée d'une multitude de non-possédants qui n'avaient pas d'argent pour acheter des objets de luxe. Quelle quantité pouvaient-ils bien absorber, nous ne dirons pas, de gibier, mais simplement de viande, ceux qui, comme tous les Italiens de ce temps et d'aujourd'hui, se nourrissaient presque exclusivement de blé (1),

(1) Les *alimenta Italiae* des médailles de Trajan sont représentées par des épis de blé : BORGHESI dans le *Bollettino dell'Istituto di corrisp. archeolog.*, 1839, p. 155 (*Œuvres épigraph.*, II, 272). Aux enfants nourris selon les prescriptions d'Adrien (l. 14,

la viande étant réservée aux soldats, aux matelots, aux athlètes, aux rhéteurs, aux mineurs et à d'autres personnes appliquées à des travaux pénibles (1).

La viande n'était pas de consommation courante ; pour les personnes riches, la viande de porc était déjà une grande gourmandise. Le menu peuple ne mangeait de la viande que lorsqu'on en faisait des distributions gratuites à l'occasion des fêtes, des triomphes, des funérailles, des sacrifices.

L'Italie pouvait envoyer à Rome des échantillons de sa production agricole, par mer ou par la grande voie fluviale du Pô, le fidèle transporteur auxiliaire des routes maritimes (2), mais rien de plus. Grâce au Pô, on pouvait satisfaire aux caprices des riches, à leurs plaisirs de bouche (3), mais on ne pouvait ni approvisionner Rome de blé italien ni augmenter l'envoi de produits de luxe de façon à transformer les cultures de régions entières. Les difficultés et le coût des transports enlevaient au prix de vente toute marge de profit, toute possibilité économique de vente. Le paysan du Pô touchait le dixième du prix que le blé, le vin et ses autres produits pouvaient atteindre sur les marchés lointains (4). Et c'est précisément parce que le transport coûtait plus que les produits eux-mêmes, qu'on avait décidé de consommer sur place les impôts en nature et qu'il était défendu de transporter ceux qui étaient loin des ports de mer (5).

Dig. xxxiv, 4) on ne donnait que du blé : FABRETTI, *Inscript. domest.*, 23 ; ORELLI, III, 303. Aux esclaves on donnait du blé, des olives, de l'huile, du vinaigre, du vin.

(1) Hieronim., in *Jovinian*, II, 43.

(2) Ambrosii, *Hexameron*, II (Migne, XIV, 131).

(3) Sidon. Apollin., *Epist.*, I, 3, 6, sur la difficulté de voyager par voie terrestre, id., III, 2, 3.

(4) Nissen, *Ital. Landeskunde*, II, 36.

(5) L. 9, *Cod.* x, 16.

L'influence de Rome ne se fit sentir, comme pour la ville de Thünen, que dans la zone voisine et non pas sur toute la péninsule. Elle se limita aux campagnes environnantes, et elle fut bienfaisante, en transformant les plus voisines en jardins potagers, et mauvaise pour les plus éloignées en les obligeant, sous la pression des importations, à abandonner la culture des céréales. Cette production locale suffisait aux exigences de la consommation (1), et luttait avantageusement contre celle des régions plus éloignées, dont les prix étaient surélevés par les frais de transport et qui entraient en concurrence avec les importations étrangères venues par mer. Dans l'antiquité comme dans les temps plus récents, c'est-à-dire quand les moyens de communication et de transport étaient imparfaits, l'influence égalisatrice de la concurrence entre les lieux de production et les lieux de consommation éloignés les uns des autres n'agissait pas ou n'agissait qu'accidentellement.

L'influence du marché de Rome ne se faisait sentir que sur un rayon limité (2). C'est à cette zone environnante que se limitait son pouvoir d'absorption pour les denrées de large consommation, tandis que son marché était vite saturé des produits rares et coûteux qui venaient de loin. Par conséquent Rome n'avait aucune influence sur la production agricole de la péninsule et notamment de la haute Italie. Quand sa population augmenta et aussi les difficultés d'approvisionnement, Rome devint un marché maritime détaché du continent, un

(1) Rome tirait beaucoup de la Sabine, montueuse mais fertile en troupeaux (STRABON, v, 228), en oliviers et en vignes (COLUM., v, 8. — PLIN., *Hist. nat.*, xv, 3).

(2) La limite comme disent les lois. Cfr. l. 1, *Cod. Just.*, xi, 60, où il est dit que les marchés manquaient de blé, que cependant il y avait la possibilité de les approvisionner : *Tiberianus statuit certas possessiones quae ad limitem frumenta conveherent.*

immense ventre urbain qui était plus éloigné de l'Etrurie et de la vallée du Pô que de l'Egypte, parce qu'il était relié à celle-ci par les voies de mer, et séparé de celle-là par des routes escarpées à travers les Apennins, sur lesquelles circulaient mal le froment et le vin portés sur le dos des ânes et des mulets dans de fragiles vases de terre.

Rome était séparée du reste de l'Italie, tout comme par le luxe de ses millionnaires et les goûts de ses raffinés elle était devenue une ville d'Orient. De même que pour ceux-ci elle tirait des parfums de l'Arabie, des perles de l'Inde, des soies de la Babylonie, de même son domaine agricole ce n'était pas l'Italie, mais, comme le disait le rhéteur Aristide dans l'éloge prononcé l'an 143 après J.-C., la Sicile, l'Egypte, les terres cultivées d'Afrique (1). Les vins, les huiles, les olives, le miel, les conserves de poisson, les viandes salées arrivaient par voie de mer, de toutes les régions, comme des routes de terre, des campagnes environnantes, et précisément parce qu'elles affluaient de tant de lieux divers, le marché en était suffisamment pourvu, et on n'y constatait pas ces demandes qui influent sur les formes de la production.

On peut affirmer que l'économie de Rome et celle de l'Italie se développèrent séparément. Les campagnes éloignées du grand centre (2) ne ressentaient pas les effets de l'agglomération de l'*urbs*. Ils se faisaient sentir aux portes de Rome (3), ou dans les campagnes situées le long des fleuves et qui envoyaient leurs produits *in urbem* (4). Le reste de l'Italie était économiquement étran-

(1) Ed. Jebb, I, 200.

(2) Cf. la *lex Julia municipalis*, 20 (C. I. L., I, 206). Juvénal (III, 223) nous apprend que les terres avaient baissé de valeur à Sora, Fabrateria et à Frosinone.

(3) Cicer., *Ad Attic.*, XIII, 33; Horat., *Carm.*, II, 3, 48.

(4) Plin., *Epist.*, V, 6, 12; Colum., I, 2.

ger à Rome, qui, comme le dit Symmaque (x, ep. 34) « pesait sur le corps de tout l'Empire ». En 385 on avait eu une année d'abondance dans toute l'Italie (1) et Rome seule était en proie à la disette et chassait les étrangers et les pauvres (2). Le blé d'Afrique lui avait manqué. Sidoine Apollinaire ne compta jamais sur le blé italien, bien que dans ses préfectures à Rome il ait eu souvent à lutter contre la disette qui menaçait la ville (3), et jamais il ne fit des achats de blé en Ligurie et en Gaule, même quand les soulèvements populaires mettaient sa vie en péril ; mais il se mettait en vedette sur le haut des collines du Tibre pour épier les navires qui devaient rassasier ses administrés et le délivrer, lui, de mortelles inquiétudes (4). Auguste lui aussi faillit se suicider parce que le peuple romain manquait de blé (5), et cependant l'Italie, malgré la décroissance naturelle inévitable de la production agraire, avait du blé pour sa consommation, pour celle de ses villes et même pour Rome, à l'occasion elle aurait pu venir au secours des provinces ravagées par la famine (6).

L'Italie ne jouait pas non plus le rôle de la ville de Thünen sur le reste des pays méditerranéens. L'Italie agricole se suffisait, il n'arrivait rien dans ses provinces

(1) AMBROSII, *Epist.*, I, 18 (édit. Migne, XVI, 970).

(2) id., *De officiis ministr.*, III, 8 (id., XVI, 159) ; SYMMACHI, *Epist.*, II, 8 ; LYBANIUS, *in Antiochico* (édit. Riese, I, 239).

(3) SIDON. APOLLIN., *Epist.*, I, 16.

(4) SYMMACHI, *Epist.*, III, 55 (édit. Seek, *Mon. Germ. Script. ant.*, VI).

(5) A. VICTORIS, *Aug.*, I.

(6) Quand sous Trajan, l'Égypte, la clef de l'annone, comme l'appelle Tacite (*Hist.*, III, 8) fut frappée d'une disette extraordinaire par suite de la non-inondation du Nil, l'Italie put lui expédier des navires chargés de blé. Pline (*Paneg.*, 30) célèbre ce pacifique triomphe comme une des plus grandes gloires de Trajan.

des importations africaines (1), parce que la production courante suffisait à satisfaire aux besoins locaux. Si ses villes, à l'exemple de Rome, consommaient des produits exotiques, c'était pour le luxe de ses riches. Il nous faut ici examiner l'état de l'agriculture italienne à l'époque romaine.

Une description de l'Italie, faite en 343 après J.-C., certainement d'après des renseignements plus anciens mais postérieurs à Strabon, présente ainsi les différentes régions de l'Italie : « La Calabre produit du froment et elle est riche de tout ; dans le Brutium il y a de l'excellent vin et beaucoup. La Lucanie est une région féconde, riche de tout et qui exporte beaucoup de lard, ses montagnes sont couvertes de riches pâturages. Puis vient la Campanie qui n'est pas très grande, mais où il y a beaucoup de propriétaires de latifundia (2) ; elle se suffit à elle-même et elle est le grenier de Rome (3). » L'auteur anonyme de cette courte description n'insiste pas sur les autres régions : il cite la Toscane, cette belle province riche de tout, il parle du vin de Toscane, du Pixenum, de la Sabine, de Tivoli, et il conclut que l'Italie est *plena omnibus bonis*.

Ce tableau concorde avec les données qui nous sont fournies par ailleurs. Les terres italiques continuèrent à

(1) Mommsen (*Röm. Gesch.*, I, 8^e édit., 840) dit au contraire que le blé d'outre-mer inondait la péninsule. Et PÖHLMANN (*Die Uebervölkerung d. antiken Grosstädte*, p. 69) dit que Rome avait accru sa population d'une façon disproportionnée au développement de l'agriculture italienne ! Les terres italiques consistaient en jardins, en parcs, en pâturages pour la production de la viande. La production du blé avait par conséquent diminué !

(2) L'écrivain dit : *divites autem viros possidens*. L'auteur mentionne l'existence de latifundia dans la Campanie, dans le Sud, et cela confirme ce que nous avons dit précédemment. V. notre étude : *La distribuzione della proprietà fondiaria in Italia al tempo dell'Impero romano* (*Archivio giuridico*, LXII, 1899).

(3) *Geographi latini minores*, ed. Riese, 1878, p. 119.

être cultivées en blé pour ses consommations locales, comme, d'autre part, elles furent laissées incultes ou transformées en pâturages, là où, comme dans le Sud, la population avait beaucoup diminué. Mais précisément parce que partout la population était peu nombreuse, et que les 434 centres urbains, qui faisaient que les historiens voyaient dans l'Italie un Etat couvert de villes (1), n'étaient que de petites bourgades, et non des centres de grande consommation, les agriculteurs se contentaient de ce que la terre leur donnait spontanément. C'est une légende sans réalité qui fait de l'Italie un pays d'une grande fertilité (2) : si l'on fait une exception pour la vallée du Pô, alors couverte encore de marais en grande partie, elle est dans de fort mauvaises conditions. Elle est presque tout entière couverte de montagnes, pauvre en humus ; le Sud souffre de la sécheresse. Nous ne devons pas être étonnés de ce que nous rapportent Varro et Columelle de la production des céréales, c'est-à-dire que la moyenne était du quadruple de la semence, et que seules quelques plaines de la Toscane donnaient de dix à quatorze fois la semence et la Sicile huit fois environ (3). En réalité, le manque d'engrais, par suite du petit nombre d'animaux conservés dans les étables (4), les assolements mal compris, la culture du blé trop fréquente sur les mêmes terres, les rotations biennales (5),

(1) AELIAN., *Variae Hist.*, IX, 16.

(2) TACIT., *Ann.*, XII, 43.

(3) COLUM., III, 3. Sur la Toscane, VARRON, *de r. r.*, I, 44. Sur la Sicile, CICER., *In Verrem*, III, 47.

(4) CAT., *de r. r.*, 10, 11, Cf. DE LA MALLE, *Econ. romaine*, II, 37.

(5) VARRON., *de r. r.*, I, 44. — ROBERTUS (*Jahrbücher*, II, 213-219) soutient que les Romains connaissaient les bons assolements, etc. Il n'est pas douteux que Varron et Columelle les connaissaient, mais les agriculteurs mettaient-ils en pratique les préceptes de ces écrivains ?

la profonde ignorance, l'imperfection des instruments agricoles (1), l'insuffisance des prairies artificielles, les vols de semences par les esclaves (2), la mauvaise situation faite aux colons (3), tout cela ruinait la culture.

Mais ce qui empêchait l'amélioration des méthodes de production, l'application des enseignements des agronomes et l'emploi de capitaux à la culture des champs, c'était l'impossibilité de trouver des débouchés. Pourquoi augmenter la production quand déjà on ne trouvait pas assez d'acheteurs, qu'on devait vendre aux enchères (4), et quand on devait consommer sur place parce que la demande était insuffisante, et que les frais de transport dépassaient le coût de la marchandise ?

Aussi l'agriculture restait-elle stationnaire, et rester stationnaire c'est la décadence. La terre exploitée s'épuise (5), et c'est ce que constataient les contemporains (6). Lucrèce (VI, 1168) affirmait que l'agriculteur ne retirait pas de quoi vivre misérablement, après beaucoup de travail. Avec un si faible revenu, la situation des colons était très mauvaise, le propriétaire ne pouvait épargner et il n'était pas encouragé à dépenser ses capitaux en améliorations, il préférait prêter à inté-

(1) VARRON, I, 44 ; VIRGIL.. *Georg.*, I, 71 ; COLUM., II, 9, 4.

(2) COLUM., I, 77.

(3) Au colon partiaire on donnait sur les bonnes terres $\frac{1}{8}$ ou $\frac{1}{7}$, sur les terres inférieures $\frac{1}{6}$ et $\frac{1}{3}$. Il faut au contraire au minimum $\frac{3}{9}$ du produit brut pour le loyer, $\frac{4}{9}$ pour les dépenses de culture, nourriture des hommes et des animaux, $\frac{2}{9}$ pour son travail, l'intérêt des capitaux engagés, le profit légitime dû à ses soins et à son intelligence. Le colon de Caton ne pouvait cultiver avec zèle. Il était dans une situation inférieure à celle de l'esclave.

(4) CATO, *r. r.*, 2.

(5) LIEBIG, *Die Chemie in ihre Anwendung auf Agricultur*, 7^e édit. p. 123.

(6) COLUM., *praef.*, 1, 2.

rêt : il était ruiné s'il devait d'ailleurs confier la culture de ses terres à des esclaves, qu'il devait nourrir, loger et surveiller. La terre lui rapportait moins que ce qu'il donnait de pain à ses salariés.

Même au commencement du ^{xix}^e siècle, le tableau de l'agriculture italienne ne peut pas être plus désolant. La terre dans le duché de Modène rendait trois fois, au maximum quatre fois la semence, dans les montagnes deux fois. Les paysans mangeaient du pain de froment à Noël et à Pâques : leur nourriture quotidienne consistait en galettes de blés inférieurs et en farine de maïs. Ils ne conservaient de blé que ce qu'il en fallait pour la semence, le reste était vendu pour acheter des blés inférieurs, payer les impôts, acheter aux foires ce que leur industrie domestique ne fournissait pas. La terreensemencée se reposait l'année suivante. On trouvait partout de grands chênes à glands pour nourrir les cochons, mais c'était là une cause de diminution des produits. Très peu de vignes, sauf celles qui poussaient spontanément et qui montaient le long des ormes. Le gros bétail était en petit nombre, l'engrais faisait donc défaut et de larges et profonds labours étaient impossibles, avec des instruments primitifs d'ailleurs. Le paysan dépensait une très grande quantité de temps à ses fêtes religieuses, pour se rendre aux marchés, afin d'avoir un peu de monnaie par la vente des produits de ses industries auxiliaires. Il travaillait peu, il ne cultivait que les terres situées autour de son habitation, les autres restaient incultes. Sa misère était extrême.

Ni l'antiquité, ni les époques plus rapprochées de nous n'ont connu l'agriculture intensive, rationnelle, exposée dans les livres d'agriculture. Il n'y avait rien de commun entre les enseignements des agronomes, les expériences faites sur une petite échelle, et la réalité. Celle-ci nous montre un paysan qui demande à la terre ce qui lui est

nécessaire pour ne pas mourir de faim, un propriétaire qui se contente de cultures épuisantes, et qui se refuse à faire des avances, d'autant plus que les revenus des capitaux ainsi employés ne viennent qu'à longue échéance. Columelle déclarait que partout on trouvait des écoles de rhéteurs et de saltimbanques, mais que partout on abandonnait l'art qui fertilise les champs. Etant donné le taux élevé de l'argent, il n'était pas sage d'employer des capitaux pour améliorer les cultures, dont les produits n'avaient pas de débouché. En théorie, Caton et Columelle pouvaient démontrer que la vigne et l'olivier étaient rémunérateurs, mais ils n'avaient jamais réussi à prouver que toujours les producteurs auraient obtenu les prix promis. L'agriculture consistait à exploiter la fertilité naturelle du sol : les produits servaient aux besoins locaux, et la classe des propriétaires, qui ne prêtait aucune coopération active à la production, se bornait à recevoir l'argent que lui donnaient ses fermiers ou ses colons, de consommer, impuissante qu'elle était de mettre en œuvre les systèmes propres à l'économie capitaliste.

Si l'Italie antique, dans la plus grande partie de ses terres, ne donnait que quatre fois la semence, cela ne signifie pas que cette agriculture ne se suffisait pas à elle-même, à la consommation de ses villes, de même que cela ne veut pas dire que la culture du blé était reléguée sur les terres les moins bonnes, les terres les meilleures étant réservées aux cultures de choix. C'est là la base de l'opinion de Rodbertus, de Pöhlmann (1), etc., mais elle est inexacte. Si le prix du vin, de l'huile, de la viande, du lait, des légumes était élevé, c'était là une raison pour

(1) RODBERTUS, *Jahrbücher*, II, 220 et *Zur Gesch. d. roem. Tributsteuer*, dans les *Jahrbücher*, VIII, 1867, p. 418, n. 68. — PÖHLMANN, *Uebervölk.*, 43.

cultiver ces denrées dans les environs de Rome, mais non pas plus loin, et c'est certainement à ces environs de Rome que Pline fait allusion quand il parle du revenu de certains arbres aussi élevé que celui d'un fonds de terre. Là seulement et dans la zone environnante se faisait sentir le grand accroissement de la population et l'immigration à Rome des riches de la Méditerranée, qui provoquaient des augmentations de la demande.

Toutes les causes que nous avons énoncées expliquent les crises chroniques dont souffrit l'agriculture italienne — malgré les éloges que Tacite (*Ann.*, XII, 43) et d'autres faisaient de la fertilité du sol (1), — bien mieux que les importations de blé d'Afrique ou l'introduction de cultures de luxe pour les millionnaires. Je n'insisterai pas davantage sur ce que j'ai déjà dit sur les importations et les distributions gratuites de blé, dont jouissait un peu plus du 1/3 de la population de Rome, mais j'ajouterai qu'elles n'empêchèrent pas la Campanie d'envoyer à Rome, notamment par ses ports, certaines farines spéciales et même de la farine pour le pain (2); l'Espagne (3), la Chersonèse Taurique, Chypre, la Béotie, etc. (4), en faisaient tout autant, et le commerce privé pouvait encore spéculer sur les blés, non seulement à l'occasion des retards et des interruptions dans l'importation faite par l'Etat (5), mais d'une façon normale sur les blés qui

(1) Les opinions des poètes sur l'agriculture sont toujours optimistes parce qu'ils ne voient que les beaux paysages qu'offrent les campagnes cultivées. Cf. LUCRET., V, 1366; CLAUDIAN., *de bello gildon.*, n. 103.

(2) CIC., *Pro l. agr.*, I, 7; II, 29. Il l'appelle *subsidium annonae*.

(3) STRABON., III, p. 144; CIC., *Pro lege Man.*, 17, 40.

(4) WISEMANN, 57.

(5) PETRON., *Satyr.*, 38, 7. — Le système des impôts en nature, qui réclamait du blé de préférence, ne permit pas le développement d'un grand commerce des blés : d'ailleurs tout ce qui concernait le blé, son transport, etc. était service d'Etat.

devaient être vendus aux riches et sur certaines qualités supérieures. On peut en dire autant de la prétendue action du « libérisme commercial avide de gains, qui, sans égard pour le bien commun » (1), se serait emparé des meilleures terres pour d'autres cultures, supprimant les terres à blé et imposant l'importation. Nous répétons que les marchés nécessaires faisaient défaut pour des effets si considérables et que notamment dans l'antiquité, par suite de la mauvaise distribution de la richesse, les demandes véritables ne pouvaient pas amener le libérisme commercial à se détourner des terres fertiles auxquelles il s'adressait d'ordinaire.

En réalité, dans l'intérieur de la péninsule, on continua à produire, selon les systèmes traditionnels et des méthodes épuisantes, le blé nécessaire à la consommation (2), sans se préoccuper du blé d'Afrique et c'est par l'effet de ces méthodes que la propriété agricole tomba en décadence (3). L'étude sans parti pris de l'ancienne économie agraire nous montre que les systèmes de production se développent indépendamment du marché de Rome, qu'il y a entre celui-ci et les petits marchés locaux ces sauts de prix qui résultent de l'abondance ou de la disette des produits (4).

(1) RODBERTUS, *op. cit.*, VIII, 418.

(2) STRABON, v, p. 128, dit que dans la vallée du Pô il y avait beaucoup de blé.

(3) Tacite (*Ann.*, XII, 42) dit qu'il vaut mieux pour les Romains cultiver l'Afrique et l'Egypte; et il avait raison, parce que ces provinces fournissaient le blé gratuitement, comme impôt, tandis qu'il aurait fallu le payer aux Italiens, ou l'exiger comme impôt, et l'Italie ne payait pas d'impôt. C'est pour cela que Rome se tourna vers l'Afrique, pour utiliser le blé que celle-ci payait et non parce que l'Italie n'était plus en état d'alimenter Rome, comme le croient de grands savants comme BELOCH (*Die Bevölkerung d. griech.-röm. Welt*, 1886, p. 416, 417), LIEBEMANN (*Verwalt.*, 316) et PERNICE (*Zeitschr. d. Savigny-Stiftung*, XIX, 100).

(4) Dans les environs de Rome, le blé coûtait plus que dans les

Les historiens anciens, qui ont concentré dans Rome l'histoire politique du monde entier, n'ont pas tenu compte de la situation réelle des provinces au point de vue économique, et par conséquent ils n'ont pas apprécié avec justesse les phénomènes économiques de leur époque. Ils se plaçaient à un point de vue inexact et confondaient Rome et les autres parties du monde. Au contraire, Rome n'était pas toute l'Italie, et les Gaules, comme l'Italie, ne constituaient pas les faubourgs de Rome (1). Comme on ne pouvait envoyer à Rome de grandes quantités de denrées alimentaires, il n'était pas possible économiquement de passer de la culture extensive à la culture intensive, d'appliquer à la terre le système de la grande production avec la division technique du travail que celle-ci demande, si ce n'est dans les zones les plus proches. Les plus éloignées restaient ensemencées en céréales, et les moins peuplées, consacrées aux pâturages (2). Imaginer une Italie couverte de villas et de parcs, de latifundia transformés en jardins potagers, ou destinés à la culture des roses, à l'élevage des paons, des cerfs, etc., des emplois considérables de capitaux, des spéculations en grand, une industrie agricole qui aurait trouvé son aliment et un encouragement dans l'industrie commerciale, qui aurait à son tour provoqué le développement de celle-ci et aussi de l'industrie manufacturière, c'est composer un tableau de genre, un scé-

Gaules. Comparer l'inscription alimentaire de Terracine (*C. I. L.*, X, 6328 ; BORGHESI, *Œuvres épigr.*, II, 272) avec la Table de Veleia de l'année 102-113 ap. J.-C. (*C. I. L.*, XI, 1147).

(1) C'est l'expression dont se sert MOMMSEN, *Röm. Gesch.*, I, 8^e édit., p. 854.

(2) Pline lui-même (xviii, 5) notait que le revenu d'une villa dépendait de son plus ou moins grand éloignement d'une grande ville.

nario purement artificiel, qui ne résiste pas à un examen attentif et objectif des faits.

Voyons un peu ce qui se passait dans le latifundium.

Un des interprètes les plus autorisés du monde romain, un de ceux qui ont ouvert la voie à l'explication capitaliste de son économie, Marquardt, écrit : « L'agriculture à son tour tombe en proie à cette spéculation effrénée. La petite culture ne donnant plus de revenu, on essaya de la grande exploitation avec fonds de roulement et méthodes nouvelles. On commença par réduire au strict minimum la production des céréales et l'on développa au contraire celle de l'olivier, de la vigne, ainsi que l'élevage des bestiaux, on écartait ainsi le risque d'une concurrence étrangère » (1). Comme il était défendu aux sénateurs de faire des spéculations financières, commerciales et maritimes, ils se consacrèrent plus spécialement aux spéculations agraires, et alors on vit sur le latifundium se développer les productions en grand de la pêche, de la chasse, des fruits, des légumes ; on fabriquait des chariots, des poteries, on construisait des fours à brique, on creusait des mines et des puits de sable, on fabriquait du charbon et de la chaux.

Passons sur la production en grand des fruits, du poisson, des animaux de chasse. L'exagération est par trop manifeste. C'est à peine si on peut aujourd'hui, avec les wagons frigorifiques et de certaines régions seulement, exporter des fruits et du poisson, mais la production industrielle de ces aliments n'est la caractéristique d'aucune région en particulier. C'est aujourd'hui seulement que l'élevage des animaux est devenu une grande industrie et qu'on est arrivé à la production en grand du beurre (2),

(1) *Vie privée*, II, 16.

(2) Les Romains ne consommaient pas de beurre, qu'ils qualifiaient de nourriture de Barbares : PLIN., *Hist. nat.*, XXVIII, 123.

des fromages, etc. ; et cela seulement parce qu'on dispose de très rapides moyens de transport, qu'il existe de très grandes villes où l'on mange beaucoup de viande, à la différence de l'antiquité, et enfin qu'il existe des traités de commerce. On peut en dire autant de la production du vin, dont le sort est lié aux consommations urbaines, aux transports faciles, aux accords commerciaux avec les Etats qui n'en produisent pas.

Le point de départ de Marquardt est que la petite culture n'était plus rémunératrice. S'il entend par petite culture celle du blé qui ne pouvait dépasser la consommation locale, il a parfaitement raison, notamment pour les grands propriétaires qui avaient sur leurs fonds une économie à esclaves et qui consommaient toute la production du blé, celle-ci, qui ne faisait aucun progrès, n'assurait aucun profit, le blé n'étant un article de commerce que dans certaines conditions spéciales (1). Nous pouvons en croire Caton (*r. r.*, 1), qui déclare que le blé ne laissant aucun profit, les propriétaires n'étaient pas disposés à consacrer des capitaux à l'amélioration de leurs terres à blé. La culture au moyen des esclaves les mettait en perte. Quand ils remplacèrent le travail libre par le travail servile, ils firent immédiatement cette dure expérience, à savoir que celui-ci absorbait une quantité excessive du produit brut (2) ; il ne dépendait pas d'eux de revenir au travail libre, mais c'est à cela que tendirent leurs efforts, et de là la naissance du colonat. Pour se soustraire à cette perte, ils

(1) C'est aussi l'opinion de WEBER, *Roem. Agrargesch.*, 221, 225.

(2) Columelle (1, 7) fait cette constatation qu'un homme peut travailler 6 à 7 jugera, qui donnent environ 8 hect. ($\equiv$ 100 modii) : si l'on déduit la semence, il reste 6 hect., c'est-à-dire ce que consomme un esclave.

louèrent leurs terres et fixèrent les loyers en argent. L'esprit économique leur suggéra tous les expédients possibles pour ne pas être en perte : les spéculations recommandées par les théoriciens, les vignes qui demandent beaucoup de bras, les pâturages qui n'en demandent que très peu. Ceux dont les terres étaient aux environs de Rome ou d'autres centres urbains, ou voisines de la mer ou des fleuves, profitaient de cette circonstance, non seulement pour y cultiver les plantes les plus recherchées, mais, quand ils le pouvaient, pour fabriquer des briques, de la chaux, etc. Mais ce ne sont pas des exceptions qui peuvent caractériser une économie agraire.

Au contraire, ce qui caractérise le *latifundium* c'est la culture extensive, c'est-à-dire produire ce qui était utile à la *villa*, et non pas en vue de transporter les produits, à moins que ce ne fut par eau (1), rechercher les marchés locaux des environs, l'économie urbaine restant la base et le soutien de la production agricole. La richesse des grands propriétaires fonciers ne leur venait pas de leurs terres, mais des opérations usuraires, de la spoliation des provinces, et les achats de propriétés foncières étaient moins des moyens de spéculation capitaliste qu'un moyen sage de mettre la fortune acquise à l'abri des pertes et des dissipations. Ils accumulèrent la terre qui créa la seigneurie du moyen-âge ; au fond il y avait aussi de la vanité, *pulchritudo iungendi*, comme dit Pline (2), dans cette manie, qu'entretenait d'ailleurs la considération politique et sociale qui était surtout attachée à la grande propriété foncière. La terre assurait à

(1) CATON., 1 ; VARRON., III, 2.

(2) PLIN., *Epist.*, III, 19 ; HORAT., *Satyr.*, II, 6 ; PLIN., *Hist. nat.*, XVIII, 35 ; COLUM., I, 3 ; SENECA., *Epist.*, 87, 7, 89, 20.

peine un très modeste intérêt au capital employé, et l'absence des marchés empêchait le développement de la production. D'ailleurs, sur le latifundium, tout coûtait fort cher : l'économie servile laissait une très faible marge de profit (1) ; grandes étaient les pertes de temps, faible la division du travail, on ne pouvait pas intensifier les forces et les moyens de travail. On ne doit pas oublier que la population de l'Italie était alors de 6 millions d'habitants, et que par suite la production de l'économie privée ne pouvait pas être avec profit transformée en industrie. Plus l'esclavage se répandait, plus la valeur de la terre baissait (2), et comme l'expérience de l'économie servile fut désastreuse, les plus avisés eurent recours à l'économie parcellaire, au louage aux esclaves (3), et enfin au colonat, qui se généralisa.

Les grands propriétaires furent amenés par la force des choses à se contenter de ce que la terre donnait d'elle-même. Ils avaient lu sans doute les beaux préceptes de Caton et de Columelle, mais en même temps ils avaient dû constater, comme le faisait Palladius, tout

(1) Dureau de la Malle, Weber, Magerstedt, Dickson, Roscher, etc., tous ceux qui se sont occupés de l'agriculture antique affirment qu'il faut aujourd'hui beaucoup moins de bras à surface égale.

(2) PLIN., *Epist.*, III, 19. Toutes les mesures de Tibère (SEETON., *Tib.*, 48 ; TACIT., *Ann.*, VI, 17). de Trajan (PLIN., VI, 19), de Marc Aurèle (*Vita Marci Aurel.*, 11) pour obliger les usuriers à acheter des terres en Italie, prouvent l'avisement de celles-ci, et non pas que leur prix était élevé, comme le pense NISSEN, *op. cit.*, II, 97.

(3) Dès l'époque de Pline, l'économie servile avait disparu dans les Gaules ; on y trouvait l'économie parcellaire avec des fermiers libres ou des serfs qui payaient un cens en nature. Le colonat était déjà né (*Epist.*, III, 19, et IX, 37). Cf. I. 5 § 2, *Dig.*, XIV, 3 ; I. 16, *Dig.*, XV, 3 ; I. 12, § 3, I. 18 et I. 20 § 1, *Dig.* XXXIII, 7. Le changement dans l'économie des latifundia se produisit entre les deux Pline. Cf. ROBBERTUS, II, 207, 210.

ce qu'il y avait d'artifice de rhétorique dans ces préceptes (1), et qu'il ne convenait pas d'élever la productivité sur les terres situées loin des centres urbains. Certainement là où cela était possible on exploitait les qualités spéciales du sol, les carrières, les mines, on faisait fabriquer par les esclaves des vases, des jarres, des briques, et, plus souvent, on confiait l'*officina* à un *conductor* ou à une *conductrix*, qui y faisait travailler des esclaves ou des hommes libres (2). Mais nous sommes loin du tableau de Marquardt, comme de l'opinion de ceux qui soutiennent que le premier effet du rétablissement de l'impôt foncier en Italie, fut de pousser les grands propriétaires à intensifier les cultures et à faire des dépenses de capitaux. L'impôt au contraire finit par les ruiner et les poussa à laisser les terres en friche.

On en dit autant de la vigne. A lire certains écrivains, les latifundia auraient été transformés en splendides vignobles, le vin aurait été l'objet d'un grand commerce d'exportation, pour lequel la production aurait été insuffisante (3). L'Italie avait le monopole de cette production, et ces prix rémunérateurs auraient encouragé la culture de la vigne sur une grande échelle. Cette opinion a pour objet de montrer la richesse de l'Italie, l'abondance du capital disponible qui fut employé en

(1) PALLAD., I, 4 « neque enim formator agricolae debet artibus et eloquentiae rhetores aemulari, quod a plerisque factum est ».

(2) CUG., I, 620. — DANKWART et EHRENBURG, *Iherings Jahrbücher*, XII, XIV, XXVII. — ERMANN, *Théories rom. sur l'entreprise avec les matériaux de l'entrepreneur*, 1892.

(3) MARQUARDT, *Vie privée*, II, 72. — ROBERTUS, *Jahrbücher*, II, 218. C'est aussi l'opinion de MOMMSEN, SEECK, *Gesch. d. Untergangs d. antiken Welt*, I, 2^e édit., p. 372, et de WEBER, *Röm. Agrargesch.*, 226. On peut citer encore FRIEDLANDER et FERRERO, *Grandeur et décadence*, I, 122, etc.

améliorations foncières, les nombreuses populations occupées à cette culture.

Nous possédons les chiffres de Caton et de Columelle (III, 3, 3) d'après lesquels les vignes rapportaient jusqu'à 18 0/0 du capital employé. Mais tout d'abord, dans ce calcul on ne tient pas compte des dépenses de main-d'œuvre, de l'entretien des esclaves, des mauvaises années, de l'amortissement. Varron (*r. r.*, I, 8, 1) écrivait que de son temps la vigne n'était pas rémunératrice et Columelle montrait la divergence qu'il y avait entre ses calculs de cabinet et la réalité, représentée par les agriculteurs qui trouvaient que la culture de la vigne ne leur était pas avantageuse. Il raconte en effet que les vignes étaient assez mal cultivées, qu'elles étaient de mauvaise qualité, qu'elles ne rapportaient pas, par suite de l'avarice, de l'ignorance, de la négligence des vigneron : ceux-ci étaient d'ailleurs peu estimés.

Les écrivains anciens nous apprennent que le vin n'était pas de grande consommation et qu'il n'était pas consommé universellement ; les femmes par exemple n'en buvaient pas (1) ; qu'il y en avait en telle quantité qu'en certains endroits l'eau coûtait plus cher que le vin (2) ; que certaines qualités supérieures, qu'on ne produisait pas partout, étaient seules objets de commerce, que la culture de la vigne était négligée, qu'on chercha par des mesures protectrices à l'encourager, mais sans succès.

Rome s'approvisionnait dans les vignobles des environs et, pour les qualités supérieures, en Espagne, en Grèce, un peu partout (3) : restait la consommation lo-

(1) PLIN., *Hist. nat.*, XIV, 89.

(2) A Ravenne : MART., III, 56.

(3) MARQUARDT, *op. cit.* — BECKER U. GÖLL, *Gallus*, 2^e éd., 1890.
— MÉNARD, *Vie privée des anciens*, III, 330.

cale, avec une vente limitée, parce que les petits propriétaires pourvoyaient eux-mêmes à leurs besoins et il n'y avait pas de ces grands marchés qui concentrent la demande et rémunèrent les capitaux employés. Il faut être très prudent avant de souscrire à cette idée de l'exportation en grand d'une marchandise qui était placée dans des vases d'argile (1), encombrants, fragiles : et si on a trouvé des récipients vinaires dans les parties les plus éloignées de l'empire, il est plus prudent de penser qu'il s'agit là de quelque provision que le proconsul avait apportée avec lui ou d'un cadeau offert à quelque chef de tribu. Ce qui est certain, c'est le bas prix des vins en Italie (2). Il fallait l'avarice sordide de Caton pour indiquer le moyen de fabriquer du vin pour les esclaves avec de l'eau et du vinaigre (37, 104) et de le donner aux moissonneurs ; il est vrai que souvent les propriétaires préfèrent jeter les produits plutôt que de les donner aux ouvriers.

On voyait bien dans le latifundium que la culture de la vigne était coûteuse et non rémunératrice, qu'elle demandait beaucoup de bras, de fortes avances (3). Sur cette crise permanente, tout le monde donnait son avis. Varron conseillait d'autres cultures : les prairies et l'élevage du bétail, d'autres celui de la volaille (4), conseils aussi mauvais que ceux de Caton et de Columelle pour la vigne, car les uns et les autres s'appuyaient sur des cas isolés, sur des essais qui avaient réussi en petit, sur des calculs non contrôlés par une longue et large expérience, sur ce genre de raisonne-

(1) L. 3 § 1, *Dig.*, XXXIII, 6.

(2) *PLIN.*, II, n., VIII, 2.

(3) *COLUM.*, III, 3 ; *CATO.*, 10 et 11.

(4) *VARRON.*, I, 7, III, 2 et 10 ; *COLUM.*, VI *pree.* ; *CIC.*, *de offic.*, II, 23.

ments qui ont été de tout temps là ruine des agriculteurs inexpérimentés. La crise atteignit même les producteurs voisins de Rome, qui voyaient leurs vins remplacés sur les tables des riches par d'autres qualités plus appréciées, spécialement par le vin des Gaules. Ils demandèrent des mesures de protection contre l'avilissement des prix, et ils en obtinrent sous la République, en 129 av. J.-C. (1), sous l'empire avec Domitien. Comme la culture de la vigne n'avait pas pu réussir naturellement, c'est-à-dire grâce à une large demande, on essaya à différentes reprises de la favoriser artificiellement pour élever la rente foncière, en assurant à l'Italie le monopole des vins et en interdisant aux Gaules la plantation des vignes ou en déclarant la vigne une prérogative de l'*ager iuris italicici* (2). Domitien eut la pensée d'empêcher la plantation des vignes en Italie et de faire détruire la moitié des vignes dans les provinces (3).

On a attribué à ces interdictions diverses causes : d'après les auteurs modernes, la vigne aurait tellement envahi les terres et diminué la culture du blé que cela aurait obligé les gouvernements à prendre des mesures afin que le blé ne vint pas à manquer à Rome et en Italie (4) ; ou bien c'est parce qu'on voulut réserver le monopole de la vigne à l'Italie, en intensifier la culture pour donner du travail aux classes pauvres (5). Il est inutile de nous arrêter à critiquer des thèses aussi fausses, non moins fausses que celle de Stace, qui croyait au désir d'imposer la tempérance aux provin-

(1) CIC., *Pro Fonteio*, 9, 19 ; *de repub.*, III, 9, 6.

(2) COLUMEL., III, 8, 3.

(3) SÆTON., *Domit.*, 7. Cf. STAT., *Silv.*, IV, 3 et 11.

(4) MOMMSEN, *Röm. Gesch.*, V, 98. — MARQUARDT, II, 73.

(5) HEISTERBERGK, *Entstehung des Colonats*, 92.

ciaux, ou que celle de Philostrate, qui pensait qu'on avait voulu supprimer par ce moyen les désordres que le vin causait à la paix publique en Asie (1).

La seule raison de ces mesures, qui ne furent sous la République appliquées qu'aux provinces transalpines, à quelques populations ligures à l'ouest du Var, ce fut l'esprit de protectionnisme si souvent appliqué par les Romains aux produits agricoles de l'Italie, à la laine, aux animaux (2). Elles furent, d'ailleurs, plutôt essayées qu'appliquées avec continuité, et comme il est arrivé pour d'autres mesures qui défendaient de tuer les animaux d'espèce bovine (3), elles tombèrent rapidement en désuétude ou furent solennellement abolies (4). Il est certain que toutes les provinces avaient certaines qualités de vins renommés, soumises à l'impôt (5), et que le protectionnisme ne parvint pas à détruire la viticulture en dehors de l'Italie et à surélever la rente foncière d'un petit nombre de petits propriétaires privilégiés. La vigne fut cultivée suspendue aux ormes (6) et elle n'eut jamais dans l'antiquité un développement

(1) PHILOSTRAT., *Vita Apollonis*, vi, 42 et *Vitae sophist.*, I, 12 (éd. Westermann-Boissonade, 143, 213). Philostrate dit que la défense de la culture de la vigne était accompagnée de la défense de pratiquer la castration et qu'elle fut révoquée sous l'influence du sophiste Scopelianus.

(2) On devait pour les sacrifices se servir de fruits et d'animaux italiens, d'après un sénatus-consulte de l'année 392 (AUL. GELL., II, 24, 2; COLEM., VI, 2). — Auguste décida qu'aucun négociant romain ne pouvait aller sur le forum, si ce n'est revêtu d'une toge de laine (SUT., *Aug.*) et Tibère défendit l'usage de la soie (TACIT., *Ann.*, II, 33). Sur la protection de l'agriculture, v. I, 13, § 5. *Dig.*, VII, 1.

(3) HIERONYM., *in Iovinian.*, 7 (éd. Vallarsi).

(4) VOPISC. *PROB.*, 8, 18.

(5) KNIER, *Societas public.*, 1896, 14, 48.

(6) HERODIAN., *Hist.*, 8.

qui menaça la culture du blé, ce qui n'est d'ailleurs pas même arrivé de nos jours. Si on avait dépassé les limites de la consommation locale, le producteur aurait été dans l'impossibilité de le vendre comme de le conserver (1). Par conséquent il n'y a aucune base à l'opinion de ceux qui prétendent que la culture de la vigne était l'objet d'une grande industrie de spéculation et que les capitaux se dirigèrent vers elle en si grande abondance qu'ils transformèrent l'agriculture, lorsque la culture du blé ne fut plus rémunératrice.

Quant à l'industrie pastorale, elle était répandue dans le Latium, dans les provinces de l'Adriatique, dans les Pouilles, la Vénétie, la Lucanie, la Sicile, qui s'occupaient de l'élevage des chevaux, des ânes, des mulets : les bêtes de valeur recherchées pour les courses, les postes, les voitures des riches, le service militaire, étaient bien payées et constituaient une industrie lucrative. Nous trouvons qu'alors comme de nos jours des prix fabuleux sont payés pour certains de ces animaux. Pour l'élevage de l'espèce bovine, on constate qu'on consommait alors peu de viande de bœuf et que la viande de veau seule figurait sur la table des riches, qu'on ne consommait pas de beurre et peut-être pas non plus de lait de vache. On consommait au contraire énormément de viande, de lait et de fromage de brebis et de chèvre, et les campagnes du Latium fourmillaient de troupeaux de porcs et de menu bétail. La production de la laine était laissée à la Sicile, à la Calabre, aux Pouilles, à l'Etrurie, à la grande vallée du Pô.

Nous apprécierons plus loin le caractère de cette forme de production.

(1) REINACH, *La mévente des vins sous le haut empire romain* (*Revue archéologique*, XXXIX, 1901, p. 355).

CHAPITRE VII

LE CAPITALISME

C'est une mode aujourd'hui de parler du capitalisme des sociétés antiques et d'attribuer à son action les événements qui se sont développés au sein du monde grec ou romain, babylonien ou phénicien. L'influence des conditions économiques, sociales et politiques, au milieu desquelles vit l'observateur est toujours si grande qu'il est poussé à voir partout et de tout temps les mêmes causes avec les mêmes effets, les mêmes institutions avec les mêmes avantages et inconvénients. Nous trouvons dans l'antiquité des monarchies et des républiques, et nous pensons aussitôt à la monarchie allemande et à la république américaine ; nous trouvons des antithèses sociales, et nous pensons aussitôt aux luttes de classes modernes ; nous trouvons une production nationale, et nous l'assimilons à la nôtre, et nous parlons indifféremment de libéralisme, de protectionnisme, de concentration de la richesse et de capitalisme pour notre époque comme pour l'antiquité.

On ne répétera jamais assez que, avant tout, il faut définir les mots dont on se sert. Nous avons déjà fait remarquer que dans toute forme de production il y a du capital, mais que le capitalisme n'existe que quand une classe a le monopole virtuel des moyens de production,

que la classe ouvrière est privée de ces moyens et que le système de production a en vue l'échange sur un grand marché. Dans l'économie moderne, il existe un réseau extrêmement compliqué de rapports et une extension croissante de la circulation des biens. Aujourd'hui personne ne produit ce dont il a besoin, et personne ne consomme tout ce qu'il produit, et même plus rarement on possède ce qu'on produit, et on produit ce qu'on possède. Sous nos yeux, les produits passent comme des marchandises d'une main à l'autre jusqu'à ce qu'ils arrivent à leur destination. Cette circulation est conditionnée par deux circonstances : le travail salarié et la séparation de l'industrie et de l'agriculture.

L'existence du salaire fait que le produit créé par l'ouvrier reste la propriété des capitalistes, l'ouvrier reçoit un salaire en argent pour son travail, et il doit acheter avec cet argent aux capitalistes les produits nécessaires à son existence. La séparation de l'industrie et de l'agriculture fait que les capitalistes industriels doivent acheter avec de l'argent aux agriculteurs la matière première qui leur est nécessaire pour la fabrication de leurs produits, et que les agriculteurs doivent, à leur tour, leur acheter les produits fabriqués.

Une économie dans laquelle le salaire n'a pas une importance prédominante et où l'agriculture et l'industrie ne sont pas séparées, doit avoir sur l'organisation sociale et sur les institutions politiques et juridiques une influence différente de celle qu'exerce une économie capitaliste.

D'après ce que nous avons dit jusqu'ici, il résulte que dans l'antiquité les travailleurs sont ou bien des esclaves qui ne reçoivent pas de salaire et sont entretenus en nature, ou bien des artisans qui possèdent les moyens de production, et qui travaillent sur commande ou en pré-

vision de celle-ci. De plus, le propriétaire ancien est également un fabricant en tant qu'il fait transformer ses produits par ses esclaves : les esclaves sèment, récoltent le blé, le transforment en farine et en pain ; ils tondent les brebis, teignent, filent et tissent la laine. Ses esclaves satisfont à tous ses besoins, musicaux, artistiques, littéraires. Sa maison est une petite économie complète, qui vend son superflu et achète seulement ce qu'elle ne peut pas produire. Le capital de cette maison n'est pas, comme le capital moderne, fait de *plus-value*, de valeur qui se reproduit, il n'est pas une marchandise qui met celui qui l'emploie en possession de nouvelle *plus-value*. Les produits n'étaient pas des marchandises, si l'on fait exception pour les esclaves ; ils étaient produits pour la maison et servaient à la maison non pour produire des marchandises destinées à la vente, mais des valeurs d'usage à l'usage du propriétaire et de sa famille. C'est pour cela que dans le sein de cette famille on ne peut pas parler de *plus-value* et moins encore de profit et de rente foncière. Ce n'est qu'exceptionnellement que le produit devient marchandise.

Ce que le grand propriétaire fait sur une grande échelle, le petit propriétaire le fait sur une échelle plus réduite ; celui-ci n'a besoin ni de fortes avances, ni de grands fonds de roulement, et il comble les vides de sa production avec le travail des artisans.

Dans cette dernière forme de production, le capital technique était presque inexistant et consistait presque exclusivement en instruments grossiers et rudimentaires et en provisions de vivres consommés par les ouvriers. Pas de dépenses pour accaparer les matières premières, pas de machines, pas d'importantes mises de fonds, pas de fonds des salaires. L'artisan était en contact direct avec le consommateur qui commandait le travail et faisait

souvent l'avance de la matière première, et qui payait en nature ou en argent : l'artisan exécutait les ordres de ses clients et s'il les prévenait quelquefois, il allait lui-même au marché vendre ses produits directement, ou quelquefois il les cédait au négociant.

Il existait aussi des artisans qui, pour satisfaire à leurs nombreuses commandes, occupaient des ouvriers salariés, ou achetaient ou louaient des esclaves. L'artisan pouvait travailler avec eux ou assumer la direction technique ou administrative : mais déjà il calculait, il spéculait, il organisait la réalisation en espèces des marchandises, ce qui constitue la première manifestation de l'esprit capitaliste. S'il réussissait par son habileté à étendre la sphère de ses opérations, il pouvait cesser d'être un ouvrier, et devenir un petit entrepreneur capitaliste, en ce qu'il s'appropriait une partie du produit de l'ouvrier qu'il logeait et nourrissait ou auquel il payait un salaire, et auquel il fournissait la matière première et les outils. Son entreprise dépassait, dans ce cas, l'exécution personnelle et la direction technique des travaux, parce qu'il faisait œuvre de capitaliste en calculant et en spéculant.

De pareilles entreprises, disposant d'un petit capital, sont des formations hybrides, ayant un caractère de transition, et que l'on trouve même dans la période qui a précédé la formation du capitalisme moderne, comme l'a montré le professeur Sombart, et qui subsistent même de nos jours. Ce sont des exploitations dans lesquelles on trouve des éléments de l'entreprise capitaliste et du régime des artisans, qui d'ailleurs l'emporte sur le reste. Mais il n'est pas douteux que ces cas isolés qu'on rencontre dans les centres urbains les plus importants, dans les villes où aboutissent les grandes routes maritimes, ou dans celles que des circonstances particulières four-

nissent en abondance de matières premières, ne caractérisent pas une économie sociale, et ne donnent pas leur empreinte au genre de production dominant. S'il y eut des artistes fameux qui s'enrichirent dans l'exercice de leur art ou de leur profession, si les beaux-arts ont enrichi certains privilégiés, il faut remarquer que ces branches d'industrie ont toujours, dans toutes les sociétés, une portée limitée, parce qu'elles sont au service de certaines classes seulement, qu'elles dépendent de la renommée de l'artiste, etc., et que ces travaux n'ont rien à voir avec la production industrielle, capitaliste, à laquelle est étrangère toute idée de création individuelle, personnelle de l'ouvrier.

Nous avons dit que ces entreprises ont un caractère transitoire et que c'est d'elles qu'est né le capitalisme industriel moderne. Dans l'antiquité elles n'ont pas dépassé cette première phase. Ce fut là la conséquence des causes déjà décrites qui empêchèrent le développement de la grande industrie, et même les entreprises industrielles disposant d'un petit capital furent l'exception, parce que l'ouvrier qui réussissait à épargner et à accumuler, l'affranchi qui avait augmenté son pécule, ne se transformait pas en capitaliste entrepreneur. Obéissant aux préjugés de son époque, suivant lesquels la véritable et seule richesse qui donnait des honneurs et de la considération, était constituée par la propriété foncière, préjugés qui dominent encore de nos jours là où le capital mobilier est peu développé et se trouve encore confiné dans les opérations usuraires, il cessait d'être ouvrier-entrepreneur et il achetait de la terre, pour devenir un propriétaire, comme l'affranchi de la Satire de Pétrone. L'affranchi croyait faire oublier son humble origine en devenant propriétaire foncier, parce qu'il rentrait alors dans la classe respectée des *possessores*. Il n'en est pas

ainsi dans les pays industriels. Il ne se forma donc pas une classe de personnes apportant dans l'industrie un capital leur appartenant, classe qui fut si importante en France, en Hollande, etc., dans la production industrielle jusqu'à l'avènement de la machine.

Il nous faut rappeler ici que, par suite de l'état stationnaire des méthodes de production, de l'absence de machines, la technique étant tout entière dans le travail personnel, l'artisan n'avait pas besoin de grandes réserves de capital, à la différence de ce qui se produit aujourd'hui où la science modifie sans cesse l'industrie et la tient dans un état de mobilité et de transformation continues. Un nouveau procédé chimique, une découverte physique, le perfectionnement d'une machine, un moyen d'épargner du temps mettent avec une certaine rapidité ceux qui ne renouvellent pas leurs moyens de production dans une telle infériorité qu'ils sont ruinés à brève échéance. Or, renouveler un système de production, cela signifie employer des capitaux considérables, de telle sorte que le domaine industriel devient un terrain de bataille des détenteurs de grands capitaux, les petits étant rapidement éliminés. Les éléments personnels, c'est-à-dire l'intelligence, l'habileté, ne viennent qu'en seconde ligne. C'est le contraire qui arrivait dans l'antiquité, où la première place était faite aux qualités personnelles et où le capital n'exerçait qu'une fonction secondaire.

L'autre circonstance qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit quand on étudie le régime économique de l'antiquité c'est qu'il n'y avait pas cette extraordinaire productivité dans l'industrie qui aurait seule attiré les capitaux et amené la transformation du métier en fabrique, et absorbé les artisans dans la grande industrie en augmentant probablement le nombre des esclaves. Quand, notamment dans les provinces, aux derniers temps de la

République romaine, l'intérêt de l'argent était extraordinairement élevé, quand les entreprises des publicains, les fermages des impôts, les placements immobiliers et les spéculations commerciales offraient à l'argent d'excellentes rémunérations, et fort peu de risques, il est évident que l'argent ne pouvait affluer vers les emplois industriels, qui exigent des soins vigilants et sont sujets à des crises fréquentes. Même aujourd'hui le capital ne va à l'industrie que quand les autres champs de spéculation n'en demandent plus et le rémunèrent trop maigrement. Il ne dépend pas du caprice individuel de faire naître les industries, c'est-à-dire de faire naître le besoin de produits industriels : la création de larges consommations et la productivité des industries ne sont pas des affaires de goût mais de nécessité, et c'est assurément cette nécessité qui a maintenu les industries antiques dans une situation telle, qu'elles n'auraient pu fournir qu'un profit très faible aux capitaux qui se seraient dirigés vers elles. Les capitaux ne pouvaient pas s'immobiliser dans les industries sous forme de produits manufacturiers par suite du taux généralement élevé de l'argent à Rome et des fortes variations qu'il subissait. Pourquoi préparer des objets pour une vente incertaine, quand pour se procurer l'argent nécessaire à ces avances il fallait payer des intérêts élevés, et que celui qui le possédait était en mesure de le faire circuler avec des profits plus considérables ?

Le trait caractéristique de l'économie antique c'est donc l'absence ou la faiblesse du capital employé dans la production industrielle, c'est l'absence ou le petit nombre de prêts à la production, qui sont la condition fondamentale de la production capitaliste. Le petit métier qui était prédominant, avec une faible division et coopération du travail, et qui caractérisait cette écono-

mie, n'en avait pas besoin. Il y avait séparation entre ceux qui dans les métiers se livraient à la production et ceux qui détenaient la richesse, et si l'industrie était considérée comme une occupation vile et sordide, comme disaient les économistes et les philosophes de la Grèce et de Rome, c'est parce que les profits industriels étaient encore trop bas, parce que la production devait rester confinée dans le métier et ne pouvait pas s'élever jusqu'à la grande industrie, par suite de la faible densité de la population, de son peu de richesse, en un mot du faible développement économique de la société.

Partout où nous jetons les yeux, nous trouvons une économie où prédomine le travail, de sorte qu'on peut dire que la théorie marxiste de la valeur, sans aucune correction, est absolument vraie pour l'antiquité. C'est le travail, et le travail seul qui crée la valeur. Dans aucune forme de production, comme dans celle de l'antiquité, le travail n'a tenu une aussi large place. Si nous passons à l'agriculture, nous voyons que les petits propriétaires emploient beaucoup de travail et peu de capital, et même les grands propriétaires n'exercent pas sur leurs latifundia une exploitation au sens vraiment capitaliste de l'expression ; et comme c'était le travail qui consommait une très grande part du produit brut, la concentration du capital et l'accroissement des grands capitaux ne se faisaient pas avec la rapidité que nous constatons dans l'économie moderne.

C'est là ce que n'ont pas compris ceux qui ont attribué la ruine des petites entreprises agricoles à la constitution de grandes propriétés foncières. C'est transporter dans l'antiquité des idées et des faits modernes. Dans l'antiquité, le produit n'était qu'exceptionnellement une marchandise, et la concurrence ne jouait aucune fonction dans la vie économique. Aujourd'hui la ruine des

petits agriculteurs est due à la concurrence ; elle était due alors à l'usure, au service militaire qu'ils devaient supporter, aux guerres intérieures qui consumaient la richesse et aux conditions d'existence de la population. Aujourd'hui il est de l'essence même de la production que la reproduction des différents capitaux doit se faire dans une proportion toujours plus large, l'expansion des forces productives pousse à l'augmentation des capitaux. Dans l'antiquité, ces motifs économiques n'existaient pas, et un motif psychologique pouvait seul amener l'abstinence, l'accumulation du capital épargné et par suite l'augmentation des entreprises.

Avec cette prémisse, il est possible de préciser les rapports de la grande et de la petite propriété, et de voir ce qu'il y a de vrai dans l'affirmation courante que la grande propriété appauvrit les petits propriétaires et ruine les cultivateurs libres. Nous devons faire abstraction des expropriations violentes qui accompagnèrent les guerres civiles, et dont fut victime Virgile, comme des expropriations par suite de l'endettement amené par les prêts usuraires, par la décroissance des produits agricoles, autant de causes qu'il nous faut négliger ici. Ce dont nous devons tenir compte, c'est de la concurrence exercée par la grande propriété. Or, il est certain que dans les périodes où la population est faible, le latifundium ne constitue pas un péril pour l'économie nationale : il est plutôt une grande étendue de terre qu'une importante unité industrielle, parce que l'industrie a des limites d'autant plus étroites que la population est faible, le degré de civilisation peu élevé, les besoins limités, les échanges difficiles et restreints.

Ce que nous avons exposé sur les formes de la production agricole nous a montré que le latifundium ne pesait pas sur les propriétés environnantes par l'inten-

sité de sa production, ses larges emplois de capitaux, le taux plus élevé de sa rente foncière, comme cela s'est produit en Angleterre, le pays classique de la grande propriété foncière. L'esclavage aurait suffi à produire ce résultat, parce qu'il laisse un très faible produit net, qu'il oblige à limiter l'application du travail aux terres les plus fertiles, et qu'il rend psychologiquement et irrévocablement impossible à l'ouvrier de passer d'une spécialité de travail à une autre. Là où domine le travail servile, il est impossible à l'agriculture de pratiquer des rotations agricoles, et il est nécessaire de cultiver le même produit sur de très vastes territoires et d'abandonner les terres les plus stériles sur lesquelles l'esclave ne reproduit que sa propre subsistance. Le latifundium ne pouvait pas non plus marquer sa prééminence par l'unité de la direction, parce que les propriétaires ne s'occupaient pas d'agriculture, comme le disait Columelle.

Etant donnés ces caractères de la grande propriété, il est évident que les petits propriétaires n'avaient pas à la redouter, parce qu'ils ne produisaient pas pour vendre et qu'ils n'avaient pas beaucoup de superflu, par conséquent ils restaient étrangers aux formes de culture du latifundium, comme aux questions de concurrence d'outre-mer, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas à s'occuper des changements possibles de culture, ni des oscillations des marchés, ni des accaparements et des agiotages. Le danger n'était pour eux ni dans la répercussion de lointains phénomènes économiques, ni dans la concurrence du grand capital, mais dans la volonté arrogante du voisin désireux d'arrondir ses domaines, dans le long service militaire obligatoire, dans l'expropriation forcée pour dette. Les petits propriétaires pouvaient être forcés de vendre non point parce qu'ils ne pouvaient plus travailler sur leurs terres ou parce qu'ils devaient faire des amélio-

rations sur leurs terres et qu'ils ne le pouvaient, ou parce que les fonds voisins les ruinaient par leurs emplois de capitaux rémunérateurs et la concurrence, mais par l'effet de ces causes ordinaires qui agissent même là où existe seulement la petite propriété.

La constitution économique de l'antiquité empêcha le latifundium d'exercer la force d'attraction qu'il exerce aujourd'hui, et ce fut précisément la prépondérance de l'économie domestique qui empêcha les antithèses sur lesquelles on fait se mouvoir d'ordinaire l'histoire de l'antiquité, de prendre un caractère aigu.

La prépondérance du travail sur le capital nous est attestée par les écrivains anciens eux-mêmes. Nous avons déjà dit que Columelle constatait que les capitaux ne se dirigeaient pas vers la terre (*praef.*). Il avoue qu'il prêche dans le désert et que personne ne tient à la bonne agriculture : « Je vois des écoles de rhéteurs et de saltimbanques, mais l'art qui fertilise le sol est complètement abandonné. Si vous voulez tirer profit de votre bien, personne ne vous comprend et ne vous *aide*. On accuse la stérilité du sol et les changements de température. Au lieu de venir au secours des campagnes, l'or est jeté à pleines mains dans le luxe et dans les orgies. » Ces mots expriment d'une façon énergique l'état de l'agriculture, purement extensive, pour laquelle on ne dépense que du travail et pas de capitaux. Les écrivains donnaient les meilleurs conseils, il y avait comme toujours des gens attachés à l'*alma parens*, mais le plus grand nombre se contentaient de ce que donnaient la terre et le travail servile, ne se laissant plus émouvoir par les tirades de Cicéron, l'habituel rhéteur, qui proclamait que l'agriculture était l'occupation la plus féconde et la plus digne d'un homme libre (*de off.*, I, 42). Nous avons déjà examiné et exposé les différentes causes qui faisaient qu'il

n'était pas avantageux d'élever la productivité et par suite les dépenses d'établissement, et même sur le latifundium c'était la production propre à l'économie domestique et non pas la production industrielle qui s'imposait.

Les faits recueillis et que nous avons analysés prouvent qu'il n'y a aucune base à l'opinion courante qui soutient que le capitalisme avait envahi l'agriculture italienne par les latifundia et que la terre, achetée et vendue contre de l'argent comme un bien quelconque, avait été cultivée de façon à obtenir le plus grand produit net ou la plus grande quantité d'aliments pour les classes qui ne s'adonnaient pas au travail ; que l'industrie agricole, qui aurait trouvé des encouragements dans l'industrie commerciale, avait provoqué le développement non seulement de celle-ci mais encore de l'industrie manufacturière. Nous avons également démontré qu'on ne pouvait accepter la thèse de la ruine du paysan italien par le latifundium, qui aurait appliqué à la production du sol les systèmes du capitalisme et qui lui aurait fait une concurrence ruineuse. Le point de départ sur lequel on s'appuie, à savoir l'existence d'une large accumulation capitaliste et de son application à la terre, est sans fondement.

Une agriculture est dominée, comme la manufacture, par la production capitaliste, c'est-à-dire est exploitée par des capitalistes qui ne diffèrent des autres que par la nature des éléments sur lesquels ils opèrent, quand existe le travail salarié auquel peut s'appliquer le capital. Le point de départ de la production agricole capitaliste c'est l'existence d'ouvriers salariés qui travaillent la terre pour le compte du capitaliste, et de fermiers, pour lesquels l'agriculture est une branche spéciale de production qui permet l'exploitation de leur capital. Ce fermier capi-

taliste paye à l'échéance, au propriétaire foncier, un loyer afin de pouvoir appliquer son capital à cette production spéciale. Cette somme constitue la rente foncière. C'est la forme sous laquelle se réalise la mise en valeur de la propriété foncière, et nous avons ainsi les trois classes qui sont en antagonisme dans nos sociétés modernes : l'ouvrier salarié, le capitaliste industriel, le propriétaire foncier (1). Or, dans les grandes propriétés foncières de l'époque romaine nous trouvons des foibles d'esclaves, et ce qui domine ce n'est pas le fermage mais le faire-valoir direct sous la surveillance de *liberti* et avec le concours aussi à l'occasion de salariés, de *mercenarii*, auxquels d'ailleurs on donne la préférence sur les petits lots pour les travaux occasionnels (Cato., 136, 145). Mais c'est l'économie servile qui triomphe sur le latifundium, elle joint à la production agricole la transformation industrielle d'une partie des produits du sol. Quant au fermier capitaliste qui s'interpose entre le propriétaire et l'agriculteur, et dont la présence brise tous les liens qui caractérisent la production antique, comme cela s'est fait dans les Etats modernes, ni Varron ni Columelle ne nous en parlent. Ce maître du travail agricole, cet exploiteur du surtravail ne figure pas dans l'économie des latifundia, parce que c'est le propriétaire absent qui d'ordinaire confie ses terres à des agents, généralement esclaves ou affranchis, ou bien il les loue par petits lots, ou plus tard il les confie aux colons eux-mêmes en s'occupant lui-même tout au plus des oliviers et des vignes (2). Ainsi il administre directement les terres voisines et éloignées, ayant des rapports personnels et d'argent non pas avec une seule personne, le fermier, mais avec un très grand nombre. Ce n'est que sur les terres

(1) MARX, *Le capital*, III, 194.

(2) WEBER, *Römische Agrargeschichte*, 1891, p. 234.

publiques que nous trouvons des fermiers, mais même ici nous ne pouvons parler de capitalistes, parce que ce ne sont pas des spéculateurs qui s'occupent d'agriculture pour produire des marchandises et recueillir de la plus-value, mais des usuriers qui prêtent à l'Etat, avancent les fonds, dont ils se payent ensuite avec les produits de la terre louée, sur laquelle il ont jeté leur dévolu. La culture par fermage suppose certaines conditions qu'on ne rencontre pas partout : elle suppose des accumulations de capital, une large demande de produits, la concurrence, une agriculture industrialisée, et que l'emploi des capitaux dans la terre est plus rémunérateur que les autres. Au contraire, dans l'antiquité romaine rien ne vaut l'usure, le *foenérare*, la principale opération de cette économie monétaire (Plin., *Epist.*, III, 9, 8 ; Senec., *Ep.*, xli, 7).

Marx a montré d'une façon merveilleuse les transformations que produit dans la nature de la rente l'introduction du fermier-capitaliste. Ses observations nous donnent également la clef qui nous permet d'interpréter les différences que présente l'économie agraire antique comparée à l'économie moderne. La nature de la rente se modifie, dit-il. Elle était d'abord la forme normale de la plus-value ; elle n'est plus maintenant que ce qui reste de la plus-value après qu'une partie a été prélevée comme profit, après que tout le surproduit a été converti en monnaie. La rente n'est donc plus qu'un reste de la plus-value que le fermier-capitaliste tire de l'ouvrier agriculteur au moyen de son agent. La production se transforme également, car le but du fermier-capitaliste est d'exploiter la terre pour produire des marchandises, tandis qu'autrefois on n'envoyait au marché que ce qui n'était pas consommé directement (1).

(1) MARX, *Le capital*, III, 394, 396.

Toutes ces transformations supposent des conditions qui n'existaient pas dans l'antiquité, c'est-à-dire de grands marchés pour absorber les marchandises produites; c'est pour cela que nous ne trouvons pas de fermier-capitaliste ou tout au moins que leur nombre est très restreint. Ils auraient dû payer les loyers en argent, ce qui suppose que le commerce et l'industrie urbaine, la production des marchandises et la circulation monétaire ont atteint un grand développement, que les produits ont un prix de marché, et qu'ils sont vendus à peu près à leur valeur.

Ces conditions n'étaient pas réalisées dans le monde romain, où on n'arriva jamais à transformer en cens en argent les prestations en nature. Les colons partiaires payaient en nature (1), et il en était de même dans les locations serviles et ensuite dans le colonat, bien que toutes les aspirations des propriétaires aient dû tendre à la conversion, comme on l'a fait en Angleterre, en Allemagne, etc., quand ils s'éloignèrent des campagnes et qu'ils se trouvèrent aux prises dans les villes avec des besoins de luxe que l'argent seul pouvait satisfaire.

On rencontrait le fermage sur les domaines de l'empereur, sur les latifundia de Sicile et d'Afrique (2), mais ces fermiers étaient moins des capitalistes que des percepteurs, des adjudicataires des prestations en nature, de ce qui dépassait la consommation et qui pouvait être converti en marchandises et mis en circulation. Ces fermiers sont,

(1) L. 26, § 6. *Dig.*, xix, 2; l. 5, *Cod. Inst.*, xi, 48: *Domini prœdiorum id quod terra præstat. accipiant, pecuniam non requirant.* Cf. PLIN., *Epist.*, ix, 37, l'*Ara legis Hadrianæ* (Hermès, 1894, p. 204) et la *Sententia Minuciorum* (C. *Ins. Lat.*, V, 7749, l. xxv: BRUNS, *Fontes*, 5^e édit., 326).

(2) HIL, *Die Domänen der röm. Kaiserzeit*, 1896, p. 11-14. — BEAUDOUIN, *Les grands domaines* (*Nouvelle Revue historique du droit*, XX, 673; XXII, 324).

pour une époque postérieure, décrits dans les lettres du pape Grégoire I^{er}, qui avait loué les vastes domaines que l'Eglise romaine possédait en Sicile. Entre ceux-ci et ceux de l'époque impériale il n'y a pas de différence et personne ne voudra voir dans les *conductores* siciliens du VI^e siècle des capitalistes.

Sous tous les aspects que présente l'antique économie agraire, on voit qu'elle diffère de l'économie moderne, dans laquelle, comme l'a dit Marx, ce n'est plus la terre mais le capital qui tient sous son joug le travail agricole. Alors le capital ne jouait qu'un rôle secondaire.

Et il en fut ainsi de la vigne, de l'olivier, de l'industrie pastorale, malgré les enseignements des agronomes pour augmenter la rente : et c'est un anachronisme que de transporter dans le monde romain nos faits économiques. Nous avons déjà ramené à ses termes vrais tout ce qui concerne la culture de la vigne ; voyons maintenant ce qu'il faut penser de l'industrie pastorale. Caton y voyait une industrie plus rémunératrice que les légumes et que la vigne. C'est aujourd'hui une industrie essentiellement capitaliste, moins parce qu'elle est pratiquée par de grands propriétaires que parce que le capital y a une importance beaucoup plus grande que le travail. Pour Caton lui-même, comme pour tout propriétaire foncier, il est évident que les troupeaux ouvrent un champ plus vaste à la formation du capital et que l'élevage du petit bétail, plus productif, permet au capital de se reproduire plus rapidement. Mais il faut également remarquer que l'industrie pastorale est une forme de production qui se concilie avec les besoins de consommation d'une population peu nombreuse et qu'elle devient une nécessité là où il n'y a pas de grands marchés, des moyens de communication réguliers et faciles, là où la main-d'œuvre est rare, là où domine l'économie disso-

ciée. Cela ressort également de l'extension prise même de nos jours par l'industrie pastorale dans la Turquie d'Europe, dans les provinces balkaniques, en Russie. Et cependant cette industrie diffère beaucoup de celle des *squatters* de l'Australie, qui l'exercent dans un but exclusif de spéculation, et qui ont poussé jusqu'à des hauteurs inconnues les manifestations du capitalisme pastoral. Mais l'accumulation énorme, l'apport continu de capital est dû ici à ce fait que les laines ont trouvé et trouvent un débouché immédiat sur les marchés d'Europe, où les changements de la mode en font absorber des quantités toujours plus grandes, invraisemblables si on les compare à ce qu'on absorbait dans l'antiquité, où manquait cet élément capricieux, et où les hommes et les femmes avaient des vêtements simples, uniformes, toujours les mêmes.

L'industrie pastorale dans l'antiquité résulte d'une nécessité économique ; il en est ainsi dans les pays où la main-d'œuvre fait défaut et où il n'y a pas demande de produits agricoles. Dans les environs des villes, elle était le fait des petits propriétaires de huit ou dix chèvres et non des capitalistes. Varron la déconseille à ceux-ci, parce qu'elle est dangereuse et cite un propriétaire de 1000 jugera dans les faubourgs qui, ayant appris qu'un chevrier, qui conduisait ses dix chèvres chaque matin dans la ville, en retirait par jour un denarius, acheta 1000 chèvres, espérant en retirer 1000 denarii, mais il fut bientôt dé trompé, parce qu'une épizootie les fit toutes mourir. C'est le triomphe de la petite industrie. Ajoutons que chaque villa, chaque fonds avait les chèvres et les brebis nécessaires pour satisfaire à ses besoins ; elles donnaient le lait, la viande, la laine que l'on filait, tissait dans la maison, comme le font encore beaucoup de propriétaires et beaucoup de paysans dans un grand nom-

bre de régions de l'Italie moderne. Quels grands marchés restaient aux grands producteurs de laine, aux *squatters* de l'antiquité ? En plus des risques spéciaux auxquels était exposé le capital pastoral, il ne rencontrait pas les conditions qui dans les pays modernes assurent à ce capital la plus rapide des reproductions. Les anciens mettaient l'industrie pastorale au-dessus de la céréaliculture et ils la comparaient, peut-être pour les risques, au commerce maritime, mais ils ne parlent pas des différences qu'il y avait entre la grande et la petite industrie pastorale. Certes la production en grand de la laine devait se ressentir d'un état économique dans lequel l'industrie du vêtement était en général confinée dans le domaine de la production domestique, de cette économie productive dans laquelle non seulement les travailleurs mais même les propriétaires capitalistes et les entrepreneurs disparaissent du marché.

Les agronomes parlent également de spéculations qui portaient sur la culture des rosiers, de la volaille, du gibier, des abeilles, etc. Rien de plus vrai : et l'on peut facilement croire avec Varron que son Albutius retirait plus de la culture de la villa que du terrain (III, 2) ; mais sa villa était située à Albano, aux portes de Rome, et là la culture était intensive : on cultivait les légumes, et sur une large échelle les fleurs et les fruits qui sur le marché de Rome atteignaient des prix élevés et qui venaient des campagnes du Tibre, de la Sabine, d'Aricie, de Signa, de Tivoli, de Tusculum (1). Sur ces terres, les fruits pouvaient donner ces rentes fabuleuses dont parle Pline (XVIII, 8), et les abeilles 10 mille sesterces de miel par an (Varron, III, 6) ; la tante de Varron pouvait retirer de sa basse-cour dans la Sabine un revenu supérieur à celui

(1) MART., IX, 61 ; XIII, 19, 21 ; COLUM., X, XII.

que pouvait donner une terre de 200 jugera (id., III, 2), et 100 paons donner en œufs et poussins 60 mille sesterces (id., III, 6); Seius, dans sa ville d'Ostie, retirait de sa basse-cour et du gibier 50 mille sesterces par an (III, 2); et de même les viviers de Lucullus rapportaient 40 mille sesterces par an, et ceux de Irrus furent vendus 4 millions de sesterces (III, 2, 17). Mais ces prix étaient atteints aux portes de Rome, *sub urbe*, comme disait Varron (I, 13), là où *colere hortos late expedit*. C'est la vérification de la loi de Thünen.

Ces mots *sub urbe* caractérisent nettement l'économie agraire romaine. Les agronomes ont toujours en vue Rome et ses environs et ils ne parlent pas des cultures des latifundia, et généralement les écrivains ont confondu la capitale avec tout l'empire. C'est seulement dans les lieux voisins de ce grand marché que l'agriculture prenait un caractère capitaliste : plus on s'éloignait, plus ce caractère disparaissait et alors prédominaient les formes de production qui caractérisent le régime féodal.

L'économie agraire romaine n'a eu, en général, avec l'économie capitaliste, que des analogies superficielles, et la culture des latifundia se rapproche plutôt du régime des plantations. Comme l'a pressenti admirablement Marx (III, 382), les identités ne sont que formelles, « et elles n'existent pas en réalité, comme le savent, écrivait-il, ceux qui connaissent la production capitaliste et qui ne jugent pas comme Mommsen, qui voit la production capitaliste partout où il y a économie monétaire. »

Nous ne saurions mieux définir l'économie du latifundium que par l'expression d'économie féodale, et nous la comparerions volontiers aux villas de Charlemagne, où le produit et le surproduit des grands domaines venaient du travail agricole et industriel, où cela seulement qui dépassait la consommation était mis en vente : à l'opposé

de l'économie moderne, dans laquelle on tend à ne produire que des marchandises et où ce que l'on consomme ne représente qu'une fraction infime des marchandises récoltées. De là la vérité de cette observation de Marx, que le travail agricole est aujourd'hui sous le joug du capital.

L'économie capitaliste est appliquée à l'agriculture et domine dans les campagnes après qu'elle a pénétré dans l'industrie et qu'elle domine dans les villes. A la petite propriété et au régime des artisans de l'antiquité ne pouvait correspondre une agriculture industrielle, une production normale de marchandises en grand. Le propriétaire produit pour lui, le grand propriétaire pratique une culture d'exploitation, avec des rotations forcées et le travail servile : les richesses qu'il possédait par ailleurs il ne les dépensait pas en améliorations agricoles, mais à acheter d'autres terres. La grande masse de la population avait des idéals très modestes, des désirs très modérés, une grande simplicité de vie, dédaigneuse du confort ; aussi l'industrie restait-elle réduite au minimum, l'économie était stable, immobile, basée sur la satisfaction normale de besoins égaux. C'est cette masse qui donnait son empreinte à l'économie générale, et non la petite minorité de millionnaires qui menaient une vie de luxe artificielle, que satisfaisaient seulement les importations les plus hétérogènes, mais qui ne modifiaient en rien les économies locales.

Après avoir démontré que le capital ne se tourne ni vers l'industrie, ni vers l'agriculture, étudions son processus de formation, les emplois qu'il préféra, les causes qui ont empêché son accumulation. Nous pourrions voir ainsi les différences qu'il y a entre les sociétés modernes et les sociétés antiques.

Les premiers noyaux de richesse accumulée dans

l'antiquité proviennent du butin de guerre. Si ce n'est pas là la loi de la civilisation, ça en est une des principales. Nous en avons une preuve avec l'Angleterre, dont la puissance économique commença après qu'elle se fut emparée des Indes, un des pays les plus riches du monde. Ce furent les conquêtes qui mirent dans les mains d'une petite ploutocratie financière, à Rome, une grande richesse monétaire, peut-être la plus grande qu'ait possédée l'antiquité. Si le sort des armes n'avait pas favorisé les Romains, ce n'est pas sur les bords du Tibre que se serait formée une orgueilleuse puissance économique, et il n'aurait pas suffi de la parcimonie et de l'abstinence de ces tenaces agriculteurs pour les élever au-dessus des autres peuples agriculteurs ou pasteurs de l'Italie.

L'époque de l'accumulation s'ouvrit avec les conquêtes d'outremer et les adjudications des impôts et de la mise en valeur des terres publiques aux publicains. Dans l'antiquité romaine c'est des adjudications des impôts qu'est sortie la véritable accumulation, de la même façon qu'au moyen âge le capital se forma dans les cités italiennes avec les adjudications des dîmes et des autres rentes de caractère ecclésiastique dont se chargèrent les banquiers italiens (1). Les butins de guerre, les pillages, les vols commis dans les temples, dans les palais, partout, amenèrent à Rome les richesses des peuples conquis, les trésors des nations vaincues. Il y eut à certains moments des inondations soudaines, des pluies d'or, qui donnèrent à beaucoup de ceux que la fortune

(1) PAGNINI, *Della decima*, 2, 127 : « La cour de Rome, en servant des banquiers pour faire rentrer ses rentes des divers lieux du monde, leur procurait ainsi l'argent qui est la marchandise dont ils ont besoin. » Voir SOMBART, *Der moderne Kapitalismus*, I, 1902, p. 235.

comblait en un instant la frénésie des jouissances les plus folles, les plus extravagantes. Ce luxe débordant est dû en partie à ces enrichissements subits et énormes. Ce qui provient de la guerre est généralement consommé en dépenses improductives. Aussi une grande partie des métaux précieux transportés à Rome fut-elle employée à l'achat de marchandises rares et très coûteuses, ou bien elle fut transformée en objets précieux ou immobilisée dans de grandioses édifices, richesse perdue pour la production et pour la création de nouveaux biens. Les généraux victorieux, qui retournaient dans leur patrie chargés d'honneurs et de trésors, dissipaient en peu de temps la part de butin qui leur avait été attribuée, en grandes fêtes et en distributions de blé et d'argent à leurs soldats, à leurs amis, à leurs clients. Il en fut ainsi dans tous les grands empires d'Orient, et aussi en Espagne où, après la découverte de l'Amérique, affluèrent dans les villes des masses énormes de métaux précieux qui furent prodigués à pleines mains en dépenses improductives, de sorte que, l'inondation terminée, l'Espagne resta plus misérable qu'elle ne l'était auparavant.

Les conquêtes une fois bien assurées, la ploutocratie romaine organisa l'exploitation systématique des provinces, le drainage méthodique des richesses, qui furent amenés à Rome au moyen du fermage des impôts, des opérations de crédit, de la fourniture des troupes, des grandes constructions publiques, de l'emploi des grandes charges publiques, de la mise en valeur des terres confisquées dans les pays où la population était dense. C'est par ces moyens que se fit le processus d'accumulation, par les mêmes moyens qui ont constitué le capitalisme en Angleterre et en Hollande à l'époque moderne. Après avoir commis des vols de toute sorte, au moment même des découvertes des pays neufs,

ces deux Etats en entreprirent le dépouillement systématique en les rendant tributaires, de sorte que ceux-ci ne travaillaient que pour la capitale, pour une classe parasitaire qui s'était attribué le monopole de tant de forces vierges, de tant de richesses inexplorées. La naissance de la richesse romaine commence avec l'invasion de l'Orient par les banquiers. De même la naissance du capitalisme médiéval et moderne coïncide avec l'introduction de la civilisation européenne dans des pays riches mais inférieurs. Ainsi la richesse des villes italiennes ne peut pas être expliquée sans l'exploitation des pays méditerranéens par les marchands italiens, de même que le développement de l'Espagne, de la France, de la Hollande et de l'Angleterre ne peut pas s'expliquer sans l'anéantissement de la civilisation arabe, la spoliation de l'Afrique, sans l'appauvrissement, les pillages, les dévastations de l'Asie méridionale, de ses îles et des Indes orientales, comme l'a démontré Sombart. Quand un Etat fait des conquêtes, s'annexe un pays et y établit un système administratif et financier qui en exploite les ressources d'un mouvement uniforme et continu, ce pays travaille à l'accumulation capitaliste de l'Etat dominant ; et c'est précisément ainsi que se constitua la richesse monétaire de Rome.

Derrière les légions conquérantes venait une foule de spéculateurs qui, poussés par l'instinct de la rapine, étaient prêts à toutes les besognes dans le but de s'enrichir. Ils achetaient le butin distribué aux soldats, ils se chargeaient de l'approvisionnement des troupes, de la fourniture du matériel de guerre, ils achetaient, ils vendaient, commençant d'abord par le petit commerce pour arriver petit à petit aux grands profits, aux grosses adjudications, aux prêts considérables. C'étaient des hommes sortis des couches inférieures de la population, parce que

les familles patriciennes méprisaient ces travaux et ces gains, la sordide occupation d'acheter et de vendre. Le désir de s'enrichir est un sentiment spécifique de l'âme plébéienne, c'est la force par laquelle les plébéiens veulent secouer le joug des classes aristocratiques et s'élever. A Rome, comme dans les villes du moyen âge, partout, à l'époque moderne, l'accumulation se fit dans les classes populaires et bourgeoises, d'où sortent les *homines novi*, les couches nouvelles par les gains rapides. Chez ces plébéiens, les traditions anciennes de moralité domestique qui étaient le patrimoine des maisons patriciennes disparaissent rapidement ; les mœurs se corrompent, tout est mis à l'encan, notamment l'administration de la justice, et dans toute la vie de l'État se fait sentir l'action démoralisatrice des richesses soudaines mal acquises, multipliées par des moyens peu honorables. Dans cette phase du développement économique, la seule chose qu'on apprécie, c'est l'argent, que tout le monde vénère, qui s'asservit les lois et les tribunaux, qui conduit aux honneurs, qui consolide l'amitié, qui est plus puissant que la foudre de Jupiter (1). La classe des chevaliers a eu l'initiative de ce mouvement et c'est d'elle que viennent les premiers indices de l'esprit capitaliste, esprit fait d'audace, d'esprit d'entreprise, de prévoyance, de calcul, de décision. Cet esprit ne s'était que timidement développé dans les anciennes classes patriciennes, qui s'étaient plutôt consacrées à l'accaparement du sol qu'aux spéculations usuraires ; elles avaient d'abord négligé celles-ci sous l'influence des préjugés de classe, ensuite peut-être elles furent évincées par les plébéiens qui voulaient se réserver le

(1) HORAT., *Carm.*, III, 16, 9 ; PROPERT., III, 3, 18 ; OVID., *Fast.*, I, 21.

commerce, la navigation, les prêts, le commerce de l'argent, et qui, devenus les détenteurs exclusifs de la richesse mobilière, occupèrent dans la constitution politique de l'Etat la place prééminente.

L'argent se reproduisit grâce à l'usure et au commerce et s'immobilisa en placements fonciers et en construction de maisons. Nous avons déjà montré le développement de ce dernier mode d'enrichissement ; les terres furent accaparées en tous lieux, et la richesse immobilière fut la plus appréciée. Chez les écrivains de l'époque impériale prédomine cette idée que la véritable richesse est celle qui consiste en maisons ou en terre (Horat., *Carm.*, II, 3, 17) : tout d'abord vient la terre, puis l'argent employé en bons prêts. Quand on a l'un et l'autre, on est riche : *Dives agris, dives positus in foenore nummis* (id., *Sat.*, I, 2, 12). Pour Martial, est riche celui qui possède une maison de cent colonnes et qui a son coffre plein d'or, ou bien qui est propriétaire de grandes étendues de terre, même sur le Nil, ou de nombreux troupeaux (V, 13), qui a son argent placé en terres ou en maisons et en prêts, et qui a autour de lui un cortège de débiteurs (III, 31). Le type de l'homme d'affaires, de l'homme riche, c'est pour Martial celui qui prête (1), qui achète des terres, qui change les monnaies (VI, 30), qui par tous les moyens recueille, vole de l'argent pour remplir son coffre et pour avoir ensuite un long registre de personnes auxquelles il a prêté (2). La société de son temps ne connaît que deux emplois utiles de l'argent : on doit ou bien le prêter à un bon intérêt ou le consom-

(1) VI, 3, 20 ; VIII, 37 ; IX, 104 ; X, 14, 18.

(2) VIII, 44 :

Rape, congere, aufer, posside ..

Superba densis arca palleat nummis

Centum explicentur paginae kalendarum.

mer en plaisirs (viii, 16); ou bien rester oisif sur le forum à battre les monnaies sur le banc, à les changer moyennant un agio et à les prêter (xii, 57), ou à vivre dans le luxe, avoir des lits magnifiques, des coupes de cristal, une excellente cuisine, un long cortège d'esclaves, de clients, de galants, de damoiseaux, des cochers et des chevaux (ix, 23; xi, 71; xii, 66), et s'adonner à tous les plaisirs en dissipant, s'il le faut, tout l'argent accumulé par les aïeux (ix, 83). « Si tu dépenses et vides ta caisse, tu auras l'avantage de ne craindre ni le feu, ni les voleurs; ta fortune ne courra pas le danger de périr en mer, tu ne connaîtras pas les sentiers des tribunaux où le débiteur conteste ta créance et les intérêts (v, 42), où tu dois disputer avec le colon qui ne possède rien et avec le fermier qui a fait de mauvaises affaires » (ii, 11).

Là où l'économie monétaire est développée, les deux premières formes de reproduction que prend le capital sont l'usure et le commerce. Le capital productif d'intérêts, le capital usuraire, appartient, avec le commerce, aux formes primitives du capital, aux phases antérieures à la production capitaliste. Le prêt à intérêt et la spéculation commerciale sont les opérations les plus communément mentionnées par les juristes et par les poètes : au premier se rattachent un très grand nombre d'espèces d'opérations de crédit, qui nous montrent le grand développement qu'avait pris l'économie fiduciaire, les papyrus récemment découverts nous ont apporté des révélations pleines d'intérêt; à la seconde se rattache la navigation. Horace mentionne à côté de l'usure le commerce maritime comme l'une des deux manifestations de l'économie romaine (1). « Navigue et prête à intérêts,

(1) HORAT., *Carm.*, III, 24, 35; I, 1, 13; I, 31, 11; III, 7, 30; *Sat.*, I, 1, 4-16; III, 3, 106.

dit Perse, si tu veux t'enrichir » (v, 140). Et Juvénal : « Tu t'enrichiras en naviguant et en transportant des raisins secs et du vin. Pour avoir mille talents et des villas, l'homme devint téméraire. Aujourd'hui les mers sont pleines de navires, il y a plus d'hommes sur mer que sur terre. Partout où on peut espérer quelque gain, le navigateur s'en va, loin, sur des mers inconnues, au milieu des tempêtes » (xiv, 268). Quand il passe en revue les différentes professions, l'agriculture, l'armée, la profession d'avocat, il trouve que c'est le trafic qui conduit le mieux à la fortune. Juvénal nous a transmis le précepte du négociant romain : « acheter des marchandises pour les revendre le double ». Il est vrai que cela n'est pas honorable, mais le gain exhale une bonne odeur, d'où qu'il vienne (xiv, 151, 198, 203).

Ces écrivains ne trouvent pas dans la société au milieu de laquelle ils vivent d'autres genres d'affaires, et ils restent étrangers à l'idée d'employer l'argent accumulé à des buts de reproduction, à des spéculations incertaines et lointaines, d'une façon différente du prêt sur gage, du prêt appuyé sur une diplomatie rusée et sur les armes et consenti moyennant des intérêts mensuels, notamment aux pérégrins, pour lesquels il n'y avait pas de limitation du taux de l'intérêt et contre lesquels, en cas de non-paiement, on pouvait avoir recours à une procédure sommaire et à la confiscation.

Tous les grands noms de l'histoire romaine sont liés à des opérations usuraires. Quand on voit Brutus prêter à 48 0/0, on peut imaginer avec quelle fièvre ceux qui avaient de l'argent se jetaient sur les prêts à intérêts, notamment aux habitants des provinces. Il y avait ceux qui prêtaient aux rois et aux villes, c'étaient les princes de la finance, et il y avait ceux qui faisaient de petites opérations de prêts sur gage. Les premiers travaillaient

à coup sûr, parce qu'ils avaient derrière eux l'appui de la puissance militaire et diplomatique de Rome. Par l'intermédiaire des uns et des autres, banquiers et marchands, les richesses publiques et privées de l'Asie et de l'Afrique passaient dans les poches des chevaliers, c'est-à-dire des usuriers. Ceux-ci se faisaient appeler d'un nom plus décoratif, *negotiatores* — et tels sont les *Italici qui negotiantur* des inscriptions grecques — mais ces foules de négociants qui pénétraient dans les pays conquis ou qui s'échelonnaient sur les frontières des territoires où il n'aurait pas été prudent de s'établir, faisant un peu de tout, l'échange des monnaies, la vente à crédit, qui se déguisaient parfois en ambassadeurs (*libera legatio*), étaient avant tout des usuriers. Tels étaient ces Italiens qui avaient absorbé tout le commerce monétaire des Gaules, comme le dit Cicéron avec son exagération habituelle, à ce point qu'on ne remuait pas un sou sans qu'il passât par leurs mains, tels étaient ces Italiens que Mithridate fit massacrer. C'est un fait que la race italienne manifesta à cette époque une extraordinaire vitalité, et qu'elle eut toute l'activité, toute l'énergie et toutes les aptitudes qui avaient rendu fameux les Phéniciens et les Grecs. Il n'y eut pas de pays, même très éloigné, où il y avait possibilité de réaliser un gain usuraire ou commercial, qui n'attirât les négociants italiens.

Si ceux-ci s'occupaient des petites spéculations, les patriciens se réservaient les grosses. Leur dignité eût été un peu éclaboussée par l'usure, que l'on peut comparer à l'homicide. Mais l'usure c'est le petit prêt ; il n'en est pas de même de l'opération financière, du prêt aux villes, aux rois. Caton se fit le théoricien de cette manière de voir, lui, qui bien qu'il employât sa fortune en entreprises édilitaires, en placements fonciers, dans l'élevage des esclaves, en spéculations commerciales et maritimes,

d'affrètement, d'assurance, faisait aussi de grandes opérations financières. Il restait d'accord avec ses théories, parce que n'est usurier que celui qui exploite le menu peuple.

L'usure fut toujours florissante, et le prêt fut toujours à Rome l'opération la plus avantageuse. Des lois fixèrent le taux de l'intérêt, mais on peut affirmer qu'elles ne furent jamais observées et qu'elles eurent le sort de toutes les lois contre l'usure. Dans les provinces, il était entendu qu'on pouvait demander un intérêt plus élevé (1), mais même en Italie le taux de 12 0/0 était assez courant (2). C'est pour cela que l'argent n'affluait ni à la terre ni aux industries.

Les lois sur l'usure ne furent pas des lois économiques sur l'intérêt des capitaux, mais des lois sur la répartition, entre l'aristocratie ploutocratique et la plèbe, du produit de l'industrie commune, qui consistait à dépouiller l'ennemi. De semblables mesures ne peuvent être jugées en se plaçant au seul point de vue de la production économique. On ne s'est jamais assez préoccupé de cette lutte incessante, qui continue, depuis que l'histoire existe, entre les producteurs des richesses et ceux qui se les procurent par la spoliation, en se servant de la violence et des lois (3). A Rome, où la véritable industrie nationale fut la guerre, la répartition de ce qu'elle rapportait fut inégale entre les associés, l'aristocratie s'attribuant la part la meilleure. Et cela ne lui suffisait pas; en obligeant

(1) Voir BILLETER, *Gesch. des Zinsfusses*, 1898, p. 330 et s. Sur l'intérêt dans les provinces, voir les Papyrus égyptiens du British Museum, n^{os} 101, 301, 334; DARESTE, *Nouvelle revue historique du droit*, XVII, 1894, p. 691.

(2) Ulpien au *Dig.*, xvii, 2, l. 52, § 10; l. 1, *Cod. Theod.*, ii, 33, 1; *Cod. Just.*, ii, 11, 20; PAULUS, *Sent.*, ii, 14, 2; *Vita Alexandr.*, 26.

(3) PARETO, *Cours d'écon., pol.*, I, 325, 327.

le vaincu à s'endetter, elle se préparait un terrain favorable pour le dépouiller complètement ensuite.

C'est ce qui serait arrivé si le luxe n'avait restitué aux pays conquis une partie des richesses qui affluaient à Rome sous forme de tributs et d'intérêts. Ce fut le luxe qui créa et alimenta un commerce d'importation qui prit d'assez grandes proportions ; ce fut le luxe qui, par suite, donna naissance à l'industrie de la navigation, qui disposait d'une véritable flotte marchande, de grands dépôts, de courtiers, de commissionnaires, d'agents, de toute une organisation au service du commerce. Les pays les plus éloignés envoyaient leurs meilleurs produits. A la lecture des tarifs de douanes on peut voir quelle grande variété de marchandises, mais de luxe, circulaient dans l'empire (1), et comment de grandes places de commerce centralisaient les produits d'Afrique et d'Asie (2) : Carthage, ceux du Nord et du centre de l'Afrique (3) ; Alexandrie, ceux de l'Ethiopie, de l'Egypte et de l'Arabie (4) ; Antioche, ceux de l'Inde et de la Perse ; Olbie, ceux des frontières éloignées de l'Asie (5).

Pline (xii, 18, 84) évalue à 100 millions de sesterces les importations asiatiques, et il reconnaît que le prix des marchandises orientales était centuplé par les dépenses

(1) L. 16 § 7, *Dig.*, xxxix, 4. — Tarif de Palmyre, dans *Hermes*, XIX, 486 ; *Revue de philologie*, 1884, VIII, 135. — Tarifs de Zraia, dans *Corp. ins. lat.*, VIII, 4508.

(2) HERODIAN., vii, 61.

(3) PERIPL., vii, 6, 1 ; DION. CHRYS., i, 413. Cfr. LUMBROSO, *Recherches sur l'écon. polit. de l'Egypte sous les Lagides*, 1870, p. 130.

(4) STRABON., xvi, 2, 27 ; 3, 3 ; 4, 14 ; PLIN., *Hist. nat.*, vi, 28, 144.

(5) STRABON., vii, 3, 17 ; xi, 5, 9 ; PLIN., *Hist. nat.*, vi, 19, 52. Cf. DE GUIGNES, *Acad. des Inscriptions*, XXXII, 353 ; HIRT, *China and the roman Orient*, 1885. On dit que des monnaies impériales ont été trouvées en Chine : Voir *Revue numismatique*, 1864, ix, 481 ; *Academy*, 1886, p. 316.

de transport, les droits de douanes, les bénéfices des intermédiaires (VI, 23, 101). Ces Asiatiques reprenaient ainsi une partie des tributs qui leur étaient extorqués, mais au fond ils ne s'enrichissaient pas, parce que leur marchandise était payée avec leur argent, il n'y avait en fait qu'une circulation de valeurs. Une chose cependant est certaine : si beaucoup de marchandises circulaient dans l'empire et s'il s'en était constitué un commerce, celui-ci consistait presque exclusivement en marchandises de luxe, en objets d'or, de fer, de bronze, en vases précieux, en bêtes féroces, en pourpre, en esclaves, en eunuques, en soieries que l'on payait au poids de l'or, ou bien en vins de choix, en poissons salés, en conserves alimentaires. C'est là un point qu'il faut avoir présent à l'esprit quand on évalue la nature du commerce antique et la quantité du capital commercial employé. Si l'on fait exception pour le commerce qui servait à l'alimentation de Rome et qui était devenu un service d'Etat avec ses propres flottilles, soustrait par conséquent à l'activité privée, celle-ci ne pouvait se développer que sur un domaine commercial peu considérable. Par suite des difficultés des voies terrestres, l'exportation des matières de gros volume, de prix bas, venues de l'intérieur des pays, n'existait pour ainsi dire pas : il n'y avait qu'un commerce fluvial et maritime et pendant quelques mois de l'année seulement (Plin., II, 47) et ce n'était qu'un commerce limité à des objets de faible consommation, destinés exclusivement aux jouissances de la classe riche, peu nombreuse et confinée dans quelques centres urbains.

On ne peut pour l'antiquité parler de commerce en grand, ni par conséquent d'une nombreuse et puissante classe commerciale. Nous ne trouvons pas ce commerce prospère qui pénètre de son esprit toute la nation, ali-

mente les industries, les arts, la navigation, qui est alimentée par eux et qui répand la richesse. Naturellement nous ne parlons pas ici du petit commerce, de la vente au détail réservée, dans l'antiquité, à la plèbe de bas étage, aux esclaves, aux affranchis, aux étrangers (1), commerce sordide, appelé par Cicéron salaire d'esclaves (*de off.*, I, 42), qui fleurit à côté de l'économie domestique et la complète.

C'est le grand commerce qui représente le degré de développement d'une nation, et celui-ci n'eut pas dans l'antiquité une situation prépondérante. Il y a bien des tentatives, des faits isolés, des flottilles armées, des factoreries établies à l'étranger (2). Certains papyrus nous parlent de spéculations à la hausse, de reports. Les lois durent défendre les accaparements de blé et d'autres denrées (Plin., xxxiii, 57). Mais personne ne pourrait affirmer que le peuple romain devint un peuple commerçant. Et même les preuves ne manquent pas des sentiments anti-économiques qui dominaient à Rome à l'égard du commerce en grand, comme à l'égard du petit commerce. On connaît les décrets qui défendaient aux sénateurs d'avoir des navires supérieurs à 300 amphores, c'est-à-dire qu'on leur permettait seulement de trans-

(1) Négociants de Metz à Milan et en Apulie, qui vendaient des saies, c'est-à-dire de grossiers vêtements pour les paysans, les soldats et le bas peuple : *C. I. L.*, V, 5925. — FORCELLA, *Industria a Milano*, 77.

Voir dans MENARD, *Vie privée des anciens*, III, 313 desseins de petites boutiques ambulantes. Sur un monument milanais est figuré un vendeur d'étoffes qui offre aux passants sa marchandise ; les femmes achètent dans la rue (SELETTI, *Monum.*, n. 124). Sur la spécialisation de ces boutiques, voir DRUMMANN, *Arbeiter*, 158, 277 et VOIGT, *Roem. Privatalt.*, dans le *HB. d. klass. Alterth.*, IV, 778, 850, 910.

(2) HOMOLLE, *Bullet. de corresp. hellénique*, VIII, 1884, p. 75. — VOIGT, *Jus naturale et gentium*, II, 573, 605.

porter les fruits de leurs fonds, et d'être les négociants des produits de leurs maisons, comme ils en étaient les manufacturiers. Probablement ces défenses, qui marquent la rivalité d'intérêts entre la classe aristocratique et les chevaliers qui exercent le commerce, ne furent pas toujours respectées. Cependant il est certain que beaucoup d'aristocraties ont trouvé que le commerce et la noblesse étaient incompatibles et que l'antiquité a eu des préjugés aristocratiques et anti-économiques (1). Partout les classes patriciennes tendent à se séparer des autres classes. Même aujourd'hui, dans beaucoup de pays, la noblesse méprise le commerce et l'industrie et préfère ne rien faire et assister, impassible, à la lente et inévitable destruction de son patrimoine. Probablement les anciennes lois tombèrent en désuétude et beaucoup de sénateurs n'hésitèrent pas à déroger ou tout au moins à rechercher, par l'intermédiaire de leurs esclaves et de leurs affranchis, les profits du commerce. L'écho de ces anciens préjugés se retrouve à une époque postérieure, encore inspirée par ces idées, que Cicéron formule ainsi : « Si le commerce est petit, il est sordide ; s'il est grand et riche, s'il consiste à transporter des marchandises de partout, il ne doit pas être décrié. Est même digne d'éloges le marchand qui, après avoir accumulé de gros profits, se retire des affaires et emploie son argent dans l'agriculture. » (2) Remarquons que la nature sordide de la profession ne dépend pas d'un critère économique, objectif, qui aurait en vue l'utilité sociale de la profession, de l'art ou du métier. Cicéron, en prenant la quantité de bé-

(1) ROSCHER, *Ueber d. Verhältniss d. Nationalök.*, dans *Ansichten der Volkswirtschaft*, 1861, p. 26.

(2) CICER., *De offic.*, II, 42. On trouvera d'autres preuves du mépris que les Romains avaient pour le commerce dans Liv., VIII, 20, 28 ; SENECA., *Ep.*, 88.

néfice comme mesure de l'honnêteté et de la dignité de la profession, nous montre bien quelle était la préoccupation ordinaire, l'aspiration habituelle du Romain : s'enrichir rapidement pour s'assurer les plus grandes jouissances matérielles.

Or, le commerce ne procure la richesse qu'avec beaucoup de difficulté, grâce à un travail assidu, diligent, persévérant, quand il a des marchés étendus et des consommations abondantes, autant de conditions qui n'existaient pas dans la société antique. Le grand commerce ne s'alimente qu'avec des objets de large consommation, et non pas avec des objets de luxe, dont la vente est capricieuse et qui peut même s'arrêter complètement et amener alors de profondes perturbations. La navigation ne pouvait prospérer en transportant de la pourpre et des aromes ; elle n'était pas d'ailleurs dans les mains des Romains, qui n'avaient de navires que pour le transport des troupes et pour celui du froment. Si l'on tient compte des grands risques, des dépenses, de la lenteur du trafic, comment croire que les Romains, qui avaient tant d'emplois rémunérateurs, faciles et sûrs, préféraient la navigation qui offrait des profits élevés mais incertains ?

On s'explique ainsi la situation secondaire du commerce dans l'économie romaine, et comment, ne pouvant être exercé en grand, il n'attira pas d'importants capitaux (1). Il fut plutôt abandonné aux étrangers et notamment aux Syriens, aux Juifs (2), qui formaient à Rome une colonie nombreuse, aux Grecs, aux Orientaux, qui possédaient depuis des siècles des traditions d'aptitudes techniques, de même que les flottes romaines étaient montées par

(1) Cf. MENGOTTI, *Du commerce des Romains*, 1786. — Une autre opinion est soutenue par GOLDSCHMIDT, *Universalgeschichte des Handelsrechts*, p. 66.

(2) SEECK, *Gesch. des Untergangs d. roem. Welt*, I, 303, 309.

des Illyriens, des Grecs, des Egyptiens, des habitants de Pergame et de l'Istrie ; ou bien il fut pratiqué par une multitude d'italiens appartenant aux classes inférieures et par cela même peu considérés, parce qu'on ne faisait pas de différence entre le commerce de détail autour du forum et le commerce avec les pays lointains. On les appelait du nom général d'Italiques, mais plus souvent à ce nom ils ajoutaient celui d'Espagnols, de Siciliens, d'Asiatiques, suivant le pays où ils trafiquaient, comme si ceux qui allaient dans les provinces pour des raisons de commerce devenaient étrangers à leur patrie.

On en trouve partout : chez les Marcomans (Tacit., *Ann.*, II, 62), en Irlande (id., *Agric.*, 24), dans les centres et dans le nord de l'Europe. La conquête de la Gaule était à peine commencée que des négociants romains y accoururent. Les révoltes des Gaulois commencèrent par le massacre des Romains qui faisaient le commerce dans ces régions (Caes., *de b. g.*, VII, 2). Ils remontaient les fleuves des Gaules avec des chariots de vin qu'ils échangeaient contre des esclaves. Les ports de Marseille et de Narbonne, d'où ils exportaient des étoffes et du lin des Carduciens, du porc salé des Séquanes, et Toulouse et Bordeaux étaient visités par les commerçants italiens. Chaque année 120 navires allaient sur les côtes de la péninsule du Gange. On faisait pour 20 millions de sesterces d'affaires avec l'Inde. On dit que 70 mille Romains ont été tués en Bretagne sous Néron, dix-huit ans après la conquête (Tacit., *Ann.*, XIV, 33). Les habitants de Trèves voulaient massacrer tous les Romains (id., III, 42). On trouvait des marchands italiens dans l'Arabie pétrée, en Tauride, en Egypte, en Numidie, partout. On rapporte qu'en un seul jour 80.000 Italiens furent tués en Asie mineure (an. 88. av. J.-C.), 150.000 d'après d'autres auteurs. Rien qu'à Délos, le marché des esclaves, on en aurait

tué 20.000. Certainement ces chiffres sont fort exagérés. Il n'est pas douteux que le chiffre des personnes tuées en pays lointain est facilement centuplé par l'imagination et par l'intérêt. Les gouvernants ont intérêt à exagérer pour exciter le fanatisme patriotique et pousser aux armements et à la vengeance. A quel chiffre s'élève le nombre des personnes massacrées par les boxers, par les Kurdes ? Si on devait additionner tous les chiffres relatifs aux Arméniens tués, ce peuple aurait dû disparaître de la surface de la terre. Nous ne savons pas davantage le nombre des morts de la Saint-Barthélemy. Le nombre des personnes tuées par Mithridate est certainement élevé, mais ce n'étaient pas tous des commerçants. Il s'agit plutôt des vétérans restés en Asie : c'étaient des légionnaires qui étaient sans famille et qui restaient là où ils avaient été envoyés : par exemple toute l'armée de Gabinius resta en Egypte (Caes., *de b. g.*, III, 110).

Il est vraisemblable que les soldats congédiés retournaient dans les pays où ils avaient bataillé, parce qu'ils pouvaient y faire de bonnes spéculations commerciales, vendre ou acheter au détail, faire de la petite usure. De toute façon il y avait un courant d'émigration italique vers tous les pays, mais notamment vers l'Orient, le grand réservoir légendaire de l'or. A Delos, de nombreuses inscriptions tombales attestent la présence des Italiens. En Afrique, il y en avait un si grand nombre qu'une ville de Numidie, Corta, put être défendue par eux contre Jugurtha. A Rome, tous ne se résignaient pas à mendier aux portes des riches et à se contenter des distributions gratuites : il y avait des esprits aventureux et avides de gains, qui partaient pour les pays lointains, faisaient le colportage de petits produits italiens et en échange recevaient des aromes, de la pourpre, des plumes, et tous les objets que consommait le luxe romain. C'étaient en gé-

néral des plébéiens qui partaient pour faire fortune. César, pour ne pas diminuer les contingents militaires, chercha, mais en vain, à arrêter cette émigration, en décidant que les citoyens âgés de 20 à 40 ans ne pourraient rester absents de l'Italie pendant plus de trois années (Suet., *Caes.*, 42).

Mais bien que les Italiens aient participé en assez grand nombre au commerce, il est certain qu'ils faisaient plutôt fonction d'importateurs que d'exportateurs, et soit comme intermédiaires dans le commerce intérieur, soit dans leurs affaires avec Rome, ils se trouvaient loin de la mère-patrie et ils consolidaient leur fortune dans d'autres pays. Une fois venus à l'étranger, ils y vivaient et y demeuraient avec leurs familles, travaillant à cette œuvre de romanisation qui constitue un des faits les plus remarquables dans l'histoire de l'humanité. Mais en faisant sortir la richesse de l'Italie et en encourageant les emplois improductifs ils rendaient à la capitalisation italienne un mauvais service. Le commerce qui exporte non des produits mais des métaux précieux, et qui repose par conséquent non pas sur la valeur de production, mais sur la valeur d'échange, est improductif. Rome et l'Italie s'appauvrirent, tandis que la Gaule prospérait, comme le constatait Sacrovir au temps de Tibère (Tacit., *Ann.*, III, 40), tandis que Corinthe et Carthage redevenaient des centres d'approvisionnement international et d'intensité industrielle (1), tandis que Alexandrie avait des fabriques de papyrus si puissantes qu'elles faisaient vivre une armée d'ouvriers : Adrien, qui la visita en 134 après J.-C., releva cette différence avec Rome ; à Alexandrie, dit son biographe, personne

(1) BLÜMNER, *Die gewerbliche Thätigkeit der Völker des klass., Alterth.*, 1869, p. 8.

ne reste inactif, et même les aveugles et les podagres travaillent.

Les commerçants que les civilisations anciennes répandaient dans le monde entier à la recherche de produits rares et pour l'échange des marchandises ne peuvent en rien être comparés aux grands commerçants de l'époque moderne. Ils doivent être comparés à ces négociants qui visitent nos foires, portant leurs marchandises sur leur dos ou sur des charrettes. En Russie et en Orient, une grande partie du commerce est dans les mains de marchands ambulants qui transportent les marchandises des lieux de production dans les lieux les plus reculés. Rien de plus inexact que de peupler l'antiquité de commerçants possédant des réserves de capital et spéculant comme le font nos commerçants modernes. Aujourd'hui le commerçant a un objectif : dominer le marché, et pour cela il s'efforce de tenir le producteur sous sa dépendance. Dans ce but il spéculé, il accapare, il suspend les ventes ou vend au-dessous des prix, suivant ses calculs. Dans l'antiquité, le manque de débouché est inconnu, c'est-à-dire la difficulté de vendre, qui caractérise le capitalisme moderne (1). D'ordinaire, dans l'antiquité et au moyen âge il y a plus d'acheteurs que de vendeurs, les premiers courent derrière les seconds ; ce n'est pas le travail qui manque aux artisans, comme nous l'avons dit. Les marchandises offertes sont en quantité inférieure aux marchandises demandées. Aussi le commerçant n'a-t-il pas besoin de calculer, de spéculer, d'accaparer, de conquérir le marché, et cela toujours par suite de la technique peu développée de la production. Et cet état de choses, qui rend difficile sa transformation en entre-

(1) SOMBART, *op. cit.*, I, 176.

preneur capitaliste, le force à exécuter une série d'opérations de nature technique dont est exempt le commerçant actuel. Le premier doit se rendre aux lieux d'origine des marchandises, les négocier, les mesurer, les transporter, quand il ne doit pas lui-même s'occuper de la fabrication. C'est lui qui court les risques du transport, de la conservation, et tant que ses provisions ne sont pas épuisées, il est dans l'impossibilité de renouveler sa marchandise. Aussi ce commerce n'a-t-il pas les caractères du capitalisme moderne ; c'est le travail personnel et technique du marchand qui prédomine, tandis qu'il diminue d'autant plus que l'entreprise prend un caractère capitaliste. On peut dire que dans cette phase du développement économique le commerçant ne diffère pas de l'artisan, de l'ouvrier technique. Sa nature spécifique professionnelle se manifeste dans la forme de son activité : lui aussi il est à la poursuite du gain et comme l'artisan il demande au travail les moyens pour son existence quotidienne, comme celui-ci il cesse de travailler quand il a pourvu à ses besoins. C'est pour cela que les philosophes qui méprisaient même les métiers les plus nécessaires, qui n'accordaient pas la sagesse à ceux qui travaillent pour vivre, confondaient dans le même mépris le commerce et la navigation. C'étaient là des industries à peine dignes des personnes infimes qui les pratiquaient. Cicéron avait écrit : « on ne peut pas commander aux peuples et être des bateliers » (*de off.*, I, 42). Si deux juriconsultes, Callistrate et Ulpien, eurent plus tard une opinion différente, il ne faut pas oublier que le premier était grec et le second syrien (1).

L'histoire économique de Rome confirme entièrement

(1) L. 2, *Dig.*, L, 11 ; l. 1 § 20, *Dig.*, XIV, 1.

ce que Marx a relevé dans ses notes historiques sur la période précapitaliste (1). A Rome on ne trouve que du capital productif d'intérêt, du capital usuraire, et du capital commercial, qui appartiennent tous deux aux formes primitives du capital, aux formes antérieures à la production capitaliste.

Pour que le capital usuraire naisse, il suffit qu'une partie des produits se présente comme marchandise et qu'en même temps les différentes fonctions de la monnaie se soient développées. L'existence du capital usuraire est liée intimement à celle du capital commercial et souvent à celle du capital du commerce de la monnaie. La monnaie avait, dans l'économie urbaine de Rome, une grande importance, et par conséquent le capital usuraire fonctionnait largement. Là où la monnaie circule, la thésaurisation se fait nécessairement. Le thésaurisateur de profession n'acquiert de l'importance que quand il devient usurier. Il prête alors sur gage aux propriétaires qui dissipent, aux petits producteurs propriétaires des instruments de travail, c'est-à-dire aux artisans, aux paysans qui forment une classe importante, il les dépouille, dissout la richesse et la propriété, ruine la production, détruit tous les organismes où le producteur apparaît comme propriétaire de ses moyens de production. Sur leur ruine se fait la concentration du capital.

L'usure, remarque Marx, caractérise le capital productif d'intérêts aux époques où prédomine la petite production avec les artisans et les paysans : autant de traits qui caractérisent, comme nous l'avons vu, la société romaine. Quand la production capitaliste est développée, les moyens de travail et les produits existent comme ca-

(1) MARX, *Le capital*, I, 634; III, p. 164, V^e part., ch. xxxvi.

pital indépendamment de l'ouvrier, et si celui-ci emprunte, ce n'est pas en sa qualité de producteur. Dans l'antiquité, l'artisan et le cultivateur étaient propriétaires des instruments de production, et ils étaient comme producteurs en rapport avec le capital du prêteur. Si une circonstance quelconque leur enlevait les moyens de production, si un renchérissement des matières premières les empêchait de les renouveler par la vente des produits, ils devaient avoir recours aux prêteurs et subir leurs conditions. Ce sont surtout les guerres qui les mirent à la discrétion des prêteurs, qui donnaient de l'argent dont ils n'auraient pas su que faire et qui exigeaient des intérêts qui faisaient de leurs débiteurs autant d'esclaves.

Comme l'activité de l'usurier repose sur la fonction de la monnaie dans les paiements, comme il faut de la monnaie pour acheter les marchandises ou payer les impôts, on avait recours à l'usurier, et de là l'alliance de celui-ci avec le publicain. Moins le produit constitue une marchandise, moins la production fournit des valeurs d'échange, plus la monnaie constitue la richesse. Même si l'on fait abstraction de sa fonction de monnaie et d'agent de thésaurisation, l'argent apparaît, parce qu'il matérialise le moyen de paiement, comme la forme absolue de la marchandise. Or, c'est précisément sa fonction de moyen de paiement qui détermine le développement de l'intérêt et du capital-argent. Ce qu'il faut aux riches dissipateurs et corrompus, c'est l'argent sous la forme *argent*. Ce que veut celui qui thésaurise c'est l'argent en tant qu'argent et non le capital. Or, l'intérêt lui donne le moyen de faire fonctionner son trésor comme capital, de s'approprier, au moyen de l'argent qu'il accumule, la totalité ou une partie du surtravail ou même une partie des moyens de production, bien que ceux-ci

ne lui appartiennent pas. Dans la période précapitaliste, l'usurier peut se rendre maître, sous le nom d'intérêt, de tout ce qui dépasse ce qui est strictement nécessaire pour vivre. Plus tard cet excédent constituera la rente et le profit (1).

Si dans l'antiquité on a méprisé l'usurier, que l'on comparait à un homicide, cela tient à sa fonction de parasite sur les processus de production. Il les exploite, les énerve sans les modifier, et il rend plus misérable la condition des producteurs. Dans une société dans laquelle la propriété et le cens étaient la source des droits politiques et la base de l'autonomie du citoyen, on comprend la haine vouée à l'usurier, dont le but était de dépouiller le débiteur de sa richesse, le producteur de ses moyens de production. Et cependant il remplissait une fonction importante ; c'est par lui que se formaient et s'accroissaient les fortunes monétaires indépendamment de la propriété foncière, que s'accumulaient les réserves de capital qui, s'il n'était pas demandé par la production parce que celle-ci n'était pas organisée selon le mode capitaliste, servait cependant aux besoins du commerce et aidait à la formation du capital commercial. De là les relations étroites qui existaient entre le commerçant — qui empruntait de l'argent pour en tirer un profit en l'employant comme capital, — et l'usurier, relations identiques à celles du commerçant moderne avec le capitaliste moderne, de là l'aversion qu'on avait pour le commerçant comme pour l'usurier.

La fonction du capital dans l'économie romaine peut être ainsi résumée : par suite du caractère domestique et du régime du métier que conserve la production, et par suite du manque d'industries, le capital est utilisé à des

(1) MARX, *Le capital*, III, p. 169, 171, 166.

emplois improductifs, à l'exploitation des paysans, à des prêts usuraires aux propriétaires, à la ferme des douanes, des impôts, au change des monnaies, aux opérations financières avec les rois tributaires. L'activité des capitalistes romains est étrangère à la création des valeurs : le plus grand nombre cherchent à augmenter la valeur d'un produit déjà fabriqué par le commerce, c'est-à-dire ils trafiquent avec les produits des autres et ils convertissent les marchandises en argent. Ce commerce n'a rien à voir avec la production capitaliste des marchandises, dans laquelle le capitaliste achète le travail sur le marché, l'emploie à la production et en vend le produit ; il opère en trois stades, tandis que le capitaliste antique a pour objet principal la vente du produit d'autrui. Les capitalistes antiques essayèrent tous les moyens d'accumulation, associant les capitaux, organisant des entreprises maritimes, spéculant sur la hausse et sur la baisse ; ils perfectionnèrent les organismes du crédit, ils firent pénétrer l'influence du capital mobilier dans toutes les branches de la vie publique et privée, la production industrielle seule ne fut pas révolutionnée. Le capitalisme ne put bouleverser l'économie domestique et le régime des métiers, et dut subir les conséquences qui dérivent d'une organisation économique dans laquelle chacun consomme ses propres produits et achète peu. Il lui manqua ce qui est la propriété la plus remarquable du processus circulatoire du capitalisme industriel moderne et, par suite, de la production capitaliste, la dérivation des éléments constitutifs du capital productif du marché des marchandises et leur renouvellement par l'œuvre des intermédiaires de ce marché. Pour que le capitalisme moderne subsiste, il faut que les marchandises soient constamment achetées et que le capital soit sans cesse renouvelé. Cela

était impossible dans l'antiquité, l'idée d'un capital productif fit défaut, et le capital mobilier resta circonscrit à peu près à l'idée originaire de la propriété, au butin pris sur l'ennemi (1), c'est-à-dire à l'idée d'exploitation des besoins d'autrui.

C'est dans toutes ces circonstances que nous trouvons la cause de la faiblesse du capitalisme antique, au point que peut-être ne devrait-on même pas employer ce mot pour désigner l'accumulation du capital-monnaie, ce capital usuraire qui a une fonction secondaire dans la production capitaliste, la véritable caractéristique du capitalisme. Nous savons que l'accumulation du capital-monnaie n'est pas un signe d'accumulation du capital, c'est-à-dire de reproduction, il ne représente pas la richesse véritable et générale ; cette forme de capital fut prépondérante dans l'antiquité. Nous savons que l'usure est le plus grand dissolvant de la richesse, que les emplois improductifs, le luxe et les achats mêmes d'esclaves arrêterent l'accumulation, que celle-ci pour se réaliser a besoin de forces de travail techniquement organisées, de capitaux de production, de larges marchés, autant de choses qui manquaient à l'antiquité, par suite des formes de production, de l'existence du travail servile, par le peu d'importance de la consommation ; tout cela avait d'ailleurs pour conséquence une accumulation difficile et peu de capital, peu de richesse et peu de travail : c'est là le secret de l'antiquité.

Que le capital ait été faible et qu'on ait beaucoup exagéré, c'est ce que prouvent différents faits, comme la fréquence des crises, l'endettement général, les mesures gouvernementales prises à ce propos. Au temps d'Au-

(1) « Maxime sua esse credebant quae ex hostibus cepissent ».
GAI, IV, 16.

guste, les difficultés étaient telles qu'il songea à restaurer la République : sur le conseil de Mécénate, il y porta remède en vendant des terres publiques et avec les fonds il organisa une banque qui devait prêter à des intérêts modiques et moyennant une garantie (Dion., *l.* II, 2, 6, 28). L'endettement était grand sous l'Empire et sous la République : on demandait des jubilés. On obligea les créanciers à accepter de la terre au lieu d'argent (Sueton., *Caes.*, 42; Appian., *de b. c.*, II, 48). Cette mesure prise par César fit perdre aux créanciers un quart de l'argent prêté (*Caes.*, *de b. c.*, III, 1). Et la disposition par laquelle il défendait à chacun de conserver plus de 60 mille sesterces (= 12.009 fr.) en or et en argent, montre combien le numéraire devait être rare et que celui que les conquêtes apportaient, s'il arrosait pour un moment et avec abondance le sol desséché, comme une pluie d'été, était rapidement absorbé dans quelques mains, dans de nombreux emplois improductifs. A des abondances momentanées et transitoires de capital-argent succédaient de longues crises, alors que les longues guerres, le goût du luxe exigeaient toujours de l'argent. Ces abondantes arrivées d'argent et de métaux précieux amenaient des difficultés ; des crises et des désordres mêmes étaient provoqués par les richesses venues si soudainement et qui semblaient ne devoir jamais tarir. Il suffit d'une révolte de Mithridate pour amener un cataclysme à Rome : banqueroute de l'Etat, faillites et ruines de capitalistes, dépréciation de la propriété foncière elle-même. Mais il suffisait même de causes moindres et insignifiantes : une demande plus grande d'argent pour acheter des votes (53 avant J.-C.) suffit à troubler le marché monétaire de Rome et à faire monter l'intérêt de l'argent. Il s'agissait d'appliquer pour la première fois les lois judiciaires de Pompée. Jamais plus grands scandales ne montrèrent

l'inutilité des lois et la fin de la liberté. C. Emilius Scaurus avait dépensé sa fortune à donner des jeux au peuple romain pendant son édilité (Plin., *H. n.*, xxxvi, 15). Il la refit aux dépens des Sardes, qu'il pillait pendant sa propréture. Accusé, il brigua le consulat pour l'année 53 avant J.-C. et, avec l'argent des Sardes, il se mit à acheter les votes des tribus. Sa maison devint un marché où les électeurs venaient se vendre (Cic., *Ad Attic.*, iv, 16). Il suffit de cela pour que, à Rome, le taux de l'intérêt doublât (id., iv, 15). Nous ne dirons pas que cet incident donne la mesure de la richesse, mais il peut en prouver la mauvaise distribution, puisqu'il suffisait de la coalition de quelques-uns pour amener de graves perturbations. La richesse mobilière était dans les mains d'un petit nombre, ou bien employée à de lointaines spéculations usuraires, et ces quelques cointéressés tenaient dans leurs mailles de fer la société romaine.

Si nous examinons le cens des différentes classes, nous voyons qu'il est contenu dans des limites telles qu'il est impossible que les très grandes fortunes fussent nombreuses et colossales. En effet, après la révolution économique de 240 avant J.-C., le cens des classes fut déterminé de telle sorte que la I^{re} avait un cens de 400.000 sesterces (= 80.000 fr.), la II^e, 300.000 sesterces (60.000 fr.), la III^e, 200.000 (= 40.000 fr.), la IV^e 100.000 (= 20.000 fr.) : avec ce cens on avait le grade de décursion, avec celui de 800.000 sesterces (= 160.000 fr.) on appartenait à la classe des sénateurs (1). Même en tenant compte de la plus grande puissance d'achat de l'argent à cette époque, il est évident que la richesse était alors très faible. Ce ne sont pas les grandes fortunes particulières qui caractérisent une société, mais les for-

(1) BELOT, *Histoire des chevaliers romains*, 1873, II, 283-292.

tunes moyennes ; or, cette moyenne était basse même à l'époque d'Auguste puisqu'on était *census* si l'on possédait 100.000 sesterces (= 20.000 fr.) (1).

Il nous faut laisser de côté toutes les exagérations qu'on a commises sur l'évaluation du capital-argent ; alors seulement, et en considérant que l'accumulation n'était ni rapide ni sûre, nous pourrions expliquer les mesures gouvernementales prises pour conserver à Rome son caractère de centre du commerce monétaire ; elles consistèrent à défendre l'exportation des métaux précieux (Cic., *Pro Flacc.*, 28), à réserver aux spéculateurs romains les bénéfices du commerce monétaire entre Rome et les provinces et en d'autres mesures semblables de caractère protectionniste (2), qui jettent quelque lumière sur le montant de la richesse à Rome.

Que l'accumulation était difficile et que beaucoup de causes y mettaient obstacle, c'est bientôt dit. Les ennemis c'étaient les sources mêmes d'où le capital dérivait, le luxe, le peu de sécurité des emplois, les limites de la population, l'esclavage.

1° Il arriva un moment où les provinces ne purent plus être soumises à l'exploitation systématique, et où le drainage des intérêts s'arrêta. L'administration impériale chercha à sauver les provinces en supprimant les compagnies de publicains, en réorganisant l'administration, en favorisant le développement de la périphérie aux dépens du centre. Le fait que le pouvoir impérial passa aux mains de personnes appartenant aux provinces n'a

(1) VANGEROW, *Ueber die Lex Voconia*, 1863, p. 11-14. — BELOT, *De la révolution économique qui eut lieu à Rome au milieu du II^e siècle avant l'ère chrétienne*, 1883, p. 106.

(2) Par exemple en 67 avant J.-C., une loi de A. Gabinius défendait aux provinciaux de faire des dettes à Rome. Cic., *Ad Attic.*, VI, 24 ; VI, 2.

pas encore été illustré par ses conséquences économiques. Certainement l'axe de la richesse ne fut plus en Italie, qui cessa d'être le centre convergent de la capitalisation.

2^o Le luxe eut une influence néfaste sur l'accumulation. Beaucoup de capitaux furent immobilisés dans des buts improductifs, en palais, en villas, en vignes, à entretenir des clients, des esclaves. Non seulement l'aristocratie qui dédaignait le travail était dominée par cette idée propre aux époques précapitalistes que le riche ne doit pas s'intéresser aux choses économiques, mais même les héritiers des chevaliers enrichis manquaient d'esprit capitaliste, ils ne spéculaient pas, mais dissipaient leur fortune. Les fortunes étaient exposées à une rapide décroissance par suite des grandes dépenses de représentation. Les nobles payaient cher le privilège du *cursus honorum*, les carrières publiques étant dispendieuses : on pouvait s'y enrichir, mais il fallait d'abord dépenser beaucoup et beaucoup se ruinaient avant d'avoir réussi. L'opinion publique exigeait des fonctionnaires un luxe en rapport avec leur charge ; elle estimait davantage ceux qui étaient prodigues, ceux qui donnaient les plus beaux spectacles, qui faisaient les plus grandioses constructions. On achetait les charges en donnant des jeux coûteux, des fêtes continuelles, en faisant des distributions gratuites de nourriture, et avec un tel luxe qu'une seule de ces fêtes coûtait un cens de sénateur. Les fêtes en l'honneur de Cybèle à la fin du 1^{er} siècle après J.-C. coûtèrent au préteur qui les donnait 100 mille sesterces et elles parurent mesquines. Horace se félicitait d'être de modeste origine, sinon son cens aurait servi au public. Les riches devaient traîner derrière eux un long cortège de clients, de sorte que leur revenu était en partie absorbé par une foule de parasites ; le revenu réel des propriétaires était ainsi

d'autant plus réduit qu'ils avaient plus de clients. Aucune grande fortune ne durait plus de trois ou quatre générations : à l'époque de Trajan il n'existait aucune grande fortune constituée à l'époque d'Auguste.

3^o Une grande partie des métaux précieux servait à fabriquer des ornements et était soustraite à la circulation ; une très grande partie retournait à l'étranger pour l'achat de marchandises exotiques et servait à la volupté. Cela encore nuisait à l'accumulation des capitaux.

4^o Les classes qui vivent de rentes et qui les encaissent sans fournir aucun travail productif, ont une tendance à la dissipation. Les prodigalités étaient alors encouragées aussi par une certaine opinion publique à la mode qui se formait dans les écoles, et selon laquelle travailler n'était pas digne pour un homme libre ou tout au moins pour un homme qui aspire à commander. Dans la société raffinée il n'était pas de bon goût de faire des épargnes, de s'occuper d'industrie, de commerce, de production : l'argent devait être dépensé et le temps occupé à servir l'Etat. Les dépenses dépassant les revenus, l'accumulation était impossible. L'éducation même des familles patriciennes rendait les Romains inaptes à toute entreprise productive : ils étaient plus faits pour tout ce qui amuse l'imagination que pour spéculer sur des bénéfices dont ils ne sentaient pas le besoin. S'il arrive que les aristocraties s'occupent d'industries auxquelles elles ne sont pas préparées, alors elles dépensent plus que la chose ne le comporte et elles ne cessent que quand elles constatent que le capital employé ne donne qu'un profit médiocre, même pas l'intérêt courant. Il faut avoir l'esprit de spéculation, qui est la marque du capitalisme, et il manque aux classes oppressives qui ne sont jamais devenues les classes capitalistes. Ce n'est pas la tyrannie, la rapine, la violence qui conduisent à la capitalisation,

qui a toujours été réservée aux classes laborieuses, ou du moins à ses membres les plus actifs, les plus intelligents, les plus prévoyants. Nous en avons pour exemple les bourgeois du moyen âge.

S'il y a des propriétaires qui essayent de spéculer, ils sont toujours loin d'égaliser en intelligence les entrepreneurs de profession qui n'existent pas ou presque pas dans l'antiquité, à l'exception des publicains. Le propriétaire est habitué à employer son argent plutôt en dépenses qu'en emplois utiles, et cela parce qu'il ne récupère que rarement ce qu'il a avancé. Cette circonstance le rend timide dans ses spéculations. Pour cette raison encore les classes qui détenaient la richesse foncière ne pouvaient donner une forte poussée à l'accumulation.

La division de la société en classes et la possibilité de passer de l'une à l'autre constituaient encore des obstacles. Nous savons que celui qui possédait une certaine somme devenait sénateur, c'est-à-dire qu'il entrait dans cette caste qui ne devait pas se livrer à l'exercice des professions lucratives, et qui était presque obligée au luxe et à la dissipation. C'est pour cela qu'un chevalier qui avait fait fortune dans les provinces par le commerce, devenu sénateur, était obligé de dissiper dans la politique les capitaux accumulés ou de les consommer dans la vie oisive qui était inhérente à son état, ou tout au moins de se retirer des affaires. C'étaient toujours des capitaux, une expérience, un esprit de spéculation qui étaient perdus pour la production et pour l'accumulation. C'était toujours à recommencer ; ou bien on avait à faire à des personnes sans capitaux, sans expérience, et tout ce qui se faisait était dans les mains de personnes qui ne pouvaient avoir que des entreprises limitées parce qu'elles manquaient de moyens et qu'elles étaient presque toujours obligées de faire leur commerce avec de l'argent

prêté et à gros intérêts, et par suite de la pénurie d'argent et parce qu'elles ne pouvaient offrir que peu de sécurité aux prêteurs.

5° Opérant sur de vastes territoires, dans des pays éloignés et à moyens de communication lents, les capitalistes étaient obligés de confier leurs affaires à des mandataires qui souvent les trompaient. De plus, bien que ces spéculateurs fussent sous la protection de Rome, ils n'arrivaient pas toujours à se faire payer le capital et les intérêts. Les guerres et les soulèvements renversaient toutes choses et on n'eut pas seulement la célèbre crise italo-asiatique, qui suivit les guerres de Mithridate, dans laquelle beaucoup de capitalistes italiens furent ruinés. Enfin, quand par la loi Gabinia il fut défendu aux provinciaux de faire des dettes à Rome, il fut établi comme conséquence que l'Etat ne donnait aucune garantie légale aux capitalistes, ni de moyens de coercition contre les débiteurs. Les risques des prêteurs augmentèrent par cela même, et le taux de l'intérêt fut plus élevé.

6° Dans l'antiquité, la richesse était une fonction constante de la population, de telle sorte que celle-là ne pouvait augmenter si celle-ci restait stationnaire. Les mêmes causes qui maintenaient la population dans le même état, rendaient impossible l'augmentation de la richesse, qui, à son tour, agissait sur celle-là (1).

7° L'esclavage eut une grosse influence néfaste sur l'accumulation. Il en est ainsi dans tous les pays à économie servile.

Tout ce capital employé à l'achat des esclaves est soustrait à la production. Il cesse d'exister, tout comme le capital dépensé à acheter de la terre n'existe plus pour

(1) C'est là une observation de G.-B. Ortes, relevée par M. Loria.

l'agriculture : il reprend son existence quand l'esclave est vendu. Celui qui achète des esclaves n'est pas en mesure d'exploiter par le seul fait qu'il les a achetés. Il faut encore consacrer d'autres capitaux à l'exploitation.

Puis viennent les dommages causés par le travail servile. Bien que le produit intégral du travail soit attribué au propriétaire de l'esclave, déduction faite des dépenses d'entretien, cet avantage est contrebalancé par de graves inconvénients. L'esclave, on le sait, travaille mal, et peu, et met facilement le propriétaire en perte.

Cette machine humaine se détériore par l'usage et chaque jour sa force de travail diminue, jusqu'à ce que la mort détruise le capital qu'elle représente : elle doit être entretenue, surveillée, et toujours, qu'elle soit employée ou non, parce qu'on ne peut pas s'en débarrasser lorsque le travail manque. Le louage des esclaves n'est qu'une maigre ressource, parce que s'ils peuvent passer d'un maître à un autre, ils ne peuvent pas utilement passer d'un métier à un autre, et celui qui les loue se trouve avoir un personnel incapable qui le met en perte. L'esclave est une charge dont le maître se débarrasse ou en renonçant à l'appropriation du profit intégral par l'institution du pécule ou des autres modes de participation au travail, ou en l'affranchissant.

L'économie servile est la plus coûteuse, celle dont les profits sont moindres. Ceux-ci sont encore plus faibles, par suite des hauts prix d'achat, des dépenses d'entretien, des accidents, de la mort. De plus, comme l'esclavage nécessite la compression violente de quelques hommes par d'autres, il en résulte que ces derniers doivent avoir l'appui même de ceux qui n'ont pas d'esclaves et les entretenir comme clients et parasites. Les hommes libres sont les prétoriens des riches, qu'ils défendent contre les rébellions possibles des esclaves : les capitalistes doi-

vent sacrifier une partie de leurs profits en faveur de leurs clients afin de les avoir avec eux contre les esclaves. Cela réduit encore les profits et l'accumulation.

On a remarqué que le travail des esclaves est si peu profitable que sur les terres peu fertiles ils n'arrivent pas à produire les moyens nécessaires à leur entretien, et par conséquent on est amené à abandonner les terres fatiguées et à s'en tenir aux terres très fertiles. Cela encore réduit le profit et l'accumulation du capital. Il en est ainsi dans l'agriculture. Dans l'industrie, les propriétaires sont embarrassés par leur personnel fixe, ils ne peuvent profiter des circonstances favorables, ni se soustraire aux crises dont ils supportent seuls les conséquences : ils se trouvent en présence d'une production de valeurs d'usage supérieure à celle des valeurs d'échange. La faible productivité qui empêche toute concurrence leur enlève tout capital disponible, toute possibilité de se développer, de s'approprier tout le profit, de suivre les oscillations du marché. Il est vrai que le propriétaire n'a à partager le profit avec personne (1), mais cela n'est vrai qu'en théorie ; en pratique, il n'a rien à partager parce que le profit est tout entier absorbé par l'économie servile. Là où existent des esclaves, le capital est une marchandise rare, il n'y a pas d'industries ; la dissipation est fréquente, l'endettement général, il n'y a pas de ponctualité dans les affaires, pas de grandes richesses, pas d'emplois commerciaux lointains. L'esclavage imprime son caractère anticapitaliste, qu'accompagnent la dissipation de la richesse et la réduction du profit (2).

(1) ROEBERTUS, *Zur Gesch. d. roem. Tributsteuer*, dans les *Jahrbücher f. Nationaloek.*, 1863, p. 300.

(2) LORIA, *Die Sklavenwirtschaft im modernen America und in europäischen Alterthume*, dans la *Zeitschr. f. Social-und wirthschaftsgeschichte*, 1896, IV, p. 70 et s.

Le pécule aurait pu être, de la part des esclaves, un moyen d'accumulation ; mais cette faveur précaire, subordonnée à l'arbitraire du maître, devait leur inspirer une confiance médiocre et les inciter assez peu à de grandes épargnes et à des placements productifs. Ils sentaient que plus ils étaient riches, plus ils étaient exposés aux extorsions des maîtres, des surveillants, des intendants. Il n'y avait pas de lendemain pour eux. Les seules jouissances qui les tentaient étaient celles du moment présent. L'insécurité inséparable de leur état leur donnait tous les défauts d'une production sans profit.

Dans les pays à esclaves, l'accumulation des capitaux ne peut se faire que par l'économie, l'intelligence et l'application des maîtres. Or, c'est une observation confirmée par l'expérience que les entrepreneurs de profession et les ouvriers qui vivent de l'emploi des capitaux sont en général plus portés à épargner que les propriétaires qui vivent de leurs rentes. Il faut que l'entrepreneur et l'ouvrier aient pleinement gagné par le travail, l'un son profit, l'autre son salaire, avant de le dépenser d'une façon non productive. Même dans ses dépenses, l'entrepreneur conserve l'esprit d'ordre et d'économie qu'il doit avoir dans ses affaires. Faisant chaque jour l'expérience de ce que vaut l'argent, connaissant tous les moyens d'en tirer profit, et étant en mesure de faire fructifier les moindres profits, il regrette l'argent qu'il ne peut pas employer comme capital.

Le tableau que nous avons présenté de l'économie servile sur le latifundium, nous a montré que la production domestique au moyen des esclaves, la moins féconde en division du travail, absorbe tout le produit brut, que sur le latifundium tout coûte cher, que l'excédent des recettes sur les dépenses est très faible. Les esclaves, dit Columelle (1, 7), laissent par leur incurie le

bétail mourir de faim, ils volent les semences, la récolte, ils portent dommage de toute manière aux intérêts du propriétaire ; ce sont en un mot de mauvais cultivateurs (*id.*, *præf.*). L'esclavage détruisait donc tout le capital qui pouvait être consacré à la production technique de richesses d'échange. Le colonat n'apporta pas d'amélioration, parce que les colons payant en nature, les propriétaires ne pouvaient capitaliser.

De tout cela il résulte que les grands propriétaires n'étaient pas des capitalistes : on en a la preuve dans les lettres de Plinè qui fut un grand propriétaire, et rien ne nous révèle qu'il possédât de grands capitaux ; il se plaint lui-même du peu d'importance de ses ressources pécuniaires (*Ep.*, II, 4, 3 ; III, 19, 18). « Nous avons, dit-il, des dignités qui nous coûtent cher, mais peu d'argent et les revenus des champs sont incertains et faibles. » Même si on avait pu appliquer les préceptes de Caton et traiter les esclaves moins bien que les bœufs et que la charrue, qui se reposent les jours de fête, tandis qu'il faut occuper l'esclave à d'autres travaux, — il doit travailler ou dormir, — on ne serait pas arrivé à augmenter la rente du travail servile et à grossir les fortunes par de hauts profits. L'antiquité a sacrifié des millions d'hommes sans aucun avantage pour l'accumulation capitaliste.

Ce que nous dit Pline nous amène à constater un autre côté de la vie économique romaine, à savoir l'importance qu'on accordait dans l'antiquité à la possession de la monnaie. Comme les Romains cherchaient la base de la valeur non dans la forme antérieure du produit, mais dans la forme définitive qui constitue le terme du processus de production et son objet, c'est-à-dire non dans le produit en soi, mais dans la quantité de monnaie contre laquelle le produit peut être échangé, ils manifestèrent l'idée de valeur sous la forme de monnaie. C'est pour cela que

dans le langage juridique valeur et valeur monétaire sont synonymes (1). Dans la monnaie donc s'extériorisa l'idée de capital, qui apparut en conséquence comme une somme de biens d'échange épargnés, non comme moyen de production. C'est donc avec raison qu'on a soutenu que l'antiquité n'eut pas la notion de capital productif (2). A la différence de l'époque moderne où le capital n'est plus composé de valeurs d'échange, mais de valeurs productives, où l'argent est moyen de circulation qui achète les moyens de production et devient par conséquent mesure de valeur d'échange et moyen de production, dans l'antiquité romaine, la monnaie resta essentiellement improductive et fut seulement considérée au point de vue de la valeur d'échange. Toujours par suite de l'origine qu'eut à Rome la richesse, faite de butin et non de travail, de l'exploitation de la production étrangère, les Romains virent dans l'abondance de la monnaie, dans une large possession de métaux précieux, de valeurs d'échange, le signe de la prospérité, et fébrilement ils se jetèrent sur elle. La monnaie fut le principal élément de toute la vie économique, mais elle n'eut que la fonction de valeur d'échange et non de moyen de production.

Une comparaison avec l'économie capitaliste moderne nous fera comprendre l'importance de cette constatation. Aujourd'hui la monnaie n'est qu'une petite partie, non seulement de la richesse sociale, mais même de l'épargne. La monnaie n'est pas le capital, elle n'est qu'un des capitaux et un de ceux qui ont le moins de valeur. Les capitalistes modernes sont propriétaires d'une quantité déterminée de biens productifs qui sont employés à la production ultérieure, ils prêtent des sommes pour des

(1) SCHEEL, *Begriff des Geldes in seiner histor. oekonom. Entwicklung*, dans les *Jahrbücher für Nationalökonom.*, 1866, VI, 23.

(2) SAVIGNY, *Système du droit romain*, I, 376.

buts productifs à des non-capitalistes qui ont l'intention de produire. Au contraire, dans l'antiquité, le capital c'est la monnaie, et il n'y a que la monnaie ou le prêt en nature (1). Les Romains riches ne possédaient pas de capitaux acquis dans la production et de nouveau consacrés à la production, en un mot de valeurs productives, mais des quantités de métaux, de valeurs d'échange, qui n'étaient pas employées à la production économique. Aujourd'hui la monnaie sert à mobiliser les capitaux pour la production : au contraire, à Rome, la monnaie, étant obtenue d'une façon improductive, était regardée comme un produit national, comme une valeur nationale destinée à l'achat des biens. En conséquence, par suite de l'improductivité économique, n'ayant pas l'idée de la valeur de production, du capital productif et faisant consister le capital dans les valeurs d'échange, la valeur de la monnaie était représentée par la quantité de marchandise qu'on pouvait obtenir avec elle, c'est-à-dire qu'une quantité économique avait la valeur de la monnaie contre laquelle elle pouvait être échangée.

Prenez en effet les mots *sors*, *caput*, *pecunia*. Ils indiquent précisément la fonction de la monnaie, et voyez s'ils comprennent l'idée de valeur de production. *Sors*, *caput* sont employés aussi bien pour une somme d'argent prêtée à intérêts que comme la source d'où naît quelque chose : leur signification se restreint à une application spéciale d'une idée générale, mais jamais elle n'indique l'accumulation dans un but de production et de profit, les biens accumulés des produits du travail

(1) Voir Hieronymus, *Ezech.*, VI, 18 : « Solent in agris frumenti et milii, vini et olei, ceterarumque specierum uxuræ exigi. Verbi gratia ut hiemis tempus demus X modios et in messe recipiamus XV. » Cfr. Augustinus, *In tertia parte*, Psalm. 36.

antérieur. Si on oppose *caput vivum* à *pecunia otiosa*, c'est toujours dans la signification d'argent qui donne un intérêt, non de capital vivant, productif. L'intérêt n'est pas le fruit du capital : l'argent n'est pas déterminé par la production, il est purement consommable et son usage c'est la consommation de valeurs. En un mot, l'argent transformé en marchandises servait comme valeur de consommation. Alors il était définitivement dépensé, tandis qu'aujourd'hui il est simplement dépensé en avances.

La langue du droit n'eut pas non plus l'idée du capital de production. Les juristes parlent de *caput* au sens vulgaire du mot, et par suite, à côté des *fructus* de la nature qui dérivent de la propriété foncière, ils mettent les *usuræ* de l'argent, et ils considèrent également les produits du travail comme des *fructus*, c'est-à-dire comme une dérivation de la propriété par l'intermédiaire du travail servile. Le droit reflète une économie sociale dont la terre est le pivot.

CHAPITRE VIII

LA CONSTITUTION ÉCONOMIQUE

L'histoire de l'Italie commence par une économie sans capitaux : la terre est la propriété commune, indivise de *gentes* liées par des liens d'agnation et organisées d'une façon patriarcale. L'expression de propriété est impropre, puisque, d'après l'usage, nous rattachons à ce mot l'idée de force capitaliste capable d'exploiter un bien à l'égard d'autres économies moins favorisées. Cette signification manque aux propriétés collectives des époques dans lesquelles domine l'économie domestique. Par le fait que la terre appartient d'une façon indivise au village ou aux groupes gentilices, il n'est pas possible à un individu d'avoir une suprématie et une indépendance économiques et un groupe même ne peut pas non plus peser sur les autres : les individus, comme les groupes, travaillent non pour produire des biens pour les vendre mais des choses prêtes à être consommées, les aliments nécessaires au groupe lui-même.

Puis les groupes se dissolvent, des *gens* naissent les familles, la terre se partage et la propriété au sens moderne du mot se forme, la propriété individuelle, différenciée sur les fruits, et la production trouve sa limite seulement dans l'étendue de la terre et non dans l'étendue des besoins : de là naissent le prêt et l'échange, c'est-à-

dire l'emploi de biens, qui jusqu'alors étaient destinés à la consommation, à des buts productifs, ce qui veut dire formation de capital mobilier par l'accumulation et échange des fruits agricoles contre des produits étrangers. Ce qui dépasse les besoins individuels est envoyé à la ville, où on exerce certaines professions, et ainsi se forme dans celle-ci le capital mobilier par le travail libre qualifié. L'agriculture, dans ce stade, est fortifiée et soutenue par des institutions serviles peu rigoureuses, qui donnent un profit d'exploitation en faveur du maître, profit qui ne rentre ni dans la notion de rente foncière, ni dans celle de profit du capital, mais qui représente un ensemble de biens multiples qui appartient au chef de la maison, en plus des profits casuels de son travail et de celui de la famille, principalement par suite de sa possession de la terre, des hommes et des moyens de production, comme une rente naturelle.

Si une partie des produits de l'économie domestique est vendue contre des marchandises ou de l'argent, cela n'en change pas le caractère, aussi longtemps que cet échange n'est pas nécessaire à son existence, mais sert seulement à acheter certains biens indispensables. Il ne naît pas par cet échange ou ce commerce un profit du capital, et l'avantage qui en résulte est toujours et seulement un avantage naturel, parce que des biens ayant une plus grande valeur d'usage pour le chef de l'économie domestique sont achetés en cédant d'autres biens qui ont pour lui une moindre valeur d'usage.

C'est en cela que consiste tout le mécanisme de l'antique économie italique et romaine, qui, si elle était rurale au fond, y associait déjà les avantages d'une économie urbaine naissante. L'Italie, disait Strabon, est le pays des villes, et en effet on en trouvait un grand nombre le long de ses côtes, de ses fleuves, à l'intérieur.

Les italiques, adonnés à l'agriculture, n'habitaient pas, par mesure de sécurité, sur leurs fonds, mais ils vivaient dans des *vici* sous la protection d'un château ou sur les montagnes, dans des lieux fortifiés par la nature, et ainsi lentement se constituèrent des groupes urbains, et leur économie tira profit des échanges et de la division du travail, deux conséquences inévitables là où les familles vivent les unes à côté des autres ; la différenciation des activités et des aptitudes y trouve une juste compensation. Dans ces *vici* il y eut des économies qui purent disposer d'un surplus de production agricole et des familles qui purent se consacrer aux métiers, et au sein de ces groupes locaux se forma une aristocratie foncière qui favorisait les productions manufacturières spécialisées, plus appréciées que les produits naturels, qui existaient en abondance même dans les simples économies paysannes.

Dans la civilisation italique, c'est-à-dire dans la civilisation étrusque, ombrienne, samnite, sicule, etc., la ville eut une grande importance en ce qu'elle devint la base de l'organisation politique ; et nous comprenons ainsi la fonction économique qu'elle exerça par ses ouvriers libres, ses marchés périodiques, l'échange des produits manufacturés contre les produits naturels, contre la monnaie. Cette interdépendance réciproque entre la ville et la campagne nous la retrouvons dans la constitution de Servius, où l'on voit le petit Etat romain constitué par une grande masse de propriétaires cultivateurs qui alimentent la productivité de la dernière classe, des artisans, c'est-à-dire d'une minorité d'hommes libres qui, tout en cultivant de très petites étendues de terre, exercent également un métier.

Plus la puissance romaine s'étendit sur la péninsule, plus s'accéléra le mouvement d'unification des unités

économiques, originellement séparées, en agrégats plus importants, et plus les villes devinrent des centres de vie économique. La ville et la campagne se lièrent par des liens indissolubles, se complétèrent réciproquement. Les campagnards portaient aux marchés hebdomadaires les produits du sol et de leurs économies domestiques, et les échangeaient contre les produits manufacturés du travail urbain ; aux marchés accouraient également ceux qui vivaient à l'écart sur les montagnes, dans de petites agrégations non organisées en villes, sous l'autorité de patriarches féodaux (1). Les uns et les autres échangeaient du blé, du vin et de la viande contre des marchandises travaillées, et ils alimentaient ainsi les classes ouvrières urbaines, les deux producteurs étant en rapports directs l'un avec l'autre. Il n'y avait pas encore de commerçant de profession qui achetait leur superflu aux différentes économies et qui le portait ailleurs, le commerçant qui aurait réalisé ainsi un véritable profit du capital ; il n'existait pas, parce que sa place était occupée par le grand propriétaire (2) qui, disposant d'importantes quantités de blé, les échangeait directement contre les produits industriels de luxe, que des marchands grecs importaient en Italie pour obtenir le blé nécessaire à ces pays et où la production locale ne suffisait pas à leur population (3). Les nobles seuls pouvaient entrer en relations commerciales avec les négociants étrangers et trouver un débouché à l'excédent de leurs produits agricoles. C'est pour cela que nous ne trouvons pas à Rome de classe commerçante, et que les maisons patri-ciennes s'efforçaient d'accroître leurs propriétés foncières,

(1) MEYER, *Geschichte d. Alterth.*, II, 512, 523 et s.

(2) MOMMSEN, I, 201.

(3) Id., II, 470, 482, 530, 701.

parce qu'ainsi elles s'assuraient les grandes quantités de blé avec lesquelles elles pouvaient obtenir de l'or et des marchandises étrangères (1). Et ces riches patriciens n'étaient pas des commerçants, parce qu'en échangeant les produits de leurs économies, ils n'avaient aucun critérium pour savoir s'ils gagnaient ou s'ils perdaient, ni pour déterminer le montant de leurs opérations : peut-être évaluaient-ils le produit du sol d'après le travail qui y était incorporé, mais ils ne connaissaient pas la valeur des marchandises échangées, et s'ils la connaissaient, elle ne pouvait servir de base à l'échange par suite du faible développement du commerce et de la concurrence. Aussi, pour un objet de luxe qui ne se trouvait pas sur le marché local, donnaient-ils au négociant cinq ou six fois sa valeur en produits du sol, parce qu'ils étaient principalement poussés par l'intensité du désir. Leurs économies ne souffraient pas de ces échanges, parce qu'ils n'y employaient qu'une partie de la totalité de leur revenu.

Par suite du caractère même de ces échanges, l'axe autour duquel tournait tout le mécanisme économique, c'était la terre, la possession foncière ; la richesse partait de la terre et retournait à la terre, tandis qu'au moyen âge cet axe fut le travail libre qualifié. C'est pour cela encore que, même quand l'économie urbaine fut établie et que les différentes économies se constituèrent en un tout national, les industries restèrent à l'état rudimentaire, et que le travail productif ne fut pas reconnu juridiquement ; cela nous apparaît bien nettement si on compare l'idée de la propriété dans le droit germanique et dans le droit romain : celui qui sème est propriétaire des fruits, d'après le droit germanique ; il n'en est pas de

(1) MOMMSEN, II, 482, 492, 550, 677.

même dans le droit romain. Et c'est encore par suite de l'absence de la notion du travail productif qu'on ne fit aucune différence entre le prêt fait à un artisan comme capital d'établissement et le prêt fait à un paysan, qui a perdu ses récoltes ou qui n'a pas ensemencé, pour pouvoir vivre. Le premier est consacré à la production et l'emprunteur, en augmentant ses revenus, pourra payer les intérêts et restituer la somme reçue, tandis que le paysan, employant cette somme pour sa consommation, se trouve dans de tout autres conditions.

Toute l'évolution se fit dans le sens du développement de l'économie urbaine et des métiers, et cela fut la conséquence de l'augmentation de la richesse italique, de la formation d'une abondante richesse mobilière et de la constitution de l'économie monétaire. Plus grande fut la part de la production collective qui, par l'intermédiaire du commerce, passa des producteurs aux consommateurs, plus s'élargit l'économie monétaire. Celle-ci est liée étroitement au développement de la ville comme organisme économique et l'accroissement de Rome et de sa puissance marcha d'un pas égal à celui de la diffusion de l'usage de la monnaie, ce qui supposait l'augmentation des échanges, de la spécialisation des métiers et de la division du travail.

Néanmoins le développement de l'économie urbaine ne fut jamais tel qu'il remplaça la production domestique et fit disparaître les nombreuses et persistantes survivances d'économie naturelle pour faire place à l'échange en monnaie. Celui-ci resta, même dans les périodes de grande prospérité de la République, confiné dans les villes. C'est ce que nous prouve ce fait que si dans les villes les loyers se payaient en argent, ceux des fonds ruraux se payaient en nature. Il était de règle que le loyer des maisons devait être nécessairement payé en argent; et celui-ci seu-

lement était compris dans la théorie du droit, tandis que les loyers payés en produits étaient mis dans la catégorie des contingences de la vie (1). Avec un champ d'action si restreint, il était naturel que l'économie monétaire n'acquît pas l'importance prépondérante qu'elle a à l'époque moderne.

De même qu'à côté de la ville et de son organisation du travail en métiers, il y avait une économie domestique, de même à côté de l'économie monétaire continuaient à vivre les formes les plus anciennes et les plus simples de l'économie naturelle, à laquelle on retournait en cas de crise ou d'autres difficultés, tout comme chez nous, où il y a tendance à un excès d'économie fiduciaire, dès qu'il y a des nuages et que le crédit se restreint, on retourne à l'économie monétaire, sur laquelle est assise notre économie. La fonction de la monnaie était à Rome en harmonie avec cette situation. On était de bonne heure arrivé à comparer toutes les valeurs économiques à la monnaie ; et comme dans les villes la circulation des marchandises au moyen de la monnaie était devenue courante, les lois de procédure avaient établi que toute dette, même si elle n'était pas convenue en monnaie, devait après la condamnation se convertir en monnaie (Gaii. iv, § 48), et cela même quand il s'agissait d'objets qui, pour des raisons naturelles ou juridiques, étaient soustraits à la circulation. Tout était rapporté à la valeur d'échange de la monnaie, tout pouvait être estimé, évalué en argent, tout acheté avec des métaux frappés ; par conséquent, de bonne heure, les possesseurs de la richesse monétaire avaient obtenu, grâce à l'argent, une position indépendante de ceux qui produisaient des biens consommables. La monnaie était en somme une puis-

(1) MOMMSEN, *Röem. Gesch.*, 8^e édit., III, 832.

sance autonome, et par suite de la possibilité de tout acheter avec de l'argent, c'est la valeur d'échange et non la valeur d'usage qui avait la préférence et qui déterminait le prix des choses (1). C'est pour cela que les Romains ont eu une idée claire de la fonction de la monnaie, la plus précise de leurs idées économiques, bien différente de celle que Rodbertus a attribuée à l'économie romaine, pour laquelle la monnaie aurait été toujours et seulement une marchandise (2). Il soutient cette idée afin de mettre en harmonie la fonction de la monnaie à Rome avec ce qu'il a dit de l'unité de la production et de l'économie domestique ; si cela peut lui être accordé pour les temps antiques, cela n'est plus vrai sous la République, quand déjà l'économie monétaire s'est affirmée.

Nous avons déjà vu que l'accumulation de monnaie n'est pas signe d'accumulation, c'est-à-dire de reproduction, et comment Marx a relevé l'erreur de ceux qui confondent économie monétaire et économie capitaliste. Nous devons maintenant noter une autre très exacte observation de Marx contre ceux qui distinguent l'économie monétaire et l'économie fiduciaire, et qui font de celle-ci une phase nouvelle d'évolution : « L'économie fiduciaire, dit-il, est une forme de l'économie monétaire. L'une et l'autre expriment des fonctions ou modes de communication entre producteurs, et dans la production capitaliste développée l'économie monétaire n'est que la base de l'économie fiduciaire. L'économie monétaire et l'économie fiduciaire correspondent à certains stades de développement de la production capitaliste, mais ce ne

(1) SCHEEL, *Die wirthschaftliche Grundbegriffe im Corpus iuris civilis*, dans les *Jahrbücher f. Nationalök. u. Statistik*, VI, 1866, p. 324-344.

(2) RODBERTUS, *Zur Erkenntniss unserer socialwirthschaft. Zustände*. Heft I, Abschnitt v, Neu-Brandenburg, 1847.

sont pas des formes distinctes et autonomes de circulation s'opposant à l'économie naturelle (1). »

Cela seul suffit à nous expliquer le développement du crédit chez les Romains, la perfection de leur droit des obligations, la connaissance probable qu'ils eurent de beaucoup d'institutions commerciales que certains considèrent comme des inventions modernes dues au grand développement du crédit. Toutes les manifestations juridiques propres à l'économie fiduciaire pouvaient fort bien se rencontrer dans l'économie romaine. Ainsi on peut admettre que déjà, à l'époque de Cicéron, la *permutatio* tenait lieu de lettre de change (2), qu'on se servait de titres au porteur et de titres à ordre, des reports et des marchés à terme (3), que l'on connaissait l'assurance maritime, le dépôt irrégulier, les sociétés par actions et en commandite, et que les opérations de banque avaient pris une grande importance (4). Tout ce qui concerne la circulation des capitaux avait fait de grands progrès : pour le service du commerce monétaire et du crédit, la pratique avait emprunté aux Grecs un bon nombre d'expédients et les avait fait rentrer dans l'antique et étroit droit quiritaire, où la doctrine, en les disciplinant, les constitua en système ; et déjà à l'époque de Cicéron et d'Auguste on cherchait à donner une valeur juridique aux actes économiques, réagissant ainsi contre le système antérieur qui ne connaissait que des actes abstraits. C'est de cette tendance que dérivent les règles sur la *conditio* dans

(1) MARX, *Le capital*, III, 407.

(2) BECKER, *Zeitschr. f. Rechtsgesch.*, XVI, 2.

(3) GOLDSCHMIDT, *Zeitschr. f. Handelsrecht*, XXIII, 380, 393.

(4) Sur le droit commercial des Romains je renvoie à l'histoire de GOLDSCHMIDT et à l'excellent ouvrage du professeur FADDA, *Il diritto commerciale dei Romani*, Napoli, 1904, où toutes les questions sont traitées avec une intuition et une compétence rares.

ses rapports avec l'enrichissement injuste, sur les contrats consensuels, sur les *tituli possessionis*, sur les causes d'usucapion ; c'est de là que dérive l'idée d'élever à la dignité d'actes juridiques des pactes conclus sans observer les formes traditionnelles. Il est incontestable qu'à la fin de la République la notion des obligations reçut une extension considérable. La jurisprudence secondée par le préteur réussit à donner une valeur juridique et une sanction judiciaire à de nombreux actes qui jusqu'alors n'avaient qu'une valeur morale. Le mouvement se continua même sous l'Empire. Le contraste est grand entre le nouveau et l'ancien droit. Anciennement les droits portaient sur des objets matériels ; ensuite ce fut la volonté de l'homme qui devint le principal élément du droit (1).

Ce progrès n'empêcha pas qu'on n'admit pas le principe de la représentation, si ce n'est fort tard et d'une façon imparfaite, principe si important, notamment en ce qui concerne le crédit, qui est l'âme d'une société commerciale. C'était en effet une restriction au crédit dont pouvait jouir personnellement le mandant que la règle d'après laquelle ceux qui traitaient avec un mandataire ne pouvaient compter que sur lui pour l'exécution de l'obligation. Une autre restriction caractéristique c'est la défense de transmettre les créances, si ce n'est aux héritiers. Chez nous, où la fortune mobilière a pris un développement énorme, on dispose des créances comme de la terre. Les Romains ne surent imaginer que la délégation, mais celle-ci éteignait la créance originaire et il en naissait une autre, processus inutile à la vie commerciale, parce qu'il y fallait le consentement du débiteur cédé et qu'on pri-

(1) Voir le bel ouvrage de M. CUG, *Institutions juridiques des Romains*, vol. II, Paris, 1902, et aussi COSTA, *Storia del dir. rom.*, II, liv. IV.

vait ainsi le cessionnaire des avantages que pouvait avoir la créance originaire. On pouvait se servir encore du mandat *in rem suam*, au moyen duquel le créancier, ne pouvant céder sa créance, cédait son action, ou plus exactement donnait au cessionnaire mandat d'agir devant les tribunaux à sa place, en le dispensant de rendre compte, expédient plein d'inconvénients parce qu'il exigeait une capacité spéciale, celle d'ester en justice pour autrui ; puis tant que le cessionnaire n'avait pas agi contre le cédé, et il ne le pouvait avant l'échéance, son droit était soumis aux causes d'extinction du mandat, c'est-à-dire la mort du mandant ou du mandataire et la révocation. La créance continuait toujours à appartenir au cédant, qui pouvait exiger sa créance, en recevoir le paiement, sauf sa responsabilité à l'égard du cessionnaire.

Il y eut à Rome des banques et des banquiers, des changeurs de monnaie et peut-être aussi des organisateurs de grosses opérations financières (1) ; et cependant ils n'ont pas connu l'escompte des obligations payables dans un temps donné au moyen d'obligations payables à vue, destinées à circuler comme monnaie, invention qui a donné une prodigieuse extension au système du crédit et du commerce moderne. Si nous étudions les opérations des *argentarii*, celles qui sont vraiment connues par des indications explicites des sources, nous devons dire qu'on exagère en les comparant aux banquiers modernes (2), aux rois de la finance qui exercent dans nos Etats une domination occulte mais absorbante, et leurs *mansue* à ces grands établissements de banque de nos jours, où d'immenses capitaux dirigent les industries, le

(1) DELOUME, *Les manières d'argent à Rome jusqu'à l'empire*, 2^e éd., 1892. Le meilleur ouvrage sur les banquiers est celui de Mitteis.

(2) Ainsi MEYER, *Die wirthschaft. Entwick. d. Alterth.*, dans les *Jahrbücher f. Nationaloek.*, 1895, IX, 743.

commerce, tout le mouvement économique d'un pays.

La vérité est que nous savons peu de choses sur les banquiers et leurs opérations à Rome, que les sources juridiques nous renseignent fort peu et que les papyrus n'ont pas apporté de nouvelles lumières (1). Le peu que nous savons n'autorise pas cette assimilation et nous montre la place modeste qu'occupaient les banquiers dans l'antiquité. Nous voyons tout d'abord que leur profession n'était pas encore distincte de celle des bijoutiers et des changeurs de monnaie, les bijoutiers recevant des dépôts et ouvrant des comptes. Leur occupation originelle et principale resta le change des monnaies étrangères, dont ils déterminaient le cours. Puis ils eurent dans les mains toutes les affaires de *querenda*, *collocanda*, *utenda pecunia*, et on avait recours à eux pour avoir de l'argent en prêt sur gage, pour faire des placements, pour garder l'argent, et en retirer même quelque intérêt, pour escompter des créances, pour faire des paiements à un tiers. De leurs opérations nous connaissons à peine le nom, et de même pour leurs opérations relatives aux spéculations à la hausse (2), aux jeux de bourse sur les blés, aux contrats aléatoires avec primes, dépôts d'épargnes avec intérêt fixe, opérations de virement, etc. Mitteis doit avouer qu'une grande partie ne résultent que d'hypothèses par analogie avec les trapézites grecs, parce que les indications que nous donnent les classiques

(1) Même Mitteis (*Trapezitika*, dans *Zeitschr. d. Savigny-Stift. für Rechtsgesch. Röem. Abt.*, XIX, 1899, p. 6) admet que nous savons peu de chose sur le droit industriel romain et sur le commerce de banque parce qu'il était soustrait aux juridictions ordinaires et était réglementé par une procédure à demi administrative.

(2) Voir un papyrus de Genève publié par NICOLE, *Revue des études grecques*, 1895, p. 321.

latins et les textes juridiques ne permettent guère de solides constructions. Ce qu'il a pu vraiment établir ce sont des fonctions plus modestes, qui mettent les banquiers romains à un degré très inférieur aux banquiers modernes. En premier lieu ils sont courtiers pour toutes les opérations monétaires des Romains (1); et c'est pour cela qu'ils intervenaient dans la stipulation des prêts, dans les paiements importants, partout où des sommes importantes changeaient de mains. Dans l'antiquité il était de règle de passer les contrats devant les banquiers qui étaient des officiers publics (2), comme aujourd'hui on va devant les notaires, et cela, croyons-nous, pour empêcher les fraudes sur la qualité et la valeur des monnaies, dont il existait d'innombrables modèles, dont beaucoup étaient falsifiés ou vernis d'or, et pour garantir les parties contractantes. Leur seconde fonction consistait à garder l'argent d'autrui. Les riches avaient leurs dépôts dans les banques et ils faisaient leurs gros paiements par mandat, système d'autant plus nécessaire qu'il n'y avait qu'une circulation métallique, un mauvais système de frappe de la monnaie, et péril à conserver beaucoup d'argent chez soi, exposé qu'on était aux vols domestiques, qui étaient fréquents. Ils préféraient déposer leur argent chez un banquier, qui payait sur l'ordre du client ou qui à l'occasion donnait à des correspondants l'ordre de payer à ses clients, comme on le fait avec les comptes-courants modernes et les chèques (3). Même aujourd'hui les ban-

(1) C'est à cela que se réfère ce passage célèbre de Cicéron (*Pro Fonteio*, 3, 17) « nullus nummus in Gallia commovetur sine civium romanorum tabulis ». Et c'est à cet usage que se réfère la l. 8, *Dig.*, xvi, 3 « necessarius usus argentariorum ».

(2) MOMMSEN, *Hermes*, xii, 99. Cfr. MITTEIS, *op. cit.*

(3) LENEL, *Beiträge zur Kunde des Edicts*, iv, § 10, *Zeitschr. f. Savigny Stift. f. Rechtsgesch.*, II, 69.

quiers font ce genre d'opérations, mais combien d'autres et de plus importantes ne font-ils pas ?

Quoi qu'il en soit des opérations des *argentarii*, cela n'a pas d'importance pour ce que nous avons dit de l'existence d'une économie fiduciaire, forme de l'économie monétaire. Rome eut besoin des institutions accessoires au commerce que les Grecs et les Juifs pratiquaient et elle les adopta pour la circulation de sa richesse. C'est fermer les yeux à l'évidence que de le nier, comme l'ont fait Rodbertus et Bücher, tout comme c'est tomber dans l'exagération contraire que de se représenter la société romaine livrée à un capitalisme qui a fait disparaître toutes les formes antérieures de production économique.

Avec le développement de l'économie monétaire ne disparurent pas les autres manifestations d'économies plus rudimentaires ; celles-ci survécurent et elles restèrent d'autant plus vigoureuses qu'on s'éloignait de Rome, des centres urbains, des côtes. La civilisation de l'antique monde européen fut une civilisation côtière, comme son histoire est l'histoire des cités maritimes. Par suite, l'intérieur des terres, loin des courants du commerce, sans facilités pour échanger leurs produits avec les produits étrangers, était plutôt sous l'empire de l'économie naturelle que sous celui de l'économie monétaire. C'est ce que nous confirme l'organisation du système d'impôts. Pourquoi, en effet, les Romains, au moment où la République a conquis l'empire du monde, du triomphe sur Persée jusqu'au consulat de Irzius et de Pansa, ne payèrent-ils pas d'impôts directs ? Pourquoi continua-t-on dans les provinces à percevoir des prestations en nature et à exiger des services personnels ? Il est facile de se rendre compte de ces faits si on songe que les trois grosses branches des recettes de l'Etat :

les recettes domaniales, les droits régaliens et les impôts, correspondent à trois grands facteurs de la production : la nature, le travail, le capital. Les impôts ne peuvent s'élever à une somme importante que là où le capital est déjà assez considérable. De même aussi les prestations en nature et les services personnels sont inévitables à ces degrés de civilisation où prédomine l'économie naturelle, et où il n'est pas possible de les convertir en monnaie : de là l'insuccès de toutes les tentatives faites par l'empire romain au sujet des impôts, comme l'a remarqué Marx (1).

Et comme on paye les impôts en nature, c'est aussi en nature qu'on paie les soldats, auxquels on donne des *naturalia* (2), du foin, du blé, etc. (3), auxquels on loue des fonds de terre, avec l'obligation d'entretenir leurs compagnons d'armes (4). De même à Athènes, dans la période de sa plus grande puissance, la source principale des recettes de l'Etat c'étaient les liturgies ou prestations en nature, ce qui n'est plus vrai pour aucun des peuples modernes, et que l'on ne retrouve qu'en Asie.

Dans l'antiquité il ne pouvait en être autrement, dans une société où étaient encore si puissants les restes de l'économie naturelle et où les latifundia étaient cultivés sous les systèmes féodaux des prestations, des services personnels à la villa ; dans une société où il y avait

(1) MARX, *Le capital*, III.

(2) WILCKEN, *Griech. Ostraka*, II, 293. Cfr. I, 128, 153, 671.

(3) *Archives militaires du I^{er} siècle, Texte inédit du papyrus latin de Genève*, par Nicole et Morel, Genève, 1900. — CAGNAT, *Journal des Savants*, 1900, p. 373. — WILCKEN, *Archiv für Papyrusforsch.*, I, 1901, p. 343.

(4) PREMERSTEIN, *Roem. Soldaten als Landpachter*, dans les *Wiener Studien*, XXIV, 1902, p. 379. — RICCI, dans la *Revue des études grecques*, XIV, 1902, p. 196.

un contraste si violent entre la vie simple, occupée à la satisfaction des besoins les plus urgents, des campagnes et l'activité dévorante de certains centres urbains. Là, la rusticité de la maison qui se suffit à elle-même ; ici, le capital mobilier de spéculation qui attire tout à lui par les rentes urbaines et rurales et qui emploie tout ce qui excède la satisfaction stricte des besoins de la population à mener une vie ploutocratique de parasites.

Du reste, dans toutes les périodes de l'histoire, on trouve la coexistence de plusieurs économies ; et c'est pour cela que sont fausses les théories qui veulent diviser l'histoire en grandes époques économiques distinctes.

Cette coexistence était plus grande encore dans l'antiquité, où le progrès ne se faisait pas dans toutes les couches de la société et où les communications imparfaites séparaient des territoires entiers ; les anciennes façons de vivre se perpétuaient dans les cités abandonnées. L'antiquité n'eut ni la densité de population qui modifie rapidement l'agriculture, ni la machine qui révolutionne même les industries domestiques dans les centres les plus éloignés. De là la résistance que les plus anciennes formes économiques opposèrent aux formes plus récentes, l'économie domestique au capitalisme. Celui-ci d'ailleurs, comme nous l'avons vu, n'avait pas grande consistance ; il était bien plutôt à la surface des choses que dans leur substance, il les revêtait de son vernis brillant, bien plus qu'il ne les pénétrait intimement.

Certaines manifestations de l'économie antique ont l'apparence extérieure du capitalisme, mais elles ont essentiellement une autre nature.

Nous avons vu, en effet, que les petits propriétaires et les artisans possèdent leurs instruments de travail, qu'il y a une économie intensive de travail dans l'industrie,

que le travail l'emporte sur le capital, qu'il y a beaucoup de travail et un petit nombre de producteurs, que la concurrence est inconnue, l'outillage étant le même pour tous, et la productivité restant la même. Nous avons trouvé une économie urbaine, exercée par des artisans, mais nous ne dirons pas avec Meyer : que les villes étaient le siège d'une bourgeoisie active, laborieuse, avide de gains, des centres de vie industrielle qui rayonnait sur tout le territoire environnant. La classe urbaine dirigeante était composée de propriétaires fonciers, dont les intérêts étaient essentiellement agricoles et qui vivaient en grande partie des produits du sol et des économies domestiques, qui administraient leurs biens situés dans les environs des territoires municipaux, et qui revenaient dans les villes avec le retour de l'hiver. Si leur domicile était dans la ville, leur vie économique était dans le *rus*, dans la *villa*, où se déployait leur activité ; pour la plus grande partie de l'année ils vivaient loin des villes, où étaient les commerçants et les ateliers auxquels ils n'avaient recours que dans la mesure où cela était nécessaire pour combler les lacunes de la production familiale.

Le peu d'importance de la vie urbaine est due au peu de besoins matériels des sociétés antiques, à leur pauvreté, à leur faible capacité d'absorption des produits industriels, à l'existence des économies privées qui pourvoient à l'alimentation et à l'habillement des familles, non seulement des plus riches, mais même des médiocres. Cette faible vie urbaine réagissait à son tour sur ces économies domestiques qu'elle consolidait et leur faisait moins sentir le besoin d'une large économie d'échange.

Qu'il n'y ait pas eu de bourgeoisie industrielle et que les villes n'aient pas été de riches centres industriels reliés entre eux et avec toutes les parties de l'empire

par un mouvement économique continu et unifiés par suite dans une grande économie nationale, c'est ce qui résulte du tableau de la vie romaine et de la composition de la population dans les villes, où de grands propriétaires fonciers étaient entourés d'une foule d'esclaves, de clients et de prolétaires oisifs et d'un petit groupe d'artisans et de commerçants, de médecins, de rhéteurs, de prêtres, de fonctionnaires publics. La plèbe urbaine ne possédait aucune force de consommation capable d'activer le commerce et l'industrie. Les villes, comme Alexandrie d'Égypte, qui alimentaient un fort commerce d'exportation et qui donnaient du travail même aux malades, étaient une exception : elles se trouvaient sur les côtes méditerranéennes, sur les grandes routes de la civilisation. Dans toutes les autres, les petits bourgeois végétaient dans l'oisiveté, contents des fruits de leurs champs, de la production domestique et de l'échange des produits locaux, de telle sorte que c'était la production locale qui prédominait ou tout au plus la production provinciale. Le véritable tableau de la vie antique, dans les campagnes comme dans les petits centres, est illustré par les mots *simplicitas* et *rusticitas* par lesquels les écrivains caractérisent les populations éloignées de Rome et des villes importantes. Ces mots résument les modestes aspirations de la plus grande partie de la population, qui vit d'agriculture, — la grande base de l'économie de cette époque, — qui satisfait à des besoins peu nombreux avec des moyens très simples et principalement domestiques. Le travail industriel occupe dans cette société une place très secondaire, le commerce y occupe une place plus considérable : le contraire de ce qui est vrai aujourd'hui. Faible est la demande de travail, et de là l'absence de travail dans les villes, le paupérisme, la mendicité légale et le caractère particulier

dé la question sociale dans l'antiquité. Si le travail fut peu estimé, si même à Rome on retrouve les préjugés des Grecs sur l'activité économique, ou plus exactement sur l'activité industrielle, réputée vile, indigne de l'homme libre, propre à l'esclave, si les juristes ne firent pas rentrer les travaux salariés dans les arts libéraux et s'ils présument toujours chez l'ouvrier une improbité normale, ce fut là la conséquence du peu d'importance réservée au travail, de la faible demande des produits industriels.

Le caractère de l'économie antique nous est donné par ces deux faits : l'absence chez les juristes de la notion de capital comme source indépendante de biens, comme facteur de production ; — l'absence de toute règle juridique sur le travail libre, à laquelle correspond dans les langues classiques l'absence d'un mot qui traduise exactement l'expression *travail*. Cette absence est due à ce fait que les peuples de l'antiquité n'arrivaient pas à l'expression de l'activité humaine qui est contenue dans ce mot : l'idée de fatigue, de peine et l'idée de fierté, liées dans l'idée moderne de travail, où le même mot s'applique à l'activité du savant, à celle du paysan, à celle de l'artiste et du forgeron, à celui qui aspire à la gloire comme à celui qui peine pour vivre, et cela parce que le travail industriel n'était pas ce facteur si important dans la production qu'il est devenu de nos jours (1).

(1) OERTMANN, *Volkswirtschaftslehre des Corpus iuris civilis*, 1892, p. 81. — BRUDER, *Zur oekonom. Charakteristik des röm. Rechts*, dans la *Zeitschr. f. das gesam. Staatswiss.*, XXXIII, 1876, p. 630. — SCHEEL, *op. cit.* — DANKWART, *Nationalökonomie u. Jurisprudenz*, 1857-59, I, p. 19. — GREGORI, *Biblioteca di storia economica*, II, P. 1^a, 1905, introd. p. xvi, et pour une comparaison avec la Grèce, lire les fines remarques de BARBAGALLO, *La fine della Grecia antica*, 1905.

CHAPITRE IX

LE GRAND ÉBRANLEMENT ÉCONOMIQUE

Pendant l'Empire, dans Rome même, celui qui aurait pu scruter le fond de ce luxe extraordinaire, de cette magnificence orientale, aurait constaté une irrémédiable faiblesse par suite du caractère improductif de toute l'économie publique et privée. Cette grande richesse et cette puissance insolente s'étaient constituées et maintenues par la guerre, elles devaient décliner dès que la guerre ne leur fournirait plus l'aliment nécessaire. Rome non seulement n'avait rien capitalisé des immenses rapines exercées dans toutes les parties du monde, mais elle avait, par suite d'une désastreuse balance du commerce constamment défavorable, restitué aux pays conquis les richesses volées. Elle avait abattu toutes les barrières pour que les productions des autres peuples vinssent satisfaire son luxe, elle avait organisé un service postal rapide pour transporter les petits mais coûteux objets de toilette, les aromes, les onguents, les soies qui valaient autant que l'or, les pierres précieuses, recherchées par les femmes comme par les hommes. Tacite parle de la grande quantité d'argent qui émigrerait à l'étranger pour acheter des pierres précieuses (*Ann.*, III, 53), un commerce qui, si l'on ajoute tout ce que la religion consommait de coûteuses marchandises exotiques pour ses

rites et ses funérailles, la médecine pour ses besoins, se soldait par une très grande perte.

La folie de la dissipation venait de haut. Non seulement les empereurs dégénérés immobilisaient l'or et l'argent en vases, statues, lits, mais même Antonin le Pieux avait des statues d'or pour orner ses palais. La prodigalité avait atteint des limites invraisemblables, et un luxe fantastique, des dépenses folles en divertissements, en jeux de bêtes féroces, en constructions, en banquets dissipaient la richesse de Rome (1). A chaque nouvel empereur on vidait les caisses et on consommait des fortunes colossales. Ce que coûtèrent les prétoriens est à peine croyable : ils coûtaient plus que les guerres. En une seule fois Septime Sévère leur donna plus de 400 millions de sesterces, c'est-à-dire 100 millions de notre monnaie, si, avec Dureau de la Malle, nous supposons que la valeur des métaux d'alors correspondait à la valeur actuelle, bien que la quantité en circulation fût moindre, parce que les besoins généraux de la population aussi étaient moindres, et le commerce et l'industrie moins actifs. Pour l'adoption d'Elius Verus on distribua à l'armée et au peuple 300 millions de sesterces (2). Septime Sévère avait pour maxime : « Enrichissez les soldats et ne vous occupez pas du reste (3) », et Alexandre Sévère disait : « Le soldat doit avoir la bourse pleine (4) ». En dehors des prétoriens il fallait pourvoir à une cour nombreuse, à des myriades de fonctionnaires rapaces, de courtisans avides et malhonnêtes. Sous l'Empire, l'organisation administrative elle-même était devenue coûteuse. L'armée et la bureaucratie pesaient lourdement

(1) A. MAMERTINI, *Pro consulatu gratiarum actio Juliano*, 10.

(2) AELII SPARTIANI, *A. Verus*, 6.

(3) HERODIAN., III, 25.

(4) LAMPRID., *Alex. Sev.*, 52.

sur le budget de l'Etat et l'épuisaient. Il n'y avait pas de différence entre l'état de paix et l'état de guerre, et beaucoup de troupes très exigeantes étaient toujours sous les armes, comme en France au temps de Louis XIV. De plus, ces armées mettaient leur protection à l'encan et se vendaient à celui qui les payait le mieux. Les historiens nous rapportent les distributions faites aux soldats pour s'assurer de leur fidélité, pour les récompenser de la façon dont ils avaient acclamé le nouvel empereur, et la contagion avait gagné le peuple qui, en plus des distributions de pain, exigeait des distributions d'or (1). Les tributs provinciaux disparaissaient en dépenses improductives, et l'Empire fut rapidement aux prises avec le déficit.

Et ce que faisaient la Cour et l'Etat, les particuliers le faisaient aussi. L'exagération dans les prodigalités était le fait de toutes les maisons, dans l'habitation, dans les vêtements, dans la nourriture. Les bois rares ne suffisaient plus, ni les métaux précieux ; on se jetait sur l'ivoire. Les Romains en avaient tellement consommé que cent ans après Auguste on ne trouvait plus d'ivoire qu'aux Indes : même sous Vespasien on se servait des os des éléphants qu'on sciait et que l'on travaillait pour la marqueterie (2). Massilius écrivait que les « triclinii » semblaient des temples, si grande était la profusion d'or (3) ; « L'or, disait Vopiscus (*Aurel.*, 45), servait à différents travaux d'incrustation et en filaments ; l'or était dans les vases et dans les coupes ; il était dans l'armement des soldats, l'argent dans les carrosses. » Dans le panégyrique de Théodose on rappelle le temps où on renversait l'ordre des saisons ; en hiver on avait des roses

(1) A. SPARTIAN., *Did. Julian.*, 3 ; *Adrian.*, 7.

(2) *Peripl. Erythr.*, ch. III.

(3) *Astron.*, v, 520.

sur les nappes, en été on dissolvait avec le Falerne la neige dans des tasses en pierres précieuses. « Le monde était petit pour ceux qui ne se nourrissaient que de mets exotiques ; on enrôlait dans les provinces des bataillons de chasseurs, qui travaillaient pour les tables des riches. »

C'est de cette façon improductive que disparurent les richesses métalliques conservées dans les familles, et les descendants se trouvèrent rapidement dans une situation difficile, obligés à s'endetter et réduits aux expédients. Comme ces familles romaines étaient, après tout, de grands propriétaires fonciers, possédant une longue suite d'esclaves et de clients, propriétaires de villas et de parcs improductifs, ils n'avaient en richesse monétaire que ce qui leur venait par divers moyens, mais notamment par les vols exercés pendant qu'ils remplissaient des charges publiques ou comme fermiers des impôts.

Mais lorsque la période des grandes conquêtes en Orient fut terminée, les différentes sources d'où Rome avait tiré tant de richesses, furent épuisées. Le butin des guerres de l'Empire, comme celui qu'on avait trouvé à Palmyre dans les coffres de la reine Zénobie (*Vospic.*, *Aurel.*, 26, 31, 33) était bien insignifiant à côté de celui qu'avaient rapporté les guerres de Mithridate et les conquêtes de la Grèce et de l'Égypte. Les pays riches avaient déjà été dépouillés et exploités ; maintenant restaient les régions qui donnaient des vêtements et des tapis, des chevaux, des éléphants et des bêtes. Des Germains et des Sarmates on ne pouvait rien attendre, peu ou pas de richesses métalliques à confisquer. Ils ne pouvaient donner que des peaux et des animaux, c'est en cela que consistait toute leur richesse.

Aussi les conséquences amères de ces colossales dilapidations se firent-elles bientôt sentir dans l'économie pu-

blique comme dans l'économie privée. L'une et l'autre avaient besoin d'argent pour reconstituer le patrimoine dissipé, remédier au déficit, combler les vides causés par le commerce toujours débiteur, et l'argent manquait. On n'exportait rien de l'Italie, sauf un peu d'huile et de vin et quelque autre marchandise, mais tout cela en si faibles quantités qu'elles ne pouvaient balancer les coûteuses importations qu'il fallait payer en exportant de l'or et de l'argent. De plus, il y avait des nations avec lesquelles on ne pouvait trafiquer qu'avec de l'argent, comme celles de l'Arabie, par exemple, qui n'acceptaient que de l'argent en échange de leurs précieuses marchandises. Nous avons vu que Pline estimait qu'à son époque il sortait par an au moins 100 millions de sesterces : et son calcul était inférieur à la réalité. Il s'en tient à l'évaluation la plus faible, et ne comprend que les marchandises qui proviennent des Indes par le Pont Euxin ; il ne parle par conséquent ni de Palmyre, ni des autres pays d'où Rome tirait ses marchandises pour satisfaire aux besoins et aux goûts de sa population décadente. Ammien Marcellin (xxii, 4) écrivait que de son temps s'étaient ouverts des courants et des abîmes de luxe dans lesquels disparaissaient les plus grosses fortunes. Et ce commerce n'était pas seulement débiteur envers l'Orient mais même envers les populations du Nord qui faisaient affluer à Rimini et sur d'autres marchés de la haute Italie des peaux et des esclaves et qui, n'ayant pas de besoins à satisfaire, ne voulaient pas de marchandises en échange, mais de l'argent. C'était en somme un drainage des métaux précieux de Rome à la périphérie, c'était de l'argent qui s'en allait et ne retournait plus.

Les économies publiques comme les économies privées étant ainsi toujours en perte, les crises devinrent fréquentes, et le fisc et les familles qui avaient l'habitude

du faste eurent des difficultés inextricables. Certains empereurs essayèrent d'y porter remède, mais il était trop tard. Les économies d'Alexandre Sévère, qui vivait sobrement, diminuait l'or sur les étendards, supprimait les vases d'or et envoyait le métal à l'hôtel des monnaies, ne pouvaient suffire. Il n'y avait aucun moyen de sauver le patrimoine national. Tacite met dans la bouche de Tibère une description exacte des maux qui accablaient la vie politique et sociale, mais lui-même ne sait pas indiquer le remède efficace. Les pessimistes discutaient et se perdaient en récriminations, et le mal augmentait. On ne pouvait remédier au déficit du budget par les confiscations, ni aux crises monétaires par les fraudes, qui au contraire les aggravaient. On augmenta les impôts, le fisc frappa toutes choses, mais la capacité contributive de la population était très faible par suite de la prédominance de l'économie naturelle et du peu d'importance de l'économie monétaire. Aussi tous les efforts pour transformer le système d'impôts en convertissant en argent les prestations en nature se heurtèrent contre l'impossible.

Les difficultés financières sont vivement décrites par certains traits de l'histoire impériale : par l'empereur Tacite qui dut donner au fisc son patrimoine privé pour payer les soldats, et ses terres pour payer les vétérans ; par Antonin qui, tous les expédients étant épuisés et ne sachant plus quoi imposer et devant cependant faire face aux dépenses de guerre, après avoir épuisé son trésor privé, vendit aux enchères les meubles de son palais, les coupes d'or et les vases en murrhe, même les vêtements de l'impératrice tissés d'or et de soie (*Capitol., Anton., 17, 21*). Pour faire face aux nécessités pressantes, d'autres envoyaient à l'hôtel des monnaies les statues et les objets précieux, s'emparaient des richesses des

particuliers et des temples et demandaient de l'argent aux proscriptions afin de pourvoir à la pauvreté publique (1). Puis on se mit à vendre des privilèges, des immunités, les titres et les charges, satisfaisant ainsi à la vanité des sujets qui, par l'usure ou par leurs spéculations pendant les guerres, s'enrichissaient de la misère générale. Accorder des titres était devenu aussi un moyen pour rétribuer des services que l'on ne pouvait payer en argent.

Si quelque empereur réussissait à mettre un peu d'ordre dans les finances et à faire des économies, les guerres, les soulèvements du peuple (2) ou les prodigalités de son successeur dissipaient tout, comme Vitellius qui en quelques mois dépensa 900 millions de sesterces épargnés par Galba et par Otton. Au III^e siècle, la crise fut stationnaire : l'empire était ruiné par les tyrans, par les guerres civiles, par les invasions, par la nombreuse bureaucratie qui augmenta encore quand l'empire fut divisé et que l'on créa quatre cours, c'est-à-dire quatre centres de luxe oriental. L'économie publique était ruinée par les nombreuses dépenses improductives, par la balance du commerce toujours défavorable, par la paresse générale, de même que l'économie privée était ruinée par un luxe mal réfréné par des lois somptuaires, qui défendaient l'usage de l'or dans les vêtements et qui permettaient tout au plus l'emploi de l'argent (3). Le menu peuple qui, comme le dit Mamertin (4), tirait profit de la magnificence des repas, et dont les prétentions avaient augmenté, était le plus frappé par la ruine.

Le fisc se jeta avec une rapacité folle sur les provinces,

(1) L. PACATI DREPANI, 23.

(2) VOPISC., *Tacit.*, 44.

(3) *Pro consulatu gratiarum actio Juliano*, 44.

(4) MANILI, *Astron.*, v, 320 ; *Cod. Just.*, xi, tit. 8 et 11 ; *CAPITOL.*, *Marc Aurel.*, 17.

qui furent réduites à une extrême pénurie d'argent. Le gouvernement se servit de tous les moyens pour y supprimer la circulation monétaire, qui y avait d'ailleurs toujours été faible. On peut dire qu'il n'y avait plus de monnaie dans les provinces au iv^e siècle. Une loi des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, de 383, avait ordonné que toute somme d'or et d'argent perçue dans les provinces à titre d'impôt, devait être portée immédiatement au trésor provincial et de là envoyée au trésor impérial (1). A l'époque d'Alexandre Sévère étaient riches les temples qui avaient de quatre à cinq livres d'argent, et les collèges avaient été à ce point dépouillés, que pour leurs banquets annuels « ils se faisaient prêter l'argenterie, comme le font encore maintenant les préfets » (2). Tout s'en allait dans le gouffre du déficit, que rien ne comblait, dans cette Rome, dont Orose parlait comme d'un « ventre qui jamais ne se remplit, qui consomme tout et qui est toujours affamé, qui appauvrit toutes les villes, qui ne leur laisse rien, et qui reste toujours misérable, toujours poussé par le stimulant d'une faim nouvelle » (3). « Rome avait dévoré les royaumes, conclut tristement Manilius, et les astres disent que maintenant elle ne connaîtra que la pauvreté » (4).

Il y a des panégyristes qui réservent à leur héros l'honneur d'avoir rétabli l'ère de l'abondance et de l'or, l'économie et la simplicité des mœurs, mais leur rhétorique ne trompe personne ; la misère publique et privée est attestée par des faits sans nombre. Le niveau de la richesse est descendu pour tous : ainsi, pour obtenir le titre de décurion cent mille sesterces suffisent ; pour avoir

(1) L. 1, *Cod. Just.*, x, 23.

(2) LAMPRID., *Alex. Sev.*, 41, 43.

(3) *Historia adversus paganos*, v, 48, § 27.

(4) *Astron.*, iv, 17.

le titre de chevalier, 400 mille sesterces. Cinquante sous d'or sont devenus la limite qui sépare les plébéiens des *honestiores*.

Toutes les classes étaient misérables ; les nobles étaient réduits à la misère, les curiales fuyaient les villes, les ouvriers étaient sans pain. On avait recours à l'infanticide, à l'exposition des nouveau-nés pour se débarrasser d'une famille qu'on ne pouvait nourrir (1) ; on vendait les enfants une fois un peu grandis (2). Lactance ne trouve rien de mieux que de recommander l'abstinence et il formule des préceptes d'un vrai Malthusien (vi, 20). Les villes se remplissaient de paysans fugitifs, d'esclaves affranchis, de non-possédants sans travail, d'oisifs qui faisaient la queue chaque matin aux distributions publiques, devenues générales non point pour la raison alléguée par Augustin d'Ippone : qu'« il est excellent que la plèbe sans terre vive sur le Trésor public » (*De civit.*, v, 17), mais parce que le fisc ne pouvant exiger que des impôts en nature, en blé, en huile, en vin et ne pouvant vendre ces denrées à la foule de misérables qu'il y avait dans les villes, il ne lui restait qu'à les distribuer gratuitement. A cette aumône recouraient aussi beaucoup de déclassés (3). La terre mal cultivée ne produisait rien (4). Il n'y avait ni commerce, ni travail. Partout le silence d'une société qui souffrait dans sa vie matérielle, et au milieu de ces ruines, le fisc implacable qui taxait toutes choses, qui dévorait tout ce qu'il trouvait. L'expérience n'avait rien appris aux gouvernants, et même plus tard Justinien disait que le premier devoir du sou-

(1) LACTANT., *Divin. Instit.*, vi, 18, 20, 21-24.

(2) PAUL, *Recep. Sent.*, v, 11 ; l. 1. *Cod. Theod.*, v, 8 ; l. 1, *id.*, xi, 27 ; *Frag. Vatic.*, 26, 34 ; BASILI, *Homelia contra avariciam*.

(3) AMBROSII, *De officiis ministr.*, II, 15.

(4) OROSII, *Liber Apolog.*, 26, § 4.

verain était de mettre des taxes, d'établir des impôts, d'avoir de l'or pour le luxe de sa cour et pour les besoins de l'annone publique. Le gouvernement c'était le fisc. Sur les pages de la *Notitia dignitatum*, là où sont représentés les insignes du préfet du prétoire, figurent les provinces qui tiennent dans les mains des vases pleins de monnaie. C'est bien là l'image de l'empire décadent, où l'art de gouverner a été réduit à l'art de faire de l'argent. On comprend que beaucoup aient cherché une trêve à leurs maux en se réfugiant parmi les barbares, tant était grande leur misère, et que saint Jérôme ait vu dans les barbares ceux qui pouvaient restaurer la société agonisante (1).

Dans cette longue époque de décadence, les manifestations les plus visibles pour nous, ce qui frappait le plus le fisc et certaines parties de l'administration publique, ce qui eut bientôt d'importantes conséquences sur toute l'économie publique, ce fut la diminution des métaux précieux, le grand manque de monnaie. Après Auguste, c'est une succession de crises monétaires, aggravées par d'impudentes falsifications, qui sèment autour d'elles les faillites et les ruines (2). Il n'y avait plus d'or dans les mines (3), et dans les caisses publiques et privées, par suite des grandes dépenses de guerre, des exportations résultant de la balance défavorable du commerce, des incessantes dissipations improductives. On avait la paix avec les barbares non plus par la guerre mais par l'argent. Ceux qui avaient de l'argent le cachaient pour se soustraire aux délations et aux proscriptions, aux confis-

(1) HIERONYMI, *Comment. in Ezechielem*, c. III : VIII, 21 (éd. Migne, XXV, 199, 362).

(2) MOMMSEN, *Histoire de la monnaie*, III, 143 et s.

(3) FLACH, *La table d'Aljustrel*. — SEECK, *Geschichte des Untergangs der antiken Welt*, II, p. 201 — HIRSCHFELD, *Die Bergwerke*, 72-94.

cations et c'était encore là de l'argent soustrait à la circulation, et ces petits trésors, après la mort de leurs propriétaires, restaient souvent dans les entrailles de la terre. La rareté de l'argent était devenue telle qu'en avoir c'était presque se rendre coupable de lèse majesté. Les agents du fisc se faisaient délateurs, et les personnes riches eurent à redouter leur propre richesse. Toujours pour se procurer de l'argent on frappa d'amende et de confiscation beaucoup de crimes qui jusque-là étaient punis de peines corporelles, et on accorda la faculté de ne pas subir ces dernières moyennant le paiement d'une somme d'argent. Il fut défendu de fondre la monnaie pour en faire des ornements, on punit ceux qui l'accaparaient ou qui l'exportaient, mesures ordinaires pour combattre les effets d'une mauvaise politique monétaire, au lieu de s'occuper des causes véritables. De plus, la situation était rendue plus mauvaise encore par l'introduction de monnaies de mauvais aloi, de pièces d'étain vernis d'argent, de véritables assignats, et on soutenait la théorie que la valeur de la monnaie est établie arbitrairement par le souverain. Le fisc retirait la bonne monnaie, en ordonnant que certains impôts et certaines amendes seraient payés en or et en argent, et pour n'être pas fraudé à son tour il décidait que les sous seraient convertis en lingots ; et les percepteurs de l'impôt versaient au Trésor des lingots qu'on pesait ; puis ensuite on frappait des monnaies détériorées. La raréfaction de l'or fut extrême et son pouvoir s'accrut d'une façon extraordinaire. Symmaque (x, 42) a signalé dans ses lettres cette révolution monétaire, en disant que, de son temps, le pouvoir de l'or avait prodigieusement augmenté et que les denrées se payaient moins cher parce que le sou avait acquis sur le marché une plus grande valeur, mais c'était là la dernière phase de la révolution, commencée déjà au ⁱⁱ^e siècle,

et dans les cachettes qui appartiennent au m^e siècle on ne trouve plus qu'exceptionnellement de l'or : au lieu de l'or y abondent les monnaies de billon et de bronze.

La mauvaise circulation avait ruiné le commerce, appauvri les particuliers et les associations, ruiné les villes qui avaient placé les capitaux de certaines fondations et dont la valeur était descendue de 20 0/0. On peut dire que les empereurs avaient arrêté tout le commerce, quand ils avaient défendu aux marchands de porter sur eux plus de 1.000 *folles*, une petite monnaie divisionnaire qui servait pour les petits échanges dans le commerce courant ; il en fallait 20.000 pour faire 1.000 francs, et elle était si encombrante qu'on la mettait dans de petits sacs, qui en contenaient chacun 3.125, et qui servaient aux achats. Pour les affaires plus importantes on avait recours à l'or et à l'argent que l'on pesait, et c'est pour cela que les *aurei* ont des poids différents les uns des autres, d'où l'on peut conclure qu'ils avaient perdu le caractère de signe représentatif de la valeur pour n'être que du métal accepté pour la valeur qu'ils représentaient. Ainsi le commerce rétrogradait jusqu'à l'époque où acheteurs et vendeurs avaient besoin de se munir de balances.

Cette situation désastreuse se répercutait sur la propriété foncière grevée de dettes, qui croissaient avec l'accroissement de la valeur des métaux précieux et cette augmentation n'était pas empêchée par le mauvais état de la monnaie. Celui dont les biens étaient hypothéqués était frappé de deux façons, parce que la valeur de l'hypothèque augmentait par suite de la valeur croissante des métaux, tandis que la valeur de la terre diminuait. Les intérêts qui se trouvaient augmentés, prenaient tout le revenu.

A l'absence de métaux précieux et aux vices de la circulation, la population avait vite remédié en revenant à l'économie naturelle. Au prêt en argent se substitua le prêt en denrées consommables, comme cela se passe alors que n'existent que les échanges en nature. C'est de cette façon que furent payés les loyers des locataires et les cens des colons : et c'est ainsi que se faisaient les prestations aux prêtres païens et ensuite aux prêtres chrétiens : les premiers, nourris et entretenus par la communauté, comme les seconds, après le Concile de Nicée, par l'Etat. Cette transformation, qui lentement substitue à l'emploi de la monnaie le paiement en nature, est signalée dans les sources juridiques, là où elles parlent de l'esclave qui emprunte de l'argent et qui au lieu d'intérêt consent au créancier un droit d'habitation, ou bien de celui qui reçoit de l'argent et restitue du blé, ou paye ce qu'il reçoit avec des brebis, etc. (1), ou avec des métaux pesés, système de transaction devenu si fréquent à l'époque de l'empereur Julien, en 363, que dans toutes les villes il existait des peseurs publics (2). C'est certainement à cet état de choses que devait se référer Dioclétien, quand, en 286, il déclare qu'on doit accepter la convention faite entre les parties de prendre des choses au lieu d'argent, et même qu'on pouvait donner en paiement les prestations d'ouvrage de l'esclave (3). Tout cela révèle une économie qui se développe à côté d'une autre, prête à renaître sur la décomposition de la seconde, c'est-à-dire l'échange en nature qui devient nécessaire après la disparition de la monnaie.

(1) L. 6, *Cod. Just.*, iv, 26. Cfr. l. 14, l. 17, *Dig.*, xxii, 1 ; l. 11 § 1, *Dig.*, xx, 1 ; l. 12, 14, 16, 17, 23, 25, *Cod.*, iv, 32 ; l. 9, *Cod.*, iv, 44 ; l. 17, *Cod.*, viii, 43 ; l. 1, § 1, *Dig.*, xviii, 1.

(2) L. 2, *Cod. Just.*, x, 71 ; l. 36, *id.*, viii, 54.

(3) L. 17 et 20, *Cod. Just.*, viii, 43.

Ce retour de l'économie naturelle est notamment visible dans l'organisation des impôts, qui nous montre qu'il est arrivé sous l'Empire ce qui se passe dans tous les Etats où la monnaie devient rare, c'est-à-dire qu'on remplace les impôts en argent par des impôts en denrées et autres objets en nature. Les provinces, en effet, payaient une grande partie des tributs avec du blé, du vin, de l'huile, de la viande fraîche et des viandes salées, du bois et d'autres produits. Certaines régions de l'Italie donnaient du blé ; d'autres, comme la Campanie, de la viande de porc ; d'autres pays donnaient du charbon, du bois, de la chaux, d'autres des vêtements pour l'armée. Les propriétaires, selon l'étendue de leurs terres, donnaient des chevaux pour les postes, pour l'armée. De plus, la construction et l'entretien des routes, des ponts, des fabriques publiques étaient confiés aux populations, et la charge en était répartie entre les propriétaires et les corporations. Ces dernières devinrent de véritables organismes d'Etat et furent chargées de recueillir et de porter dans les villes les tributs perçus, c'est-à-dire les marchandises et denrées, de les conserver, de les transformer, à l'occasion de les échanger contre d'autres (Symmach., *Ep.*, x, 27).

En nature étaient payés les tributs, en nature étaient payés les traitements des fonctionnaires, des gouverneurs des provinces, des soldats, les charges de cour, des médecins aux coiffeurs, aux cochers, aux professeurs de grammaire, à tous sans distinction. Suivant son grade, chacun de ceux-ci recevait des magasins de l'Etat, — qui étaient devenus les véritables caisses publiques, soumises par conséquent à une scrupuleuse surveillance, — une certaine quantité d'annonces, c'est-à-dire du pain, du vin, de l'huile, du lard ; les annonces se distinguaient en civiles et militaires, par différents noms, avec une hiérarchie spéciale selon la qualité des personnes : pour tous du blé, de l'orge,

de l'huile, du lard, du bois, pour d'autres, selon la dignité, des vêtements, des chevaux, des logements dans les palais publics, et à l'occasion de la chaux et des pierres pour réparer le palais public ou pour le construire.

Voici comment Valérien fixa le salaire d'Aurélien, à ce moment tribun légionnaire et plus tard empereur : « Tu auras journellement 16 livres de pain blanc, 40 de pain militaire, un « sestarius » d'huile fine et un autre d'huile inférieure, la moitié d'un petit cochon, deux dindes, 30 livres de viande de porc, quarante de viande de bœuf, un sestarius de vin, un de sel, des légumes et des olives autant qu'il est nécessaire. » A Probus il donna : « chaque jour 30 livres de viande de porc, de bœuf et de chèvre, une dinde tous les deux jours ; 10 sestarii de vin vieux, et ensuite du lard, de l'huile, des olives, du sel, du bois à brûler autant qu'il en faut » (Vopisc., *Aurel.*, 9). Dans une autre lettre nous voyons ce dont a besoin mensuellement un chef de légion pour sa maison militaire : 26.000 livres de blé, 52.000 d'orge, 650 de lard, 1.860 sestarii de vin, 300 peaux pour faire des tentes, et en monnaie pour la solde 25.000 sesterces (Trebell. Pod., *Claud.*, 4). Le tribun militaire devait recevoir 72.000 livres de blé, 2.000 de lard, 3.500 de vin, 250 d'huile, 600 d'huile inférieure, 480 de sel, 150 de cire. De plus, du foin, de la paille, du vinaigre, du bois ; 6 mulets, 5 chevaux, 10 chameaux, 50 livres d'argent en vaisselle, 150 *philippi*, et 47 autres pour les dépenses de représentation et 160 *trientes* pour les pourboires ; 11 livres d'argent en amphores et en coupes, 2 tuniques militaires, 2 faux de moissonneur, 4 pour couper le foin, un cuisinier, un cocher, un charpentier, un pêcheur, deux esclaves ou concubines « dont ils ne peuvent se passer » et enfin les vêtements nécessaires « et s'il veut davantage, qu'il ne l'ait pas et qu'il ne puisse l'exiger en

argent » (id., 14). Quand Probus fut nommé chef de légion, ses annones furent doublées et il reçut en cadeau trois vêtements (Vopisc., *Prob.*, 4). Après Aurélien, la magnificence impériale se manifestait d'ordinaire par des dons de tuniques de soie, de vêtements tissés et brodés dans les gynécées de l'Etat, des terres et des maisons (1), et Julius Capitolinus, en parlant de l'empereur Macrin, lui décerne cet éloge : « il distribua largement des annones, mais il fut économe d'or à l'excès ».

L'annone s'était substituée à l'impôt foncier, comme le montrent les Codes de Théodose et de Justinien qui réunissent l'un et l'autre dans le même titre. Il était entendu que les propriétaires pouvaient payer tout ou presque tout l'impôt foncier en nature (2), comme il est certain que la part en nature augmenta toujours, tandis que diminuait la part en argent, parce que les propriétaires manquant d'argent préféraient fournir des denrées, des prestations variées, cuire du pain, fabriquer de la chaux, donner des chevaux, du vin, des pores ; et après Alexandre Sévère, les dispositions législatives sur les tributs en nature augmentent, ce qui prouve leur irrésistible diffusion. Après la crise monétaire, il fallut bien se contenter de ce que les propriétaires pouvaient donner, et peu à peu on admit la conversion en nature des différents impôts, et toute l'administration de l'Etat se transforma en une immense maison. On n'eut plus une caisse de l'Etat, mais des magasins, l'*arca frumentaria*, l'*olearia*, les *horrea chartaria*, l'*candelaria*, l'*piperatoria*, les

(1) VOPISC, *Bonos.*, 15 ; *Aurel.*, 15 ; I. I. *Cod. Just.*, x. 1.

(2) Cfr. ROBERTUS, *Jahrbücher* II, 245 : VIII, 419. — MATTHIAS, *Grundsteuer*, 24-29. — SAVIGNY (*Vermischte Schriften*, II, 71) et MARQUARDT (*Röem. Verwaltung*, II, 24) croient au contraire que l'annone était un impôt additionnel ou supplémentaire à l'impôt foncier.

cellae ou caves, les *mansiones*, les *stationes*; pas de budget, mais des comptes de magasins pour les *cellariae species*, c'est-à-dire pour le blé, le vin, l'huile, la cire, les vêtements, pour tout ce que les provinciaux donnaient au lieu d'argent. Le fisc, c'était l'annone; les percepteurs avaient un tant pour cent sur les annones, et comme les distributions gratuites s'étaient étendues, les deux pôles, la plèbe d'une part, et toute la hiérarchie administrative et militaire, d'autre part, vivaient des denrées distribuées par l'Etat, devenu un immense phalanstère, plus colossal que ceux des antiques monarchies orientales. C'était déjà le moyen âge.

Le système d'impôts de l'Etat se trouva ainsi tout transformé; il en fut de même de celui des municipalités, auxquelles on attribua la charge d'approvisionner les troupes, de fournir les magasins placés sur les routes militaires, de pourvoir aux transports, aux postes, etc. Tous les services publics furent organisés sur la base des prestations en nature et des services personnels. L'Etat s'en trouvait bien et les contribuables auraient dû être également satisfaits, puisqu'ils étaient ainsi dispensés de payer en monnaie qu'ils ne possédaient pas; mais les impôts en nature sont pour les contribuables les plus ruineux, parce qu'ils laissent la place à l'arbitraire et aux vexations de ceux qui les perçoivent; parce que le contrôle étant impossible, ils rendent facile la corruption des employés, et leur perception est désastreuse parce qu'il faut donner aux percepteurs dix pour un de ce qui arrive aux magasins de l'Etat. Le propriétaire devait porter le blé aux magasins, et d'autres étaient tenus de le transporter sur les lieux de consommation. Aujourd'hui un hectolitre de blé coûte 16 francs, et le transport sur une bonne route 0 fr. 025 par kilomètre. Alors les routes étaient mauvaises, et cela augmentait

les dépenses de transport, et mauvaises aussi étaient les charrettes. Une loi de Constantin dit que sur un char à quatre roues tiré par huit chevaux on ne doit pas mettre plus de 326 kilogrammes, soit 40 kilogrammes par cheval, tandis qu'aujourd'hui une charrette à un cheval porte 1.000 kilogrammes, soit vingt-cinq fois plus. La dépense était vingt-cinq fois 0 fr. 025, soit 0 fr. 62 le kilomètre. Par conséquent, le transport sur 24 kilomètres doublait le montant de l'impôt. Et comme les magasins étaient éloignés, on peut voir ce que l'impôt coûtait aux propriétaires ; de plus, les animaux étaient ainsi pendant longtemps enlevés aux travaux des champs, non seulement pour ces transports, mais pour bien d'autres services : pour la poste, pour porter des matériaux de construction, du bois pour les thermes, etc. Les citoyens furent transformés en ouvriers dont le travail était gratuit et obligatoire, et s'ils ne voulaient ou ne pouvaient, ils devaient envoyer leurs esclaves ou leurs colons, ou payer d'autres personnes pour se faire remplacer.

Kennan, dans son ouvrage *Siberia*, dit qu'un bon moyen d'écraser le paysan est donné aux officiers de police par suite de l'obligation où est chacun de travailler à l'entretien des routes. Au lieu de le faire travailler près de chez lui, on l'envoie à des centaines de kilomètres. Celui qui le peut donne un pot-de-vin au fonctionnaire et il obtient de lui tout ce qu'il veut ; celui qui ne le peut pas doit en subir les caprices et sa prestation d'une ou deux journées de travail lui coûte deux semaines de voyage à ses frais. Ce qui ruine la Corée ce sont les impôts en nature.

Le gouvernement ne se préoccupait guère de soustraire les contribuables aux conséquences de ce système d'impôts et aux violences des percepteurs, mais seulement à l'adapter aux besoins de l'Etat et à transformer l'organisation basée sur l'économie monétaire

en une autre basée sur l'économie naturelle. C'est en cela que se révèle, même à l'époque de la décadence, la solidité de l'esprit administratif romain, qui savait distribuer les troupes par territoire, cantonnant la cavalerie là où abondaient les pâturages, pourvoyant aux réserves pour les subsistances militaires, établissant des industries accessoires pour la conservation des denrées, la fabrication de vases et de récipients, des manufactures impériales d'armes, de vêtements, de teintureries, en un mot des arsenaux avec un personnel ouvrier rétribué en nature, où se transformait la matière première fournie par les tributs provinciaux, où se tissaient les vêtements de soie pour les hauts fonctionnaires et aussi les tuniques des soldats.

Nous nous sommes arrêtés à décrire cette grande transformation dans les impôts, comme aussi dans les traitements et dans toute l'organisation de l'Etat, parce qu'elle nous a montré le regrès qui s'était fait dans toute l'économie, le retour à l'économie naturelle après l'arrêt de l'économie monétaire.

Nous pouvons maintenant examiner le contre-coup que subirent l'organisation de l'industrie, du commerce, de la propriété foncière, les économies domestiques, le capital.

Beaucoup de causes ont agi sur la dissolution économique de l'Empire, et parmi celles qui ont transformé les systèmes de production agricole et industrielle, il faut placer en première ligne la cessation de l'importation des esclaves. L'agriculture s'en ressentit aussitôt, cette grande base de l'économie romaine, à laquelle tous étaient plus ou moins intéressés, comme propriétaires grands ou petits ou comme travailleurs. Lorsque le travail servile ne fut plus abondant et bon marché, on eut recours au colonat, aux locations serviles et à d'autres

contrats, dans lesquels tous les travailleurs donnaient au propriétaire une partie du produit brut. Cette participation aux produits mettait le colon dans une dépendance étroite du propriétaire, dont les agents surveillaient son travail pour qu'il fût le plus productif possible ; mais une fois donnée la part qui revient au propriétaire et après avoir fourni les travaux stipulés à la villa du maître et consistant en services de voiture ou autres travaux agricoles, le colon était personnellement libre. Il différait donc de l'esclave qui, les travaux de la terre terminés, était obligé, dans les ergastules, de tisser, de teindre les étoffes, de fabriquer des vases, des charrues, des chariots, c'est-à-dire de fournir au propriétaire des profits industriels et commerciaux en même temps qu'un revenu foncier.

Et alors il arriva que la villa ne fut plus ce centre puissant d'autarchie économique où non seulement on produisait ce qui était nécessaire à la maison et où on le transformait, mais où on produisait aussi pour le marché, à l'aide d'esclaves provenant de pays industriellement avancés. Elle devint un gros magasin de denrées, — que les colons y apportaient et dont les agents du fisc venaient prendre une grande partie pour les annones publiques, — avec un petit nombre d'esclaves, ce qu'il en fallait pour les besoins du propriétaire, esclaves germains ou sarmates, par conséquent sauvages, querelleurs, ignorants, incapables d'être employés à la production manufacturière.

Ces faits, l'épuisement de l'esclavage et l'introduction du colonat, décomposèrent les grandes économies domestiques et facilitèrent l'expansion du travail libre auquel on dut avoir recours, toujours dans une faible mesure, comme le permettaient les faibles ressources de consommation.

Certains faits notables nous permettent de constater

l'élargissement général de l'activité productrice, c'est-à-dire des forces mises en mouvement pour satisfaire, serait-ce même d'une façon rudimentaire, certaines exigences économiques. M. Ciccotti a fort exactement montré dans son *Tramonto della schiavitù* (p. 293) que les formes et les proportions de cette production ne peuvent être rigoureusement établies et déterminées. Les écrivains qui ont étudié le monde classique y ont trop souvent, comme on l'a montré, transporté des idées et des formes économiques qui appartiennent à l'époque moderne, et lorsque les formes extérieures de la vie antique présentaient quelque ressemblance avec celles de la vie moderne, ils ont, sans plus, assimilé les unes aux autres, procédé inexact et souvent très dangereux.

Ce que nous montre le tableau du travail à cette époque c'est la prépondérance que le travail des artisans prend petit à petit sur le travail servile. Les écrivains de l'Eglise latine ne donnent plus à celui-ci l'importance qu'il avait à l'époque d'Auguste. Saint Ambroise, là où il s'occupe du travail, parle de préférence de l'*operator*, de l'*operarius*, de l'*artifex*, de l'*agricola*, de l'ouvrier libre (1); et ailleurs, parlant des ouvriers étrangers que l'on voudrait chasser en temps de disette, il se demande si on pouvait encore les remplacer par des esclaves et où étaient ceux-ci (2). Désormais les esclaves on ne les trouve plus que dans les familles, occupés aux travaux domestiques, et c'est là une servitude domestique fort différente de l'ancienne (3). Dans les métiers il y a maintenant des ouvriers libres, des artisans, qui « cherchent, comme disait saint Ambroise, à débarquer l'almanach,

(1) *De Noe et arca*, ch. xxix (édit. Migne, XIX, 409).

(2) *Id.*, *De officiis ministrorum*, III, 47. — LACTANTIUS, *De mort. persec.*, 7.

(3) ARISTIDIS, *Oration.*, p. 216, édit. Jebb.

contents de faire ce qu'il faut pour se procurer du pain ». Ils ont remplacé les esclaves dans les métiers.

Les lois règlent le louage de la main-d'œuvre, défendent les affranchis contre l'arbitraire des maîtres, établissent la quantité d'*operae* qu'ils doivent fournir, distinguent entre le droit aux *operae* et le droit de patronage, défendent au maître d'obliger l'affranchi à habiter dans sa maison et décident qu'il est libre d'aller où il veut. Ainsi on sépare l'affranchi de la *familia* dont il faisait partie et on l'élève à la condition d'ingénu tenu à *certain*s services à rendre en nature ; et c'est là une disposition importante, non seulement parce qu'elle répond aux conditions de l'économie qui revient aux échanges en nature, mais parce qu'elle tend à libérer l'affranchi du danger de s'endetter et de vendre son travail à n'importe quel prix pour pouvoir payer le maître à l'époque fixée. Cela nous montre l'indépendance économique des affranchis-ouvriers et la fonction sociale que le travail libre remplit, et pour laquelle cette indépendance doit être complètement assurée.

La diffusion des artisans est prouvée par l'édit de Dioclétien sur les prix et par les taxes sur le travail. Dans cet édit, qui fut probablement appliqué aussi en Occident (1), avec sa vaine tentative de fixer le rapport dans lequel une marchandise doit être échangée contre une monnaie de crédit dépréciée, se révèle le développement qu'avaient pris les professions industrielles, c'est-à-dire l'économie urbaine. Le type de l'économie auquel l'édit se rapporte est celui de la boutique, où l'artisan est aidé par ses fils et par des apprentis, et c'est

(1) Bücher (*Die Diokletian. Taxordnung*, dans la *Zeitschr. f. d. gesam. Staatswiss.*, L, 1894), 492 croit qu'il ne s'appliquait pas à l'Orient, mais Lactance (*de mort. persec.*, 7) montre qu'il s'appliquait à toutes les provinces.

celui du salariat pour les travaux de construction, du charpentier, du peintre, etc. La constatation faite de ces formes de production est la seule chose certaine qu'on puisse extraire de l'examen de ces tarifs, à tort considérés comme une preuve d'une économie monétaire, d'une grande production de marchandises, d'une activité industrielle importante. A propos de ce qui paraîtrait être le signe d'une économie monétaire, parce que le salaire est fixé en monnaie, et parce qu'on parle de monnaie divisionnaire pour le trafic de tous les jours, remarquons comme preuve de ce fait que même aux époques de grande pénurie de l'intermédiaire circulant, la monnaie est prise comme terme de comparaison des valeurs ; remarquons également que souvent la compensation du travail est donnée en nourriture ou en salaire avec de la nourriture. Parmi tant de questions que soulève l'édit, il en est une pour laquelle la réponse est certaine, et c'est la constatation, de la part du législateur, de l'importance des artisans et du travail libre, c'est-à-dire de l'économie urbaine, qui a remplacé les grandes économies domestiques des propriétaires de latifundia.

Aussi dans cette période de décadence l'axe autour duquel tourne la société romaine c'est toujours la propriété foncière, la terre, dont la possession n'est pas en un petit nombre de mains, comme on le croit généralement. La distribution de la propriété est un élément essentiel à connaître dans la phase de l'économie domestique afin de pouvoir évaluer le caractère et l'extension de celle-ci, comme aussi l'importance de la production urbaine.

Or, les sources législatives du bas Empire nous permettent d'établir que, contre l'opinion courante, la classe des propriétaires petits et moyens était importante, et que, à côté des richards — *potentiores, illustres, sena-*

tores (1) — il y avait d'autres classes, qui se graduaient suivant l'importance différente de leur propriété foncière.

Le droit distinguait les personnes en diverses catégories selon la nature de leurs revenus et leur puissance économique : d'un côté il plaçait les propriétaires fonciers, ceux qui avaient des *fundi* ou des *domus*, et de l'autre les *negotiatores* ou *mercatores*, c'est-à-dire les représentants du capital commercial. Parmi les propriétaires ou *possessores* la différenciation était très grande, et l'on se trompe quand on croit que le titre de *possessores* ou de *domini* indique seulement des propriétaires de latifundia. Au contraire il y a des *possessores qui sunt curiales* ou simplement curiales ou *honorati* (2) et des *possessores* qui ne sont pas curiales, et des propriétaires plus petits ou des hommes privés (3), puis même de la plèbe qui a un peu de bien (4), et enfin les colons et les ruraux, c'est-à-dire les vulgaires paysans ou ceux qui sont asservis à la glèbe ou qui offrent comme *mercenarii* leur travail sur les places des villages.

Entre les propriétaires de latifundia et ces derniers il y a les *possessores* qui ne forment pas une classe unique mais une gradation de classes d'après l'étendue et l'importance de leur propriété foncière, de telle sorte qu'ils

(1) L. 27, *Cod. Th.*, xi, 4 ; l. 2, *id.*, x, 7 ; l. 4, *Cod. Just.*, xi, 6 : « Principalium domus possessorum », l. 2, *Cod. Th.*, xv, 9 ; « domus clarissimorum vel potentium : *Nov. Majoriani*, ii, § 24.

(2) L. 12, *Cod. Th.*, x, 7 ; l. 12, *id.*, xi, 7 ; l. 19, *C. Just.*, i, 4 ; l. 14, *id.*, ix, 27 ; l. 7, *id.*, i, 55 ; *Nov. Valent.*, iii, tit. 33 §§ 1 et 2.

(3) *Minores possessores*, l. 12, *C. Th.*, x, 7 ; *Tenues* : *Cassiod.*, ii, 24, 25 ; *Mediocres*, l. 27, *Cod. Th.*, xi, 1 ; *Cassiod.*, vii, 45. *Possessores qui non sunt curiales* : l. 7, *C. Just.*, viii, 10. *Privati*, l. 4, *Cod. Just.*, xi, 6 ; l. 4, *Cod. Th.*, xiii, 9.

(4) L. 5, *Cod. Th.*, xi, 24. *Res familiares* : l. 1, *Cod. Th.*, ii, 31.

peuvent appartenir à la curie si leur propriété est supérieure à 25 jugera (1), être *honorati*, ou bien ne pas sortir des *mediocres*. Que tous ceux-ci soient compris dans l'expression *possessores* et que ce nom ne soit pas réservé aux seuls propriétaires de latifundia (*domini possessionum*) comme nous le pensons (2), c'est ce qui résulte des expressions des lois qui établissent que seront curiales ceux qui possèdent 25 jugera et qui distinguent d'après la propriété les propriétaires curiales et ceux qui ne le sont pas, qu'ils appellent également *possessores*, mais en ajoutant le qualificatif de *mediocres* ou *minores* pour indiquer leur exclusion des honneurs et aussi des charges de la curie. *Possessor* a une signification générique, on l'applique à tous ceux qui, à la ville ou à la campagne, vivent du produit du sol travaillé par d'autres, aux grands comme aux petits propriétaires, en opposition à ceux qui vivent du profit du travail industriel ou commercial, et en antithèse à la plèbe, à la populace, affirmant encore une fois l'importance de la propriété foncière comparée aux autres formes de la richesse (3).

(1) L. 23, *Cod. Th.*, XII, 4.

(2) Ainsi FUSTEL DE COULANGES *L'invasion germanique*, 42. — ZACHARIE VON LINGENTHAL, *Zur Kenntniss des roem. Steuerwesens in d. Kaiserzeit*, dans les *Mémoires de l'Acad. imp. des sciences de Saint-Petersbourg*, série 8, t. VII, p. 3. — MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Ostrogerm., Westgerm.*, II, 280.

(3) Les *possessores* ne forment pas un *ordo*, d'après le droit, bien que dans la langue courante on les rapproche : c'est pour cela que dans les *Variar.* de Cassiodore il en est parlé comme d'un ordre ajouté aux autres et parfois distinct (II, 17 ; III, 9 et 49 ; IV, 8 ; VI, 24 ; VII, 27 ; VIII, 29), d'autres fois séparé (III, 44 ; V, 9, 15, 38), d'autres fois en antithèse avec les décurions (IX, 4). Dans les lois on distingue *ordo* et *possessores* (I. 1, *Dig.*, LIX, 9 ; I. 2, *Cod. Th.*, XI, 22, *Nov. Valent.* III, tit. 6, 2, § 1), c'est-à-dire que les *possessores* qui occupent une situation politique forment un *ordo*,

Le fait qu'il suffit de 25 jugera, c'est-à-dire de 6 hectares environ pour être curiale, le fait que les curies étaient en grande partie composées de personnes qui, pour fuir les rigueurs du fisc, — « plus que la perte de leur fortune ils redoutaient la prison et les tortures » (*C. Th.*, xii, Nov. *Maiorani*, tit. 10.), — s'étaient mises à cultiver leurs terres et se cachaient dans les campagnes (l. 19, *Cod. Th.*, xii, 1) et administraient les patrimoines d'autrui (l. 92, *id.*), ou quittaient la ville pour s'établir définitivement à la campagne dans l'espérance vaine de se soustraire aux griffes du fisc (1), ces faits, disons-nous, prouvent l'existence d'une nombreuse classe de petits propriétaires. Et c'est à cette classe que se réfèrent les lois par l'expression de *possessores*, qui embrasse tous ceux qui possèdent de la terre, si petite qu'en soit l'étendue (2), curiales ou non curiales, tout propriétaire non cultivateur (3), sans égard à la condition dans laquelle il se trouve à l'égard de la curie. L'étendue de la propriété ne sera prise en considération que pour l'inscription à la curie, et c'est de là que naîtra la distinction en *minores* et *curiales* (4). On peut soutenir que

les autres sont toujours séparés des autres classes au-dessus desquelles ils s'élèvent.

(1) L. 1, 2, *Cod. Th.*, xii, 18; l. un., *C. Just.*, x, 37.

(2) *Quantulacumque possessio*, l. 14, *Cod. Th.*, xi, 1; *terrula*, l. 6, § 2, *id.*, xi, 24.

(3) Cf. l. 6, § 5, *Dig.*, L, 4.

(4) Les lois distinguent entre les *possessores maximae dignitatis* et *poss. minimae* (l. 18, *C. Th.*, xi, 1), distinction qui se rapporte non à la fortune personnelle mais aux charges et dignités occupées, de sorte qu'un petit propriétaire pouvait être inscrit parmi les *poss. maximae dign.*, c'est-à-dire parmi les *honestiores*, et un homme riche parmi les *humiliores*, selon qu'il avait ou n'avait pas occupé une charge importante (cf. l. 6, *Dig.*, XLVII, 11). En conséquence, *possessores* et *reliqui possessores* distincts des *plebei* c'étaient ceux qui possédaient de la terre.

même alors il y avait dans les villes une classe de propriétaires, de *possédants*, distincte de la plèbe (1), qui était nombreuse dans les Gaules, comme on peut le déduire de la définition que la loi salique donne du *Romanus homo possessor* (2), en Italie, comme cela résulte d'autres sources (3). Considérant que ne faisaient pas partie de la curie les négociants qui n'avaient pas de terres et les plébéiens, à moins que comme propriétaires ou comme possesseurs d'une certaine somme d'argent ils n'aient le droit d'être inscrits, et rappelant que le principal titre pour y être admis était la possession d'un *bien familial*, il faut conclure que la partie la plus faible mais aussi la plus nombreuse de la curie devait être formée de petits propriétaires, qui étaient ces *curiales* inférieurs que les empereurs cherchaient à défendre contre les compressions des *puissants*, et pour lesquels fut constitué le *defensor civitatis* (4).

L'existence de cette classe moyenne, nombreuse et importante, nous est démontrée non seulement par les dispositions spéciales prises à propos du *defensor civitatis*, des réformes cadastrales de Constantin qui sépara les grandes propriétés du cadastre commun (5), reconnaissant ainsi la distinction entre la grande et la petite propriété, mais encore par certains traits de la vie

(1) L. 7, *Cod. Th.*, VII, 13 ; l. 133, *id.*, XII, 1 ; l. 2, *id.*, XI, 22 ; l. 5, *id.*, XIII, 5.

(2) *Lex Salica* XLIII, 6 « Romanus homo possessor id est qui res suas in pago ubi commanet, proprias habet ».

(3) Voir mon étude *Sulla distribuzione della proprietà fondiaria in Italia durante l'Impero*, dans *Archivio giuridico*, LXII, 1899.

(4) L. 72, 132 et 173, *Cod. Th.*, XII, 1. Cf. CHÉNON, *Etude historique sur le defensor civitatis*, dans la *Nouvelle revue historique de droit*, XIII, 321.

(5) ZACHARIAE VON LINGENTHAL, *Zeitschr. f. Rechtsgesch. Roem. Abth.* XXV, 241.

romaine. Même à l'époque romaine la partie la plus considérable, sinon la plus riche des petites villes, ceux qui aspirent aux emplois, ceux qui exercent les professions libérales, était formée par une bourgeoisie vaniteuse et endettée, comme on dit (1), qui met une barrière infranchissable entre elle et les *mercenarii*, la plèbe (2), et qui est pleine de déférence pour les classes supérieures (3) qu'elle courtise, dont elle voudrait s'approcher et dont elle attend les faveurs. Elle habite dans la ville, et elle s'honore d'être *civis* et non *agricola*, mais elle profite de l'emphytéose pour obtenir des terres des grands propriétaires, terres qu'elle fait cultiver par des colons et qu'elle exploite de la façon la plus dure (4).

L'emphytéose et les locations héréditaires furent parmi les moyens dont se servirent beaucoup de cultivateurs pour s'élever et rentrer dans la classe des possédants, des petits propriétaires (5), et la législation les protégea, les considérant même comme *domini*, parce que, sauf paiement de la rente, ils pouvaient vendre, faire donation, transmettre par testament les fonds emphytéotiques (6). En prenant ainsi l'administration de terres impériales ou sénatoriales, beaucoup améliorèrent leur condition, et on peut croire que la classe inférieure des

(1) Le biographe de Saint-Martin dit que celui-ci naquit à Pavie de parents « secundum saeculi dignitatem non infimis ». Sulpici Severi, *De vita S. Martini*, ch. 1, édit. Migne, XX, 162.

(2) Ambrosii, *De Tobia*, ch. xxiv, édit. Migne, XIV, 712.

(3) Sulpicii Severi, *op. cit.*, ch. viii.

(4) Comme le colonat n'était pas compatible avec l'emphytéose on doit admettre que la classe des *possessores* utilisa seulement ce dernier contrat. C'est de ces détenteurs de biens emphytéotiques dont parle la *Nov. Valent.*, III, tit. 18, 1 ; l. 4, *Cod. Just.*, XI, 70 ; l. 4, *id.*, XI, 71.

(5) L. 1. *Cod. Just.*, I, 34 ; l. 33, *Cod. Th.*, v, 13.

(6) L. 4, 17, *Cod. Just.*, XI, 47 ; l. 1, *id.*, XI, 62 ; *id.*, XI, 63 ; l. 1, *Cod. Th.*, v, 14 ; l. 7, *id.*, XI, 1.

citoyens, c'est-à-dire la partie industrielle de la ville, attirée par des contrats avantageux, dirigeait vers les campagnes cette activité qu'elle ne dépensait pas dans l'industrie, soit par suite des préjugés qui frappaient celle-ci, tandis que l'agriculture était toujours en honneur, soit parce que le travail industriel était peu demandé et de plus que, par suite de l'organisation corporative des ouvriers, il n'y avait pas de place avantageuse pour ceux qui exerçaient une fonction principalement parasitaire. En somme l'emphytéose augmenta les ressources des *mediocres* et des *minores possessores*, auxquels fut ouverte une autre voie pour devenir curiales, et elle améliora la situation des cultivateurs libres (*viciarii*) qui purent devenir *possessores*. Dans les deux cas, le dernier effet de l'emphytéose fut de renforcer la classe des petits propriétaires.

Beaucoup de cultivateurs tirèrent avantage de la crise monétaire dans laquelle se débattaient les autres classes et l'Etat, et du retour à l'économie naturelle ; ils améliorèrent leur situation en devenant de petits fermiers sur les grands domaines.

Ce qui paraît vraisemblable d'après les sources, c'est que pendant le Bas-Empire, le nombre des personnes qui à des titres divers étaient intéressées à la propriété foncière augmenta et que beaucoup de familles furent en contact direct avec la terre. La classe rurale s'enrichit de tout ce dont s'appauvrirent les classes qui avaient vécu de commerce ou de rapine sur les richesses du monde, et qui avaient improductivement dissipé les fortunes monétaires. Dans les campagnes où le besoin de monnaie se faisait moins sentir, on put pratiquer l'économie naturelle sans dommage et même avec profit. Pouvant payer le loyer en nature, comme les impôts, pourvoyant directement à des besoins très li-

mités, et payant en nature les artisans, les colons, les mercenaires et les marchandises, la classe rurale ne souffrit pas de la rareté de la monnaie, dont les mauvais effets frappèrent surtout la classe des grands propriétaires, les négociants, les artisans, les plébéiens, tous ceux qui devaient payer des impôts en argent, et se répercutèrent spécialement sur les classes urbaines.

Non seulement les ruraux ne souffrirent pas de cette crise monétaire pour cette raison, et non seulement la législation impériale facilita la formation des classes moyennes propriétaires, l'élévation des *mercenarii* en *agricolae* et défendit la simplicité innocente des ruraux contre les *potentes* (1), mais on peut dire que ces mêmes mesures fiscales consolidèrent la petite propriété, tandis qu'elles sonnaient la ruine de la grande propriété, c'est-à-dire qu'elles débarrassèrent celle-là de la menace permanente du concurrent redoutable qui toujours l'avait fait tomber dans ses pièges. On sait que les propriétaires de latifundia devaient payer même pour les terres incultes (2), qu'ils ne pouvaient réduire le nombre des colons qui avaient droit à n'être pas renvoyés, ni celui des esclaves qu'ils trouvaient sur le fonds acheté. Dans ces conditions, le paiement en nature était extraordinairement ruineux. Au contraire, la petite propriété mieux cultivée supportait mieux le poids de l'impôt, qui arrivait toujours à être proportionnel. Quand les impôts sont excessifs, la culture du latifundium se réduit aux terres les meilleures. Au contraire, le petit propriétaire est toujours dans la nécessité de produire pour lui et par conséquent il s'étudie à payer sa part d'impôt en s'imposant les plus grands sacrifices. Le paiement des impôts

(1) L. 5, *Cod. Th.*, I, 29; L. 3, *id.*, VII, 16; L. 3, 8, § 1, *Cod. Just.*, I, 35; L. 8, *id.*, XII, 22; L. 6, *Cod. Th.*, XI, 24.

(2) L. 12, *Cod. Th.*, XI, 1; L. V, *Cod. Just.*, XI, 11.

en nature est sans doute très onéreux ; cependant il a quelques avantages, et même les économistes français, à propos des paysans de l'ancienne monarchie, ont remarqué que ce mode d'impôt ne fut pas détesté, comme on pourrait le croire, le paysan n'étant pas obligé de vendre, de subir le prix des accapareurs, à une époque où manquaient les routes, les marchés et l'argent, où chacun produisait pour ses besoins et où les échanges étaient en petit nombre.

Les points saillants que l'on peut rappeler dans cette rapide analyse sont les suivants : la dissolution des grandes maisons par suite de la disparition des sources de l'esclavage, la formation d'une petite propriété foncière, c'est-à-dire de petites économies domestiques dissociées dans les campagnes, et d'une classe de petits propriétaires fonciers résidant dans les villes. Coordonnons ces faits avec le retour à l'économie naturelle par suite de la rareté de la monnaie et voyons les effets qu'ils eurent sur l'économie générale.

Le premier effet fut de renforcer le régime de l'artisanat, qui devenait nécessaire à mesure que disparaissait l'esclavage, et de développer, bien que dans une mesure restreinte et rudimentaire, l'économie urbaine, avec les métiers et commerces qui servent à compléter les économies domestiques. Dans les centres urbains, dans les bourgs se forme le petit métier, exercé par l'artisan rétribué en nature au moment des récoltes, par l'ouvrier ambulant qui va dans les maisons, dans les campagnes fournir son travail et qui reçoit en échange des vivres et des denrées. Tout le monde a recours à l'artisan, le grand propriétaire, les petits et moyens propriétaires, les colons, pour tout ce qu'ils ne peuvent produire chez eux. Ainsi progresse l'économie urbaine, qui existait bien dans la période précédente, mais dont le développement

était arrêté par l'économie servile. Maintenant les colons qui ont remplacé les esclaves sont devenus eux-mêmes les clients des artisans : et tous demandent au petit atelier urbain les produits que la famille ne peut fournir.

Dès lors progresse rapidement la différenciation entre l'activité agricole et l'activité manufacturière, qui s'établit dans les villes, où elle restera désormais. Si ce régime des artisans ne sortit pas de son cercle étroit c'est par suite de la pauvreté et du petit nombre des besoins de travail industriel de cette société. Cependant, même alors il eut son importance et c'est ce que prouvent les impôts dont il fut frappé et son organisation corporative.

La crise monétaire et la ruine des grandes maisons frappèrent à mort le commerce de luxe qui n'était au service que d'une petite minorité de riches. Ceux-ci souffrirent plus que les autres de la pénurie des valeurs d'échange, ils s'endettèrent par suite des intérêts exorbitants qu'ils durent payer pour avoir de l'argent (1) et ils se trouvèrent propriétaires de vastes propriétés sans avoir l'argent nécessaire à leurs besoins les plus urgents (2). Ils durent en conséquence renoncer aux coûteux produits exotiques. Les relations commerciales avec les pays lointains cessèrent et le mot *negociatio* finit par désigner le petit commerce.

L'argent encore existant ne s'employa ni au commerce et moins encore à l'industrie productive, qui, par suite de la simplicité de la technique, n'avait pas besoin de grandes dépenses d'établissement ni d'avances considé-

(1) AMBROSII, *De officiis ministr.*, II, 45, 76, 77 : *De Nebuthe*, ch. v, n° 21, édit. Migne, XIV, 736.

(2) Proba, veuve du préfet Pétroce, chef de la très riche famille des Anici qui possédaient des terres en Italie, en Gaule, en Afrique, fuyant de Rome devant l'invasion d'Alarie, dut vendre des terres et des bijoux pour pourvoir à ses besoins et à ceux des siens. Voir HIERONYM., *Epist.*, VIII.

rables, mais à l'usure, aux prêts sur gage, acceptant même pour gage des cadavres (1). Le prêt sur gage était la seule garantie possible, et il n'y avait pas d'autres formes de crédit, alors que les lois défendaient aux décurions de vendre sans l'autorisation d'un décret leurs biens, qui devenaient ainsi des fidéicommiss.

Le capitalisme qui avait, dans la forme que nous avons décrite, brillé à la surface de l'économie romaine, disparut rapidement, aux premiers signes des restrictions qui frappaient l'économie monétaire. Puisque l'économie monétaire représente la manifestation extérieure de la vie économique, il est clair que la quantité de monnaie qui sert comme capital circulant, constitue un élément principal pour la prospérité matérielle d'un pays. Quand cette quantité se restreint au plus strict minimum, il n'est pas possible d'accumuler ou de former de nouveaux fonds ou de remplacer les richesses consommées. Cela est moins vrai aujourd'hui par suite du grand développement du crédit et des banques, mais cela était vrai dans l'antiquité, où la monnaie était le seul matériel représentatif de la richesse et où les métaux précieux étaient indispensables pour l'accumulation du capital. Si la monnaie et le capital circulant ne sont pas nécessaires à la vie humaine, ils le sont cependant à la vie civilisée. Or, non seulement la diminution de la monnaie dispersa les derniers vestiges du capitalisme antique, mais elle poussa la société vers le prêt en nature, les prestations en nature, les rétributions en nature, c'est-à-dire vers des formes qui accompagnent la production domestique dans une économie naturelle.

(1) Sur les opérations des usuriers, voir S. AMBROISE, *De offic. minist.*, III, ch. VI, 41 ; *De Nabuthe*, ch. V, n. 21 ; *De Tobia*, ch. X, n. 36, ch. XXI. ch. VII, n. 25-28, ch. VIII. — SIDON., *Epist.*, VI, 8. — TERTULLIAN., *Liber de patientia*, ch. VII ; *de idolatria*, ch. XXIII.

CHAPITRE X

L'ÉCONOMIE ANTIQUE

Jusqu'à quel point cette analyse de l'économie romaine peut-elle servir à noter les caractères principaux de l'économie antique et la nature de ce qu'on appelle le capitalisme antique ? Personne ne peut mettre en doute les relations étroites et les affinités qu'il y a entre la civilisation romaine et les civilisations antérieures : Rome conserve dans son sein les plus grandes conquêtes des civilisations antérieures, qu'elle perfectionne même. Certes cela n'exclut pas les dissemblances, et il serait absurde de rechercher des identités parfaites entre des circonstances et des périodes différentes. Chaque peuple porte dans l'histoire son empreinte particulière : les énergies et les aptitudes ethniques, la situation géographique, la densité de la population ont toujours une influence énorme ; et puis il y a l'imprévu, les contacts, les vicissitudes historiques : c'est tout cet ensemble qui donne son caractère spécial à chaque civilisation. Mais pourtant quand les formes de production sont identiques, les analogies l'emportent sur les différences, et l'ensemble de l'économie se présente avec des signes évidents de ressemblance.

Il en est ainsi des civilisations antiques comparées à la civilisation romaine. Dans celle-ci domine également

l'économie domestique. Dans les monarchies orientales, l'autarchie de la maison est prépondérante et forme la base de l'économie publique et privée, ce qui n'exclut pas l'existence de certaines manufactures industrielles, pour certains besoins généraux ou pour les besoins de luxe, attribut du monarque et des classes privilégiées. La prospérité et la diffusion de ces industries sont en relation étroite avec la fondation et la croissance des centres urbains, qui sont avant tout des lieux de production et de marché, et qui deviennent ensuite des centres d'action politique et militaire. Civilisation et ville sont en ce sens équivalentes, en ce que l'une suppose l'autre, et qu'elles dépendent réciproquement l'une de l'autre. L'apparition des antiques civilisations va parallèlement à la formation des centres urbains, où les richesses s'accumulent, où les trafics affluent, où des productions spéciales sont concentrées. Toute l'histoire antique des peuples qui ont eu une civilisation nous atteste l'existence de ces centres urbains, c'est-à-dire le développement des arts mécaniques, des industries, du commerce pour aider et compléter les économies domestiques.

En commençant par les monuments babyloniens, par la loi de Hammourabi (2250 ans av. J.-C.), jusqu'aux monuments de l'Orient et de toute l'époque hellénique, nous trouvons les plus évidents témoignages de la prépondérance de l'économie familiale qui produit et transforme tout ce qui ne nécessite ni aptitudes ni instruments spéciaux, et de l'existence d'une classe d'artisans réunis dans les villes, qui travaillent sur commande ou pour le marché. Cependant la production domestique est toujours la base de toute la vie économique, ce qui l'alimente, ce qui donne son empreinte à la civilisation, et si parfois, dans les périodes de grande prospérité, elle semble disparaître et céder la place à des formes plus avancées, il s'agit de

changements superficiels, localisés dans les villes, tandis que l'antique économie naturelle de la maison persiste pour la grande majorité de la population. C'est pour ce motif que les civilisations antiques eurent un caractère éminemment agricole, qu'elles ne comprirent pas le bonheur domestique sans terre, qu'elles mirent la propriété foncière à la base de chaque maison ; par elle ils s'assuraient la production du nécessaire. C'est pour ce motif encore que les non-possédants furent dans une position dépendante, de clientèle, n'ayant pas l'autonomie de leur maison et que les classes moyennes sans terre n'eurent aucune importance politique. Enfin c'est pour ce motif encore que toutes les luttes sociales eurent pour objet la conquête de la terre, c'est-à-dire la condition de la meilleure production domestique.

Cette organisation économique de la production se rapproche de celle de l'époque romaine et représente le fond essentiel de son économie. Chacune de ces civilisations a bien des aspects spéciaux, mais cela dépend des conditions de milieux, de circonstances de différente nature. Les plus anciennes économies sont naturellement des organismes plus rudimentaires et moins complexes si on les compare aux économies postérieures, dans lesquelles les phénomènes psychologiques, politiques, juridiques, artistiques, etc., produits et nés sur le sol économique, se ressentent des modifications de la structure économique. Mais ils n'agissent que peu ou nullement sur les formes essentielles de la production, qui sont, comme nous l'avons dit, à peu près identiques pour le monde ancien. C'est pour cela que l'analyse de l'économie romaine nous offre une voie indirecte, mais solide, pour pénétrer au milieu des civilisations antiques et connaître l'allure de leurs économies.

Leurs caractères sont : la spontanéité et la simplicité

de leurs moyens de production, une faible domination sur les forces de la nature, une circulation restreinte des marchandises, une lente accumulation de capitaux, un petit nombre de personnes occupées au travail productif, peu de riches et beaucoup de clients, qui sont entretenus par les premiers, un commerce limité à quelque articles de luxe, la richesse sous toutes ses formes constituée par la conquête et le favoritisme, alimentée par le parasitisme, par les spéculations commerciales, par les impudences de l'usure.

Dans l'agriculture, l'absence de capitaux nous est révélée par la prédominance des pâturages. La richesse sous forme de monnaie est appréciée en tant qu'elle peut être thésaurisée, et la thésaurisation improductive, qui arrête les sources de la richesse elle-même, est le but de la finance publique et l'idéal de chaque citoyen : thésauriser afin de dissiper le tout en un moment, dans une expédition militaire, dans une entreprise gigantesque, dans des orgies sans nom. Et pourtant c'étaient là les moyens par où dans l'antiquité les trésors restituaient à la circulation les masses métalliques accumulées, par lesquels la monnaie se répartissait et se répandait, après avoir été cachée, après avoir poussé les populations jusqu'aux limites de l'économie naturelle.

Qu'on se rappelle les trésors trouvés à Babylone, les chariots d'or qui accompagnaient les despotes asiatiques, les richesses d'Alexandre, le butin de Darius, les richesses des Persagades, d'Ecbatane, de Suse, les butins fantastiques qui enrichirent la Grèce, et on verra que dans le monde antique ce fut par les conquêtes et les grandes commotions politiques que l'or et l'argent, accumulés dans les trésors, en sortirent et furent jetés sur les marchés. Ils n'en sortaient pas cependant pour semer la prospérité et réveiller l'activité, — aussi disparaissaient-

ils complètement et ne revenaient-ils que par les voies de la conquête, — mais par les excès dans les consommations auxquels ne correspondait aucune augmentation d'activité productrice. Les consommations improductives dépassaient et détruisaient les réserves des générations avares et déprédatrices. Les civilisations les plus resplendissantes et les plus puissantes se différenciaient des précédentes par une augmentation non pas de la production, mais de la consommation, par de plus grands excès dans les dépenses de luxe, sans une augmentation proportionnelle de la richesse générale, et c'est dans ce sens qu'on pourrait dire que dans la succession des empires, le dernier était moins riche que celui qui l'avait précédé.

Une des conséquences de la production familiale et de l'autarchie de la maison était que les phénomènes économiques ne se mêlaient pas à la vie sociale et n'avaient pas l'importance qu'ils ont là où la production est sociale. Il est arrivé ainsi que les pouvoirs publics ont pu agir sur les phénomènes économiques d'une façon qui ne serait plus possible dans les sociétés modernes, où ce sont au contraire les phénomènes économiques qui déterminent les actions politiques. C'est ainsi que les despotismes orientaux et les gouvernements d'Athènes et de Rome purent mener des entreprises dont on chercherait en vain les motifs économiques. Cela nous montre que la recherche exclusive du facteur économique pour l'explication de l'histoire antique, en appliquant les interprétations que le déterminisme économique — expression qui nous semble préférable à celle de matérialisme historique — justifie pour l'époque contemporaine, peut induire en erreur. Il n'y a pas de mesure pour tous les âges, ni de cause identique pour tous les effets qui se produisent à des époques différentes.

Tout cela sépare le monde antique du monde moderne,

et s'il y a quelque ressemblance, elle est superficielle. Quand nous disons monde antique, nous n'entendons pas parler de celui qui finit avec la chute de l'empire romain. Cette séparation, commode et exacte pour l'histoire politique, ne l'est pas pour l'histoire économique, où le monde antique est bien plutôt ce long cours de siècles qui va des civilisations orientales à l'avènement d'un fait tout moderne, d'un fait qui amène la transformation sociale la plus radicale et la plus profonde, et qui eut son contre-coup dans tous les domaines de la vie morale et matérielle, c'est-à-dire à l'avènement du capitalisme. Dans cette longue période historique il n'y a pas entre les époques de grandes différences essentielles, parce que les formes de la production restent identiques. Par conséquent, si on veut un terme de comparaison, on peut dire que la Rome impériale est plus voisine de l'Europe des ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècles que de l'Angleterre et de la France modernes, quelle ressemble, économiquement et militairement, à ce qu'était le Japon avant sa transformation, comparaison déjà faite par Vico avec une merveilleuse intuition en ce qui concerne l'expansion militaire et l'esprit belliqueux. Rien n'est plus vrai que le tableau tracé par l'illustre historien de l'économie romaine, Dureau de la Malle, en 1840, lorsqu'il compare l'empire romain à l'empire russe de son temps, et mieux encore à l'empire ottoman, où une oligarchie usurpait les charges publiques, accaparait les monopoles, s'enrichissait par le pillage des provinces et les pachalats, où le trésor se remplissait par les confiscations et où le souverain frappait monnaie en coupant les têtes.

Ce qui distingue l'époque moderne de l'antiquité, ce sont les formes de production industrielle capitaliste, c'est le capitalisme, c'est-à-dire le divorce entre le capital et le travail et le monopole des moyens de produc-

tion qui imprime à l'histoire contemporaine une direction que ne peut pas avoir eu l'histoire antique. Les peuples anciens n'ont pas dépassé la phase du capitalisme commercial et usuraire. L'observation d'Aristote, que le commerce est le principal élément de la richesse, s'applique à toute l'antiquité. En effet, le commerce eut alors la place éminente qui appartient maintenant à l'industrie, et visibles et nombreux sont les signes de cette activité commerciale dans les expéditions des Egyptiens dans la région du Pont, dans l'Arabie du Sud, dans les établissements des Phéniciens coalisés avec les Étrusques pour se rendre maîtres des mers occidentales, dans le commerce du blé par les Hébreux, dans les spéculations des Hellènes, etc., activité commerciale facilitée par une économie monétaire et fiduciaire, depuis les billets de banque et au porteur de la maison de banque babylonienne Egibi, jusqu'aux opérations des trapézites grecs. Le commerce était alors une profession mystérieuse, le secret d'un petit nombre de travailleurs improductifs, dont l'importance ne peut être comparée à celle des commerçants modernes, dont on peut s'émanciper, grâce à la facilité des échanges, aux renseignements statistiques, et au développement de l'esprit coopératif parmi les producteurs.

Nous ne parlons pas de l'usure, qui eut dans les sociétés antiques un si grand développement et qui fut un des principaux moyens d'accumulation. Le commerce et l'usure sont les deux facteurs de la vie économique de l'antiquité, et tinrent la place qu'occupe actuellement l'industrie, où se cristallise le travail salarié, où se manifeste l'appropriation capitaliste, l'industrie qui a perfectionné les échanges et créé de nouvelles formes de crédit, supérieures aux anciennes formes du capitalisme commercial et usuraire. C'est à elle que se rattachent la

naissance et le développement du capitalisme qui vit du salariat, de l'appropriation de la plus-value, de l'accumulation automatique des profits. Le capitalisme est ainsi lié aux systèmes modernes d'industrie intensive et à la domination des grands marchés internationaux.

Les mêmes causes, qui ont empêché à Rome la formation du capitalisme au sens moderne du mot, ont agi dans toute l'antiquité, qui n'a pas connu les conditions qui rendent possible le monopole virtuel des moyens de production, l'intensité extraordinaire de la production elle-même. La cause n'existant pas, on n'eut pas non plus les conséquences propres au capitalisme moderne, c'est-à-dire la production sociale et l'appropriation par le capitaliste, la lutte pour les marchés, la concurrence et les crises, les sans-travail, les faillites et la rébellion chronique des forces productives contre les formes imposées par le capitalisme.

Aussi toute l'histoire sociale de l'antiquité a-t-elle une tout autre allure que la nôtre. C'est une des conceptions les plus solides et les plus originales de Marx que d'avoir montré l'origine récente, le caractère tout moderne du capitalisme, commencement d'une nouvelle époque historique. Marx a lu dans l'histoire moderne et dans l'histoire ancienne avec une telle lucidité et une telle vérité que les recherches ultérieures n'ont fait que confirmer ses merveilleuses intuitions.

L'économie antique constitue un système indépendant, relié au nôtre par la série historique, mais gouverné par des lois propres. C'est pour cela que les effets d'un système en apparence identiques à d'autres appartenant à des époques et à des milieux différents, proviennent de causes différentes. Ainsi par exemple la concentration de la propriété, l'expropriation des agriculteurs, le développement de la corporation, l'abolition

de l'esclavage sont des faits que l'on rencontre chez beaucoup de peuples mais il serait faux de les attribuer à des causes identiques. De même il serait tout aussi inexact de mettre sur le même rang les antiques luttes sociales d'Israël au temps des Prophètes, de la Grèce au temps de Solon, de Rome sous les Gracques aux luttes sociales modernes. Celles-ci sont des luttes entre la classe capitaliste, qui s'enrichit de ses profits sur l'industrie qu'elle contrôle dans son propre intérêt, et le prolétariat sans terre, séparé de ses instruments de production ; celles-là sont des luttes entre les propriétaires fonciers et les non-possédants, entre les pauvres et les riches, entre les créanciers et les débiteurs. C'est pour cela qu'on doit repousser les dénominations de féodalité égyptienne, de moyen âge hellénique, et autres, qui ne correspondent pas à la réalité historique. De là encore cette conséquence que le passé ne peut pas nous servir d'enseignement pour les crises futures, pour le contre-coup des formes industrielles sur la composition sociale, et encore moins pour l'évolution industrielle et sociale possible, et pour les effets de l'économie capitaliste dans un avenir plus ou moins éloigné.

Le résultat de nos études comporte aussi une réponse implicite à la question des phases à travers lesquelles se dirigerait l'histoire des peuples. Il est impossible d'établir des formes bien nettes de production qui se succèdent ; aucune ne disparaît entièrement et pendant un temps elle subsiste à côté des formes nouvelles. Le développement économique ne se fait pas suivant une marche rectiligne, et tous les peuples n'ont pas traversé les mêmes phases et n'ont pas progressé pour des causes identiques. On peut bien accepter la classification fondée sur des caractères extérieurs : famille, atelier, manufacture, machinofacture, mais à condition de n'en pas

faire des époques ou des phases de succession. Ces mots doivent exprimer des formes de production qui s'entrelacent, des relations technologiques auxquelles correspondent des relations juridiques et sociales. Autrement, on commet une erreur analogue à celle des catégories, d'ailleurs commodées, d'économie naturelle, monétaire, fiduciaire, autant de périodes d'une série, qui se succéderaient comme les tableaux d'un kaléidoscope ou un schéma tout fait pour cataloguer l'infinie variété des faits économiques.

Ce simplisme superficiel a contre lui l'histoire. C'est en vain qu'on essaye de ranger les faits dans une règle uniforme alors qu'il n'y a que des tendances. Même dans les économies les plus simples, c'est-à-dire dans la production familiale, au-dessus de ce qui est la nécessité inéluctable du système, il y a des manifestations regressives, comme aussi des manifestations progressives vers d'autres économies supérieures. Une civilisation existe en tant qu'agissent en elle des énergies d'ascension plus ou moins fortes, plus ou moins tenaces et durables, énergies qui peuvent même décliner pour revenir au point de départ, tout comme elles peuvent triompher.

Les formes d'économie naturelle et familiale dans leur intégrité et leur pureté existaient peut-être dans les antiques groupes aryens ou sémitiques, comme on les trouve plus tard chez les Germains et les Slaves ; mais quand nous nous reportons aux anciennes civilisations qui forment l'antiquité classique, nous avons devant nous des formes mixtes, c'est-à-dire l'économie familiale déjà en partie ruinée ou mieux complétée par la production urbaine avec la division du travail, les échanges, l'établissement des marchés, la constitution d'une clientèle, la monnaie, etc., l'une ou l'autre prépondérante, suivant les conditions de temps, de lieu, suivant l'éloi-

gnement des centres et des marchés, suivant les vicissitudes politiques, qui apportent l'abondance ou la pauvreté. La famille n'a pas perdu toutes ses attributions et certains services qui étaient naguère encore accomplis dans l'intérieur de la maison, le sont aujourd'hui ou vont l'être demain hors d'elle.

Plus la ville prend d'importance et plus s'étend l'économie monétaire et fiduciaire, plus apparaissent les signes que l'on prend pour des phénomènes d'économie capitaliste et on croit voir une classe de capitalistes comparables aux capitalistes modernes. Mais ce capitalisme est artificiel, c'est l'effervescence d'une activité commerciale et monétaire plus intense mais transitoire, d'une affluence plus impétueuse de la richesse des pays conquis, c'est une armature factice qui repose sur le parasitisme des entreprises publiques et des adjudications publiques. Et cette classe est un agrégat hybride d'individus enrichis par des moyens fort divers, de grands propriétaires fonciers, d'usuriers, de possesseurs d'argent : dynasties de militaires, de fonctionnaires, de prêtres, que la guerre, les fonctions publiques, l'Etat en un mot enrichissent. Cette économie n'a du capitalisme que les reflets brillants, des fumées vaporeuses aussi brillantes qu'inconsistantes, qui se dissipent rapidement au premier vent contraire, laissant aussitôt apparaître les antiques formes de l'économie familiale, les plus résistantes et les plus spontanées, et le métier d'ouvrier libre. Sous le vernis passager, la rude écorce est restée intacte.

Ce qui précisément différencie l'économie antique de l'économie moderne, les sociétés anciennes des sociétés nouvelles, c'est le capitalisme, l'épine dorsale des Etats modernes. Cet élément, fruit de la science, du développement technologique de la production, de l'accroisse-

sement de la population, de l'élévation de la vie morale et matérielle, a donné à celle-ci une orientation différente du passé. Non seulement il a révolutionné les modes de production, mais il est en train de tout transformer, la société et la famille. La science qui l'a alimenté, la science le pousse en avant, et comme on ne saurait prévoir les conquêtes que la science nous réserve sur la nature, nous tomberions dans l'erreur si nous voulions tirer du passé une règle directrice et renoncer à la certitude dans une société nouvelle et supérieure.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

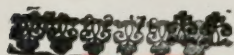
INTRODUCTION	1
CHAP. I. — Les commencements de la richesse . . .	19
CHAP. II. — Le capital mobilier	31
CHAP. III. — Les placements fonciers	61
CHAP. IV. — La petite propriété	100
CHAP. V. — La production des biens	115
CHAP. VI. — La production agricole	164
CHAP. VII. — Le capitalisme	199
CHAP. VIII. — La constitution économique	257
CHAP. IX. — Le grand ébranlement économique . . .	276
CHAP. X. — L'économie antique	309

9635 4

196

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due



~~22 03 74~~

08 DEC. 1993



DEC 19 1988

29 NOV. 1993

~~MAR 03 2000~~

13 MAR

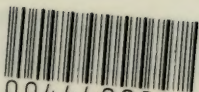
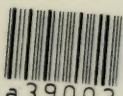
JAN 03 1989

MAR 29 2000

DEC 21 1988

03 NOV. 1992

03 NOV. 1992



a39003 004449954b

HC 39 . S2 1906
SALVIOLI, GIUSEPPE.
CAPITALISME DANS LE MO

CE HC 0039

.S2 1906

COO SALVIOLI, GI CAPITALISM

ACC# 1338713

